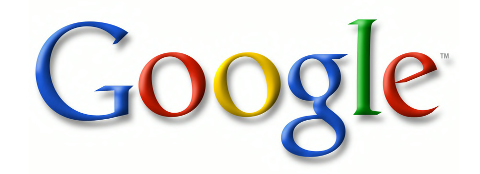


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

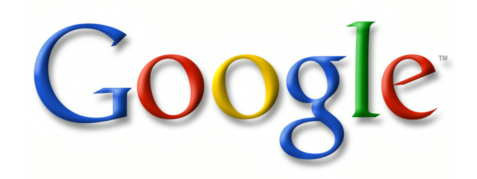
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Educ 5868.78.3 Bd. Nov. 1894.



Harvard College Library.

FROM THE

BRIGHT LEGACY.

Descendants of Henry Bright, jr., who died at Watertown, Mass., in 1686, are entitled to hold scholarships in Harvard College, established in 1880 under the will of

JONATHAN BROWN BRIGHT

of Waltham, Mass., with one half the income of this Legacy. Such descendants failing, other persons are eligible to the scholarships. The will requires that this announcement shall be made in every book added to the Library under its provisions.

Received 24 Jul. 1894.

VIE DE

C.-F. PAINCHAUD

PRÊTRE, CURÉ, FONDATEUR DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE

PAR

N.-E. DIONNE

Membre de la Société royale du Canada,
Bibliothécaire de la Législature
de la Province de Québec

In eo honoratur tota communitas.
S. THOMAS



QUÉBEC
LÉGER BROUSSEAU, IMPRIMEUR
11 & 13, RUE BUADE, 11 & 13

1894

VIE DE

C.-F. PAINCHAUD

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

1° · Le Tombeau de Champlain, 1880, petit in-12, 92 pages.— Ouvrage couronné.

2°—Les Cercles agricoles dans la Province de Québec, 1881, petit in-12, 66 pages.

3° Etats-Unis, Manitoba et Nord-Ouest.—Notes de voyage, 1882, in-32, 184 pages.

4°—Fête nationale des Canadiens-Français a Windsor, 1883, in-32, 152 pages.

5°—Historique de l'Église de Notre-Dame des Victoires, 1888, in-32, 88 pages.

6°—Jacques Cartier, 1889, in-12, 350 pages.—Ouvrage couronné.

7°—Le Séminaire de Notre-Dame des Anges, 1890, in-8, 36 pages.

8°—La Nouvelle-France, de Cartier a Champlain, 1891, in-8, 400 pages.

9°—Samuel Champlain.—Sa vie et ses œuvres, 1891, in-8, 450 pages—1er volume.

10°—Fêtes à l'occasion de la translation des restes mortels de M. C.-F. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne, 1891, in-12, 200 pages.

11°—Etude archéologique.—Le fort Jacques-Cartier et la Petite-Hermine, 1891, in-8, 40 pages.

EN PRÉPARATION :

1°—Samuel Champlain, deuxième volume.

2°—L'Œuvre de Mgr de Forbin-Janson en Canada.

3°—Odyssée de deux Canadiens-Français au XVIIe siècle

4°—Biographie de M. Jérôme Demers, V. G. ancien Supérieur du séminaire de Québec.



aujourd'hui dans toutes les bouches. Mais la gloire n'est qu'un vain mot, quand elle ne repose que sur des fondations éphémères ou sur des œuvres instables. Telle n'est pas la nature de l'établissement créé par M. Painchaud ; son collège a vécu jusqu'à présent, il vivra encore longtemps.

On raconte qu'Alexandre le Grand avait ordonné à l'un de ces peuples qu'il subjuguait partout sur son passage triomphal, de lui ériger une statue pendant qu'il irait soumettre l'Egypte. Or la loi mosaïque défendait l'érection de statues ou toute représentation par la sculpture. Que firent ces nouveaux esclaves ? Au retour du fier conquérant, ils lui présentèrent tous les enfants nés durant son absence et auxquels ils avaient donné le nom d'Alexandre. " Prince, lui dirent-ils, voilà des statues vivantes ; elles diront votre grandeur et votre puissance plus que le marbre le plus fin."

M. Painchaud n'a pas de statue ; il n'en a pas besoin pour perpétuer sa mémoire à travers les âges futurs. Les statues vivantes érigées à sa gloire, c'est tout ce qui porte son nom et son empreinte : son beau collège, coquettement assis sur le flanc de la montagne ; les trois cents prêtres qui y ont été

formés ; les missionnaires qu'il a fournis à l'Eglise ; les religieux des divers ordres qui volent à la conquête des âmes ; les centaines de laïcs à l'esprit chrétien, dont la société s'honore ; enfin cette jeunesse studieuse et débordante de foi que l'on retrouve à l'heure présente dans les murs bénits de ce collège, où tout respire le bonheur et la paix.

VIE DE

M. C.-F. PAINCHAUD

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES ANNÉES—1782-1800

Le chef de la famille Painchaud.—François, père du Fondateur du collège de Sainte-Anne.—Naissance de Charles-François.—Sa jeunesse.—Ses heureuses dispositions.—Son entrée au séminaire.—Protection de Mgr Plessis.—M. Raimbault, curé de l'Ange-Gardien, son précepteur.—Henry Hardinge et ses condisciples.—L'école presbytérale de M. Raimbault.

L'arrivée à Québec du chef de la famille Painchaud remonte à l'année 1754. [1] François était son nom, et il était originaire de Saint-Pierre-de-Vains, petite

1—Un autre Painchaud, du diocèse de Périgueux, en Périgord, avait épousé à Montréal, en 1732, Marie-Catherine Couvret. Il y fit souche.

commune située à trois ou quatre kilomètres de la ville d'Avranches, en Normandie. Quatre années plus tard il épousait Marie Nuiret, fille de Jacques Nuiret et de Marie Bourgeois, de Beauséjour, en Acadie. François Painchaud appartenait à la marine française, en qualité de second sur un vaisseau marchand ; et c'est probablement au cours de navigations dans les eaux du golfe Saint-Laurent qu'il fit la connaissance de cette jeune Acadienne, qui dut abandonner le foyer paternel pour suivre son mari, d'abord à Québec, puis à l'Ile-aux-Grues, où tous deux allèrent bientôt s'établir.

Il est bien difficile de fixer la date précise de cette migration sur l'île prédestinée, berceau d'un saint évêque [2] et du fondateur du collège de Sainte-Anne ; mais il est certain que François Painchaud y résidait en 1761, alors que l'Ile-aux-Grues n'était qu'une toute petite colonie de Canadiens-Français, parmi lesquels on cite les Dancause et les Vézina. Ce fut le noyau primitif de cet arbre robuste, dont les vastes rameaux, transplantés ailleurs, ont pris racine pour devenir à leur tour des troncs pleins de vigueur et de fécondité.

L'Ile-aux-Grues ne fut érigée en paroisse canonique qu'en 1832. Elle était desservie, avant cette date, par le curé du Cap Saint-Ignace, qui s'intitulait aussi curé de l'Islet et des îles voisines. La besogne

---

1—Mgr Charles-François Baillargeon naquit à l'Ile-aux-Grues, le 25 avril 1798. Nommé coadjuteur de Mgr Turgeon en 1850, il prit possession du siège archiépiscopal de Québec le 28 août 1867, et mourut le 13 octobre 1870.

était assez lourde aux épaules du missionnaire, non pas tant en raison du nombre de ses ouailles, que par la longueur et la difficulté des communications. Cependant il parcourait, à intervalles réguliers, ce vaste domaine, et son ministère semblait suffire aux divers besoins de ses administrés. La tradition rapporte qu'en l'absence du curé, les dimanches à l'Ile-aux-Grues étaient chômés publiquement dans la chapelle, où un citoyen choisi parmi les moins illettrés lisait le prône et récitait les prières que l'Eglise recommande en ces saints jours. Pendant longtemps François Painchaud fut l'homme de la circonstance, vu qu'il savait très bien lire. Aussi comprend-on pourquoi il se complut à inculquer dans l'esprit de ses enfants et petits-enfants cet amour de l'instruction qui devait être poussé chez quelques-uns jusqu'à l'apostolat.

François Painchaud eut quatre garçons de son mariage. [1] L'aîné, François, naquit à Québec, le 15 avril 1759. A vingt-deux ans il épousait, à Saint-François en l'île d'Orléans, Marie-Angélique Drouin, quatrième enfant issue du mariage de Joseph-Marie Drouin et de Madeleine Cochon dit Laverdière. Bien qu'il n'eût pas reçu une éducation classique, Painchaud fils avait acquis, à force de travail, des

---

1—*François*, né en 1759 ;

Henri-Marie, né le 14 septembre 1761, baptisé au Cap Saint-Ignace ;

Jérôme-David, né le 30 septembre 1763 ;

Louis-Barthélemi, né le 11 novembre 1769.

connaissances qu'on ne lui soupçonnait pas. Il tenait un journal de tous les événements remarquables, y consignait ce qui pouvait intéresser les personnes de son état et même de son pays. Ayant passé sa jeunesse à côté de son père, il se fit marin comme lui, et obtint en cet art une habileté hors ligne. C'était un navigateur heureux dans ses courses, et un citoyen honnête dans toute l'acception du terme. Aussi fut-il béni dans sa famille. Dieu lui donna une nombreuse postérité, quoiqu'il ne vécût en ménage que pendant quinze ans.

L'aîné de ses enfants s'appelait Charles-François, celui dont nous avons entrepris d'écrire la vie et de faire connaître les œuvres.

Charles-François naquit à l'Ile-aux-Grues, le 9 septembre 1782, mais il ne put être baptisé que le 7 novembre suivant, par M. Jacques Panet, curé du Cap Saint-Ignace, de l'Islet, etc. [1] Il était encore bien jeune, lorsque son père résolut de s'établir à Québec. La Providence, qui avait ses desseins sur cette petite famille, permit sans doute ce déplacement, dont les résultats devaient être si heureux. Le capitaine Painchaud vint résider à Saint-Roch, dans une maison de la rue Saint-Valier, laquelle fut incendiée, lors de la terrible conflagration de 1845. Cette maison ne fut jamais rebâtie, et aujourd'hui nous voyons à peu près dans le même endroit une humble chapelle, du rit protestant, connue sous le

1—Voir l'Acte de baptême, DOCUMENT 1.

nom d'église Saint-Pierre. C'est dans cette demeure de la rue Saint-Valier que Charles-François passa les premières années de son enfance, à côté de sa mère, de ses petits frères et de ses petites sœurs, vivant de cette douce médiocrité qui apporte plus de paix et de consolations que la fortune et les grandeurs. La jeune mère était un de ces beaux types de la femme canadienne, qui sait se dévouer jusqu'à l'héroïsme et dont la force de caractère égale la tendresse. C'est elle sans doute qui transmit au futur missionnaire l'élan d'une nature généreuse, cet élan exempt de calcul et de faiblesse imprimé sur toute son existence.

Pendant que la mère formait le cœur de Charles-François, le père lui enseignait l'art de lire et d'écrire. L'enfant se montrait docile et surtout avide de s'instruire. Au cours des navigations fluviales auxquelles il prenait part sur la goélette paternelle, Charles-François ne tarissait pas en questions sur tout ce qui piquait sa curiosité. Son importunité à cet égard, qui dénotait une intelligence plus qu'ordinaire et surtout une tendance bien prononcée à orner son esprit de notions utiles, fit comprendre que cet enfant précoce éprouvait un besoin impérieux d'instruction. Mgr Plessis, alors curé de Québec, l'avait remarqué au milieu de ses petits compagnons de catéchisme, et il l'avait pris en amitié à cause de son intelligence primesautière et de ses allures enjouées. En effet, l'enfant brillait par la gaieté franche de son caractère. Son physique était agréable, sa conversation

spirituelle, et dans l'ensemble il était fait pour plaire. Ses talents dépassaient de beaucoup la moyenne, et l'on peut même affirmer que la Providence l'avait très bien pourvu sous le rapport de l'intelligence et du sentiment. Mgr Plessis, évêque d'une grande perspicacité, eut bientôt saisi tout l'avantage que la société et la religion pourraient retirer de ce talent, s'il était bien cultivé. Dès lors Charles-François eut sa place marquée sur les bancs du petit séminaire de Québec, et il y entra comme externe.

A quinze ans l'enfant avait terminé ses classes de grammaire, c'est-à-dire près de la moitié de sa course collégiale. C'était en 1797. Mgr Plessis, coadjuteur depuis cinq ans de l'évêque de Québec, venait d'être appelé au trône épiscopal, et il suivait avec un intérêt de plus en plus croissant les progrès de son petit protégé. La famille Painchaud, de son côté, était heureuse de voir grandir sous l'aile de prêtres vertueux cet enfant dont auguraient tant de bien et ses maîtres et ses condisciples. Une terrible épreuve devait, selon les vues humaines, compromettre toutes ces belles espérances. Le père de Charles-François fut enlevé prématurément, durant l'hiver, par la petite vérole, laissant pour le regretter une veuve et huit enfants. [1] Le choc fut terrible et la désolation qui s'ensuivit se laisse facilement comprendre. Qui prendrait charge de ces petits êtres, dont l'aîné n'avait pas encore quinze ans révolus ? Charles-François était cependant moins à plaindre que les

---

1—Notice sur la famille Painchaud, voir NOTE A.

autres, car il avait déjà un bon commencement d'instruction. Tant il est vrai que le véritable orphelin, ce n'est pas celui qui a perdu l'auteur de ses jours, mais plutôt celui que son père a laissé sans éducation.

L'évêque Plessis, qui n'avait pas ménagé sa protection à Charles-François, du vivant de son père, eut la bonne inspiration de l'étendre à toute la famille, que la misère menaçait de ses rigueurs les plus cruelles. Le prélat parvint, non sans quelque effort, à en placer plusieurs dans de bonnes maisons, et il se chargea tout spécialement de Charles-François, dont les études ne furent point abandonnées, comme nous allons voir.

Il y avait alors au séminaire de Québec, à côté des abbés Robert, Lahaille, Gravé, Castanet et autres prêtres distingués, un jeune ecclésiastique arrivé d'Europe depuis deux ans seulement, et qui fut ordonné quelques semaines plus tard. Parti de France dans l'automne de 1793, l'aspirant au sacerdoce avait suivi son régiment à Namur, en Belgique, d'où il parvint à se sauver à Anvers, puis jusqu'à Londres. Il y passa onze mois, à l'abri des persécutions des révolutionnaires français, qui traquaient les membres du clergé comme autant de bêtes fauves. Le jeune abbé suivit bientôt en Canada plusieurs autres ecclésiastiques, fuyant, comme lui, les horreurs d'une persécution odieuse. Ce lévite du Seigneur s'appelait Jean Raimbault ; il n'était alors âgé que de vingt-sept ans. Sept années

auparavant il avait rempli, au séminaire d'Orléans, la charge de conférendaire des philosophes, c'est-à-dire qu'il était professeur de philosophie à un âge où la plupart des jeunes gens en commencent l'étude. C'est assez dire que ce prêtre était parfaitement doué sous le rapport intellectuel. Deux ans de séjour au séminaire de Québec avaient plus que suffi pour faire connaître et apprécier sa haute valeur ; malheureusement sa santé avait été fortement ébranlée au cours de la vie errante qu'il avait menée depuis son départ d'Orléans. Pour cette raison, Mgr Plessis le retira du séminaire et lui confia la cure de l'Ange-Gardien, dont il prit possession le 16 novembre 1797.

Avant de partir de Québec, M. Raimbault fut mandé par Mgr Plessis. " Vous allez nous quitter, lui dit le vénérable prélat, mais j'ai une faveur à vous demander ; me l'accorderez-vous ? Je protège depuis plusieurs années un petit orphelin dont les belles dispositions feront honneur à son instituteur et à son bienfaiteur [*textuel*]. Voulez-vous continuer son éducation chez vous, dans votre presbytère ? " M. Raimbault n'hésita pas un instant, et il promit à son supérieur qu'il se chargerait, non seulement d'instruire cet enfant, mais encore de pourvoir à son entretien. Cet orphelin n'était autre que Charles-François Painchaud, que nous suivrons maintenant sous le toit hospitalier du nouveau curé de l'Ange-Gardien, fondateur de la première école presbytérale qui soit digne de mention.

“Grand avantage, s’écrie l’abbé Bougaud, grande protection et grand honneur pour celui qui les fonde, que ces petites écoles presbytérales ; mais qui dira quel avantage pour l’enfant ! quelle préparation douce, inconsciente, d’autant meilleure, au sacerdoce ! L’enfant sert tous les matins la messe du prêtre, qui est à la fois son père, son précepteur et son ami. Il l’accompagne dans ses visites aux malades. De quoi parlera-t-on en route, sinon de ce pauvre mourant, pour qui il faut prier, afin qu’il meure saintement ? L’enfant entre ainsi peu à peu, et sans rien d’officiel, en confidence des peines, des inquiétudes, des joies, des espérances, des tristesses d’une âme de prêtre. Il sent de près les battements d’un cœur sacerdotal. Quelle meilleure et plus puissante éducation ! ”

Quelle belle époque aussi dans la vie de l’adolescent que les trois années passées dans cette campagne où la nature offre tant de charmes, au milieu d’une population aux mœurs patriarcales, à côté de condisciples qui n’avaient connu de la vie que les douceurs ! Lui-même, plein de foi et de sentiment, n’avait pas été flétri par les désillusions de l’existence. En perdant son père, il avait compris qu’il perdait un fort soutien, et que lui, l’aîné, devait être l’appui de sa mère et de sa famille. Comme il arrive souvent dans les revers, son cœur se repliant sur lui-même et voyant la fragilité des affections humaines, Charles-François chercha dans le travail assidu une compensation aux joies goûtées au foyer paternel.

Qu'elle était belle cette petite famille du curé Raimbault, composée de cinq ou six enfants [1] remplis d'intelligence et de cœur, sensibles aux beautés de la religion et de la nature, ardents au travail comme au jeu, mus par une noble émulation! Quant au maître, " il vivait au milieu d'eux, modèle " du prêtre, d'une ardeur infatigable pour le travail, " grave et digne dans ses fonctions, traitant la parole " de Dieu dans la certitude de la vérité et selon les " beautés et les grandeurs de la foi. Toujours modéré, " par sagesse et par expérience, inspirant à ses élèves " un profond respect pour les prescriptions de " l'Eglise, un goût ardent pour la culture de l'esprit " et des sciences sacrées, une généreuse émulation " pour le développement des qualités qui font hono-" rer davantage le saint ministère devant Dieu et " devant les hommes, M. Raimbault se donnait " tout à eux, sans trève, sans merci." [2]

Il composa, expressément pour eux, un cours de mathématiques d'après la méthode de Sauri, un traité élémentaire d'architecture, et quelques autres ouvrages dans les différentes branches de l'enseignement Les manuels et les livres en général étaient, à cette époque, d'une rareté extrême, et c'était à force d'expédients qu'il fallait suppléer à cette lacune si préjudiciable à l'éducation.

1—M. l'abbé Raimbault eut pour élèves, durant son séjour à l'Ange-Gardien (1797-1805), F.-M. Huot, Henry Hardinge, C.-F. Painchaud, Jos.-M. Bélanger, Charles Huot, L. Marcoux, P. Schuyler.

2—*Etude biographique* sur M. Jean Raimbault, archiprêtre, curé de Nicolet, etc., Québec, A. Côté et Cie, 1869, p. 55.

L'amitié de M. Raimbault pour ses élèves ne finit qu'avec sa vie. Mais celui qu'il paraît avoir le plus estimé, c'est son premier élève, le doyen de la petite phalange privilégiée, Charles-François Painchaud. "Comme il en parlait avec sensibilité !" s'écrie son biographe. "Comme il se plaisait avec lui, en " voyant les belles et heureuses dispositions qu'il " annonçait ! Ce qu'il admirait le plus en lui, " comme étudiant, c'était la facilité avec laquelle " son esprit ardent s'occupait à la fois de l'étude de " plusieurs sciences, de l'algèbre, de la versification " latine, dans laquelle il excellait, et des sciences " physiques, pour lesquelles il se passionnait. Son " caractère franc et ouvert, son empressement à " rendre service, ses aptitudes, ses inclinations nobles " et généreuses plaisaient souverainement au ver- " tueux mentor." [1]

En 1835, M. Raimbault, devenu Supérieur du collège de Nicolet, adressait à M. Painchaud, Supérieur du collège de Sainte-Anne, une lettre où il rappelle à son ancien élève quelques-uns des heureux moments qu'ils passèrent ensemble à l'Ange-Gardien. Nous n'avons pu résister au plaisir d'en publier quelques extraits.

"Où est-il le temps où l'on s'engouffrait dans la neige, au haut de la côte à Courville, [2] où, imprudents Phaétons, on était entraîné par un fougueux

1—*Ibidem*, p. 56.

2—C'est la côte qui descend du sommet du côteau à la chapelle du saut Montmorency. Elle est encore connue aujourd'hui sous le nom de *Côte à Courville*.

coursier—qui n'était pas de ceux du soleil—sur les grèves de Beauport, en danger d'être traînés et déchirés comme le malheureux Hyppolite, ou d'être submergés dans la petite rivière, comme l'aéronaute Pilastre dans la Manche, où, par un beau mouvement, tu voulus éprouver la bête rétive pour m'épargner une catastrophe dont je ne me serais jamais relevé avec honneur, si toutefois j'eusse pu me relever. Cette scène, dont le souvenir me fait rire, n'était pas trop plaisante, mais son dénouement aurait figuré avec les exploits de Sancho.

" Et cette nuit d'orage, cette désolation de toute la contrée à la nouvelle de trois écoliers perdus dans la forêt ! Mais n'allons pas confondre les époques, tu n'étais point de cet épisode. C'était François, [1] Marcoux [2] et Charles, [3] égarés en revenant tard de la pêche à la truite.

" Mais où tu jouais un rôle actif, c'est à la partie de

1—François-Mathias Huot, jeune homme à l'esprit sérieux et très pieux, se fit prêtre et missionnaire. Mourut, au mois d'août 1827, à l'Hôpital-Général de Québec.

2—Louis Marcoux, né à Beauport, en 1785, ordonné prêtre en 1811, mourut à Maskinongé, en 1859, après avoir été curé de cette paroisse. Fut toujours l'ami intime de M. Painchaud.

3—Charles Huot, frère de François, le prêtre. Devenu notaire, il se fixa à la Baie Saint-Paul. M. Raimbault écrivant à M. Painchaud en 1835, disait : " J'ai reçu, il y a plus d'un an, une lettre de Charles Huot, voisin de mon digne vicaire, l'aimable M. Desrochers, de Saint-Urbain. Le dit Charles Huot a acquis une certaine considération ; mais ce qui le recommande surtout, c'est qu'il est toujours bon chrétien, ami du clergé, bien différent en cela de certaines personnes qui oublient qu'ils doivent au clergé leur état et souvent leur fortune, pour en devenir les persécuteurs."

canot d'écorce, en traversant le cher M. Desjardins, maintenant défunt et le sujet de tant de regrets et d'éloges, la veille de saint Laurent, où, remontant la rivière glaciale du moulin Saint-Pierre, nu-pieds, je contractai une fluxion qui fut suivie de la perte d'une dent, dont le vide s'est élargi graduellement, de sorte que ma mâchoire est comme la citadelle d'Anvers, depuis le siège du maréchal Gérard.... [1] Je laisse courir ma plume.... .je ne puis guère oublier ce digne et vénérable défunt, dont, outre l'oraison funèbre que j'ai reçue entière, j'ai continuellement sous les yeux le beau portrait sous verre, fait par une main religieuse et amie, par ta chère sœur défunte des Ursulines. Qu'il m'est précieux ce cadeau et que de choses agréables il me rappelle !

" Si j'abaisse mes regards sur un vieux carton en forme de portefeuille, j'y vois encore tracée la caricature du père Mathieu, la pipe à la bouche, et conduisant son *Marche-donc*, et encore un maniaque de Bedlam enchaîné, et quel est l'auteur de ces profils? C'était un jeune enseigne, qui fut depuis lieutenant-général, secrétaire de la guerre, et maintenant secrétaire d'Irlande, sir Henry Hardinge. Qui l'eût dit alors? Entre nous, son application, son amour de l'étude, sa fierté qui est devenue grandeur d'âme, son envie de parvenir et les protections dont il pouvait se flatter, tout a su le promouvoir à ces postes

1—Anvers avait eu beaucoup à souffrir du siège que les Français en firent sous le maréchal Gérard, du 29 novembre au 23 décembre 1832.

élevés et nous le faisait pressentir. Au moins je crois l'avoir dit alors, comme je le pensais : *ce jeune homme fera un grand chemin....*"

Celui des élèves de M. Raimbault qui parvint à la plus haute renommée, ce fut, sans contredit, Henry Hardinge dont il est question dans cette lettre.

Voici son histoire en peu de mots :

Henry Hardinge était le troisième enfant issu du mariage du révérend Henry Hardinge, recteur de Stanhope, comté de Durham, en Angleterre. Il naquit le 30 mars 1785. A peine âgé de six ans, il était enregistré comme enseigne dans l'armée anglaise, et c'est en cette qualité qu'il suivit son régiment à Québec. Il est présumable que le gouverneur de la province s'était chargé de lui faire donner ici une éducation française, et que, s'étant adressé à l'évêque ou au Supérieur du séminaire pour lui trouver un bon précepteur, on lui indiqua M. Raimbault comme le plus capable de rendre ce service au jeune enseigne.

Repassé dans son pays, Hardinge continua à servir dans l'armée, et, durant la guerre de la Péninsule, son mérite se fit connaître dans plusieurs engagements, entre autres à Budajoz et à Busaco. Il contribua à la victoire des Anglais à Albuera, et nous le retrouvons couvert de gloire à Salamanque, à Vittoria, à Nivelle, à Nive et à Orthes. Il fut blessé à Vittoria, et perdit une main à Ligny, sous Blücher. Durant la paix qui suivit, Hardinge remplit plusieurs posi-

tions importantes, et tour à tour il fut greffier d'ordonnance en 1823, secrétaire de la guerre en 1828, secrétaire en chef d'Irlande avec un siège dans le cabinet, en 1830 et 1834. [1]

Hardinge n'oublia pas M. Raimbault. Toutefois il ne fit jamais plus que de lui envoyer, un jour, ses compliments par l'intermédiaire d'un citoyen de Québec qui l'avait rencontré en Angleterre. " Dites à M. Raimbault, ajouta-t-il, que c'est grâce à l'instruction qu'il m'a donnée que je dois en grande partie ma promotion et d'avoir pu figurer dans l'état-major du général Blücher pour diriger l'opération ou, du moins, aider la décision de la bataille de Waterloo." Deux fois M. Raimbault lui avait écrit : la première fois, pour le féliciter de son entrée dans le ministère, en lui recommandant le gendre du seigneur de Nicolet, M. Kenelm Chandler, lequel, étant passé à Londres, désirait une charge publique en Canada pour le mari de sa fille ; la seconde, ce fut au départ de sir J. Kempt, administrateur, qui s'était offert de remettre lui-même la note de son ami M. Raimbault. Les deux missives restèrent sans réponse. " Ces grands personnages, disait en riant le Supérieur de Nicolet, craignent de se compromettre."

Au nombre des élèves de M. Raimbault figurent encore Joseph-Marie Bélanger [2] et P. Schuyler, le

---

1—Pour la suite de sa vie, voir NOTE B.

2—M. Bélanger, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme qui remplaça M. Painchaud dans sa mission de Carleton, mourut en 1813, après avoir étudié chez M. Raimbault et au séminaire de Québec ; il fut ordonné prêtre, et employé

fils du général Schuyler, qui prit une part très large dans la guerre de l'Indépendance américaine.

" Ces jeunes gens faisaient l'édification de la " paroisse et la joie du vénérable prêtre à qui était " échue la charge de diriger leurs âmes dans les " douces voies du Seigneur.

" Tous ces élèves avaient pris à son école des habi- " tudes laborieuses et régulières, quoique leur âge et " leur caractère eussent porté à croire qu'ils en " étaient peu susceptibles. C'est qu'en effet M. " Raimbault avait un talent extraordinaire pour " gagner l'affection de ses élèves et pour les former " à la vertu. Chez lui l'amour de l'ordre était sans " égal. Les fonctions qu'il remplissait auprès de ses " chers élèves gênaient beaucoup leur professeur, " mais il savait se gêner pour être utile. Dévoue- " ment austère, continuel et parfois bien ingrat, que " la société ne sait pas toujours apprécier et qui n'a " sa récompense que dans la vertu. [1]

Le jeune Painchaud, comme nous l'avons vu, se distinguait entre tous ses condisciples, surtout par la constance de son application, qui était couronnée des plus brillants succès. Après trois années ininterrompues, M. Raimbault le conduisit au séminaire, et, s'adressant au Supérieur : " Voilà, dit-il, mon " élève, le petit Painchaud, que Mgr Plessis m'a

---

comme vicaire aux Cèdres, puis à l'Assomption. Il venait d'être nommé à la cure de Saint-Joseph de Beauce, lorsqu'il fut obligé de se réfugier dans sa famille, atteint d'une maladie de poitrine dont il mourut.

1—*Biographie* de M. Raimbault, page 57.

" confié. Il a fini toutes ses classes jusqu'à la philo-
" sophie. Dans un an, ses études seront complètes."
—" C'est impossible," s'écria le Supérieur, " il doit y
" avoir quelques lacunes. Nous le soumettrons à
l'épreuve."—Très bien, répartit M. Raimbault, prenez votre meilleur élève de rhétorique, et qu'on les fasse concourir tous deux? " L'épreuve eut lieu, Charles-François Painchaud sortit vainqueur, et à l'automne il endossait de nouveau le *capot* d'écolier pour achever son cours.

M. Raimbault avait accompli son œuvre de bien. Le futur fondateur du collège de Sainte-Anne allait cueillir de nouveaux lauriers à cette grande école du séminaire de Québec, qui comptait de brillants élèves et d'éminents éducateurs.

CHAPITRE SECOND

LE SACERDOCE—1800-1806.

Charles-François entre au grand séminaire de Québec.—Protection de M. Raimbault.—L'abbé Painchaud précepteur des enfants du gouverneur sir Robert Shore-Milnes.—Le sous-diaconat et le diaconat.—Prêche à la cathédrale n'étant que diacre.—Son ordination à l'Ange-Gardien.—L'abbé Painchaud nommé vicaire à la cathédrale de Québec, puis missionnaire à la baie des Chaleurs.

Après avoir terminé, dans l'espace d'un an, son cours de philosophie, Charles-François entra au grand séminaire de Québec, non sans avoir auparavant consulté son guide et son protecteur M. Raimbault. Celui-ci, qui avait pris au sérieux son rôle paternel auprès de l'orphelin, comptait bien ne pas le délaisser, au moins tant qu'il ne pourrait pas se suffire à lui-même. Or le grand séminariste, pour être plus avancé dans la carrière qui devait le conduire bientôt dans les rangs du clergé, était aussi dépourvu des biens de ce monde qu'au début de ses études collégiales. Les

lettres du bon curé de l'Ange-Gardien prouvent qu'il continua à prendre un soin tout particulier de son cher disciple, mais il portait encore plus d'intérêt à ce qui concernait l'avancement spirituel de ce jeune homme dont il avait formé le cœur à toutes les vertus.

Charles-François se préparait à entrer dans les ordres majeurs. Malgré une vocation que deux années d'épreuves n'avaient fait que consolider, ce ne fut pas sans une certaine appréhension qu'il vit poindre l'aurore du grand jour qui devait le séparer à jamais du monde et le dégager de ses appâts séducteurs. Versant le trop plein de son cœur dans celui de son ancien maître, M. Painchaud lui fit part de son trouble, commun du reste avec les plus saints personnages, à raison de l'énorme disproportion de la condition de l'homme avec la sublime dignité du sacerdoce. M. Raimbault, aussi bien versé dans les choses spirituelles que dans les sciences, répondit à son enfant d'adoption par une de ses lettres charmantes dont il savait posséder le secret.

" Mon enfant, lui écrivait-il, loin d'être surpris du trouble qui se passe en toi-même, je le serais sérieusement si tu allais d'un air intrépide à un dénouement qui a fait trembler les plus grands saints. Mais que la victime ait tremblé ou non sous le couteau du sacrificateur, elle n'en est pas moins immolée ; aussi je ne doute pas que tu ne t'étudies plutôt à connaître les causes de cette crainte, qu'à les nourrir sans sujet, si elles sont simplement générales ou

particulières, afin de prévenir les regrets tardifs et inutiles. Pour les causes de crainte qui te sont communes avec les plus saints personnages..., le plus sûr remède est une grande confiance en Dieu avec une humble défiance de soi-même. Confiance en Dieu, qui, après tout, connaît la misère des hommes qu'il a créés, et qui veut se choisir parmi eux des pontifes qui lui offrent des sacrifices pour leurs propres péchés et pour ceux de leurs semblables. *Omnis Pontifex ex hominibus assumptus.* Quant aux raisons particulières, c'est aux guides de ta conscience qu'il faut les découvrir, comme tu as fait, et s'en rapporter à leur décision...." [1]

M. Painchaud fut donc admis au sous-diaconat, après deux années d'études théologiques. Une année encore devait s'écouler avant qu'il franchît le second degré du sacerdoce, c'est-à-dire le diaconat.

Dans l'intervalle, Sir Robert Shore-Milnes, gouverneur de la province, beaucoup moins ennemi des catholiques que ses aviseurs et ses courtisans, avait demandé à l'évêque Plessis un ecclésiastique pour donner à ses enfants des leçons d'histoire et de mathématiques. M. Painchaud eut l'honneur, bien mérité du reste, d'être appelé à remplir les fonctions de précepteur auprès de cette famille distinguée. C'était un bon appoint pour la bourse du séminariste et pour sa famille, qui avait toujours vécu pauvrement depuis la mort de son chef. M. Painchaud persévéra dans cet enseignement privé

1—Lettre de M. Raimbault à M. Painchaud, en date du 28 novembre 1803.

jusqu'au départ de Sir Robert Shore-Milnes pour l'Angleterre, au mois d'août 1805.

M. Painchaud nous paraît avoir été le premier ecclésiastique qui ait eu des rapports aussi intimes avec la famille d'un gouverneur anglais ; il fut probablement aussi le premier diacre qui ait été appelé à prononcer un sermon dans la cathédrale de Québec. Sans doute il devait ces faveurs à la protection que l'évêque Plessis ne lui ménageait pas, mais disons aussi que le jeune abbé était digne de la confiance que l'on reposait en lui.

M. Painchaud, n'étant donc que diacre, prêcha à la cathédrale, un dimanche du carême de 1805. Il avait pris pour sujet la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On rapporte que le jeune prédicateur produisit une profonde impression sur son auditoire. Quand, à la péroraison, parlant de Jésus crucifié, il s'écria d'une voix tonnante et émue : "Voulez-vous le voir ?" la foule électrisée se leva spontanément, et dans cette foule on entendait des sanglots difficilement comprimés. "Voulez-vous le voir," reprit-il avec plus de force, "eh ! bien, tombez à genoux !" Et l'auditoire, tenu en haleine par ce grand mouvement oratoire, se prosterna devant le Dieu crucifié, qu'il avait appris à mieux connaître depuis que le brillant prédicateur avait gravi les degrés de la chaire.

Ce sermon pathétique d'un débutant fit sensation, et il fallait que l'abbé Painchaud eût l'âme bien trempée pour ne pas se laisser étourdir par la fumée

de l'encens qu'on fit brûler en son honneur. Mais ce n'était pas la première fois que, sans aspirer au succès, il y arrivait avec peu d'efforts. Esprit fin et élevé, porté naturellement à l'étude, il avait acquis assez d'empire sur lui-même pour repousser la gloriole que le monde pouvait lui inspirer par des louanges flatteuses. Formé à sage école, instruit à fond des leçons de M. Raimbault, dont l'humilité surpassait le talent, le jeune diacre—il ne comptait pas vingt-deux ans—avait appris que l'humilité est le fondement de toutes les vertus, que sans elle le chrétien, prêtre ou laïque, ne peut rien édifier de solide ni de durable.

Quoi qu'il en fût, le séminariste ne se laissa pas détourner de ses études théologiques, dont le terme allait bientôt expirer, après un cours régulier de quatre ans. L'heure approchait où il recevrait l'onction sacerdotale, et il s'y prépara avec tout le soin qu'on a apporté, de tout temps, dans nos grands séminaires, à cet acte solennel. Mgr Plessis, plus anxieux de recruter de bons prêtres que d'en avoir beaucoup, surveillait avec le plus grand soin les ecclésiastiques ; il les interrogeait lui-même, leur donnait des conférences sur l'Ecriture sainte, sur le rituel et sur l'administration des paroisses.

Quelques semaines avant l'ordination, M. Raimbault avait adressé à son protégé des conseils propres à le guider dans les sentiers de la vie sacerdotale. Il le mettait en garde contre les dangers qui assaillent souvent le jeune lévite, lors de sa sortie du

séminaire, à la suite d'un changement de vie aussi complet. " On peut jeter la vue sur les objets qui se découvrent sensiblement sur l'horizon, mais il faut, disait-il, prendre bien garde de chercher à distinguer ces aspects lointains qui se confondent par leur couleur bleuâtre avec l'azur des cieux, encore moins à découvrir ceux qui sont cachés par la chaîne des hautes montagnes....C'est merveille de voir les bévues et les méprises qu'on fait en voulant désigner ainsi par avance les objets qui sont hors de sa portée. A mesure qu'on avance, tout se découvre....." [1]

Ces conseils mirent fin aux soucis d'avenir qui auraient pu détourner de ses études un séminariste volage ; mais quelle que fût l'activité de son imagination, M. Painchaud comprit qu'il était astreint au vœu d'obéissance à ses supérieurs, et il s'enfonça plus avant dans la solitude, jusqu'à ce qu'enfin s'ouvrit la retraite finale et préparatoire à son ordination.

Le grand jour avait été fixé au 21 septembre : c'était le samedi des Quatre-Temps. M. Raimbault, toujours rempli de sollicitude pour son enfant d'adoption, avait fait consentir Mgr Plessis à se rendre à l'Ange-Gardien pour la cérémonie. L'évêque avait agréé les raisons du curé avec d'autant meilleure grâce que les prêtres et les élèves du séminaire, étant en vacances au Petit-Cap, pourraient plus facilement

1—Lettre de M. Raimbault à M. Painchaud, en date du 28 mai 1805.

entreprendre le voyage. Du reste, il lui eût été pénible de refuser au digne M. Raimbault une faveur qui allait constituer une fête paroissiale.

L'affluence fut considérable. Les cultivateurs de toute la côte de Beaupré s'étaient portés en nombre à l'église de l'Ange-Gardien. Une fois déjà, le 1er février 1801, ils avait été témoins d'une ordination. Ce jour-là, M. Painchaud avait reçu la tonsure, en même temps que M. Charles-J. Hot était introduit dans la milice sacerdotale. Mais, le 21 septembre 1805, un autre élève de M. Raimbault, François-Mathias Huot, recevait la tonsure cléricale. Il y avait donc double intérêt dans cette cérémonie si imposante et dont le souvenir devait durer pendant de longues années. De tous les spectateurs, aucun ne ressentit une émotion plus profonde que M. Raimbault, car il avait formé lui même ces deux jeunes gens ; il recueillait maintenant le fruit de son œuvre. Plus de trente années après, il se plaisait encore à rappeler ce bel événement de sa vie : "Le lendemain, disait-il, l'abbé Painchaud chantait sa première grand'messe, et je faisais prêtre assistant. Je prêchai, ce jour-là, sur les avantages de servir Dieu dès sa jeunesse." [1]

Quel beau thème à développer pour celui qui avait si bien profité des leçons de ses maîtres au collège de Meung !

Quelques jours plus tard, Mgr Plessis appela le

1—*Biographie* de M. l'abbé Raimbault, p. 58.

nouvel élu du sanctuaire au vicariat de la paroisse de Québec, poste de confiance et aussi d'honneur : car la cure de la métropole ecclésiastique—la seule inamovible—a toujours été considérée comme la plus importante du diocèse. Le vicaire, il est vrai, joue un rôle secondaire, mais il doit apporter à ses fonctions, surtout dans la chaire, une attention toujours soutenue et tout à fait particulière. Le curé de Québec, qui était Mgr Plessis lui-même, avait l'œil vigilant, et il n'aimait point voir ses vicaires prendre leurs récréations ailleurs qu'au séminaire. M. Painchaud savait cela, le curé de l'Ange-Gardien l'en avait informé : " Ce que je ne puis omettre de te recommander, lui écrivait-il, c'est de ne point multiplier tes connaissances en ville, hors les rapports de ton ministère." [1]

M. Painchaud, vicaire, continua donc la vie qu'il avait menée au grand séminaire, au milieu de ses chères études, remplissant le rôle assigné au jeune prêtre par un illustre prédicateur de retraite, qui disait : " Dans le ministère sacré, comme dans toutes les carrières de la vie, l'on peut dire que tout dépend du commencement : *dimidium facti qui bene cœpit habet.*" [2]

A l'âge de vingt-cinq ou trente ans, on est plus apte à l'étude, et le temps de la jeunesse est le temps du travail. Quand la vieillesse arrive, il devient

1—Lettre de M. Raimbault à M. Painchaud, en date du 1er mars 1806.

2—*Discours* de Mgr Plantier sur les retraites ecclésiastiques, t. 1. p. 314.

difficile de se livrer à des travaux fatigants. Bossuet nous dit " que le temps présent est bien à ménager, et que celui qui reste est non seulement le plus court, mais le plus mauvais et comme la lie de tout l'âge." [1]

L'abbé Painchaud comprenait cette vérité, que l'on ne saurait trop souvent rappeler aux débutants dans le monde. Aussi prenait-il un soin tout spécial à composer ses sermons, il les écrivait en entier, puis il en confiait le texte à son heureuse mémoire. " Ce que l'adresse est à la force, dit un écrivain compétent, ce que la grâce est à la taille, ce que la propreté est au corps, voilà précisément ce qu'est un discours étudié à un impromptu." [2]

Nous avons sous les yeux plusieurs sermons manuscrits de M. Painchaud ; la lecture en est agréable, parce qu'on y perçoit de l'ordre et de la précision, deux qualités maîtresses chez l'orateur.

Le 5 décembre 1805, il prêchait à la chapelle des congréganistes du petit séminaire de Québec un sermon sur l'enfer, dont l'effet dut être très saisissant. Plusieurs pages mériteraient d'en être citées.

Un autre sermon sur la conversion du pécheur, prononcé, le printemps suivant, à la cathédrale, n'est pas moins remarquable par la profondeur des pensées et la richesse de l'expression. Le prédicateur semble nourri d'Ecriture sainte et des Pères de

---

1—Bossuet, *Pensées*, XXXI.

2—Dieulin, *Le bon curé*, t. II, p. 103.

l'Eglise, qui lui fournissent des rapprochements et des comparaisons frappantes de vérité.

Les leçons du curé Raimbault portaient leurs fruits. Ce jeune prêtre de vingt-trois ans était un véritable ornement pour le clergé ; les preuves étaient là, tangibles, irréfragables. Mgr Plessis n'avait, du reste, nul besoin des succès oratoires de son vicaire pour l'apprécier à sa juste valeur. Il s'y connaissait en hommes, et depuis le jour où il avait confié Charles-François à M. Raimbault, en lui disant : " les belles dispositions de cet enfant feront honneur à son bienfaiteur et à son protecteur," tous les événements n'avaient fait que confirmer ses prédictions. Aussi rien de surprenant que, dès l'année qui suivit son ordination, M. Painchaud ait été choisi par son évêque pour occuper un des postes les plus difficiles du diocèse. C'était la mission de la baie des Chaleurs, immense par l'étendue sinon par le nombre de catholiques, difficile à desservir, tant à raison des difficultés de communications que du mélange des nationalités et des croyances.

Lorsque Mgr Plessis apprit à son vicaire la nouvelle de ce changement, celui-ci en éprouva une grande joie et il se prépara aussitôt à partir pour cette mission lointaine. Sa mère lui confia le plus jeune de ses garçons ; [1] l'aînée de ses filles [2] l'accompagnerait pour gérer l'intérieur du presby-

1—Alexis, âgé de quatorze ans.

2—Victoire, déjà veuve de son mariage avec François Normand, de l'Islet. Son unique enfant, François, surnommé *Donken*, était aussi du voyage.

tère. Et tous trois quittèrent Québec le 17 septembre, sur la goélette du capitaine Aimé Dugas, en destination d'Halifax, mais devant faire escale à Percé pour y déposer son précieux personnel de voyageurs.

Le trajet fut heureux jusqu'à Percé, mais à cet endroit le vent contraire força le vaisseau à s'éloigner de la côte, si bien que lorsque la tempête cessa, l'on était au sud de l'île Saint-Jean, [1] près de l'entrée du détroit de Canseau. Comme il entrait dans les plans du capitaine de se rendre à Halifax le plus tôt possible, M. Painchaud dut se conformer à faire cette longue course avant d'atteindre la baie des Chaleurs. Etant quelque peu marin, il rencontrait une belle occasion de satisfaire ses goûts, et ce voyage n'était pas sans charmes, au moins en perspective. Il devait en profiter pour visiter M. Lejamtel, curé d'Arichat, [2] M. Prichard, curé de Tracadie, [3] et voir la ville d'Halifax, qui, de tout

---

1—C'est ainsi qu'on désignait à cette époque l'île du Prince-Edouard.

2—M. Lejamtel, prêtre du diocèse d'Avranches, émigré de Miquelon en 1792, fut placé à Arichat, la même année, par M. Jones, supérieur des missions du golfe Saint-Laurent. Il y demeura jusqu'en 1819, pour aller curé à Bécancourt, où il est mort le 22 mai 1835, à l'âge de 77 ans.

3—M. Amable Prichard, prêtre orléanais, était missionnaire à Tracadie depuis 1803. Il y demeura douze ans; après ce laps de temps, il devint curé de Berthier de Bellechasse, de 1815 à 1819, et il mourut à l'âge de 67 ans, le 24 décembre 1819. M. Raimbault l'avait connu à Orléans, surtout de réputation: " c'était un très digne prêtre, écrivait-il à M. Painchaud, le 2 octobre 1805, il s'est montré fidèle à tous les bons principes durant la Révolution."

temps, a plu au touriste. M. Painchaud y renoua connaissance avec Mgr Burke, [1] missionnaire d'Halifax, M. Maguire et d'autres personnages qu'il avait connus à Québec.

Le retour fut signalé par une tempête horrible qui faillit être fatale à la goélette, et compromit gravement la santé de la sœur de M. Painchaud. Le mal de mer l'avait littéralement épuisée. [2]

Ce ne fut qu'après six semaines de navigation que le nouveau missionnaire de la baie des Chaleurs

---

1—M. l'abbé Burke, arrivé à Québec en 1787, avait enseigné au petit séminaire de cette ville, et avait eu la cure de Saint-Pierre et Saint-Laurent (I. O.). On l'envoya ensuite à la Rivière-au-Raisin, sur le territoire des Miamis, pour qu'il y déjouât les machinations des Jacobins parmi les sauvages, machinations qui auraient pu être fatales au 24e régiment posté au Détroit, et aux Miamis, séparés du Détroit par une distance de 80 milles. M. Burke réussit à engager les colons à obéir aux lois militaires. Après la cession des postes, la cure de Détroit lui fut offerte, à condition qu'il devînt citoyen américain. Croyant que cela en entraînerait d'autres à suivre son exemple, il refusa cette offre, afin de pouvoir revenir au Canada. A son retour à Québec, Prescott lui alloua £100 par année, à titre d'indemnité pour ses pertes. Mgr Plessis jugea à propos de l'envoyer comme missionnaire à Halifax.

Il fut nommé évêque de Sion *in partibus*, le 4 juillet 1817, en même temps que vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse. Mgr Plessis le consacra dans la cathédrale de Québec, le 5 juillet 1818. A la mort de Mgr Burke, arrivée le 1er décembre 1820, M. Painchaud prononça son éloge funèbre dans l'église de Sainte-Anne de la Pocatière (le 16 janvier 1821).

Mgr Burke était né en 1753, dans le comté de Kildare, en Irlande, et avait été ordonné prêtre en 1781.

2—M. Painchaud a laissé une relation manuscrite de ce voyage. Voir en appendice DOCUMENT 2.

aperçut enfin l'église de Tracadièche, [1] où il eut l'extrême consolation de dire la messe le jour des Morts, 2 novembre. Arrivé la veille, dans l'après-midi, M. Painchaud avait été accueilli à bras ouverts par les citoyens de l'endroit, qui, comme on doit le penser, l'attendaient depuis longtemps, sans pouvoir expliquer un retard aussi prolongé.

1—Aujourd'hui *Carleton*.

CHAPITRE TROISIEME

LA MISSION DE LA BAIE DES CHALEURS—1806-1814.

Etendue de cette mission.—Ses difficultés.—Dispositions de la population.—Souffrances du missionnaire.—Les Indiens de Ristigouche.—Enclins à l'ivrognerie.—Trait frappant de l'intervention de la bonne sainte Anne.—Bons souvenirs laissés par M. Painchaud au sein de la mission micmacque de Ristigouche.

La mission de la baie des Chaleurs était encore, à cette époque, enveloppée dans les langes de l'enfance. On ne rencontrait pas de route carossable sur le parcours de cette côte qui, du fond de la baie à l'entrée de celle de Gaspé, représente environ cinquante lieues de circuit par voie de mer. Les seuls moyens de locomotion étaient le canot en été, et la raquette en hiver. Que de fois, même durant la belle saison, le marin, près d'entrer dans un havre, se voyait, par une bourrasque subite ou par un raz de marée, obligé de fuir la côte pour rebrousser chemin ou courir jeter l'ancre à plusieurs milles plus loin ! Le missionnaire devait subir ces contre-temps,

sans se plaindre ; comment en effet raisonner avec ces vieux loups de mer que l'approche de la tempête rend prudents en dépit de leur témérité.

Les ennuis du prêtre ne provenaient pas uniquement des difficultés de communication ; il y en avait plusieurs autres d'une nature beaucoup plus fatigante pour l'esprit que pour le corps. Mettons de côté, tout d'abord, la pauvreté des rares chapelles disséminées sur ce pays immense, le manque de résidence à l'usage du missionnaire, et occupons-nous seulement de la population de cette partie du diocèse de Québec.

La mission tout entière ne comprenait, à vrai dire, que quatre centres quelque peu importants : Percé, Tracadièche, Saint-Bonaventure et Ristigouche.

Percé appartenait au comté de Gaspé ; les trois autres paroisses faisaient partie du comté de Bonaventure.

A venir à l'époque où nous sommes (1806), le missionnaire résidant à Tracadièche desservait toute cette région. Aussi arrivait-il que des enfants ne recevaient le baptême que plusieurs mois après leur naissance. Le nombre de ces cas ne pouvait être bien grand, puisque dans cette partie de la mission comprenant Percé, l'île Bonaventure, l'Anse à Beaufils et le Barachois, on ne comptait, à cette date, qu'une trentaine de familles catholiques. [1]

1—En 1811, il y avait environ dix familles catholiques à la pointe Saint-Pierre, et une seule au Barachois ou Saint-

Tracadièche était comme la métropole de la baie des Chaleurs. Tout cependant y respirait la pauvreté : le presbytère et l'église, misérables constructions en bois, présentaient des dehors tout à fait primitifs. A Bonaventure et à Ristigouche, même dénuement. La population de tous ces endroits était alors, comme aujourd'hui, fortement mêlée d'Acadiens, d'Ecossais, d'Irlandais, d'Allemands et de Micmacs, et partant de catholiques et de protestants, ceux-ci dominant par l'influence de la fortune. La célèbre maison Robin, d'origine jersiaise, avait déjà atteint l'apogée de sa gloire. Elle entretenait tout le long de la côte un groupe de commis de croyance étrangère, et leurs procédés n'étaient pas de nature à favoriser l'extension du catholicisme autour d'eux.

" Il s'en faut de beaucoup, écrivait Mgr Plessis en 1811, que les habitants de ce côté de la baie des Chaleurs vaillent ceux de l'autre côté, sous le rap-

---

Pierre de la Malbaie. Il n'y en avait aucune à Saint-Georges de la Malbaie ou Chien-Blanc.

Mgr Plessis ne trouva à la Grande-Rivière, en 1811, qu'une dizaine de familles. C'étaient les Beaudry, Béliveau, Blais, Baudin, Couture, Bertrand, Méthot, Dupuis et Lafontaine.

Les autres familles catholiques habitaient Percé, l'Anse à Beaufils, l'île Bonaventure.

Percé vit, dès 1770, arriver des Canadiens-Français, Arbour et Bourget, ainsi que des Irlandais et un Anglais du nom de Fox, qui devint un personnage important dans la localité. Mais longtemps auparavant, Percé avait servi de résidence aux missionnaires récollets qui évangélisaient les sauvages de la Gaspésie et de la baie des Chaleurs. Un livre du Père C. Le Clercq, intitulé : *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, contient l'historique de cette mission jusque vers 1680.

port de la modestie, des mœurs et de la religion. Comme eux ils descendent des bons Acadiens, mais ces enfants ne retracent guère les vertus de leurs ancêtres." Mais il se rencontrait chez eux d'autres grands défauts propres à décourager le missionnaire. L'insouciance religieuse en était un capital ; on s'approchait peu des sacrements, les familles étaient désunies, et l'ivrognerie régnait presque en souveraine, surtout au milieu des sauvages de Ristigouche.

M. Painchaud dut lutter contre tous ces obstacles, dont le moindre comportait un caractère sérieux. Ajoutons encore que la dîme se payait mal. De sorte qu'à la pénurie se rattachaient le relâchement dans les mœurs et un affaiblissement général de l'esprit chrétien.

M. Painchaud vécut d'abord au milieu d'une médiocrité parfois décourageante. La première dîme qu'il recueillit lui rapporta quarante piastres et quelques quintaux de morue sèche. [1] Il lui arriva même de souffrir de la faim, comme l'atteste une lettre de sa sœur, qui s'était rendue un jour à Ristigouche pour lui porter des vivres : " Je l'ai trouvé, dit-elle, bien à jeun ; il y avait deux jours qu'il n'avait pas mangé. Quand il m'a vue, le premier bonjour fut de me demander si je lui avais apporté du pain. Il avait de la peine à marcher. Je le trouvai décharné, pâle et noirci par le soleil. Je lui donnai à manger ; il

1—Lettre de M. Painchaud à son frère Joseph, du 22 octobre 1807.

a repris un peu de force, et le lendemain nous avons eu une belle cérémonie, un beau sermon." [1]

Un mois plus tard, M. Painchaud écrivait à son frère Joseph : "Tu te plains de faire maigre ; moi, je ne vois souvent qu'un hareng d'un côté, un maquereau de l'autre : voilà mon pain quotidien." [2]

Ces privations ne semblent pas l'avoir porté au découragement ; au contraire, son zèle pour le salut de son troupeau s'accroissait en proportion des difficultés qui s'amoncelaient autour de lui. Parfois elles étaient écrasantes.

Les trajets en hiver étaient des plus pénibles. On sait ce qu'il en coûte de fatigues pour marcher, la raquette aux pieds, avec un sac de provisions sur les épaules ou un traîneau accroché au dos. Obligé souvent de coucher dans les bois, à la belle étoile, au milieu de froids rigoureux, M. Painchaud ne se plaignait jamais ; il préférait encore se sacrifier, que de recevoir l'hospitalité des sauvages ou de pêcheurs qui n'avaient souvent qu'un misérable grabat à lui offrir. Accepter leur nourriture, c'était se condamner presque invariablement à des repas de poissons et de pommes de terre, apprêtés sans aucun autre condiment que du sel.

Encore une fois, ces privations devant lesquelles la nature se révolte instinctivement, étaient douces au cœur du missionnaire ; son cœur éprouvait une satisfaction réelle de ces souffrances physiques que

1—Lettre de Victoire Painchaud, du 16 septembre 1807.
2—Lettre de M. Painchaud à Joseph, du 22 octobre 1807.

Dieu agréa sans doute en expiation des fautes de son peuple. Mais la peine était autrement insupportable quand il lui fallait lutter contre les vices des individus, et en particulier contre l'ivrognerie des sauvages, naturellement enclins à cette terrible et dégradante passion.

Les Micmacs aimaient les liqueurs fortes, et ils avaient une belle occasion de s'en procurer en traversant à Dalhousie, petite ville située du côté opposé de la baie, assez rétrécie à cet endroit. Les aubergistes leur en vendaient sans se soucier de l'abus qu'ils en pourraient faire. Or ces abus étaient criants, car un sauvage ivre est plus redoutable qu'une bête féroce. Tout ce qui est sacré pour lui lorsqu'il est sobre, cesse de l'être s'il est enivré. Il peut tuer son père, sa mère, sa femme ou son enfant, avec le même sang-froid qu'il abat un gibier de la forêt.

M. Painchaud mit, dès son arrivée, la cognée à la racine de l'arbre, en lançant la justice aux trousses des débitants de liqueur non licenciés, [1] puis en agissant lui-même auprès des sauvages, comme on va voir.

Un jour, à Ristigouche, il fit devant son auditoire, composé en grande partie de Micmacs, un sermon

---

1—Lettre de Jacob Powell, de Miramichi, à M. Painchaud, en date du 3 août 1808; aussi une lettre de Peter Campbell, de Miramichi, du 29 octobre 1808, annonçant à M. Painchaud que la cour a donné l'ordre à un nommé Girard de ne plus vendre de liqueur enivrante aux sauvages. (Archives de la cour de Miramichi).

dans leur langue. Il leur reprocha amèrement leurs ivresses fréquentes, et, en terminant, il dit qu'il ferait la visite des cabanes, et casserait toutes les bouteilles de rhum sur la tête des coupables. Aussitôt après la messe, il fit la visite annoncée, et une minutieuse perquisition lui permit de déceler une de ces bouteilles à moitié remplie du liquide corrosif. M. Painchaud n'hésite pas un instant : s'emparant de la fiole, il la casse sur une pièce de la charpente, au lieu de la jeter à la tête du sauvage, qui était un des plus méchants de sa tribu. Celui-ci, stupéfié, ne dit pas un mot, et M. Painchaud retourna à son presbytère.

Quelques jours plus tard, le même sauvage se dirigeait, un gros bâton à la main, vers la résidence du curé. L'apercevant, M. Painchaud courut à sa rencontre, sauta sur cet adversaire redoutable, et, lui arrachant son arme, il lui en asséna plusieurs coups.[1] Le Micmac s'enfuit un peu honteux, mais jurant, à part lui, qu'il tirerait vengeance de ce nouvel affront.

Le lendemain, M. Painchaud ayant à traverser de l'autre côté de la rivière Ristigouche, le même sauvage le suivit de près sur un canot, et, rendu à une certaine distance, il s'apprêta à faire chavirer l'em-

---

1—Cette manière de procéder à l'égard des sauvages a toujours bien réussi. Pour eux, la force physique constitue chez l'homme un degré de supériorité qui leur impose beaucoup plus que le raisonnement, la dignité ou la force morale. M. Painchaud n'est pas le seul parmi nos missionnaires qui ait eu recours à ce moyen très énergique, mais efficace.

barcation du missionnaire, en posant la main sur le bord. Un coup de rame bien appliqué lui fit lâcher prise. Et comme il paraissait vouloir revenir à la charge, d'autres sauvages que la Providence avait conduits à proximité, s'interposèrent et délivrèrent M. Painchaud de cette redoutable agression.

Mgr Bossé nous communique un autre exemple de l'énergique croisade entreprise par M. Painchaud contre les ivrognes Micmacs.

Un soir—veille de la fête de sainte Anne—M. Painchaud était retiré dans son humble presbytère de Ristigouche. Les Micmacs remplissaient les maisonnettes d'alentour. Beaucoup avaient assiégé le confessional pendant la journée. Mais l'eau de feu avait aussi ses dévots, et dans quelques cabanes élevées à l'écart, sous l'ombre mystérieuse du bois, plusieurs braves à peau rouge faisaient force rasades, en toute sécurité. Le missionnaire devait être à son repos, et les buveurs grognaient du plaisir de lui jouer ce bon tour. Soudain la porte s'ouvre : la figure courroucée du patriarche paraît aux yeux troublés des buveurs. Un solide bâton est dans sa main. Sans mot dire, il l'abat sur la cruche encore à moitié remplie d'eau de feu ; les éclats du vase jaillissent de tous côtés. Un seul sauvage ose parler, —il se sentait plus brave que les autres, car c'était le maître du logis. Il se lève sur ses jambes vacillantes, sa main étreignant son fusil de chasse. Puis, d'une voix rauque et avinée : “Si tu n'étais pas le *patliache*, dit-il, le sang de ton cœur coulerait sur

mon eau de feu."—"Tiens, répartit aussitôt M. Painchaud, en ouvrant sa soutane et découvrant sa poitrine, voici mon cœur, et tire, si tu l'oses. Le patriarche est ton ami quand il renverse ton eau de feu, il est ton ami quand il te dit la bonne parole, la parole du Grand-Esprit, et, s'il le faut, le patriarche couvrira ton eau de feu de son sang pour en préserver ses enfants. A genoux! pour demander pardon au Grand-Esprit." Et une longue prière, suivie d'une chaude exhortation, mit fin à cette débauche.

Le sauvage est rancunier. Cette scène avait laissé de profondes impressions dans le cœur de tous ceux qui en avaient été les témoins. Pourtant le principal coupable avait gardé au plus profond de son cœur un point noir contre M. Painchaud, qui s'en doutait bien. Pour le gagner par des procédés d'amis, il lui demanda de le ramener en canot jusqu'à la pointe de Meguasha. C'était pendant la nuit. Le Micmac prépare son canot, et avec deux compagnons il le lance à l'eau et y fait asseoir M. Painchaud, qui prend, lui aussi, une pagaie. La Ristigouche était calme. Le canot, poussé par des bras vigoureux, fendait l'onde sans bruit. De temps en temps, les sauvages faisaient entendre un de ces grognements qui expriment leur surprise, leur frayeur ou leur admiration, et alors leurs mains palpaient le fond de l'embarcation, comme pour s'assurer que l'écorce en était intacte.

Ses prières dites, M. Painchaud entonne son cantique favori: *Je mets ma confiance*. Sa belle voix

fait écho au loin. La pointe de Meguasha se montre recouverte de ces fameux arbres où les corbeaux ont établi leur résidence. La pince du canot grince au contact du sable. Agile à l'égal des sauvages, M. Painchaud saute à terre le premier, et, aussi vite que lui, les sauvages ont laissé le frêle esquif, et tous ensemble se trouvent sur le rivage. " Le Micmac est fin, leur dit alors M. Painchaud, mais le Grand-Esprit est fort, et le patriarche est protégé par la main du Grand-Esprit. Ton canot devait noyer le patriarche, tu lui avais ouvert une bouche pour le dévorer. Mais la vie du patriarche est gardée par le grand Maître. Prends garde qu'il ne te fasse dévorer par la bouche que ta main a faite." Et, prenant la main du coupable, M. Painchaud la posa sur une ouverture que le traître avait pratiquée au fond du canot, afin de faire engloutir celui qui avait renversé son eau de feu.

M. Painchaud raconte d'autres épisodes aussi émouvants dans le journal qu'il nous a laissé de sa mission de Ristigouche

" Un matin, dit-il, vers les neuf heures, un sauvage tout déchiré et plein de sang vint en courant se réfugier auprès de moi. Il venait d'être assailli par un autre qui était ivre et qui même, non content de l'avoir déchiré, le menaçait du couteau que celui-ci évita par une prompte fuite. La punition de cette action fut remise à plus tard.

" Quelques jours s'étaient passés assez tranquillement, lorsque sur les neuf heures et demie du

matin, j'observais un canot dans lequel il ne paraissait qu'un homme, qui gardait le large sans avancer ni reculer. Cette manœuvre me donna quelques soupçons. Je m'informai, et finalement j'appris que ce canot portait trois ivrognes, dont deux étaient affaissés dans le fond et sans connaissance. Je décidai d'aller voir moi-même ce qui en était. J'eus envie d'y aller seul dans un petit canot d'écorce, mais par précaution, qui se trouva sage, je choisis un grand canot où je m'embarquai avec deux jeunes gens. Notre abord parut décontenancer le conducteur des ivrognes. Nous abordâmes, et sur des saumons tranchés, la face dans le sang, nous vîmes deux misérables sauvages assez âgés, sans connaissance. Je fouillai partout pour découvrir le liquide enivrant, mais il n'y en avait plus. Je ne vis à craindre qu'un trente sous sur une hache, car le canot portait à une goélette qui avait du rhum. Je mis ce trente sous dans mon canot, après quoi j'enjoignis au porteur des ivrognes d'aller à terre.—*Eliasse* (j'irai), me répondit-il d'une voix terrible et menaçante, et aussitôt il hâle son canot contre le mien, prend le trente sous, et, sans respirer, prend mon canot par le bord avec ses deux mains. Je crus alors être dans l'eau ; il était saoul lui aussi. Remarquez que mes deux jeunes gens ne bougeaient pas plus que des bûches. Un reste de crainte religieuse cependant fit que l'ivrogne, au lieu de nous faire tourner, se contenta de pousser rudement notre canot en arrière. Mais aussitôt, comme s'il se fût repenti d'avoir manqué

son coup, le voilà qu'il fait de nouveaux efforts pour nous rejoindre. Je n'avais pas une épingle, et à ce coup il allait s'agir de la vie. Quoique à regret, j'ordonnai à mes jeunes gens de retourner à terre ; ils ne demandaient pas mieux. Cependant, pour ne pas sembler le faire par crainte, j'ordonnai à mon *saoulon* de venir à terre aussi, le menaçant de mon mieux. Il obéit en apparence, car il y vint, je ne sais dans quel dessein.

"De retour à ma maisonnette, je repris mes sens et commençai mes petites Heures. Je ne les avais pas encore terminées, voilà qu'un grand mâtin de sauvage, haut de six pieds, entre dans le premier appartement. Comme j'étais sur mes gardes, je courus voir. Il avance sur moi en marmottant quelque chose.—" Bonjour ! Bonjour !" Quoique fort ivre, il me demanda si je le confesserais.—" Oui, lui dis-je, bientôt."—" Tu n'es pas maître de l'église," me dit-il. Je vis où il voulait en venir.—" *Acchouete*, tu en as menti, répliquai-je, tu es saoul." —Oui, me dit-il."—" Et bien ! passe la porte." Et tout de suite, le prenant par le milieu du corps, je lui donnai l'élan pour lui faciliter la sortie, qui fut prompte. Je me trouvai dehors aussi moi ; et voilà mon sauvage qui fonce sur moi. Je menace de le frapper, s'il avance encore un pas ; il en fait trois. J'attrappe une barre d'un bon pouce et demi de diamètre au gros bout, et, sans perdre de temps, je lui en applique un coup à ma force autour du corps. Il insiste, je redouble ; il avance, je réitère à ma force. Je méditais le qua-

trième coup par la tête pour l'étourdir, lorsqu'au bruit des combattants on vint au secours. Trois bons hommes eurent toutes les peines à l'entraîner, il revenait toujours sur moi.

"Je conclus qu'il faut de la prudence avec la hardiesse.

" Le lendemain, lui et d'autres vinrent se jeter à mes pieds, me baisant les mains et demandant leur pardon, qu'ils obtinrent moyennant une bonne pénitence." [1]

Le lecteur nous pardonnera cette insistance à faire connaître les mœurs des sauvages de Ristigouche. M. Painchaud avait tellement à cœur de les épurer, qu'il y mit toute son âme et son habileté, et il obtint d'assez bons résultats pour en éprouver quelque contentement. Quelle qu'ait été la nature des moyens dont il disposa à leur égard, il réussit à se faire aimer de ces pauvres misérables, plus ignorants que méchants. Malgré tous leurs défauts, ils avaient une foi vive ; c'était un héritage précieux à leur conserver, et M. Painchaud s'en fit un devoir comme un honneur. Il mit tout en œuvre pour leur inspirer une grande dévotion à la sainte Vierge, et surtout à sainte Anne, patronne de leur église. Le trait suivant qu'il racontait aux élèves du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, lorsqu'il en était le Supérieur, démontre combien pasteur et troupeau

---

1—Journal de la mission de Ristigouche, en juillet 1807. Voir DOCUMENT 3.

s'entendaient sur la beauté du culte de la grande thaumaturge du Canada.

" Après une journée de grandes fatigues, disait-il, j'étais plongé durant la nuit, dans un profond sommeil, lorsque tout à coup je fus éveillé d'une manière étrange, et j'entendis une voix plus étrange encore qui me dit bien distinctement : " Trois de tes enfants sont en danger de périr, et une mort imminente les attend, si tu ne te hâtes de les secourir, en intercédant pour eux auprès de celle qu'on invoque sous le titre de la bonne sainte Anne, et en laquelle ils ont une grande confiance." Après ces mots, la voix s'éteignit ; mais le son suppliant et mélodieux que je venais d'entendre, éloigna tellement le sommeil de mes paupières, que je ne pus dormir le reste de la nuit ; et chaque fois que ce fait me revient à la mémoire, j'éprouve encore la sensation extraordinaire qui m'agita alors.

" Après cet avertissement, je fis aussitôt vœu de chanter, le lundi suivant, une grand'messe en l'honneur de sainte Anne, pour sauver du péril mes chers paroissiens.

" Le lendemain matin, voici ce que j'appris de la bouche même de ceux qui avaient été miraculeusement sauvés de la mort ; l'événement avait eu lieu pendant la nuit.

" Trois sauvages, deux hommes et une femme, faisaient en canot d'écorce le trajet de Tracadie à Ristigouche, et n'arrivèrent au milieu de la baie que tard dans la nuit. Arrivés à cet endroit, une bour-

rasque de vent s'éleva, et fit chavirer leur frêle embarcation. Précipités brusquement dans les eaux, nos malheureux ne manquèrent pas d'aller au fond de l'abîme, et, quand ils revinrent à la surface, ils se trouvèrent séparés les uns des autres, et assez éloignés de leur canot. A la vue de l'extrême danger qui les menaçait tous, la femme cria à ses compagnons : " Prions la bonne sainte Anne, et elle nous sauvera ! " A peine eut-elle proféré ces paroles, que l'embarcation tourna sur elle-même et vint, pour ainsi dire, se mettre à la disposition des naufragés, qui se trouvèrent tout à coup rapprochés, et qui purent assez facilement y reprendre leur place. Sauvés d'une manière si étrange, ces infortunés, reconnaissant qu'ils devaient leur salut à celle qu'ils venaient d'invoquer, promirent aussi une grand'messe en l'honneur de leur bienfaitrice.

" Le dimanche suivant, en rendant compte à mes chers sauvages de cet événement, et en les invitant à venir témoigner leur reconnaissance à sainte Anne, en assistant aux deux messes qui devaient être chantées, la semaine suivante, en son honneur, je pus me convaincre de la tendre dévotion que ces enfants des bois avaient pour cette grande sainte ; et l'abondance des larmes qu'ils versèrent dans cette circonstance, ne me laissa aucun doute sur leurs dispositions à tout faire pour lui témoigner leur amour.

" Ce que je venais de leur raconter ne fit qu'accroître leurs heureuses dispositions, et, depuis lors, chaque fois que je voulais obtenir d'eux le sacrifice

d'une passion, d'une mauvaise habitude, je n'avais qu'à leur dire : " En vous livrant à l'ivrognerie, à la colère, à la vengeance, etc., vous contristez le cœur de la bonne sainte Anne, et vous lui prouvez que vous ne l'aimez pas.

" Ces paroles suffisaient d'ordinaire pour obtenir les plus éclatantes conversions. [1] "

Quelques années après, lorsque M. Painchaud était curé de Sainte-Anne de la Pocatière, les Micmacs de la baie des Chaleurs, dont la dévotion à la vénérable mère de Marie n'avait pas diminué, se rendant à Sainte-Anne de Beaupré en pèlerinage, faisaient halte chez leur ancien *Patliache.* [2] Mettant leurs canots à l'abri, au pied du cap-Martin, ils s'en allaient au presbytère, où ils trouvaient toujours une douce et cordiale hospitalité. Chaque année, vers la mi-juillet, ils arrivaient ainsi en groupes, et plusieurs n'allaient pas plus loin pour contenter leur dévotion. Cette coutume s'est conservée longtemps, et nous avons été nous-même plusieurs fois témoin de ces pèlerinages des sauvages du golfe. Leur passage n'était alors marqué d'aucune de ces scènes disgracieuses dont la paroisse avait été le théâtre au commencement du siècle, et qui forcèrent

---

1—Les *Annales de la bonne sainte Anne*, rapportent ce trait édifiant dans le premier fascicule. Cet intéressant recueil n'a pas cessé de paraître depuis 1873, année de sa fondation. Cette belle œuvre doit sa création à un élève du collège de Sainte-Anne, M. l'abbé Nazaire-A. Leclerc, qui avait bien connu M. Painchaud.

2—Pour *patriarche*. Les sauvages prononçaient la lettre *r* comme un *l*, ou la supprimaient complètement.

l'évêque de Québec à supprimer la fête de sainte Anne, afin d'empêcher le retour des sauvages. Il va sans dire que ce règlement ne s'étendait pas à Sainte-Anne de Beaupré, et qu'il fut rescindé plus tard, comme nous le verrons dans un prochain chapitre.

CHAPITRE QUATRIEME

LES COURSES APOSTOLIQUES.—1806-1814.

Tribulations de M. Painchaud.—Consolation intérieure du missionnaire.—Correspondance avec Mgr Plessis.—Tournée pastorale de Mgr Plessis à la baie des Chaleurs, en 1811.—Visite épiscopale, en 1812, de l'évêque à l'île Saint-Jean.—M. Painchaud l'y accompagne.—Les voix mystérieuses de l'île Saint-Jean—M. Painchaud reçoit Mgr Plessis à Carleton.—M. Painchaud le suit jusqu'à Madawaska.—Nommé, en 1814, curé de Sainte-Anne de la Pocatière.—Voyage de Carleton à Sainte-Anne dans une chaloupe dite *Trois-Mille-Clous.*—*Le braillard de la Madeleine.*—Sa légende.—M. Painchaud lui donne le coup de grâce.

Nous n'avons fait que signaler le courage de M. Painchaud en présence des difficultés physiques de ses missions, immênses par l'étendue, isolées des autres par le défaut de chemins. Il nous plaît d'y revenir, afin de démontrer jusqu'à quel point le missionnaire est exposé à souffrir dans ces pays nouveaux, incultes pour une grande partie et très peu colonisés.

Un jour, ayant été appelé aux malades, à douze lieues de distance—c'était en hiver—il fallait ou traverser un bois de cinq lieues, ou marcher le long de la grève, en profitant de la marée basse. M. Painchaud choisit ce dernier parti ; mais quel ne fut pas son embarras, lorsque arrivé près d'un gros morne, il se vit surpris par la marée montante. Il n'y avait plus à reculer. Aussi se résolut-il à gravir cette montagne abrupte, aussi haute que le cap Diamant, en pratiquant des cavités dans le roc avec une hachette qu'il portait toujours à sa ceinture. Parvenu enfin au sommet, il lui restait encore trois lieues à parcourir à travers la forêt, enfonçant à chaque pas de trois pieds dans la neige, avant que d'arriver aux premières habitations.

Une autre fois, revenant d'une mission qui avait duré plus de deux mois, au cours de laquelle il avait parcouru cinquante lieues, il aborda au port Daniel, n'ayant pas mangé depuis vingt-quatre heures. Il entre dans une maisonnette et demande à la femme de lui donner à souper. Elle fait réponse qu'elle n'a rien autre chose à lui offrir que des pommes de terre. C'était une maigre pitance, il fallut bien qu'il s'en contentât. Mais la Providence vint à son secours. Un gros hibou, étant venu se percher sur le mât d'une berge, M. Painchaud prit son fusil et l'abattit. Il en fit son repas.

C'était au commencement de décembre. M. Painchaud était obligé de se rendre à sa mission de *Thomenac*, et personne ne voulait consentir à

l'accompagner. Son jeune frère Alexis, plus courageux que les autres, s'offrit à le suivre. Tous deux partirent à trois heures de l'après-midi par un vent favorable, à bord d'une chaloupe dite *Trois-Mille Clous*, que M. Painchaud avait construite de sa main, et qu'il avait ainsi nommée, parce que les pêcheurs de l'endroit ne faisaient entrer que quinze cents clous dans la main d'œuvre de leurs embarcations. Cette chaloupe mesurait dix-huit pieds sur sept. [1]

Une demi-heure après le départ, le vent tourna brusquement, et le nord-ouest commença à souffler, avec accompagnement d'un froid glacial. La nuit se passa à louvoyer, et le lendemain les deux voyageurs arrivaient au terme de leur voyage. On laissa la chaloupe à un demi-mille de terre, et l'on se rendit au rivage sur la glace qui se rompait à chaque instant. Grand fut le désappointement de n'y pas trouver un être humain, pas même un bon feu pour sécher leurs vêtements et réchauffer leurs membres engourdis par le froid. Le brave missionnaire et son héroïque petit compagnon durent rebrousser

---

1—Nous tenons de M. Blouin, curé de Carleton, que M. Painchaud contruisit la *Trois-Mille-Clous* dans le grenier du presbytère, durant la saison d'hiver. Il la lança par le pignon d'où il avait enlevé les ais, en la faisant glisser sur deux pièces de bois.

—M. Painchaud savait travailler le fer aussi bien que le bois. A Sainte-Anne, il se monta une jolie boutique, qui brûla un jour à la suite d'une imprudence. Il fabriqua pour son usage un *sleigh*, qui est aujourd'hui la propriété de M. le docteur Marmette, de Montmagny. Il existe au collège d'autres vieilles reliques de M. Painchaud, entre autres, un petit navire en ivoire, un service à thé en porcelaine, un fusil de chasse, etc. Voir NOTE C.

chemin tels qu'ils étaient, et faire encore cinq lieues dans leur chaloupe avant de rencontrer une habitation. [1]

Malgré toutes ces fatigues et ces tortures physiques sans cesse renouvelées, le jeune missionnaire éprouvait de nombreuses consolations intérieures. Communiquant son bonheur à ses amis de Québec, entre autres à son évêque, il en recevait des lettres encourageantes. " Grâce à Dieu ", lui écrivait M. Desjardins, chapelain de l'Hôtel-Dieu, " après les épreuves et les tortures de l'inquiétude, vous savourez les délices de la paix intérieure. Conservez-la et communiquez-la cette douce paix que le monde ne connait guère, et que le cloître même ne possède pas toujours." [2]

De son côté, Mgr Plessis, qui suivait avec intérêt la carrière fructueuse de son protégé, lui disait : " Puisse cet heureux calme durer toujours ! Vous y avez quelque droit par le courage avec lequel vous avez soutenu la tempête." [3]

La tempête à laquelle l'évêque fait allusion dans sa lettre, avait été soulevée par les vendeurs de boissons fortes non autorisés par la loi ; leur mécontentement contre le missionnaire qui les avait fait condamner à l'amende, leur souffla à l'oreille l'idée de

---

1—Lettre d'Alexis à son frère Joseph, datée de Montréal, le 11 février 1846.

2—Lettre de M. L.-J. Desjardins à M. Painchaud, en date du 15 novembre 1808.

3—Lettre de Mgr Plessis à M. Painchaud, le 4 novembre 1809.

vengeance, et ils crurent s'être vengés en proférant les plus noires calomnies sur le compte de l'homme de Dieu. Ils le traduisirent même en justice, alléguant de prétendus griefs. Quand le jour vint où ils furent appelés devant les juges à prouver leurs accusations odieuses, ils n'osèrent comparaître, et M. Painchaud s'en retira indemne.

En trois ans, le missionnaire avait opéré une somme de bien considérable ; la sobriété régnait au milieu des sauvages de Ristigouche, la ferveur semblait renaître dans les familles acadiennes, chez qui la foi n'était qu'assoupie. M. Painchaud avait bien gagné une promotion, bien qu'il ne demandât rien de plus que son rappel. Du reste, en le nommant, en 1806, au poste de Tracadièche, Mgr Plessis s'était engagé à lui donner une autre cure, après trois années de service. Mais, embarrassé par la disette de sujets, l'évêque se contenta, à l'échéance du terme fixé, de lui enlever une partie du fardeau, en chargeant le R. P. Fitzimons, Récollet, des paroisses de Bonaventure et de Percé. M. Painchaud resterait avec ses sauvages de Ristigouche et la mission de Carleton. Mais le Récollet se découragea vite ; un bon matin il partit pour Halifax avec l'intention, disait-il, de se rendre en Espagne et d'y entrer dans un monastère de son ordre. M. Painchaud dut donc reprendre son ancienne mission jusqu'en 1811, à l'arrivée de l'abbé Leclerc, porteur de lettres le nommant missionnaire du Cap d'Espoir, de Bonaventure et des lieux intermédiaires. Ce prêtre était pieux, régulier dans sa vie,

et bien recommandé par M. Girouard, [1] qui l'avait eu pendant deux ans comme vicaire.

M. Painchaud avait, dès l'année 1808, pris son parti de rester à Carleton, Mgr Plessis lui ayant déclaré, à l'automne de cette année-là, [2] qu'il ne pourrait lui donner une autre cure qu'en 1810 et peut-être en 1811. Le 6 novembre 1810, Mgr Plessis lui manda par lettre qu'il ferait, le printemps suivant, sa tournée pastorale aux îles de la Madeleine et à la baie des Chaleurs. [3] Mais c'était tout ; l'évêque ne lui parlait d'aucun changement.

La visite épiscopale eut lieu telle qu'annoncée. Mgr Plessis, accompagné de M. l'abbé Desjardins [4] et de l'abbé R. Gaulin, [5] diacre, quitta Québec le 4 juin, visita l'archipel de la Madeleine, puis, traversant à la baie des Chaleurs, prit terre à Caraquet, se rendit à Nipisiguit, où M. Painchaud était rendu pour offrir au Prélat ses hommages et préparer avec lui l'itinéraire de sa visite à la baie des Chaleurs.

Mgr Plessis arriva à Carleton, le 9 juillet. Deux

1—M. Antoine Girouard, curé de Saint-Hyacinthe depuis 1806, fonda, en 1811, dans sa paroisse, un collège qui est aujourd'hui très florissant. On l'appelait, dans les premiers temps, le collège de Maska (Yamaska). Cette belle institution a rendu d'immenses services à la religion et à l'Etat.

2—Lettre de Mgr Plessis à M Painchaud, en date du 30 septembre 1808.

3—Lettre de Mgr Plessis à M. Painchaud, du 6 novembre 1810.

4—M. Desjardins était arrivé de France en 1794. Après avoir été missionnaire dans la baie des Chaleurs jusqu'en 1805, il fut nommé, en 1807, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec, et il y demeura jusqu'à sa mort, en 1848.

5—M. Rémi Gaulin devint plus tard évêque de Kingston.

bataillons, formés en carrés, l'un d'hommes, l'autre de femmes, l'attendaient sur la plage, humblement prosternés pour recevoir sa bénédiction.

M. Painchaud suivit le Prélat à Saint-Bonaventure, mais il fut obligé de se rendre à Percé pour assister un jeune moribond. La distance à parcourir était de vingt-trois à vingt-quatre lieues. M. Painchaud voulut entreprendre ce pénible voyage que le départ mal calculé du P. Fitzsimons avait rendu nécessaire.

L'évêque poursuivit sa course, s'arrêta à Paspébiac et à la Grande-Rivière, où M. Painchaud le rejoignit de nouveau. De là on se rendit à Percé, puis à la pointe Saint-Pierre et à Douglastown, qui fut le point du départ de Mgr Plessis pour Québec.

Le 26 août, il arrivait à sa ville épiscopale, après une absence de près de trois mois.

Dans l'intervalle, M. Painchaud s'en était retourné à Carleton, avec la perspective d'y demeurer encore une année de plus.

Le 6 octobre, Mgr Plessis lui écrivait : " Priez Dieu pour ce pauvre évêque qui vous aime et pense souvent à vous....Il y a maintenant peu d'apparence que vous soyez transféré aux Trois-Rivières... Tenez-vous pour heureux d'avoir dans M. Leclerc un voisin dont la régularité est très propre à vous consoler de celui que vous n'avez plus....Il (M. Leclerc) est parti de Québec le 27 septembre, avec le capitaine Dubord..." [1]

1—Lettre de Mgr Plessis à M. Painchaud, du 6 octobre 1811.

Le 28 du même mois, Mgr Plessis lui écrivait de nouveau : Vous avez une âme sensible, tournez-la constamment vers Dieu. Méditez les psaumes, étudiez quand vous ne serez pas en marche ; livrez-vous moins à la joie quand vous voyez vos amis. Votre santé exige cette considération ; surtout couchez-vous moins tard et levez-vous plus matin :

Early to bed, early to rise, makes man healthy, wealthy and happy. [1]

Durant l'hiver qui suivit, Mgr Plessis annonça à M. Painchaud une nouvelle visite pastorale dans le golfe. Au printemps de 1812, Sa Grandeur porterait ses pas à l'Ile-Saint-Jean, et M. Painchaud était prié de se rendre à Percé vers la fin de mai, pour y rejoindre le cortège épiscopal. M. Painchaud remplirait les fonctions de son ministère auprès des sauvages de l'île, qui étaient aussi des Micmacs, dont il connaissait assez bien la langue.

Ce fut dans l'après-midi du 5 juin que M. Painchaud, l'intrépide Painchaud, comme l'appelle Mgr Plessis dans son *Journal de la mission de* 1812, eut l'extrême témérité de se rendre à bord de l'*Angélique*, goélette du capitaine Dugas, en rade à Percé, alors qu'une tempête épouvantable venait de jeter à la rive en la brisant une berge et les deux bateliers qui la montaient. On leva l'ancre le lendemain, et l'évêque visita toute la côte du Nouveau-Brunswick, depuis Tracadie jusqu'à Shédiac, s'arrêtant aux différents

1—Lettre du même au même, du 28 octobre 1811.

postes pour y donner la confirmation. Nigouek, Bartabog, Miramichi, Richibouctou, eurent tour à tour l'honneur de recevoir des hôtes aussi distingués. M. Painchaud s'occupait de confesser les sauvages cantonnés d'espace en espace le long de la côte.

Le parti quitta Shédiac, le 30 juin, pour l'Ile-Saint-Jean, et le premier endroit où l'on s'arrêta fut Malpec. Il y avait, en outre, des familles acadiennes à Rustico, à la baie de Fortune, à Cascompec, etc. La population catholique de l'île était alors de 4,000 âmes, dont 250 familles écossaises, les autres acadiennes. La population était encore, en 1812, sous le coup d'un émoi extraordinaire occasionné par un phénomène inexplicable et que Mgr Plessis rapporte dans son *Journal* sans tenter lui-même d'explication. Voici en quoi il consistait.

Depuis environ six ans, c'est-à-dire depuis 1806, on entendait dans toutes les chapelles acadiennes de l'Ile-Saint-Jean, celle de la baie de Fortune exceptée, des voix ou plutôt une voix, tantôt chantante, tantôt soupirante, dont plusieurs personnes se trouvaient singulièrement affectées. La voix soupirante était celle d'une personne qui serait dans une affliction sourde et profonde, la voix chantante était celle d'une femme ou d'un enfant qui se faisait entendre au-dessus de celle des chantres; car c'était pendant l'office que l'on entendait cette voix glapir, mais surtout pendant les litanies du saint Nom de Jésus qu'il était d'usage de chanter, le dimanche, pendant la grand'messe. Tous les assistants n'entendaient

pas cette voix en même temps; ceux qui l'avaient entendue un dimanche, ne l'entendaient pas toujours dans une autre église, ou le dimanche suivant. Il en est qui ne l'ont jamais entendue. Quelquefois elle était entendue d'une personne et ne l'était pas d'une autre placée dans le même banc. Cependant plusieurs étaient frappés du son de la voix gémissante jusqu'à tomber en pamoison. S'il n'y avait eu que des femmes et des enfants pour affirmer la chose, on aurait pu tout uniment l'attribuer à une imagination échauffée ; mais parmi plus de cent personnes qui l'entendirent dans la seule église de Rustico, il y avait des gens de tout âge, des esprits sensés et solides ; tous rapportaient la chose uniformément, sans avoir aucun intérêt à la maintenir, puisqu'ils en étaient fatigués et affligés. Cette uniformité donnait du poids au récit. Ni l'évêque, ni ses compagnons, ni les autres missionnaires n'entendirent les voix à Malpec, à travers les cantiques chantés par M. Painchaud, pendant la première messe qu'y célébra l'évêque, ni le dimanche suivant, aux vêpres, et tous les jours de la visite de Rustico, excepté le dernier. Ces voix n'épargnaient pas les cabanes où les Acadiens, occupés au loin à l'exploitation du bois, se réunissaient, le dimanche, pour prier et chanter des cantiques. Elles traversèrent même à Shédiac où l'on n'avait cessé de les entendre que depuis le dimanche de Quasimodo 1811.

“ J'ai nié cela, disait à Mgr Plessis un des hommes les plus sensés de Rustico, aussi longtemps que je

l'ai pu, car je ne suis pas du nombre de ceux qui entendent. Mais ce nombre a tellement crû, et il s'y est trouvé des personnes si graves, et si incapables de mentir, j'en ai tant vu se mettre en dépense et faire prier pour les âmes du purgatoire, dont ceci leur semblait être le langage, que j'aurais cru être coupable de témérité si j'avais résisté plus longtemps à la persuasion générale." [1]

Que conclure de tout cela? s'écrie Mgr Plessis. Qu'il y a des voix qui se font entendre, et cela dans les lieux où il n'y avait point de ventriloques, où le peuple n'est pas assez rusé pour être soupçonné d'aucun prestige, où la disposition même des édifices ne s'y prêterait pas. Mais quelles sont ces voix? D'où viennent-elles? Pourquoi se font-elles entendre? Par quelle raison ne sont-elles pas entendues de tout le monde? Pourquoi les églises écossaises en sont-elles exemptées en même temps que celles des Acadiens en sont si affligées? C'est sur quoi chacun peut former telles conjectures qu'il lui plaira.

L'évêque, après avoir écouté là-dessus plusieurs personnes, se borna à leur dire, par manière de consolation, que ces voix n'ayant réellement fait de mal à personne, il importait peu qu'elles cessassent ou continuassent de se faire entendre [2].

Quelque temps avant sa mort, Mgr Plessis avait chargé M. Painchaud de rédiger une dissertation sur ces voix, auxquelles plusieurs personnages, et surtout

---

1—Mission de 1812.—*Journal* de Mgr Plessis.
2—*Ibidem.*

des membres éminents du clergé, refusaient de croire. M. Painchaud obtempéra au désir de son supérieur, et il a laissé un long Mémoire dans lequel il s'efforce de prouver, par des raisonnements philosophiques, l'existence de ces voix incompréhensibles que Mgr Plessis lui-même, qui en riait au début, avait fini par prendre au sérieux. L'auteur de la dissertation, se bornant à répondre aux objections, évite de conclure. [1]

En 1830, M. l'abbé Cécil, curé de Saint-Pierre, rivière-du-Sud, après avoir résidé quatre ans sur l'Ile-Saint-Jean, écrivait à M. Painchaud qu'il avait entendu ces voix, les quatre dernières fois qu'il avait fait l'office à Rustico. Les litanies étaient alors leur chant favori. Elles avaient appris la Préface, le *Pater*, et elles se faisaient entendre pendant les chants du prêtre à l'autel. C'étaient des pleurs, des sanglots, semblant provenir de dessous le plancher, entre le chœur et la nef. [2]

En 1821, pendant que M. Gaulin chantait la messe à Rustico, une femme entendit une belle voix claire pendant la Préface et le *Pater*. Cependant ni les chantres, ni M. Gaulin, ni M. Cécil ne l'entendirent. [3]

Un jeune homme très intelligent, François Buote, élève de M. Beaubien, entendit ces voix mystérieu-

1—Voir cette dissertation intitulée : *Les Voix de l'Ile-Saint-Jean*, DOCUMENT 4.

2—Lettre de M. Cécil à M. Painchaud, à la date du 15 avril 1830.

3—*Ibidem.*

ses à Shédiac et à Rustico, et partout où il y avait trois ou quatre chantres réunis, il entendait sangloter. [1]

En 1822, le jour de Saint-Marc, à la procession qui se fit autour de l'église de Rustico, les chantres eurent beaucoup de peine à chanter les litanies ; il leur semblait qu'il y avait autant de sanglots qui répondaient aux invocations. [2]

M. l'abbé Beaubien, curé de Saint-Thomas de Montmagny, qui séjourna de 1813 à 1818 à l'Ile-Saint-Jean, écrivait à M. Painchaud en 1830, qu'il n'avait entendu qu'une seule voix, et c'était la voix d'un enfant qui sanglote. [3]

Tous ces témoignages, réunis et bien médités, prouvent d'une manière irrécusable que des voix se sont fait entendre pendant quinze ans au moins par la population acadienne, sans que personne ait pu en expliquer l'origine par des causes physiques ou naturelles.

A Rustico se terminait la mission de M. Painchaud auprès des sauvages de l'Ile-Saint-Jean. Aussi l'évêque lui donna-t-il la liberté de retourner à sa résidence de Carleton, et en cela M. Painchaud avait double motif : 1. achever sa mission de Percé à

1—*Ibidem.*

2—*Ibid.*

3—Lettre de M. Beaubien à M. Painchaud, du 27 avril 1830.

Voir encore le témoignage de M. l'abbé J.-M. Bélanger, dans le tome VIII. p. 28 de la *Bibliothèque Canadienne* du 28 décembre 1828.

peine commencée lors de l'arrivée de l'évêque ; 2. se rendre à Ristigouche pour y passer un mois au milieu des Micmacs. Le capitaine Dugas consentit gracieusement à le traverser à Shédiac, d'où il lui serait facile d'atteindre en berge la baie des Chaleurs. Mais à Shédiac M. Painchaud ne trouva que des femmes plongées dans la plus profonde consternation, qui lui apprirent que la guerre était déclarée entre le Canada et les Etats-Unis, que leurs maris et leurs enfants étaient allés tirer au sort à Bouctouche, d'où ils ne reviendraient qu'au bout de trois jours. M. Painchaud s'empressa d'écrire à Mgr Plessis pour l'avertir de ne pas s'exposer à tomber entre les mains des corsaires américains, qui sans doute infesteraient bientôt les parages des provinces acadiennes. L'évêque hâta en effet sa visite, moins par l'appréhension des Américains que par la saison déjà avancée, qui le forçait à se rapprocher de Québec, où sa présence pouvait être requise, même à raison de cette guerre.

Il quitta l'Ile-Saint-Jean au milieu d'août, visita Arichat, Chétican, Mâgré, Havre-à-Boucher, et sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, Tracadie, Antigonish, Sainte-Marguerite (French Barn), Pictou. De là il parvint à Shédiac dans la goélette du capitaine Dugas. Mgr Plessis ne voulut pas terminer sa course apostolique avant d'avoir visité Memramcook, paroisse fort intéressante, alors desservie par le Père Ciquart, [1] successeur de M. Power, qui

1—François Ciquart était un prêtre français, qui arriva à Québec en 1783. Le gouverneur Haldimand le fit prisonnier

avait lui-même remplacé M. LeRoux, premier missionnaire de cet endroit. [1]

Enfin Mgr Plessis arriva à Carleton le 25 avril, après avoir mis trois jours et quatre nuits à faire le trajet de Shédiac à la pointe de Miscou. M. Painchaud, qui croyait son évêque rendu à Québec depuis longtemps, n'en voulait pas croire ses yeux. Mais il n'y avait pas de doute possible, c'était bien Mgr Plessis en chair et en os, plein de santé et prêt à se rendre à Madawaska. M. Painchaud fut invité à conduire l'évêque et ses compagnons à bord de la *Trois-Mille-Clous* jusqu'à Ristigouche. De là, on emploierait des sauvages pour le reste du trajet.

L'on partit de Ristigouche le 31 août, et le 7 septembre l'évêque atteignit Saint-Basile de Madawaska, où résidait, comme missionnaire, M. Louis Raby. [2] M. Painchaud fit ici ses adieux à Mgr

---

et l'envoya en Angleterre. Rendu à la liberté, il retourna en France, d'où il fut chassé durant la Révolution. Il passa à la Nouvelle-Orléans, et de là à Frédéricton, puis à Québec. L'évêque lui donna la desserte de la rivière Saint-Jean. Il y demeura une quinzaine d'années, jusqu'en 1812, alors qu'il devint curé de Saint-François-du-Lac. En 1815, il se retirait à Saint-Sulpice, où il est mort le 28 septembre 1824, à 70 ans.

1—M. Thomas Power fut missionnaire à Memramcook, de 1801 à 1806, année de sa mort.

2—M. Raby demeura à Madawaska de 1810 à 1813, et fut tour à tour curé à Sainte-Claire, de Montréal, à Saint-Antoine de Tilly, au Château-Richer, et enfin à Beaumont, où il mourut le 17 juin 1843, à l'âge de 56 ans. M. Raby est un des bienfaiteurs du collège de Sainte-Anne. Son nom est inscrit en lettres d'or sur la tablette en marbre que l'on voit dans le vestibule du collège, à côté des noms de MM. Wexler, Orfroy, Brodeur, Langevin, Parent, bienfaiteurs insignes de cette institution.

Plessis et il retourna à sa mission de Percé, pendant que celui-ci continuait à remonter la rivière Saint-Jean jusqu'à son affluent, la Madawaska, qui prend sa source dans le lac Témiscouata. Enfin le Prélat revit Québec le 22 septembre, après une absence de près de quatre mois. A Québec, la nouvelle avait été annoncée par les gazettes que M. Painchaud était prisonnier des Américains. M. Desjardins lui écrivait le 1er août : " J'aime mieux vous croire de retour et joyeux dans vos foyers, que croquant le marmot à Boston, comme on le débite. Au moins nous vous avons supposé en route avec le très digne Prélat pour Halifax et autres lieux, mais les nouvelles de guerre auront peut-être contrarié l'itinéraire." [1]

M. Painchaud devait séjourner deux années de plus dans la baie des Chaleurs. Le 28 mai 1813, Mgr Plessis lui écrivait de ne pas perdre courage : " Impossible de vous décharger, cette année, de la desserte des missions d'en bas, mais bien l'année prochaine. . . Patience ! patience ! Je suis plus embarrassé et plus surchargé que vous, quoique je crie peut-être moins. Savez-vous l'état de mon clergé ? Il est mort deux prêtres dans ce mois-ci, MM. Deguire, fils, [2] et Leclerc, [3] du lac des Deux-Monta-

1—Lettre de M. L.-J. Desjardins à M. Painchaud, en date du 1er août 1812.

2—M. Joseph Deguire était fils de M. J.-B. Deguire, qui, devenu veuf, entra dans les ordres et mourut curé de Vaudreuil, le 14 décembre 1815. Le fils était décédé le 26 avril 1813, à 39 ans et demi ; il était curé de Lanoraie et de Lavaltrie.

3—M. Michel-Félicien Leclerc, sulpicien, était décédé à Montréal, le 9 mai 1813.

gnes. MM. Pouget [1] et Griault [2] sont mourants. MM. Vanfelson [3] et Dénéchaud [4] se trouvent hors de service. La semaine dernière M. Courtin, [5] chargé d'une double desserte, s'est cassé la jambe, et M. le Grand-Vicaire des Trois-Rivières [6] n'a échappé à une mort certaine qu'au moyen des bains émollients que M. de Calonne [7] lui a impérieusement prescrits."

M. Painchaud dut se soumettre à la voix de son chef, qui se trouvait dans une situation aussi critique. Il manquait des ouvriers à la vigne du Seigneur! Se résigner courageusement à son sort étant le plus sage parti, il accepta cette nouvelle épreuve comme il en avait accepté beaucoup d'autres, sans trop récriminer, avec la conviction que la main de Dieu ne le frappait ainsi que pour son bien spirituel.

Enfin, le 18 août 1814, le missionnaire de la baie des Chaleurs disait un dernier adieu à ses paroissiens de Carleton. Il s'embarqua sur la *Trois-Mille-Clous*,

---

1—M. J.-B. Pouget, alors curé de Berthier, de Montréal, ne mourut qu'en 1818.

2—M. J.-B. Griault, alors curé de Sainte-Anne de la Pocatière, mourut le 8 mai 1814. M. Painchaud devait le remplacer.

3—M. Antoine Vanfelson, curé de Beauport, mourut le 2 décembre 1813.

4—M. Charles-Denis Dénéchaud était alors curé de Deschambault. Il vécut encore vingt-quatre ans.

5—M. Claude-Gabriel Courtin était curé de Gentilly et de St-Pierre-les-Becquets depuis l'année 1796. Il mourut le 16 août 1832.

6—C'était le grand-vicaire Noiseux.

7—M. de Calonne était alors chapelain des Ursulines des Trois-Rivières depuis 1807. Il avait séjourné pendant six ans à l'Ile du Prince-Edouard. C'était un prêtre d'un grand nom et d'une grande valeur. Le collège de Sainte-Anne possède dans ses archives la correspondance de M. de Calonne avec une de ses sœurs qui vivait encore en France en 1820.

en compagnie de son voisin, Isaïe Boudreau, qui l'avait aidé à construire cette frêle embarcation, et d'un nommé Théophile Dugas, du township de Maria, assez expert dâns l'art nautique, et connaissant tous les attérages le long de la côte en remontant le fleuve Saint-Laurent.

Le 23, les voyageurs arrivaient à Percé.

Le 28, la *Trois-Mille-Clous* jetait l'ancre à l'embouchure de la rivière de la Madeleine. Ce petit poste de peu d'importance avait été mis en émoi, quelques années auparavant, par les cris lugubres d'un être fantastique auquel la légende avait déjà attribué des proportions extraordinaires. C'est le fameux *braillard* de la Madeleine, connu de tous les marins du temps, qui n'approchaient qu'en tremblant de ces plages apparemment hantées, soit par l'âme d'un naufragé faisant appel à la charité chrétienne pour sortir des flammes du purgatoire, soit par quelque autre esprit condamné à se plaindre en expiation de ses crimes.

M. Painchaud connaissait la légende, mais il n'y ajoutait pas trop foi. Un jour qu'il se trouvait retenu à cet endroit par une tempête, il fut à même d'entendre les plaintes et les cris du *braillard*. Voyant l'effarement des gens, il eut comme une inspiration subite que ces lamentations devaient prévenir de quelque cause physique ordinaire. Comme il était brave, il dit à ceux qui l'entouraient : " Laissez-moi aller seul dans la direction du *braillard*, et je vous promets que je vais l'apaiser ". Il mit une hache à

la ceinture de sa soutane, et s'enfonça dans la forêt. Plus il s'avançait, plus les gémissements étaient distincts. Enfin il arriva à l'endroit même d'où partaient les clameurs insolites et terrifiantes. M. Painchaud ne se laissa pas dominer par la peur, comme tant d'autres, moins audacieux, auraient fait à sa place. Le phénomène lui apparut bientôt dans son étrange simplicité. Deux arbres inclinés l'un sur l'autre, en forme d'X, ne semblaient former à leur point d'entrecroisement qu'un seul tronc, tant ils étaient rapprochés. Lorsque le vent les secouait un peu fortement, ils frottaient l'un contre l'autre ; d'où ces bruits, tantôt criards, tantôt plaintifs, suivant la violence de la tempête et la direction du vent.

M. Painchaud s'en revint tout glorieux de son exploit, qui lui avait coûté plusieurs heures de marche, et quand les gens l'aperçurent haletant, baigné de sueurs, ils crurent d'abord qu'il n'avait rien vu. Mais, jugez de leur étonnement et surtout de leur joie, lorsque M. Painchaud leur eut dit : " Mes amis, vous n'entendrez plus jamais le *braillard*, je viens de lui faire bonne justice ! " Et il leur montra sa hache d'une façon très significative. De fait, il avait eu le soin d'abattre l'un des deux arbres qui, depuis des années, avaient été la terreur des marins et des habitants de la Gaspésie. [1]

Ce ne fut que le 8 septembre que M. Painchaud

1—M. l'abbé Ferland parle du *Braillard de la Madeleine*, mais il ne connaissait pas le dénouement que nous venons de rapporter.

put entrer dans la rivière Matane, dont les abords sont dangereux. La mer était grosse, et le vent très violent. Aussitôt qu'il fut en vue de terre, il hissa son pavillon. On l'aperçut du haut du cap qui domine le rivage, et des pilotes qui se trouvaient là attendant des vaisseaux, lui firent signe de doubler une batture de sable qui semble intercepter l'entrée du havre. Les vagues venaient se briser sur cette batture avec un bruit terrible. L'un des pilotes, [1] s'étant aperçu que cette chaloupe était étrangère, eut l'heureuse idée de courir au devant d'elle, afin de l'aider, s'il y avait lieu, à sortir de l'impasse. M. Painchaud ne comprit pas le signal du pilote, et, au lieu de prendre le bon chenal, il se jeta à côté, au milieu de brisants qui faillirent renverser la *Trois-Mille-Clous.* Une manœuvre sagement appliquée sauva l'embarcation du péril, et elle vint atterrir à quelque distance du rivage, sans avoir éprouvé d'avaries. Les passagers avaient été à deux doigts de prendre un bain forcé. [2]

Le 16 septembre, l'on arrivait à Kamouraska pour y passer la nuit.

Et le lendemain M. Painchaud touchait enfin au rivage de Sainte-Anne de la Grande-Anse, pour y prendre possession de sa nouvelle cure, vacante depuis le mois de mai, par la mort de M. J.-B. Griault.

1—James Forbes.

2—Voir en appendice le "Journal de voyage de Tracadièche pour Québec dans la *Trois-Mille-Clous*", écrit par M. Painchaud. DOCUMENT 5.

CHAPITRE CINQUIEME

M. PAINCHAUD CURÉ.

Historique de la paroisse de Sainte-Anne depuis sa fondation.—Ses missionnaires.—Ses curés.—Chapelle et églises.-Découragement de M. Painchaud au début.—Sa charité envers les pauvres et les malades.—Sa réputation comme médecin des corps.—Le choléra de 1832.—Le curé de campagne.—Le vicomte de Chateaubriand et son échange de lettres avec M. Painchaud.—Travaux littéraires et scientifiques de M. Painchaud.—Appréciations de M. J.-G. Barthe.—Deux grands amis de M. Painchaud.

La vie avait été rude pour le jeune missionnaire, depuis qu'il avait quitté le vicariat de Québec. Que de labeurs écrasants, que d'inquiétudes, même sous le rapport temporel, et aussi que de déceptions! L'évêque ne l'avait nommé que pour trois ans, et il en avait passé cinq autres, toujours avec l'espoir renouvelé que son terme expirerait à l'époque fixée, ne prévoyant pas qu'il serait impossible au Prélat de remplir sa promesse. L'évêque lui annonce un coopérateur, un voisin à Bonaventure. Trois années

s'écoulent avant l'arrivée de ce nouveau missionnaire. Pendant cinq ans M. Painchaud avait donc desservi seul ce royaume gaspésien, où l'on compte aujourd'hui dix-huit paroisses et plus de vingt prêtres.

En 1814, Mgr Plessis put enfin trouver un successeur à M. Painchaud dans M. Joseph-Marie Bélanger, ordonné l'année précédente, et vicaire ensuite à Chateauguay et à Saint-Laurent, en l'île de Montréal. M. Griault, curé de Sainte-Anne de la Grande-Anse, étant mort au mois de mai, l'évêque avait attendu à l'automne pour lui donner un remplaçant. Dans l'intervalle, M. Antoine Manseau et M. F.-X. Marcoux desservirent successivement la paroisse ; et, à l'époque de la retraite du clergé diocésain, M. Painchaud vint prendre possession de sa nouvelle cure, où il était impatiemment désiré. Si, en le nommant à ce poste assez important, Mgr Plessis avait eu l'intention de récompenser les vertus et les sacrifices de son ancien vicaire, l'éminent Prélat avait été bien inspiré.

Sainte-Anne-du-Sud, ainsi appelée pour la distinguer de Sainte-Anne-du-Nord, vieille paroisse de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, comptait au nombre des belles cures du diocèse. Formant une anse de trois lieues d'étendue, ses terres se prolongent vers le sud jusqu'aux premiers contreforts de la chaîne des Alléghanys, et sont arrosées au nord par les eaux du grand fleuve. L'endroit est charmant, et la nature diversifiée. Plusieurs petites montagnes très abruptes, que l'on dirait semées

comme à plaisir pour rompre la monotonie de la plaine qui s'étend, de l'est à l'ouest, presque à perte de vue, reposent l'œil du touriste. Ces espèces de pics, taillés d'un seul bloc, ont leurs noms particuliers, restés frais parmi nos souvenirs de collégien. Ici, c'est le *mont Salomon*, aux formes arrondies, aux flancs dénudés et la *montagne à l'ours* ; là, c'est la *montagne à Boutot*, et puis la *montagne du royaume ou du collège*, qui a vu passer sept ou huit générations d'écoliers. Toute cette jeunesse a pris son essor vers d'autres cieux, mais quels sont ceux-là qui ont pu oublier le bonheur que chaque promenade à travers les sentiers agrestes de la montagne apportait à leur esprit lassé par l'étude ? Nous en parcourions encore tout récemment les voies sinueuses, et combien ne nous sommes-nous pas senti rajeunir en foulant ce sol chéri, où notre adolescence s'est écoulée si paisiblement ?

Mais trève à ces souvenirs, et rappelons brièvement ce que fut la paroisse de Sainte-Anne à dater de son origine.

Le fief de Sainte-Anne de la Pocatière fut concédé, le 29 octobre 1672, par l'intendant Talon, à demoiselle Marie-Anne Juchereau, veuve de François Pollet de la Combe-Pocatière, capitaine réformé au régiment de Carignan, et maréchal de logis. [1] Ce

---

1—De ce mariage naquit une fille, qui épousa le célèbre Pierre LeMoyne d'Iberville, fondateur de la Nouvelle-Orléans. Devenue veuve en 1706, Marie-Thérèse de la Combe-Pocatière passa en France et y épousa le comte de Béthune, de la célèbre maison d'Artois, qui fournit Sully, ministre de Henri IV.

fief comprenait une lieue et demie de front, le long du fleuve, sur la même profondeur. Le titre comportait que la nouvelle concessionnaire tiendrait feu et lieu sur ses terres, et que, dans tout contrat avec ses tenanciers, ceux-ci s'obligeraient aussi à résider dans l'année sur leurs propriétés de fraîche acquisition.

La colonisation fut lente à s'y produire ; car, en 1683, le fief de Sainte-Anne n'était habité que par cinq familles. [1] Il n'y avait qu'un seul missionnaire pour subvenir aux besoins religieux, depuis la rivière-du-Sud jusqu'à la Grande-Anse. Ce fut tout d'abord M. Thomas Morel, [2] du séminaire des Missions Etrangères de Québec ; il administrait les sacrements, et rédigeait les actes de baptêmes, mariages et sépultures, pour les consigner ensuite aux registres de Notre-Dame-de-Liesse de la Rivière-Ouelle. M. Pierre-Benoît Duplein alternait, de temps à autre, avec son confrère.

Marie-Anne Juchereau ajouta son nom de baptême au fief de la Pocatière, en supprimant le nom de famille de son mari. C'est ainsi que fut formé le titre du fief de *Sainte-Anne de la Pocatière*. Quant à la paroisse même, on la désigna au début sous le nom de *Sainte Anne de la Grande-Anse*.

1—Etat des Missions dressé par Mgr de Laval.

2—" Le Père Morel, âgé de 48 ans, est le plus vieux curé de campagne. Sa sollicitude pastorale s'étend sur plusieurs paroisses naissantes, de la Rivière-du-Loup à la Rivière-du-Sud, distance estimée à 27 lieues, et le nombre total de ses paroissiens est de 328 âmes. Il administre les secours spirituels à l'unique habitant de Camourasca, il visite les 8 familles de la Bouteillerie et les 5 familles de la Combe. De là il se rend à la seigneurie de Saint-Denis, qui renferme 2 maisons et 11 âmes." (Plan général de l'Etat des Missions du Canada, fait en l'année 1683.)

En 1686, Notre-Dame-de-Liesse ayant été gratifiée d'un missionnaire résidant, le Frère Cadart, la Grande-Anse se trouva mieux partagée quant aux fins religieuses. Et jusqu'en 1715 les missionnaires de la Rivière-Ouelle desservirent Sainte-Anne. [1]

Enfin, en 1715, arriva à la Grande-Anse un curé titulaire. C'était M. Jacques Leslache ; il signait : "Missionnaire de la Grande-Anse." Au bout de trois ans, il abandonnait sa cure à M. Nicolas-Joseph Chasles (1718), qui fut remplacé bientôt par M. Sauvenier de Coppin, autre prêtre séculier.

En 1719 le Frère Maurice Imbault, récollet, vint prendre charge de Sainte-Anne, et il y demeura douze ans. Jusque-là les paroissiens de la Grande-Anse n'avaient eu qu'une pauvre chapelle en bois, et elle était située dans le haut du fief, à environ soixante arpents ou trois quarts de lieue du site de l'église actuelle. Ce choix indique assez que le gros des habitants s'était porté plutôt vers Saint-Roch. La situation n'était guère changée, lorsqu'en 1735, sous l'administration de M. Louis-Bernard Gastonguay, successeur du Frère Imbault, l'on terminait la construction d'une église en pierre à proximité de la chapelle en bois. L'acte de donation du terrain fut dressé en 1725, et débute ainsi : "Je soussigné

1—Voici leurs noms, en suivant l'ordre chronologique :
Le P. Emmanuel Jumeau, récollet, en 1689 ;
M. Pierre Francheville, le 3e prêtre canadien, en 1690-91 ;
M. de Réqueleyne, de 1691 à 1717.

" (D'Auteuil) [1] reconnais avoir donné, comme par le
" présent billet je donne, l'espace de terre qui est
" depuis le grand chemin vis-à-vis la pointe de
" rocher qui forme l'enfoncement de terre où est
" présentement placé l'ancien presbytère, et cinq
" arpents ou environ qui vont jusqu'à un fosset qui
" traverse le grand chemin sur lequel il y a un pont,
" prenant pour ligne droite le rhumb de vent que
" couvre la face du nouveau presbytère [2] et la
" profondeur jusqu'au pied du coteau qui borne
" l'enfoncement du dit terrain, et ce premièrement
" pour construire l'église lorsqu'on la bâtira de
" pierre ".

La nouvelle église fut bénie en présence du curé Gastonguay, le 25 juillet 1735, par le Frère Simon-Foucault, récollet, missionnaire résidant au Cap Saint-Ignace. Elle devint la proie des flammes, en 1768, sous M. Pierre-Antoine Porlier, l'une des figures les plus remarquables de la longue série des curés de Sainte-Anne. Son administration dura vingt-neuf ans. Il avait succédé, en 1749, à M. Charles Duchouquet, [3] qui lui-même avait remplacé M.

1—Ce M. D'Auteuil avait épousé la veuve de François Pollet de la Combe-Pocatiere.—Pierre Ruette D'Auteuil, sieur de Lamalottière, avait eu plusieurs enfants de ce mariage, entre autres François-Madeleine, Ignace, Madeleine. — Le manoir seigneurial de Sainte-Anne consistait en une maison de trente pieds de long construite pièces sur pièces.

2—En 1838, M. Fournel demanda à l'évêque que le vieux presbytère et son emplacement fussent vendus au profit de la maison d'école. (Archives de l'Archevêché).

3—M. Duchouquet signait *Missionnaire de Sainte-Anne et de Saint-Roch.*

Gastonguay en 1738. M. Porlier s'occupa activement de la reconstruction de son église ; il organisa des quêtes dans les paroisses avoisinantes, [1] et recueillit ainsi 2,200 livres ; il emprunta le reste. Le coût total avait été de 2,455 livres.

Lors de l'incendie de l'église, M. Porlier, se sentant un peu découragé, avait demandé son rappel, mais sans succès. Sa correspondance avec l'évêque de Québec dénote un grand laisser-aller, et parfois une naïveté étonnante. Mgr Briand le traitait bien, et tout nous porte à croire qu'ils étaient amis assez intimes. En 1778, M. Porlier aurait désiré un canonicat, il en fit même la demande formelle ; mais l'évêque préféra le charger de la cure de Saint-Ours, où il mourut douze ans plus tard (1790).

De 1778 à 1795 la paroisse de Saint-Anne fut tour à tour desservie par quatre curés : M. Pierre Huot de la Valinière, sulpicien, natif de Nantes, (1778-79) M. Jean-Baptiste Deguire (1779-80), M. J.-F.-X. Lefebvre (1780-94), et enfin M. Charles Chauveaux (1794). [2] Ce dernier mourut deux mois

---

1—La Rivière-Ouelle donna 86 livres, Kamouraska 115, le Cap Saint-Ignace et l'Islet 58, les sauvages 18, le trone du jubilé 65, et la paroisse de Sainte-Anne paya la balance, c'est-à-dire 2113 livres

2—M. Chauveaux était le grand-oncle de feu M. P.-J.-O. Chauveau, qui fut premier ministre de la Législature provinciale, de 1867 à 1871, surintendant de l'Instruction publique et shérif de Montréal. Décédé en 1890, M. Chauveau a laissé dans le monde des lettres et dans la société un vide que les années seront impuissantes à combler. Son grand-oncle était un prêtre d'une grande distinction. Malheureusement il ne vécut pas assez vieux pour donner la mesure de ses

après son installation, et fut inhumé au commencement de décembre 1794, dans l'église du haut de la paroisse, à côté de son prédécesseur M. Lefebvre, mort au mois de mai précédent.

Ce fut sous le règne de M. Antoine Foucher que fut construite une église dans le centre de la paroisse. Malgré tout l'attrait et les commodités que le voisinage de l'ancienne église pouvait apporter aux habitants, ceux-ci s'établirent peu à peu vers le bas, et, en 1744, la majorité de la population était de ce côté. Mgr Pontbriand, consulté alors sur l'à-propos de construire dans un lieu plus central, avait recommandé aux citoyens d'accepter le don d'un terrain pour le bâtiment projeté. Mais, en 1750, il révoqua cette permission, pour des motifs qu'il serait oiseux de faire connaître. En 1795, les circonstances ne se trouvant plus les mêmes, l'évêque approuva le changement, et M. Foucher, arrivé depuis peu, se mit résolument à l'œuvre. La construction fut parfaite à l'expiration de cinq ans [1]. En 1800, le curé disait la messe dans l'église neuve.

Ce fut sous M. Foucher que l'autorité religieuse,

---

talents, mais le clergé avait déjà appris à apprécier ses vertus.

Les ossements de MM. Lefebvre et Chauveaux furent exhumés en 1802, et placés dans la nouvelle église, sous la chapelle dédiée à saint Antoine de Padoue.

1—Cet édifice fut démoli le 18 avril 1845, et le 19 juin de la même année se fit la bénédiction de la première pierre d'un nouveau temple. Ce fut M. Edouard Quertier, curé de Saint-Denis, qui prêcha le sermon, avec une éloquence difficile à surpasser.

justement alarmée à la vue des désordres causés par l'ivrognerie, dont la recrudescence se faisait surtout sentir lors de la fête de sainte Anne, patronne du Canada et de la paroisse, en ordonna la suppression, en date du 10 juillet 1806. Les sauvages du Nouveau-Brunswick contribuaient pour une large part à ce malheureux état de choses. Nous en avons la preuve dans une lettre de M. Louis-Joseph Desjardins à M. Painchaud, lorsqu'il était missionnaire à Tracadièche et à Ristigouche. " Arrêtez-donc les sauvages voyageurs qui passent chez vous en pèlerinage pour la grande Sainte-Anne du Nord. Ils se coupent la gorge à la Pointe-Lévy ; on dit qu'ils vous ont donné aussi du chagrin à Ristigouche. [1]

La fête de sainte Anne reprit vigueur sous M. Painchaud, qui avait une dévotion particulière à la grande Thaumaturge ; il sut aussi l'inculquer dans le cœur de son peuple.

Le treizième curé de Sainte-Anne s'appelait Jean-Baptiste Griault (1806-1814). Il avait dû quitter le Cap Saint-Ignace pour plaire à son supérieur, car il avait contracté dans cette paroisse des attaches qui lui semblaient impossibles à rompre. Cependant il accepta le changement, et Sainte-Anne lui fit sans doute oublier les beaux jours de son règne au Cap : il y fut heureux, malgré sa faible santé et ses habitudes sédentaires.

Enfin arriva M. Painchaud dans cette paroisse

1—Lettre de M. Desjardins, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec, à M. Painchaud, le 31 août 1808.

encore mal organisée en dépit de son antiquité relative. L'église n'était pas terminée à l'intérieur, et le clocher faisait encore défaut. Quant au système d'éducation paroissiale, il y avait beaucoup à réformer, bien qu'il y eût une école tenue par un maître respectable nommé par le gouvernement. Robert Dupont était peu lettré, partageant en cela le sort de plusieurs de ses collègues dans l'enseignement. Cependant il avait l'avantage d'être canadien-français, tandis que la plupart des autres instituteurs choisis et salariés par la législature provinciale se trouvaient dans la singulière position d'enseigner le français quand ils n'en savaient que les premiers rudiments, étant anglais d'origine. Nous verrons, dans un prochain chapitre, quelle était l'organisation scolaire à cette époque, et de quel esprit elle était imbue.

M. Painchaud se trouva quelque peu embarrassé au début. Seul dans une paroisse de onze cents communiants, avec cette école imparfaitement organisée, il se trouvait en face de difficultés que le temps et la patience pourraient peut-être vaincre. Mais il importait qu'il prît l'initiative et poussât à la roue. Les premiers efforts, quelque bien dirigés qu'ils fussent, ne lui réussirent pas, et il éprouva un peu de découragement, soit qu'il craignît de ne pouvoir donner libre carrière à son zèle, ou s'imaginât qu'un autre réussirait mieux à développer les œuvres déjà fondées. “ Je ne puis me faire ici, écrivait-il à Mgr Plessis, et je préférerais me rapprocher des Trois-

Rivières ou de Montréal." [1] L'évêque ne parut tenir aucun compte de cette lettre, où la note décourageante dominait. M. Painchaud resta à son poste, et il reprit avec ardeur le cours de ses travaux, se livrant au ministère des âmes avec tout le zèle que Dieu sait faire germer dans le cœur de ses apôtres.

Bientôt le presbytère de Sainte-Anne devint trop étroit pour contenir la foule des pauvres, des malades, des infirmes, des déshérités de toute condition et de toutes les paroisses environnantes. La bourse du curé était ouverte à tous les mendiants, d'où qu'ils vinssent, et sa charité devint bientôt proverbiale. Les médecins étaient alors peu nombreux, et souvent les malades trop pauvres pour se payer le luxe d'une guérison conforme à toutes les règles de l'art. M. Painchaud commit l'imprudence, bien pardonnable, d'administrer des médicaments à quelques pauvres familles, et il obtint des succès qui ne tardèrent pas à le mettre en vogue. De proche en proche sa réputation s'étendit tout le long de la côte, et il lui fallut bon gré mal gré donner des soins aux gens qui avaient recours à sa science. [2] Il en venait ainsi de toutes les paroisses du sud, et l'affluence devint si nombreuse, que le curé n'en pouvant plus, avertit ses confrères que désormais il ne soignerait que les pauvres, à condition qu'ils fussent porteurs d'un certificat signé du curé, attestant leur incapacité à payer

---

1—Lettre de M. Painchaud à Mgr Plessis, en date du 7 septembre 1815.

2—Voir NOTE D.

le médecin. [1] Cette mesure lui procura un peu de répit, mais il n'en continua pas moins à guérir les malades. Nous disons *guérir* et le mot n'est pas impropre, car M. Painchaud connaissait une foule de recettes utiles qu'un homme de l'art n'eût pas désavouées. Lors de l'épidémie du choléra, en 1832, ce fut grâce à son intervention heureuse que des cholériques recouvrèrent la santé. Son *modus operandi* se trouve en toutes lettres dans le *Canadien*, et, à soixante ans de distance, avec tous les perfectionnements de la science moderne, il serait imprudent de déclarer que son mode était irrationnel. [2]

M. Painchaud n'oublia jamais que le prêtre est le médecin des âmes, qui sont souvent plus malades que les corps. Il trouvait assez de loisirs pour consacrer quelques heures de ses journées à la visite des malades que la mort devait bientôt frapper, ou de ceux qu'une coupable indifférence faisait remettre à plus tard la grande affaire de leur salut. Homme de Dieu, il rendait à ces âmes coupables la santé la plus parfaite, sans appliquer d'autre remède que ces trois mots : *je t'absous.*

Le prêtre catholique préposé à la desserte d'une paroisse exerce une noble fonction. Il est comme cet ange dont parle l'Ecriture, à qui Dieu a confié la garde d'un royaume, d'une ville ; il est la sentinelle placée aux avant-postes du salut, la providence

---

1—Voir lettre de M. Painchaud aux curés voisins. DOCUMENT 6.

2—Voir DOCUMENT 7.

de ceux qui souffrent, l'ami de tous les infortunés. C'est ce qui faisait dire à Jean-Jacques Rousseau dans son *Emile* : *Je ne trouve rien d'aussi beau que d'être curé.* " Oh! si jamais, ajoute-t-il, j'avais quelque cure de bonnes gens à desservir, je serais heureux, car il me semble que je ferais le bonheur de mes paroissiens. Je ne les voudrais pas riches, mais je partagerais leur pauvreté ; j'en ôterais la flétrissure et le mépris, plus insupportable que l'indigence. Je leur ferais aimer la concorde et l'égalité, qui chassent souvent la misère et la font souvent supporter. Quand ils verraient que je ne serais rien mieux qu'eux, et que pourtant je vivrais content, ils apprendraient à se consoler de leur sort et à vivre contents comme moi."

Si Rousseau pouvait envier le sort des curés de son temps, il n'eût pas montré moins d'admiration devant la conduite charitable et bienveillante de ceux du Canada : même bonté, même miséricorde, et dévouement non moins héroïque. A toutes les heures du jour et de la nuit, sa maison est ouverte ; qu'il fasse froid, que le temps soit pluvieux, que la tempête gronde, que l'épidémie ravage à toutes les portes, le curé est toujours prêt quand il s'agit de porter le pardon au coupable, et Dieu au mourant. "Qui de nous, s'écrie Chateaubriand dans son *Génie du Christianisme*, voudrait, durant les rigueurs de l'hiver, être réveillé au milieu de la nuit pour aller administrer au loin, dans les campagnes, le moribond expirant sur la paille ? Qui de nous vou-

drait avoir sans cesse le cœur brisé du spectacle d'une misère qu'on ne peut secourir, se voir environné d'une famille dont les joues hâves et les yeux creux annoncent l'ardeur de la faim et de tous les besoins? Consentirions-nous à suivre les curés de Paris, ces anges d'humanité, dans le séjour du crime et de la douleur, pour consoler la vie sous les formes les plus dégoûtantes, pour verser l'espérance dans un cœur désespéré? Qui de nous, enfin, voudrait se séquestrer du monde des heureux, pour vivre éternellement parmi les souffrances, et ne recevoir, en mourant, pour tant de bienfaits, que l'ingratitude du pauvre et la calomnie du riche."

M. Painchaud avait sans doute admiré cette belle page de l'immortel auteur du *Génie du Christianisme*, comme il admirait du reste l'ouvrage tout entier. C'est peut-être la même page qui lui inspira l'idée d'écrire à Chateaubriand cette lettre que nous avons lue et relue si souvent, et où l'auteur laisse parler son cœur avec un abandon qui serait charmant, s'il ne laissait apercevoir un peu de fétichisme [1].

A travers les occupations multiples du ministère des âmes, M. Painchaud trouvait le temps de travailler pour son propre compte. A l'exemple de plusieurs de ses confrères, peu nombreux cependant, qui faisaient marcher de front la culture des sciences et toutes les exigences de la vie sacerdotale, il

1—Voir la lettre de M. Painchaud à Chateaubriand, et la réponse de ce dernier. DOCUMENTS 8 et 9.

consacrait une fraction de son temps à l'étude des auteurs sacrés et des auteurs profanes, et si on examine de près les écrits qu'il a laissés, même en excluant ses correspondances multipliées, on est encore plus étonné de son ardeur au travail que de la variété de ses connaissances. Il ne rivalisait avec personne ; et sans émulation, sans songer aux éloges, il travaillait de toutes ses forces, parce qu'il n'était jamais plus heureux qu'en travaillant. Les écrits qui nous restent de M. Painchaud portent souvent le cachet de la négligence, et plusieurs semblent demander grâce, ne fût-ce qu'en faveur du style.

Tous les genres lui étaient indifférents ; il s'essaya surtout dans la polémique sur des sujets religieux, politico-religieux ; il fournit aux journaux des articles sur l'éducation, des études physiologiques, des dissertations sur la phrénologie et le magnétisme, la médecine, la météorologie. [1] Il cultiva les muses latine et française. Les débris échappés au naufrage de ses vers suffisent pour nous convaincre qu'il pouvait versifier agréablement. [2] La passion d'écrire

---

1—Le collège de Sainte-Anne possède les manuscrits de la plupart de ces travaux scientifiques, ainsi qu'un catéchisme en langue micmacque, avec traduction en regard.

Le séminaire de Nicolet conserve la dissertation de M. Painchaud sur les voix de l'Ile-Saint-Jean et la relation de son voyage dans la *Trois-Mille-Clous*, en 1814.

Voir le DOCUMENT 10, le récit d'une visite au Petit-Cap de Saint-Joachim, composé par M. Painchaud en 1825.

2—Bibaud dit que M. Painchaud composa les deux cantiques " Nouvelle agréable " et " Enfants, la jeunesse."

—Voir *Tableau historique des progrès matériels et intellectuels du Canada*, par Bibaud, jeune. p. 26.

était devenu chez lui comme une espèce de manie. Aussi aurait-il pu s'appliquer avec raison ces beaux vers où Juvénal s'écrie :

> Nam si discedas, laqueo tenet ambitiosi
> Consuetudo mali ; tenet insanabile multas
> Scribendi cacoëthes, et ægre in corde senescit.
>
> SAT. VII, v. 50.

" Nous voudrions en vain abjurer cette manie ambitieuse, elle nous retient dans ses filets ; et la rage d'écrire, dont tant de gens sont atteints, cette rage incurable ne finit qu'avec eux."

Cependant le talent de M. Painchaud pour la poésie et toutes ces bagatelles littéraires qui parurent sous des noms de plume ou firent éclosion dans un moment de bonne et franche humeur, le firent moins rechercher que le charme de ses entretiens. Ceux qui l'ont fréquenté dans ses belles années, conviennent qu'il les enchantait par ses récits toujours variés, ou par des réflexions tour à tour sérieuses et badines que l'à-propos et l'expression rendaient originales, lors même qu'elles n'avaient pas le mérite de la nouveauté. Que l'on n'aille pas croire que sa conversation sentit l'apprêt ; elle était simple, facile, naturelle, et les innocents artifices qu'il employait pour plaire, ne portaient aucun préjudice à son caractère d'homme sérieux.

Arrêtons-nous ici un instant pour citer un écrivain qui a bien connu M. Painchaud, M. J.-G. Barthe, auteur du *Canada reconquis par la France* et des *Souvenirs d'un demi-siècle.* Racontant dans ce dernier ouvrage une visite au curé de Sainte-Anne, il en parle assez longuement.

" Cet abbé Painchaud, dit-il, avait tout pour lui. Il était l'adoration de tous ses confrères, qui venaient chaque semaine de dix lieues à la ronde jouir de son hospitalité et se désopiler la rate (qu'on me pardonne la familiarité du mot, n'en trouvant pas d'autres pour le remplacer) dans sa causerie inépuisable, pétillante d'esprit et de ces mots heureux qui font si grande fortune dans un pareil cercle. Il déridait, et lui seul en avait le secret, jusqu'au bon père Ranvoyzé, le type du sauvage civilisé."

M. Painchaud possédait une voix admirable, et si l'on croit, à ce propos, la tradition encore vivace, il n'eut pas de supérieur dans le clergé de l'époque ; bien différent, sous ce rapport, de son prédécesseur M. Griault, qui, suivant le langage d'un habitant de Sainte-Anne, ne chantait pas la messe, mais la *contait*.

Lorsque M. Painchaud montait à Québec, s'il y passait un dimanche, c'était lui—et nul autre—qui était chargé de célébrer l'office à la cathédrale. Pendant la *Préface* et le *Pater* on eût entendu voler une mouche, tant le peuple goûtait le charme de cette voix mélodieuse.

Un jour—c'était le samedi—M. Painchaud arrivait au séminaire de Québec, lorsqu'il rencontra dans un corridor M. Robert, Supérieur de la maison. "Tiens, fit ce dernier, l'abbé est à Québec, je suppose qu'il vient se faire entendre" ! " Non, répliqua M. Painchaud, je viens tout simplement goûter à la bonne sauce Robert de votre cuisine !"

Cette plaisanterie ne pouvait avoir de conséquences sérieuses ; aussi les deux prêtres se donnèrent ils la main avec force témoignages d'amitié.

M. Barthe fut un grand admirateur des qualités de M. Painchaud, et il en fait un éloge qui respire peut-être un peu trop le lyrisme [1]. Cependant nous ne saurions passer sous silence ce qu'il dit de son chant. Le peuple canadien attache tant d'importance à ce talent que Dieu n'accorde pas à tout le monde !

" C'était un chansonnier vivant, dit-il, et il avait une voix unique, surtout pour certains morceaux de chant sacré, au moyen desquels il faisait vibrer les âmes et enchantait les oreilles les moins exercées de ses auditeurs. On accourait, par exemple, de plusieurs lieues pour lui entendre chanter une préface, et, dans la semaine sainte, on se l'arrachait pour les *Lamentations* auxquelles il donnait un accent qui attendrissait jusqu'aux âmes les moins familières avec la langue dans laquelle il exécutait ces sublimes et prophétiques appels d'un Isaïe ou d'un Jérémie !. . . .

" Il n'y a peut-être que les deux Baillargeon [2] pour faire concurrence, à cet égard, au Supérieur du collège de Sainte-Anne, je veux dire pour rivaliser avec lui dans le chant d'une préface ou d'une lamentation. . . .

1—M. J.-G. Barthe est mort tout récemment, à l'âge de 77 ans. Ses ouvrages lui ont valu une bonne réputation littéraire, mais il fut, avant tout, un grand patriote.

2—Mgr l'archevêque et son frère M. Etienne Baillargeon, décédé à la cure de Saint-Nicholas.

"Il était venu un jour au collège de Nicolet pendant le cours de mes études, et, comme on le pense bien, avait été invité par M. le Supérieur Raimbault, curé de la paroisse, à y chanter la messe. M. Etienne Baillargeon, alors notre professeur d'humanités [1], se crut effacé du coup en attendant ces roucoulements séraphiques qui remplissaient les arceaux sonores de la voûte et semblaient rapporter du ciel comme des échos de la cour céleste ! S'il y avait quelque chose à lui reprocher, c'est qu'il était peut-être trop prodigue de notes à effet qui ne savaient pas tarir dans son gosier : tandis que les Baillargeon, sobres en fioritures, laissaient parler l'unique accent qu'ils tenaient de la nature et qui allait tout droit au cœur en palper les fibres les plus délicates et les plus tendres [2] !"

M. Barthe ajoute que M. Painchaud "était un homme du monde, à son heure, comme s'il avait été élevé pour la cour ; avec cela, nature superbe, joviale et sympathique" [3]. Personne ne soutiendra que la soutane doit être le drap mortuaire de l'amabilité ; aussi ce fut une des qualités particulières à M. Painchaud d'avoir su, au milieu des tracas qui l'assaillirent au déclin de sa carrière, se montrer, dans la société, toujours gai et spirituel. Qui lui reprochera ces transports d'une âme s'épanouissant aux doux rayons de la joie d'une bonne conscience ?

1—Probablement en 183[illegible].

2—Barthe, *Souvenirs d'un demi-siècle*, p. 97, 98 et 99, *passim*.

3—*Ibidem*, p. 99.

Peu de curés ont su, comme lui, quel parti nous pouvons tirer de nos rapports avec le monde extérieur qui, s'il est la source de bien des maux, est aussi quelquefois le réservoir de beaucoup de biens. Voilà pourquoi M. Painchaud s'était imposé l'obligation de remplir exactement tous les devoirs de bienséance qui pouvaient le rapprocher davantage de ses amis. Il avait compris qu'il ne suffit pas d'aimer les hommes en général, mais qu'on doit encore avoir soin d'avertir, de temps en temps, les individus de son existence, et cela par des procédés agréables ou obligeants.

Nous trouvons ici une nouvelle raison d'être à sa lettre adressée, en 1826, à l'auteur des *Martyrs* et de l'*Itinéraire*. Chateaubriand s'était engagé dans l'armée après avoir endossé l'habit ecclésiastique. La Révolution ayant amené la dissolution de son régiment, il résolut de s'embarquer pour l'Amérique. Il visitait les principales villes des Etats-Unis, admirant en route les grandes chutes du Niagara, cette merveille de notre continent, quand la nouvelle de l'arrestation de Louis XVI le fit retourner en France. A venir jusqu'en 1802, alors que parut son principal ouvrage, Chateaubriand n'avait pas encore de réputation littéraire. Le *Génie du Christianisme* eut une vogue immense, car il répondait au retour des esprits vers les idées et les institutions religieuses proscrites par la France révolutionnaire. En Canada, où il se répandit bientôt, il eut sa place toute marquée dans les bibliothèques des curés et des collèges, et partout il fit fureur. Lorsque M. Painchaud écrivit à

Chateaubriand, le grand écrivain, qui s'était trouvé mêlé aux luttes politiques, avait subi bien des épreuves et goûté de grandes amertumes. La classe instruite du Canada suivait toutes les phases de sa vie avec autant d'intérêt que les succès et les revers du *petit* Napoléon. Et le curé de Sainte-Anne, en lui écrivant sa lettre, s'était fait l'écho de ses confrères, tout en donnant lui-même une preuve bien manifeste de son admiration pour le génie persécuté.

La correspondance intime de M. Painchaud est peu connue, car il ne nous reste que des lettres d'affaires, où il revient sans cesse à son collège. Cependant il est facile d'apercevoir à travers les réponses des autres, quels furent ses plus grands amis. Inutile de rappeler que M. Raimbault, Supérieur du collège de Nicolet, venait en tête de la liste. Un deuxième personnage, d'un grand nom et d'une vertu à toute épreuve, devint aussi l'ami et le conseiller intime de M. Painchaud. C'était M. Jérôme Demers, Supérieur du séminaire de Québec. Raimbault ! Demers ! Painchaud ! Saluons avec reconnaissance ces trois hommes qui ont doublement servi leurs contemporains, et par la constance de leurs travaux et par la constance de leur amitié. Cette vie qu'ils ont rendue si utile et si respectable, ils l'ont parcourue en même temps, vivant dans une union presque fraternelle. Ils appartenaient au même corps, portaient les mêmes titres, remplissaient les mêmes emplois.

Raimbault ! Demers ! Painchaud ! que votre gloire soit immortelle, comme vos œuvres, il n'y a plus à en douter, le seront !

CHAPITRE SIXIEME

RELIGION ET POLITIQUE

M. Painchaud prend part aux questions du jour.—Sa lettre au comte de Liverpool.—Intervention de Mgr Plessis.—L'affaire Chaboillez et M. Painchaud.—Sa correspondance à ce sujet.—Mort de Mgr Plessis.—Lettre de l'abbé Baillargeon.—L'épiscopat et la politique du gouvernement canadien.—Election des évêques.—Plan de M. Painchaud à ce sujet.—Jugé par M. le grand-vicaire Demers.—Le bill des fabriques.—Sa répudiation par le clergé.

Durant son administration comme curé de Sainte-Anne, M. Painchaud fut entraîné, et par la nature de son tempérament et par la position éminente qu'il occupait dans les rangs du clergé, à se mêler aux questions religieuses les plus délicates. La politique même ne le laissa pas indifférent. Son intervention, blâmée par les gens timides, rencontrait l'approbation et l'appui des prêtres que semblait guider l'amour du bien public, plutôt que la prudence humaine. M. Raimbault lui écrivait un jour : " Je suis loin de blâmer, je loue même ceux qui, avec le

talent d'écrire, s'exposent courageusement au combat littéraire et politique, pourvu qu'ils consultent, qu'ils n'écrivent point sous l'inspiration de la vengeance." [1] Lui-même se donnait bien de garde d'écrire dans les gazettes. Pressé à trois reprises par l'abbé Picot, rédacteur de l'*Ami de la Religion*, excellente revue catholique de France, très hautement prisée par le Souverain-Pontife, qui l'avait recommandée à Mgr Plessis lors de son voyage *ad limina*, en 1819 [2], M. Raimbault avait refusé son ami et contemporain de lui envoyer des mémoires ou des articles sur le clergé, sur l'état de la religion et des affaires du Canada, pour la raison, disait-il, qu'il est très délicat de discourir sur la politique ou le clergé, quand on sait qu'il est impossible de rencontrer les vues de tout le monde [3].

Mgr Plessis ne voyait pas toujours d'un même œil les écrits de ses prêtres sur les questions du jour, son grand jugement lui permettant de distinguer mieux que tout autre quels étaient ceux qui pouvaient servir la cause des catholiques Canadiens-Français. M. Painchaud, qui le consultait à l'occasion, aurait voulu livrer à la publicité des articles mûris dans son cabinet, approuvés dans l'intimité par des confrères amis. C'est ainsi qu'en 1824, il avait désiré mettre au jour une

---

1—Lettre de M. Raimbault à M. Painchaud, en date du 4 février 1835.

2—Mgr Plessis partit de Québec le 3 juillet 1819, et revint le 16 août de l'année suivante.

3—Lettre de M. Raimbault à M. Painchaud, du 4 février 1835.

étude sur la politique du gouvernement de la Grande-Bretagne à l'égard des Canadiens [1]. Mgr Plessis s'y opposa, en disant que " la publication de cet écrit ne ferait nulle bonne impression sur le gouvernement, et ne diminuerait en rien l'intolérance des protestants." M. Painchaud lui représenta qu'il n'avait jamais eu la prétention de changer les idées du gouvernement, encore moins d'annihiler l'intolérance protestante. " C'est une œuvre, disait-il, qu'on doit attendre du temps et des circonstances, ou plutôt de la Providence ; mais si l'on pouvait au moins manifester la fausseté des assertions calomnieuses de nos ennemis politiques et religieux, ne serait-ce pas un but honnête et suffisant ?" [2]

M. Painchaud dut baisser pavillon et remettre son manuscrit à côté de beaucoup d'autres qui sont restés inédits. Du reste, il n'était pas seul dans le clergé à obtempérer au moindre vœu de Mgr Plessis ; pour le plus grand nombre, un désir du grand évêque était un ordre. " La plupart d'entre eux, écrit M. Ferland, l'aimaient comme des enfants aiment un père, et auraient été fâchés de l'affliger en quoi que ce fût." [3]

" Si j'avais offensé cet homme-là, disait un jour M. Painchaud, je consentirais à me traîner sur les

1—Cet écrit, d'assez longue haleine, est intitulé : " Lettre au comte de Liverpool en réponse à celle d'un membre du parlement adressée à Sa Seigneurie sur l'Etat des Colonies, datée de 1821, par un sujet britannique." Le manuscrit est signé " *Un ami du Campagnard* " et porte le millésime 1824.

2—Lettre de M. Painchaud à Mgr Plessis, du 25 mai 1824.

3—Biographie de Mgr Plessis, *Le Foyer canadien*, t. 1, p. 185.

genoux, depuis mon presbytère jusqu'à Québec, pour lui demander pardon de ma faute." [1]

Belle parole qui ne saurait jamais être oubliée ! non plus que cette autre échappée à Mgr Plessis quelque temps avant sa mort : " Tu te plains de moi, s'adressant à M. Painchaud, tu verras quand je n'y serai plus." Ce langage explique les quelques lettres un peu sévères que Mgr Plessis écrivait à son protégé, qu'il aimait toujours profondément, malgré son franc-parler et ses communications un tant soit peu vives d'allures. M. Painchaud était franc comme l'épée du roi, trop franc, au dire de beaucoup de gens. En voici un exemple, parmi plusieurs autres, qui fera mieux ressortir le caractère du curé de Sainte-Anne.

C'était quelque temps après l'effervescence qui avait suivi la division du diocèse de Québec. Des difficultés graves s'étaient élevées à propos de la position douteuse dans laquelle se trouvait placé Mgr Lartigue, évêque de Telmesse. Les marguilliers de la paroisse de Montréal étaient intervenus dans le règlement des honneurs qui pouvaient être accordés à l'évêque suffragant, et il fut même question de décider si on lui laisserait le trône épiscopal. La presse s'étant emparée de cette question, les esprits s'échauffèrent, même dans les rangs du clergé, et plusieurs curés, mus sans doute par de bons motifs, mais imparfaitement renseignés, reprochèrent à Mgr

1—*Ibidem*, p. 185.
—*Mgr Plessis*, par L.-O. David, 1872, p. 37.

Plessis de ne pas avoir consulté son clergé avant d'en venir à une détermination aussi grave que le morcellement d'un diocèse.

M. Painchaud était du nombre de ceux-là, et le 13 juillet 1822, au plus fort de l'orage, il écrivait à Mgr Plessis ces lignes sévères :

" Mgr, il y a déjà longtemps que l'intérêt que je prends au bonheur de Votre Grandeur me fait regretter bien cordialement qu'il ne lui soit possible de se pencher un peu plus du côté d'un clergé bon, raisonnable, qui ne réfléchit pas trop mal l'éclat de votre gloire, et à qui Jésus-Christ n'a certainement pas refusé son assistance. Combien de peines et de déboires de moins, si vous pouviez vous appuyer de son avis et de son suffrage, surtout quand rien ne vous oblige réellement à mépriser cet avantage si apprécié ailleurs. Vous gagneriez son entière confiance que personne ne mérite comme vous. Peut-être vous en reviendrait-il un peu moins de gloire personnelle, mais aussi combien moins de responsabilité....Ruffin, saint Léon, saint Fortunat, évêque de Poitiers, prétendent que chaque apôtre a fait un article du Symbole, et pourtant saint Pierre, qui était leur Ordinaire, était capable de faire cela tout seul, et l'Eglise universelle alors ne comptait pas autant de coopérateurs que n'en compte aujourd'hui celle du Canada...." [1]

1—Lettre de M. Painchaud à Mgr Plessis, le 13 juillet 1822.

Mgr Plessis répondit à cette espèce de semonce par une de ces lettres qui n'invitent pas la réplique. " Quand on veut le bien, dit-il, on ne répugne pas à recevoir des avis de ceux qui le veulent aussi. J'ai néanmoins éprouvé que des hommes, d'ailleurs amis du bien, déraisonnaient dans les choses où leur intérêt personnel se trouvait concerné. Cette considération m'a souvent empêché de consulter. Hors de là, je l'ai fait un très grand nombre de fois. Vous seriez étonné si je vous donnais une liste de mes consultations, encore plus si j'y ajoutais la liste des réponses qui me sont venues. Mais, comme je pourrais m'aveugler dans les affaires où mon amour-propre est concerné, je m'estimerais heureux d'avoir en vous un moniteur qui puisse dissiper mes illusions." [1]

On se demandera peut-être pourquoi M. Painchaud s'était immiscé dans cette affaire du gouvernement ecclésiastique de Montréal, ne s'y trouvant nullement concerné, au moins en ce qui le touchait personnellement. Comme question de fait, M. Painchaud avait dû s'y intéresser, à la demande expresse de Mgr Plessis. Quand vint l'heure de la mêlée, après que M. Chaboillez, curé de Longueil, eut sonné la charge [2], l'évêque répugnant à entreprendre

---

1—Cette lettre est citée dans la notice biographique de Mgr Plessis, par M. l'abbé Ferland.—V. le *Foyer canadien*, t. 1, p. 286.

2—L'ouvrage de M. Chaboillez a pour titre : *Questions sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal.*—Montréal, 1823, 40 pages in-huit.

une polémique avec un prêtre d'ailleurs fort respectable, avait préféré confier cette tâche à un curé capable de le défendre victorieusement, et il choisit M. Painchaud, le sachant homme de combat et écrivain assez habile. Mais il faut croire que la réponse fut jugée insuffisante, puisque ce fut le travail de M. Cadieux, alors curé des Trois-Rivières, qui prévalut. [1]

M. Painchaud éprouva du chagrin de se voir ainsi méconnu, et s'en ouvrant à son ami M. Parant, Supérieur du séminaire de Québec, il lui disait : " Je n'avais entrepris la question qu'à la demande expresse de Sa Grandeur et dans l'ignorance absolue de l'apparition qui devait être si prochaine du *pamphlet* de M. Cadieux ; car, si j'eusse connu cette circonstance, je ne me serais pas laissé jouer ".... [2]

Pourtant Mgr Plessis avait exprimé une opinion favorable dans une lettre provoquée par M. Painchaud : " J'ai lu, disait le Prélat, l'écrit que vous m'avez adressé et qui me paraît, en somme, bien rédigé...Votre écrit est d'une nature pacifique, et me plaît beaucoup sous ce rapport. Néanmoins je trouve que vous y ménagez plus qu'il ne méritait l'auteur des questions sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal ; sa publication n'est justifiable sous aucun rapport."

1—Ce travail est intitulé : *Observations sur un écrit intitulé : " Questions sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal." Par un prêtre du diocèse de Québec.* Trois-Rivières, 1823, 32 pages in-octavo.

2—Lettre de M. Painchaud à M. A. Parant, Supérieur du séminaire de Québec ; sans date.—Collection-Bois, au séminaire de Nicolet.

La réponse de M. Painchaud, suivant Mgr Plessis, était donc trop modérée. M. Chaboillez s'étant exposé aux coups, les critiques arrivaient de tous côtés, acerbes, virulentes. M. Painchaud voulait lui tendre une main secourable. Son raisonnement pouvait se résumer ainsi : " On s'obstine à ne voir dans le curé de Longueil qu'un homme à tuer ; personne ne songe à l'excuser assez pour lui offrir une porte honnête qui l'invite à sortir du mauvais pas où il s'est jeté. On ne ramène jamais bien un homme d'esprit en aggravant ses torts devant le public ; qu'il les entrevoie, et il reconnaîtra généreusement la délicatesse qu'on aura pour lui." [1]

Le plan de M. Painchaud consistait donc à mettre un terme à la polémique, en excusant M. Chaboillez, en blâmant aussi ses adversaires de leurs écrits trop acrimonieux, et, en fin de compte, il eût donné la victoire aux supérieurs, par la force de leurs droits. Eut-il raison ? La suite des événements le fera bien voir.

Au commencement de janvier 1824, alors que la discussion semblait épuisée, M. Painchaud écrivit une longue épître anonyme au curé de Longueil, avec prière d'expédier sa réponse au Supérieur du séminaire de Québec. C'est un document précieux,

---

1—L'écrit de M. Painchaud portait pour titre : *Examen sommaire de deux pamphlets publiés en* 1823 *sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal.* Ces deux *pamphlets* étaient celui de M. Chaboillez et celui de M. P.-H. Bédard, intitulé : *Lettre à M. Chaboillez, curé de Longueil, relativement à ses Questions,* etc.—Montréal, 1823, 40 pages in-octavo.

qu'il est bon d'ajouter à la longue série de lettres et brochures que cette trop fameuse question avait provoquées. En voici quelques fragments :

" Après beaucoup d'hésitation, et quoique étranger pour vous, je me décide enfin à vous écrire, sans autres motifs que ceux dont vous allez voir l'exposition sincère.

" Vous ne devez pas ignorer la sensation qu'a produite votre *pamphlet* sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal. On en parle diversement, et le plus grand nombre ressemble aux flots de la mer. Je n'ai pu souffrir qu'on attaquât publiquement vos intentions, et qu'on vous représentât tel que vous avez pu le voir par certains écrits, qu'on dirait plutôt dictés par l'esprit de haine ou de courtoisie intéressée que par celui de vérité ou de religion.....

" Je sais que votre philosophie, basée sur une religion des plus éclairées, vous met au-dessus des criailleries communes. Mais vous êtes trop observateur pour oublier qu'un homme, quelle que soit sa pénétration, ne saurait apercevoir tous les rapports des choses, même de celles qui l'intéressent souvent le plus. Il est fait pour vivre en société, non pour y végéter, mais pour y jouir des avantages généraux que la Providence a répandus dans la grande famille des hommes, sans en faire le partage d'un individu, quel qu'il puisse être, et ce, vous le savez mieux que moi, pour restreindre de plus en plus les liens sociaux à l'avantage du plus grand nombre.

“ Permettez donc que je vous offre un avis, mais des plus amicaux, des plus sincères, dénué de tout autre intérêt que celui que je désirerais pour moi-même.

“ C'est celui. . . Mais comment oser vous dire cela, à vous? C'est celui de profiter des efforts que je n'ai presque uniquement entrepris que pour vous faciliter une issue victorieuse, en justifiant vos intentions, ce qui était fort aisé. . . .

“ Je vous en supplie devant Dieu, étouffez les trop justes ressentiments que vous devez avoir, faites-en un sacrifice, qui sera d'un prix inestimable. Vous êtes trop supérieurement intelligent pour qu'il soit nécessaire de vous en suggérer d'autre motif et de vous dire qu'on attend de Rome des ordres qui pourraient bien vous ôter le mérite d'une démarche volontaire et libre.

“ Personne n'est plus éloigné que moi de vous croire capable de ce dont on vous accuse, mais je regarderais votre assentiment au nouvel ordre de choses, vu les circonstances, motivé sur la connaissance des faits que vous ignoriez et que nous ignorerions encore sans vous, comme un triomphe qui vous concilierait l'estime de tous les cœurs, et ramènerait la paix dans notre pauvre Eglise. Voyez ce que vous pouvez faire de bien, et je vous assure que c'est ici l'opinion secrète et générale de ceux qui savent vous apprécier. . . .

“ Mais j'en dis trop à un homme de votre mérite et de vos lumières. Excusez-moi, je vous en prie,

et comptez surtout que, si vous jugez à propos de vous rendre à mes prières, vous aurez en moi un ami qui saura en tirer parti pour achever ce que vous avez commencé et qu'il conviendra mieux à un autre, et surtout à moi, de dire, qu'à vous. . ." [1]

Ne recevant pas de réponse, M. Painchaud revint à la charge, le 27 janvier. Cette fois M. Chaboillez s'exécuta. Dans l'intervalle il avait eu sous les yeux le manuscrit de M. Painchaud, qui ne changea en rien sa résolution de publier une réponse aux écrits de M. P.-H. Bédard et de M. Cadieux. Une brochure de soixante-dix pages parut au commencement de février, et ce fut la dernière sur cette question par trop discutée.

Le 26 mars suivant, M. Chaboillez écrivit une seconde lettre à M. Painchaud, le remerciant des efforts qu'il avait faits pour le justifier, du moins quant à ses intentions. Puis il ajoutait que la brochure *Examen Sommaire* indisposerait contre son auteur et Mgr Plessis et ses adversaires.

Toute cette affaire ne fut donc qu'une suite d'épreuves pour le cœur de M. Painchaud. Il se renferma dans le silence, de crainte de froisser son évêque, et aussi par amour de la paix, qui devait cependant être lente à se produire.

Les prévisions de M. Chaboillez, dans sa lettre du 26 mars 1824, n'eurent pas l'effet qu'il en attendait. M. Painchaud ne tomba pas en disgrâce. Des

1—Lettre de M. Painchaud à M. Chaboillez, du 13 janvier 1824.

attaques très violentes publiées contre lui dans le *Canadien* manquèrent même leur but. L'auteur de ces diatribes furibondes avait eu le triste courage d'attaquer la vie privée du curé de Sainte-Anne. Celui-ci se défendit victorieusement dans les colonnes du même journal [1], et termina sa réplique par ces lignes qui devaient clore la discussion au moins de son côté :

" Je sais, et le dirai comme saint Paul, que je fais une folie de parler de moi devant le public, mais je crois, pour l'honneur de mon corps, être aussi obligé que lui de le faire, ayant en tête les mêmes ennemis, qui n'attaquent les ministres que parce qu'ils en veulent à la religion. Je dirai donc, sans me glorifier toutefois, que ma conduite, tant publique que particulière, a été jusqu'ici, grâce à Dieu, reconnue digne d'un prêtre et d'un gentilhomme. Je sais honorer mon état sans petitesse, et servir ma patrie sans bassesse. Je conduis avec aisance une paroisse, telle qu'il en est peu de mieux réglée, et j'y suis heureux."

Le même qui avait ainsi voulu ruiner la réputation de M. Painchaud, répara noblement sa faute. Etant sur son lit de mort, il manda le curé de Sainte-Anne pour le préparer au grand voyage. Ce bel acte d'humilité édifia tous ceux qui avaient été témoins de cette querelle intempestive.

Mgr Plessis mourut à la fin de l'année 1825.

1—Le *Canadien* du 29 septembre 1824.

Cette mort occasionna un deuil universel, et dans le clergé et parmi le peuple. Nul peut-être n'éprouva un plus profond chagrin que M. Painchaud, qui se trouvait frappé dans ses plus vives affections ; car il perdait plus qu'un ami, en perdant cet évêque qui avait été le protecteur de sa jeunesse, et son conseiller depuis qu'il avait pu marcher seul dans la vie.

Qu'on nous permette de reproduire ici un fragment de lettre de ce jeune prêtre dont nous avons plusieurs fois déjà mentionné le nom, M. Baillargeon, l'ami intime de M. Painchaud. Ils correspondaient assez régulièrement, et comme tous deux aimaient Mgr Plessis à l'égal d'un père, ils avaient échangé des lettres très sympathiques. M. Baillargeon, alors chapelain de l'église de Saint-Roch de Québec, écrivait donc à M. Painchaud à l'occasion de cette mort regrettable :

" Vous qui avez su apprécier le mérite et les qualités du grand Prélat dont nous déplorons la perte, vous avez sans doute versé des larmes en apprenant sa mort. Mais si cette mort vous a été sensible à vous qui étiez accoutumé à vivre loin de lui, jugez quelle a dû être la douleur de ceux qui vivaient sous ses yeux, dans sa compagnie, dans sa maison. Semblables à de faibles plantes qui croissent à l'ombre d'un grand arbre, nous jouissions de sa protection *immense*, sans savoir l'apprécier. C'est au moment que ce cèdre puissant, qui couvrait la montagne sainte, a été renversé, que nous avons senti notre faiblesse, et que nos cœurs ont été flétris.

" Comment vous peindre le saisissement du clergé et la consternation du peuple à cette triste annonce : *Mgr est mort !* Un cri involontaire de douleur se prolonge dans l'église : *Mgr est mort !*. . Depuis ce moment jusqu'à celui de sa sépulture, la ville et les faubourgs ont paru dans cet état de stupeur et de deuil où l'on se représente le peuple de Dieu quand il demandait : *Quomodo cecidit vir fortissimus ?* Alors la postérité a commencé à porter son jugement sur Mgr Plessis, et elle a dit : " C'est un grand homme ! " et la Religion a prononcé : " C'est un saint évêque !" Il n'a jamais connu le degré d'estime ou plutôt d'admiration dans lequel il était au milieu de son peuple. Et nous-mêmes nous n'avons compris le respect et l'admiration que nous avions pour lui, qu'au moment où il nous a abandonnés.

" Je n'ai point de parole pour exprimer la douleur de M. Demers. . . . Nous avons eu une oraison funèbre à notre service. Si vous n'eussiez pas été si loin de nos quartiers, ou si le temps eût été plus long, c'est à vous que je me serais adressé. Je l'ai dit et je l'ai pensé encore bien plus. . . ."

Le successeur de Mgr Plessis était tout choisi d'avance dans la personne de son coadjuteur, Mgr Bernard-Claude Panet, curé de la Rivière-Ouelle. Bien que les gouverneurs n'eussent jusque-là fait aucune difficulté sur le choix des coadjuteurs, il n'en est pas moins vrai qu'ils s'étaient toujours réservé le privilège d'approuver ces nominations, et ils refusaient de reconnaître le premier pasteur pour évêque

de Québec, lui donnant le titre assez singulier de *Surintendant de l'Eglise Romaine* [1]. Mgr Plessis avait été appelé évêque de Québec par un *mandamus* qui lui fit ouvrir les portes du Conseil législatif, mais on avait eu la précaution de spécifier dans le *mandamus* que cette appellation ne devait pas être considérée comme un précédent. Les catholiques se trouvaient donc privés des privilèges que leur avait octroyés le concordat entre Léon X et François I. D'un autre côté, le gouvernement soutenait que le roi d'Angleterre, étant substitué aux droits du roi de France, pouvait seul nommer à l'évêché de Québec. Toutes les fois qu'il fallût nommer un nouveau coadjuteur, le représentant du roi fit usage de la prérogative royale [2]. A la vérité les différents

---

1—Sir Robert Shore Milnes, dans une lettre secrète à Camden. datée du 27 juillet 1805, écrivait ces lignes, en même temps qu'il expédiait une pétition de Mgr Denaut, qui réclamait pour lui et ses successeurs le titre d'évêque: "On remarquera qu'il signe "Evêque de l'Eglise catholique romaine" et demande que le titre d'évêque de l'Eglise catholique romaine à Québec soit reconnu, ce qui n'est pas fait dans les instructions du roi, où il est appelé *Surintendant*. Cependant ce titre lui a toujours été donné par courtoisie, excepté dans les lettres officielles. Comme ses prédécesseurs, il a toujours été appelé Monseigneur, et vu que M. Denaut a toujours eu l'habitude de signer comme évêque, je n'ai pas insisté pour qu'il signât différemment sa pétition, ne voulant pas blesser un homme de son âge avancé."—*Papiers d'Etat*–Dunn.–1805.

2—Lettre de Dunn, gouverneur intérimaire, à Lord Castlereagh, en date du 15 février 1806: "Mgr Plessis demande de prêter le serment d'allégeance avant de prendre la charge et succéder à Mgr Denaut, et il est aussi demandé que le révérend Bernard-Claude Panet le remplace comme coadjuteur. J'ai fait des recherches dans les archives du conseil et ai convoqué les membres pour le 27 janvier, pour faire

gouvernements eurent la sagesse de ne nommer à ce poste important que ceux que les évêques désignèrent. M. Bailly de Messein est le seul exemple contraire que l'on pourrait citer.

A la mort de Mgr Plessis, plusieurs membres du clergé, entre autres M. Painchaud, avaient proposé de laisser aux prêtres du diocèse le choix du coadjuteur. D'autres s'opposèrent fortement à ce projet qui, mis en pratique, eût certainement entravé l'action du gouvernement dans l'exercice de la prétendue prérogative royale. Si alors le représentant de Sa Majesté eût été mal intentionné ou mal avisé, il n'eût pas manqué de choisir lui-même un sujet et de faire confirmer sa nomination par le ministre, sans se donner la peine de consulter l'évêque en titre et encore moins le clergé.

L'ancien chapitre de Québec avait présenté M. Montgolfier, chanoine, pour remplir la vacance causée par Mgr de Pontbriand ; cette présentation ne fut point écoutée. Le gouverneur permit à M. Briand de se faire consacrer, parce que l'on voulait donner à entendre qu'il avait été nommé *Surintendant de l'Eglise Romaine* par le général Murray, son ami.

---

prêter les serments, suivant la pratique indiquée par les archives. J'ai décidé que Panet serait coadjuteur, car je le connais depuis quarante ans comme bon et loyal sujet, et son père a été l'un des juges des plaids communs et a rendu service lors de l'administration de la justice civile par les tribunaux militaires. Le 8 courant M. Panet a prêté le serment d'allégeance en qualité de coadjuteur."—*Papiers d'Etat*-Dunn—1806.

Donc, si le clergé eût essayé, depuis, d'introduire le plus petit changement dans la nomination du coadjuteur, il eût couru le risque de perdre l'avantage que possédait l'évêque de présenter trois sujets. Il valait mieux avoir moins, que de s'exposer à n'avoir rien pour vouloir trop. Si le clergé désirait donner son opinion sur le choix d'un coadjuteur, il devait agir avec la plus grande prudence, afin de ne pas blesser la délicatesse d'un gouvernement extrêmement chatouilleux à l'égard de tout ce qui pouvait être contraire à la prérogative royale.

C'était l'opinion de M. Jérôme Demers, qui, ayant refusé la coadjutorerie, à l'encontre du vœu unanime du clergé, avait reçu de M. Painchaud une lettre de blâme, précisément parce qu'il ne voulait pas tenir compte de cette acclamation.

“ Comment, écrivait M. Painchaud, oser vous dire que je suis fâché contre vous, et fâché à ce point, que si ce n'était pour un sujet incompatible avec la rancune, je craindrais en vérité de m'oublier envers vous. Comment, avec tant de zèle pour la religion, avez-vous pu préférer votre repos à la gloire du Seigneur ? Pourquoi ne vous êtes-vous pas sacrifié pour nous, pour le bonheur spirituel et même temporel de notre patrie ? L'on vous dira que votre refus obstiné, couvert du manteau de la modestie, vous méritera peut-être plus de louanges devant les hommes que de récompenses devant Dieu. Votre excuse, c'est-à-dire votre prétendue incapacité,

ne saurait jamais en imposer qu'à ceux qui ne vous connaîtraient pas pour le premier homme du clergé, et où sont ceux-là ? "

M. Demers répondit très froidement qu'il était indigne de cette charge et incapable d'en supporter le fardeau. Puis, s'élevant contre l'immixtion publique et officielle du clergé, il ajoute :

" Selon moi, tout ce que pourraient faire de bons prêtres serait de désigner à l'évêque et à son coadjuteur quelques sujets remarquables par leur piété, leur régularité, leur savoir-vivre, leur zèle et leurs talents, etc. Je voudrais que ces sujets fussent jeunes, et je regretterais pour coadjuteur celui qui aurait plus de cinquante ans. Je l'aimerais mieux entre trente-six et quarante-cinq ans. J'oubliais d'observer que, si un coadjuteur n'était pas du choix de l'évêque, il pourrait arriver qu'ils ne s'accorderaient pas entre eux : c'est ce qui est arrivé lorsque M. Bailly était coadjuteur de Québec. Vous connaissez l'histoire de ces temps malheureux.... Je vous avoue que quand bien même on permettrait au clergé de désigner le coadjuteur futur, je ne voudrais pas m'en mêler. Je craindrais trop les suites d'une mauvaise suggestion....Je ne condamnerais pas un jeune prêtre vraiment qualifié pour l'épiscopat et qui sentirait ses forces, si je le voyais s'aider à se faire tomber une mître sur la tête. Je ne voudrais pas cependant parler de la sorte à toute espèce de personnes, car il pourrait s'en trouver qui

prendraient des suggestions du démon pour des inspirations du Saint-Esprit...." [1]

M. Demers termine sa lettre en disant : " Selon moi, le plus malheureux de tous les hommes, c'est le pauvre évêque de Québec....Sa mître est une vraie couronne d'épines. Si j'étais obligé d'opter entre la plus belle mître et la plus terrible hémorrhagie possible, je ne balancerais pas un seul instant à donner la préférence à la maladie corporelle...." [2]

Quand cette lettre fut écrite, Mgr Signay était déjà nommé coadjuteur depuis le 17 décembre précédent, MM. les abbés Demers et Turgeon ayant péremptoirement refusé les honneurs épiscopaux. Et la question soulevée par le clergé n'avait plus guère sa raison d'être débattue. Mgr Panet l'avait résolue avec toute la célérité mise par ses prédécesseurs en semblable occurrence, à compter de l'accession de Mgr d'Esglis.

En 1831, Louis Bourdages, député, soumit à l'approbation de la Chambre d'Assemblée législative le célèbre projet de loi ou *bill* des fabriques, par lequel on voulait admettre les notables à l'élection des marguilliers et à la reddition des comptes de fabriques. Un Mémoire, [3] présenté à la Législature

---

1—Lettre de M. J. Demers à M. Painchaud, en date du 18 février 1826.

2—*Ibidem.*

3—Il est intitulé : *Mémoire accompagnant la requête présentée à la Chambre d'Assemblée par le clergé catholique du Bas-Canada, contre l'admission des Notables dans les Assemblées de Fabriques.*—Il couvre trente-cinq pages d'une brochure in-octavo imprimée à Québec par Fréchette & Cie.

par le clergé contre ce projet de loi, établit positivement que la loi du pays était contraire à une telle innovation, et quand bien même la Législature aurait eu le droit de légiférer dans le sens proposé, il n'était pas à propos qu'elle le fît. Ce Mémoire semble avoir été rédigé par Mgr Lartigue ; d'autres prétendent qu'il fut dressé en collaboration par MM. les abbés Demers et Turgeon, et par l'avocat A.-R. Hamel. Quoi qu'il en soit, M. Demers se montra l'un des plus hostiles au *bill* des fabriques; il ouvrit son cœur à son meilleur ami M. Painchaud, et même il lui fournit des matériaux pour l'engager à se jeter dans l'arène.

" Savez-vous pourquoi, disait-il, on veut changer le mode de l'élection des marguilliers, et pourquoi on voudrait admettre les notables à cette élection et à la reddition des comptes de fabriques ? Ce n'est point parce que l'on s'afflige de ce qu'il s'est glissé quelques abus dans la régie du temporel des fabriques dans certaines paroisses ; ce sont là de ces misères ou plutôt de ces niaiseries dont on s'occupe fort peu. Mais on voudrait accoutumer les habitants de chaque paroisse et de chaque comté à se mêler de leurs *propres affaires ;* on voudrait les engager à se conduire par eux-mêmes....

" On veut absolument mettre à exécution un système que l'on s'est formé. De là je conclus que l'on fera son possible pour admettre les notables à l'élection des marguilliers et à la reddition des comptes de fabriques, fallût-il, pour parvenir à ce but, employer la médisance et les calomnies les plus

atroces. Dans le moment actuel, il serait bon de dévoiler par des écrits souvent réitérés le projet des meneurs....

" Vous avez un établissement à soutenir..Il faut donc de la prudence, de la modération et la plus grande réserve dans vos réponses. Ce n'est que sur les papiers publics qu'il faut faire entendre ses justes réclamations...." [1]

Comme on le voit par la fin de sa lettre, M. Demers engageait M. Painchaud à écrire dans les journaux contre le *projet des meneurs.*

Quand sonna l'heure suprême de la discussion du projet de loi, à la fin de décembre 1831, la *Gazette de Québec* publia un article signé *La Raison*, [2] qui enleva les suffrages du clergé. Quant à M. Demers, il ne se possédait pas de joie.

" Voyez donc la *Gazette* d'hier, écrivait-il à M. Painchaud....Vous y trouverez un écrit signé *La Raison*, dont on fait le plus grand éloge à Québec ; c'est, dit-on, un *emporte-pièce* parfait....Vive l'auteur ! " [3]

Or, cet auteur n'était autre que M. Painchaud, qui, il faut le croire, n'avait pas jugé opportun d'en informer M. Demers.

1—Lettre de M. Demers à M. Painchaud, en date du 10 mars 1831.

2—La *Gazette* du 10 décembre 1831.

3—Lettre de M. Demers à M. Painchaud, en date du 27 décembre 1831.

Le *bill* des fabriques fut adopté à l'Assemblée législative, mais le Conseil donna le coup de grâce à ce projet de loi mal digéré et nullement favorable au maintien du bon ordre dans les paroisses. Le bon sens avait triomphé.

CHAPITRE SEPTIEME

L'ÉDUCATION PRIMAIRE—1800-1824.

Fondation de l'Institut royal.—Injustice du système gouvernemental.—Le collège de Saint-Roch de Québec.—L'école presbytérale de Saint-Pierre, rivière-du-Sud.—Etat lamentable de l'éducation primaire.—Le collège de Montréal et le séminaire de Québec.—Les écoles royales.—Ecoles de curés.—L'éducation dans le bas du fleuve.—Le comté de Cornwallis.—Kamouraska et la Rivière-Ouelle.—Les écoles de fabriques.

Le 8 avril 1801, la Chambre d'Assemblée provinciale adoptait une loi intitulée : " Acte pour l'établissement d'écoles gratuites et l'avancement des sciences dans cette province ". C'était le premier pas officiel en vue d'établir un système d'enseignement dans nos paroisses. [1]

L'acte fut réservé et soumis à Sa Majesté, qui le sanctionna, le 7 avril 1802. Une proclamation du

---

1—41 Georges III, c. 17.

lieutenant-gouverneur, en date du 12 août de la même année, fit connaître au public la sanction royale.

Parmi les dispositions de la nouvelle loi se trouvaient les suivantes :

Le gouverneur aura le pouvoir de nommer les syndics des écoles de fondation royale.

Les syndics pourront acheter sans licence des propriétés en main-morte, et en disposer à leur gré, pourvu qu'ils rendent compte au receveur-général.

Le gouverneur aura le droit de nommer le président du syndicat, lequel, conjointement avec les autres membres, fera les règles, ordres et statuts pour les écoles, etc., devant prendre force de loi après leur sanction par le gouverneur.

Le gouverneur aura aussi le pouvoir d'ériger des écoles gratuites dans les paroisses ou townships, et de nommer deux commissaires chargés de construire des écoles, de préparer les contrats pour l'achat des terrains sur lesquels ces écoles seront érigées par les habitants.

Le gouverneur enfin se réservait le privilège de choisir les maîtres d'école.

Tout le système scolaire de 1801 reposait donc sur des bases vicieuses. Son organisation étant laissée aux mains du gouverneur et de ses créatures, il y avait dix chances contre une qu'elle serait de nature à blesser la majorité de la population de la province composée de catholiques et de Français. Le syndicat

était formé de protestants et de fanatiques hostiles à la religion catholique. Ces gens-là avaient la haute main sur l'éducation primaire, nommaient les professeurs, et dépensaient à leur guise l'argent prélevé sur le peuple. On ne pouvait voter une loi plus inique. Aussi reçut-elle l'accueil qui lui était dû ; l'évêque et son clergé firent entendre de vives protestations, mais ce fut en vain : le fanatisme avait trop gagné pour lâcher prise. Bon gré mal gré il fallut se conformer à la loi ou se passer d'écoles.

Ce système prévalut pendant longtemps ; mais on conçoit aisément que le clergé catholique sut opposer le remède au mal, mettre l'antidote à côté du poison. Si, en effet, les curés n'eussent pris en main cette cause si importante de l'éducation primaire, la position des parents eût été insoutenable, se trouvant dans l'obligation ou de confier leurs enfants à des maîtres anglais et protestants ou de les garder chez eux. On comptait, à la vérité, quelques instituteurs français, mais ils ne relevaient ni des curés ni des citoyens ; leur œuvre ne comportait rien de sérieux ; très souvent ils s'occupaient de toute autre chose que de leur besogne, et les enfants restaient abandonnés à leur ignorance.

Les écoles primaires étant donc insuffisantes en nombre ou nulles par les résultats, les enfants perdaient l'occasion de se produire ; et tel jeune homme qui eût fait des études brillantes dans un collège, s'il avait rencontré, dès le début, un maître capable de le pousser dans une bonne direction, se trouvait

condamné à rester dans la foule illettrée, sans espoir d'en sortir jamais. Ceci se conçoit d'autant mieux que, depuis la réorganisation de nos écoles de campagne, à partir de 1824, il ne se rencontre plus guère d'enfants pauvres qui ne puissent recevoir une bonne instruction ; et même, au nombre de ceux-là, il en est, parmi les plus brillants, qui trouvent moyen de faire un cours d'études classiques. Que l'on consulte les curés de campagne, et ils nous diront combien de jeunes gens sont parvenus, presque sans ressource du côté de leurs parents, à entrer dans un collège ou séminaire, pour n'en sortir qu'au bout de dix ans, prêts à embrasser une carrière honorable dans le monde, ou à quitter le monde pour le sacerdoce. Nous pourrions en nommer des centaines de ces jeunes gens que des curés charitables ont ainsi protégés durant toutes leurs études, au préjudice même de leur bourse. La statistique des fondations de pensions dans les collèges et séminaires de la province, nous fournirait là-dessus des renseignements fort utiles.

Si l'enseignement primaire opérait si peu de résultats, il en était autrement de l'éducation supérieure. Nous avions, en 1801, deux séminaires bien organisés et solidement établis, le séminaire de Montréal et le séminaire de Québec. Ces deux grandes institutions ne semblaient déjà plus répondre aux besoins de la population toujours croissante. Combien peu de citoyens dans nos campagnes se sentaient assez fortunés pour envoyer leurs enfants

étudier dans les villes ! Aussi était-ce la grande exception qui risquait une pareille dépense.

Mgr Plessis avait fondé, en 1795, une école dans le faubourg de Saint-Roch de Québec. Plus tard, en 1818, il l'avait transformé en collège, où l'on enseignait le latin, et d'autres branches classiques. M. l'abbé C.-F. Baillargeon, plus tard curé de Québec et archevêque, y enseigna pendant trois ans, étant ecclésiastique. Lorsqu'il fut ordonné prêtre, il en eut la direction, en même temps qu'il exerçait la charge de chapelain de l'église de Saint-Roch.

Un autre collège embryonnaire florissait, à la même époque, à Saint-Pierre, rivière-du-Sud, sous la surveillance de M. Michel Pâquet, curé de la paroisse. Mgr Plessis était aussi l'auteur de cette fondation. Il y eut d'abord un nommé Davignon, auquel l'évêque avait permis d'endosser l'habit ecclésiastique. M. l'abbé Joseph-Marie Bellanger, ancien élève de M. Raimbault, y enseignait le latin ; plusieurs autres ecclésiastiques se succédèrent dans le même but. En 1813, M. Viau, [1] curé du Cap et de l'Ile-aux-Grues, y avait placé le jeune Baillargeon qui, dès lors, laissa prévoir par ses talents et

1—M. Viau est mort à Montréal, le 13 juin 1849, âgé de soixante-quatre ans, dont il passa près de quarante dans l'exercice de toutes les vertus sacerdotales. Il gouverna successivement les paroisses du Cap Saint-Ignace, de Saint-Nicolas, de Saint-François et Saint-Pierre, de Yamachiche, de la Rivière-Ouelle, de Saint-Sulpice et de Saint-Clément. En 1818, il fut agrégé au séminaire de Québec, où il demeura trois ans en qualité de directeur du grand séminaire et de professeur de théologie.

sa piété qu'il parviendrait à de hauts sommets. Il eut pour compagnon d'études M. l'abbé Faucher, Mgr Blanchet, évêque d'Orégon, Mgr Blanchet, évêque de Nesqualy, le lieutenant-gouverneur R.-E. Caron, le juge A.-N. Morin.

A Saint-Pierre comme à Saint-Roch, l'éducation était plutôt préparatoire au cours classique des séminaires. Mais au lieu d'y consacrer huit ans, ils arrivaient, à force de travail, à le compléter en cinq ou six ans.

Le collège de Nicolet avait, dans l'intervalle, subi une importante transformation. Ayant débuté humblement, comme toutes les œuvres destinées à devenir grandes, il offrait, en 1810, toutes les garanties d'un collège classique. Sa position à mi-chemin entre Québec et Montréal, au milieu d'un centre riche et populeux, lui apportait des gages certains de succès quant au nombre des élèves. Les noms seuls du corps enseignant suffisaient à sa réputation au point de vue éducationnel.

Nous sommes en 1814 ; vingt-trois ans s'étaient écoulés depuis la fondation de l'Institution Royale " pour l'avancement des sciences ", et l'on pouvait se demander si réellement elle n'avait pas produit plus de mal que de bien. En tout cas, l'éducation n'avait fait aucun progrès à la campagne, ce qui nuisait considérablement aux séminaires, à cause de l'apathie qui s'ensuivit. " Il y a malheureusement, disait M. A. Parant, Supérieur du séminaire de Québec, dans sa réponse au comité chargé de s'en-

quérir de l'état de l'éducation dans la province, plusieurs paroisses où l'on trouverait à peine cinq ou six personnes capables d'exprimer passablement leurs pensées par écrit et de faire les règles les plus communes de l'arithmétique ; d'après les connaissances que j'ai, par un terme moyen, le quart environ de la population canadienne savent lire passablement, il pourrait y en avoir un dixième environ qui savent écrire leurs noms, assez misérablement à la vérité. Dans cette humiliante énumération je ne comprends que les simples cultivateurs, non pas les personnes de certaines professions qui exigent des connaissances plus étendues." [1]

Les causes de cette triste et regrettable situation, d'après M. Parant, relevaient de trois chefs principaux :

1—le défaut de moyens pécuniaires chez un très grand nombre de parents ;

2—la difficulté de se procurer des maîtres d'école de mœurs irréprochables ;

3—enfin le défaut de bonnes écoles élémentaires dans les campagnes.

Le séminaire de Québec qui, depuis la cession du pays à l'Angleterre, avait dû changer son plan d'études, consistant à préparer les élèves au sacerdoce pour l'enseignement de la théologie, s'était voué à l'éducation de la jeunesse, mais ne recevait que très

---

1—Rapport du comité spécial de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, nommé pour s'enquérir de l'état actuel de l'éducation dans la province du Bas-Canada, p. 32.

peu d'enfants, faute d'écoles élémentaires pour leur en préparer l'entrée. Ce n'est pas à dire cependant que la jeunesse canadienne manquât d'aptitude pour les sciences, les lettres et les arts ; il suffirait, pour établir le contraire, de mentionner les noms des hommes instruits que les Anglais auraient été fiers de posséder dans leurs rangs.

Mais il y avait tout de même péril en la demeure. Le clergé, sentinelle vigilante, avait suivi avec attention et regret le mouvement rétrograde ; et, depuis l'établissement des écoles royales, plusieurs prêtres avaient pris le sage parti de compter sur eux-mêmes plutôt que sur le gouvernement, et fondèrent dans leurs paroisses des écoles spéciales qu'ils contrôlaient plus aisément.

En 1827, sur 74 écoles de création gouvernementale, il n'y en avait que quatre tenues par des maîtres d'origine française : à Sainte-Marie de Beauce, [1] à Saint-Thomas, [2] à la Pointe-Lévi, [3] et à Paspébiac, [4] tandis qu'il se trouvait cinquante écoles de curés. Cette partie de la province qui s'étend de Québec à la Gaspésie était sur un pied d'une grande infériorité, et cependant la population réunie des quatre comtés de cet immense district formait un total de 52,415 âmes. Cinq paroisses seules, situées au centre, fournissaient un contingent

1—J.-A. Philippon.
2—Antoine Côté.
3—J.-A. L'Hérault.
4—François Lebrun.

de 17,740, c'est-à-dire le tiers de la population entière. Ces paroisses étaient : L'Islet, Saint-Jean Port-Joli, Saint-Roch des Aulnaies, Sainte-Anne de la Pocatière, Rivière-Ouelle et Kamouraska ; elles avaient fourni dix élèves au collège de Nicolet, depuis sa fondation en 1803. [1] Plusieurs enfants de cette région avaient étudié à Montréal ou à Québec, et embrassé l'état ecclésiastique. [2]

Comme on le voit par cette statistique, l'éducation supérieure n'était pas en vogue sur la rive droite du Saint-Laurent, de l'Islet à Gaspé. Une dizaine d'écoles pour six à sept mille enfants de six à quatorze ans ! C'était à décourager les amis de l'éducation et de leur pays. Ouvrir de nouvelles écoles n'était pas toujours facile ; il fallait compter sur le bon vouloir des contribuables et sur leur persévérance dans l'œuvre créée pour l'unique avantage de leurs enfants. Or, il existait toujours de l'apathie ou de l'indifférence chez les uns, et pour d'autres l'école était un obstacle à l'agriculture, un acheminement vers la ruine. Comment dissiper ces préjugés populaires ? Qui aurait le courage de se mettre à la tête d'un mouvement en faveur de l'éducation à tous ses degrés ?

1—La Rivière-Ouelle, 3 : C.-E. Casgrain, E.-O. Casgrain et J.-C. Chapais. Kamouraska, 6 : Charles Chiniquy, Achille Taché, Thomas-B. Pelletier, Pascal Pouliot, Vincent Martin, Zéphyrin Varin ; Saint-Jean Port-Joli, 1 : Philippe-Aubert de Gaspé.

2—J.-B. Potvin, de Sainte-Anne, Hyacinthe Hudon, de la Rivière-Ouelle, Jacques Lebourdais et Barthélemy Fortin, de l'Islet, étaient de ce nombre.

Tel était le problème qui se posait en face des citoyens du comté de Cornwallis. [1] Problème bien difficile, si l'on considère la pénurie des temps, le peu de ressources des curés, les intérêts de clocher, et surtout l'indifférence générale en matière d'éducation. C'est alors que M. Painchaud entre en scène, se mettant à la plus complète disposition de ses confrères voisins pour fonder un collège, soit à Kamouraska, soit à la Rivière-Ouelle, soit enfin à Sainte-Anne. Des trois paroisses la sienne était la moins populeuse, la moins bien fournie en hommes de profession et d'influence auprès du gouvernement. Il y avait cinq notaires à Kamouraska, deux à la Rivière-Ouelle, et un seul à Sainte-Anne. Les familles Casgrain, Chapais et Letellier, de la Rivière-Ouelle, et les familles Taché et Dionne, de Kamouraska, considérées à bon droit comme les plus riches et les plus populaires, devaient tout naturellement chercher à doter leur paroisse respective d'une maison d'éducation qui eût fait l'honneur et la gloire de ses fondateurs. Les curés de Kamouraska et de la Rivière Ouelle pouvaient aussi manifester leurs préférences. Et Mgr Panet, qui avait été curé de la Rivière-Ouelle pendant quarante-quatre ans !

Bref, à ne considérer les choses qu'au point de vue purement humain, les promoteurs de la nouvelle

1—Le comté de Cornwallis s'étendait de Sainte-Anne au Cap-Chaste. Les comtés actuels de Matane, Rimouski, Témiscouata et Kamouraska représentent le comté de Cornwallis.

entreprise n'étaient nullement intéressés à faire tomber leur choix sur la paroisse de Sainte-Anne, qui, à part tous les éléments de faiblesse que nous venons de signaler, se trouvait topographiquement la plus éloignée du centre du comté ; pour quelques-uns, c'était là un argument fatal à ses prétentions. Kamouraska, sous ce rapport, occupait une position beaucoup plus favorable. Sa population du reste l'emportait de plus du double sur l'autre [1]. Situé dans un endroit très salubre, recherché des touristes et des familles riches de Québec qui y passaient la belle saison, Kamouraska était déjà considéré à cette époque comme un village d'avenir.

La Rivière-Ouelle, quoique la plus ancienne des trois paroisses, venait au second rang par le nombre de ses habitants ; les deux autres s'étaient accrues à ses dépens. Elle fit bien quelque effort pour obtenir un collège, mais elle y mit tant de douceur, de tempérament, et l'on pourrait ajouter, de mollesse, qu'elle ne donna aucun signe de contrariété du moment qu'elle vit ses chances disparaître. Aussi, la tourmente passée, les familles Casgrain et Letellier se rallièrent franchement à M. Painchaud, et aussitôt que leurs enfants eurent atteint l'âge requis pour franchir le seuil du collège, ils y entrèrent tous

---

1—Kamouraska : 4,964 âmes ; Sainte-Anne : 2,424 ; Rivière-Ouelle : 3,440. Depuis 1827, huit nouvelles paroisses ont été démembrées des trois autres. Ce sont : Saint-Germain, Saint-Pascal, Saint-Bruno, Saint-Denis, Saint-Philippe, N.-D. du Mont-Carmel, Saint-Pacôme et Saint-Onésime.

Population en 1827 : 10,828. Population en 1893 : 16,000.

sans exception, par égard sans doute pour le vénérable Fondateur, devenu leur meilleur ami [1].

De 1814 à 1824, l'éducation primaire n'avait guère prospéré, bien que l'Institut Royal eût été, en 1818, régulièrement organisé par lettres patentes ; l'évêque anglican en avait été nommé président. Les catholiques le voyaient toujours fonctionner avec une appréhension bien légitime.

En 1824, la Chambre d'Assemblée adopta une nouvelle loi scolaire sous la direction des fabriques. Elle permettait aux curés et aux marguilliers d'affecter un quart du revenu de leurs églises au soutien des écoles. La loi ne permettait qu'une école par paroisse, tant que celle-ci n'aurait pas atteint le chiffre de deux cents familles. En 1830, il y avait 68 écoles de fabrique. M. Painchaud se prévalut de la législation de 1824 pour substituer à son école royale une école de fabriques, et l'évêque de Québec lui permit de défalquer du revenu paroissial la somme de trente louis. Cette école fonctionna régulièrement jusqu'à ce que des circonstances nouvelles permissent d'y apporter des changements, comme la chose se pratiquait ailleurs.

1—En 1830, Luc Letellier, fils du notaire François Letellier de Saint-Just, faisait son entrée au collège.

En 1837, François, Charles-Clément, Philippe et Charles-Eusèbe Casgrain furent inscrits comme élèves du collège.

La famille Casgrain a fourni, depuis cette époque, près de trente collégiens, parmi lesquels nous trouvons un sénateur, plusieurs prêtres, des médecins, des avocats, des arpenteurs, des notaires.

LIVRE SECOND

CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES D'UNE FONDATION—1820-1827

Kamouraska veut un collège.—Etablissement d'un comité.—Son action et ses démarches.—M. Painchaud à l'œuvre.—Voyage à Québec, et entrevue avec Mgr Panet.—Rivalités des paroisses de Kamouraska, Rivière-Ouelle et Sainte-Anne.—Mgr Panet approuve le plan d'un collège à Sainte-Anne.—Le comité de Sainte-Anne.—Entreprise de la construction.—Nouvelles instances des citoyens de Kamouraska—M. Painchaud offre de s'en rapporter à la décision finale de l'évêque.—Fin de la crise.

L'idée de fondation d'un collège dans le bas du fleuve Saint-Laurent remonte à l'année 1820. Mgr Bernard-Claude Panet, curé de la Rivière-Ouelle à

cette époque, y fait allusion dans une lettre à M. Painchaud, en date du 18 mars 1820 [1].

Quelques années plus tard, en 1823, M. J.-B. Morin, vicaire à Kamouraska, adressait presque coup sur coup deux lettres à Mgr Plessis, pour engager l'illustre Prélat à entreprendre la fondation d'un collège dans cette paroisse dont M. Varin était le curé [2].

Ces lettres n'eurent pas l'effet désiré, mais l'idée continua à germer dans l'esprit des gens. Ce ne fut cependant qu'en 1826 qu'elle fut reprise avec une vigueur destinée à produire quelque résultat. La paroisse de Kamouraska, la plus importante du comté de Cornwallis, se mit à la tête du mouvement.

Le 28 décembre, une première réunion avait lieu au presbytère de M. Varin. M. Pascal Taché, notaire, fut appelé à siéger au fauteuil présidentiel. Bien que des invitations eussent été lancées à droite et à gauche dans le district, il y avait surtout, parmi les présents, des citoyens de Kamouraska, tous personnages en vue et décidés à construire le futur établissement dans leur village.

1—"Je n'ai pas été peu surpris que vous, qui vous plaignez avec d'autres du grand nombre de collèges établis par l'évêque, vous vouliez encore en établir d'autres à Kamouraska ou ailleurs."—Lettre de Mgr de Saldes, curé de la Rivière-Ouelle, du 18 mars 1820.

2—Lettres du 2 février et du 12 avril 1823, de M. J.-B. Morin à Mgr J.-O. Plessis.—(Archives de l'Archevêché, registre de Kamouraska).

L'assemblée n'eut rien d'orageux. On obtint ce qu'on désirait, c'est-à-dire, l'adoption de résolutions qui seraient envoyées à l'évêque pour ratification. Elles se résument ainsi :

1—il y a urgence de bâtir un collège dans le comté de Cornwallis, et comme la paroisse de Kamouraska se prête mieux que toute autre à cette fin, elle doit être choisie pour cette érection ;

2—on demandera de l'aide au moyen d'une souscription volontaire ;

3—la Législature provinciale sera aussi invitée à voter des octrois pour le soutien d'une institution aussi utile ;

4—un comité de dix-neuf laïques, outre les curés des paroisses, verra au fonctionnement de l'œuvre ;

5—le comité laïque sera composé comme suit :[1] six de Kamouraska ; trois de la Rivière-Ouelle ; deux de Sainte-Anne ; deux de Rimouski ; deux des Trois-Pistoles ; un pour chacune des paroisses de Saint-André, de la Rivière-du-Loup, de Cacouna et de Matane.

Ces résolutions partirent pour Québec le 2 janvier 1827.

1—*Kamouraska :* Pascal Taché, Amable Dionne, Jean-Baptiste Taché, Thomas Casault, Jos. Deguise et Michel Lebel. *Rivière-Ouelle :* Pierre Casgrain, François Letellier de Saint-Just et Pierre Garon. *Sainte-Anne :* Rémi Piuze et Vincent Dubé. *Rimouski :* Pierre Gauvreau et Jacques Hugues. *Trois-Pistoles :* Joseph Ouellet et Jean-Baptiste Rioux. *Saint-André :* P. Canac dit Marquis. *Rivière-du-Loup :* E. Chamberland. *Cacouna :* Benjamin Dionne. *Matane :* Daniel McKinnan.

Mgr Panet les lut et les communiqua, le 8 janvier. à lord Dalhousie, gouverneur, en lui disant par lettre qu'il vaudrait peut-être mieux commencer par fonder des écoles élémentaires.

Le même jour l'évêque de Québec écrivait une lettre au président du comité, exprimant la même opinion. " C'est très beau d'avoir un collège, mais il faut des revenus pour le faire fonctionner : " telle était la substance de sa lettre.

Le 25 janvier, Lord Dalhousie répondant à la lettre de Mgr Panet, déclarait que, dans son opinion, la fondation d'un collège à Kamouraska serait prématurée.

Dans l'intervalle, les citoyens de Kamouraska n'avaient pas perdu de temps. Le 14 janvier, les marguilliers et les notables consentaient, par un acte notarié, à faire l'échange d'un terrain que la fabrique possédait au sud du cimetière, pour un autre terrain, d'égale grandeur, situé au nord de l'église et vacant, sur le bord du fleuve. Cette résolution n'était que le corollaire d'une autre adoptée dans une réunion du comité, en date du 10 janvier, lequel, ce jour-là, avait fixé les proportions du nouveau collège : quatre-vingts pieds de longueur sur quarante de largeur.

M. Amable Dionne, président de ce comité, communiqua à l'évêque l'acte notarié qui comportait l'échange du terrain de la fabrique, priant en même temps Sa Grandeur de vouloir bien approuver la transaction.

Le même jour—1er février—M. Varin envoyait à Mgr Panet une copie des résolutions du comité général en faveur du projet, tel que déjà décrit.

Les citoyens de Kamouraska étaient encouragés plus que jamais. Ils avaient obtenu, sans bourse délier, un beau terrain, à proximité de leur église ; personne dans le comté ne s'était encore ostensiblement prononcé contre eux. L'évêque semblait, à la vérité, un peu hostile ; mais, comme son opposition ne portait que sur le côté financier, on lui avait assuré que des personnes charitables se proposaient de faire des legs assez importants en faveur du collège projeté. Comment pourrait-il résister à tant d'avantages qu'aucune autre paroisse, en fin de compte, n'était en mesure d'apporter ? Et puis l'approbation finale de l'évêque diocésain ne leur donnait-il pas le droit de compter sur la protection et le patronage de sa Grandeur et de ses successeurs, dans la suite des temps ?

Pourtant il y avait un nuage à l'horizon, quelque léger qu'il parût. Sainte-Anne, disait la rumeur publique, désire avoir le collège, et à Sainte-Anne il y a un curé assez habile et surtout entreprenant. S'il se met en tête de bâtir un collège, il sera bien difficile de l'en empêcher ! Qui sait si déjà il n'a pas fait dans ce sens des démarches auprès de l'évêque ?

Il y avait encore un autre point obscur au firmament ; et celui-là, quoique moins chargé d'orages, pouvait bien aussi constituer un danger. Les citoyens

de la Rivière-Ouelle ne demandaient-ils pas, eux aussi, un collège pour leur paroisse ?

Toutes ces rumeurs avaient pris une forme tangible, quand le comité de Kamouraska vint déposer aux pieds de l'évêque Panet sa requête et le document notarié. M. Painchaud avait déjà résolu de commencer, dès le printemps, à construire un collège. Les habitants de la Rivière-Ouelle, bien que désireux d'en faire autant, ne savaient trop quel parti prendre, faute de ressources et un peu découragés par l'attitude décidée de leurs voisins. Aussi, Mgr Panet pouvait-il écrire, le 1er février, une lettre qui démontre où les choses en étaient rendues :

" Je ne sais si M. Painchaud poursuit son dessein de commencer ce printemps la bâtisse du collège dans sa paroisse. Les Messieurs de Kamouraska paraissent vouloir s'adresser à la Législature pour en avoir un chez eux, mais je pense bien qu'ils n'obtiendront rien pour cet objet. Reste à savoir si les Messieurs de la Rivière-Ouelle poursuivront leur dessein. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne peut y en avoir un dans chacune de ces trois paroisses." [1]

M. Painchaud était monté à Québec, vers le commencement de janvier, afin de consulter ses amis et ses supérieurs sur la ligne de conduite à suivre. Il réussit, non sans quelques efforts, à amener chez l'évêque en chef les grands-vicaires Demers

---

1—Lettre de Mgr Panet à M. A. Gosselin, vicaire à la Rivière-Ouelle, en date du 1er février 1827.—(Archives du collège de Sainte-Anne.)

et Viau. Là il fit l'exposé des raisons qui militaient en faveur de sa paroisse : ses motifs étaient honorables, tout à la gloire de la religion. Avant de terminer l'entrevue, M. Painchaud déclara que, si son plaidoyer manquait de force, il accepterait de grand cœur le choix de Kamouraska ou de tout autre endroit convenable, et débourserait même £200 pour le nouveau collège. Ce désintéressement plut à l'évêque et lui valut l'appui décisif de M. Demers. Cependant Mgr Panet ne voulut pas encore se prononcer ce jour-là. La prudence lui commandait d'attendre des développements nouveaux, dans une affaire qui n'était qu'à ses premiers débuts, et où il y avait tant d'intérêts à ménager.

Au sortir de l'audience, M. le grand-vicaire Demers, prenant M. Painchaud par le bras, lui dit avec chaleur : " *Il vous faut commencer immédiatement à bâtir ; le succès est là !* " Si M. Painchaud eût mieux compris la portée de cette parole, il se fût évité bien des chagrins et des inquiétudes, tant du côté de Kamouraska que de l'évêché de Québec. Car M. Demers venait de lui souffler le secret de la réussite assurée. Il est vrai que ce conseil, quoique émanant d'un homme influent dans le clergé, ne comportait aucune approbation épiscopale, et comment, sans elle, se lancer dans de si grandes dépenses ? Mais M. Painchaud ignorait que, grâce aux instances de M. Demers, cette approbation ne lui serait pas refusée.

Les citoyens de Kamouraska obtinrent une réponse

à leurs lettres. Mgr Panet ne les encourageait pas dans leur dessein. La fabrique, leur écrivait le Prélat, comme main-morte, ne peut recevoir la donation du terrain offert en échange du sien.

Le terrain au nord de l'église n'est pas convenable pour un collège, parce qu'il est trop public.

Les personnes qui se proposent de faire des donations, peuvent se trouver dans des circonstances à ne pouvoir exécuter leurs résolutions, sans être exposées à les voir nullifier.

L'évêque ne peut pas accorder la permission de bâtir un collège qui n'a pas de revenus suffisants pour défrayer les dépenses des professeurs.

Puis Mgr Panet ajoutait :

" Il serait nécessaire, pour parvenir à l'établissement d'un collège tel que demandé, qu'on commençât d'abord, comme il a été fait pour Nicolet et Saint-Hyacinthe, par bâtir un édifice qui serait assez spacieux pour contenir un grand nombre d'écoliers, qui y seraient instruits dans les premières connaissances utiles, comme la lecture, l'écriture, les principes de la langue française et anglaise, même les premiers éléments de la langue latine à ceux qui voudraient s'y adonner,l'arithmétique,etc;qu'ensuite, après des progrès dans ces sortes d'études, des personnes bien disposées fissent des dons, soit en biens-fonds ou rentes pour cet objet, non pas à la fabrique, qui ne peut recevoir qu'un certain terrain et une somme pour le soutien d'une école élémentaire, suivant l'Acte de la Législature provinciale (Geo.

IV, ch. 31) du 9 mars 1824, mais à d'autres personnes, qui pourraient les conserver pour cette fin, jusqu'à ce qu'on pût obtenir des lettres-patentes pour une corporation, comme il a été fait pour le collège de Nicolet. Dans ce cas je ne refuserai point, ni mes successeurs évêques, je pense, d'approuver cet édifice comme collège, et d'y fournir des professeurs pour y enseigner les sciences, mais même d'y contribuer de mes épargnes" [1].

Cette lettre donnait ample matière à réflexion, et personne dans le comté de Cornwallis, surtout parmi les citoyens de Kamouraska, qui en prirent plus ample connaissance, ne pouvait espérer obtenir de l'autorité ecclésiastique une permission qu'elle ne donnerait qu'à bon escient. L'évêque voulait des garanties de succès matériels, et Kamouraska n'apportait que des promesses absolument aléatoires, le choix du terrain étant même à recommencer.

Que faisait M. Painchaud au cours de ces négociations ?

Revenu de Québec, il se mit à l'œuvre, traça sur le papier le plan de son collège, et y joignant un aperçu détaillé des branches d'instruction qu'il se proposait d'offrir à la jeunesse, il adressa le tout au vénérable Prélat par l'instituteur de sa paroisse, Julien Saillant.

Quelques jours plus tard, M. Painchaud recevait la réponse suivante :

1—Lettre de Mgr Panet à M. Varin, curé de Kamouraska, du 9 février 1827—(Archives de l'Archevêché).

" M. Saillant m'a communiqué le plan de l'édifice que vous vous proposez de bâtir dans votre paroisse, comme un bon commencement et un acheminement à un collège plus considérable par la suite des temps. Il m'a aussi fait voir les règlements qui doivent y être établis, tant pour les études que pour la conduite des jeunes gens qui y seront reçus. Je ne puis que louer le tout. Quoiqu'il y ait une différence de quelques lieues du point central pour l'établissement, cela ne doit pas y mettre d'obstacle. Je serai toujours prêt à préférer la paroisse où on aura commencé une telle bâtisse, dès qu'on ne sera pas obligé d'avoir recours à la Législature pour cet effet. Je ne doute pas que mes successeurs n'agissent de même. Ce serait faire une injustice à une paroisse qui aurait montré tant de zèle pour le bien général du comté, que de ne pas lui donner la préférence pour cet établissement qu'elle sera disposée à soutenir par la suite.

" Quant à engager les autres paroisses ou à y contribuer moi-même, c'est ce que je ne puis faire pour le présent, puisque je les exhorte par une circulaire à aider à bâtir le collège de Nicolet, établi depuis longtemps, et qui a besoin de secours pour le faire." [1]

L'évêque déclarait franchement qu'il donnerait la préférence à la paroisse qui se mettrait en frais de construction, sans avoir besoin de s'adresser à la

1—Lettre de Mgr Panet à M. Painchaud, en date du 24 janvier 1827.—(Archives du collège de Sainte-Anne.)

Législature ou au clergé. " Bâtissez avec vos deniers, et je vous donnerai mon appui." C'est ainsi que Nicolet et Saint-Hyacinthe avaient débuté. Les curés Brassard et Girouard avaient consacré toutes leurs ressources à fonder leur collège, et la Providence vint ensuite à leur secours.

M. Painchaud voulait quelque chose de plus formel que cette lettre, au fond assez vague, bien que fort encourageante. C'est pourquoi il retourna à Québec vers la mi-février, bien résolu, cette fois, de réussir ou de tout abandonner. Il courut chez l'évêque, et lui déclara qu'il ne commencerait à construire un collège que lorsqu'il aurait obtenu une approbation écrite du plan déposé sur sa table. Mgr Panet s'y refusa catégoriquement. Il restait à M. Painchaud une dernière ressource, et il eut la sage inspiration de l'utiliser. M. Demers n'avait pas cessé, depuis son entrevue avec l'évêque, d'engager son ami à pousser activement les travaux du collège. Persisterait-il à entretenir la même opinion, en face du refus de l'évêque à en approuver le plan? M. Painchaud alla le consulter, et ensemble ils décidèrent de voir l'évêque, afin de l'engager de nouveau à signer ce document. Enfin, après une discussion assez longue, Mgr Panet prit sa plume et écrivit en toutes lettres ces mots :

Vu et approuvé le plan du collège de Sainte-Anne ci-dessus.

QUÉBEC, 16 février 1827.

† B. C., évêque de Québec.

Muni de cette pièce, M. Painchaud réunit ses

paroissiens, le 8 mars, et décida avec leur assentiment de se mettre à l'œuvre sans plus de retard. Pour préliminaires, on organisa un comité de treize membres, avec M. Painchaud comme président. En voici la liste :

John Smith, [1] vice-président ; Isaac Hudon, trésorier ; Julien Saillant, secrétaire ; Rémi Piuze, N. P., Joseph Deslauriers, Augustin Martineau, Vincent Dubé, François Miville, Joseph Anctil, J.-B. Ouellet, François Anctil, Pierre Sirois, et Clément Bois.

Le lendemain, 9 mars, le comité donnait, par contrat passé devant maître Piuze, notaire, l'entreprise de la construction du collège à François Richard et à Antoine Gagnon, moyennant la somme de £500. Les deux entrepreneurs s'engageaient à commencer les travaux le vingt de juin suivant, et à les terminer au mois d'octobre 1828. L'édifice devait être en pierre, à trois étages, de quatre-vingt-treize pieds de long, sur quarante-trois de large et trente-sept d'élévation, mesure française.

1—Le vieux seigneur Smith était protestant et avait la réputation d'être fanatique. Cependant il avait épousé une catholique. Il déclarait à tous venants que jamais le prêtre n'entrerait chez lui pour administrer sa femme, advenant une maladie grave. Or il arriva qu'un jour elle fut frappée d'un mal tellement sérieux, qu'on dut envoyer chercher le curé pour l'administrer. Mais M. Smith était absent de chez lui. A son retour, il apprit la nouvelle avec calme, et il prit le sage parti de ne pas montrer de mécontentement. M. Smith était très riche. Son garçon gaspilla cette fortune ; cinq de ses sœurs se trouvèrent également ruinées. Smith, fils, vint se fixer à Québec, et l'on assure qu'il finit par scier du bois dans les rues. Une de ses sœurs se livra à l'enseignement. Le sort des autres nous est inconnu.

Pendant que tout marchait à Sainte-Anne, le bruit se répandit dans le comté que Mgr Panet avait aussi approuvé l'établissement d'un collège à Kamouraska. M. Painchaud crut prudent d'aller à la source, et il écrivit à l'évêque, qui lui répondit aussitôt dans les termes suivants :

" Les Messieurs de Kamouraska n'ont pas de moi une approbation pour la bâtisse d'un collège. J'ai bien dit que cette paroisse me paraissait la plus centrale du comté, mais j'ai formellement désapprouvé la place où ils voulaient le bâtir, et de plus ils n'ont point donné d'assurance de fonds qu'ils avaient pour le soutenir, se fiant sur les dons de la Législature. Mais c'est inutilement ; car elle a été prorogée hier, sans avoir fait même quelque allouance pour les écoles, auxquelles elle accordait auparavant des secours.

" Je suis surpris d'apprendre de vous que MM. Viau et Casgrain se soient engagés aux Messieurs de Kamouraska. M. Viau, qui m'a écrit, ne m'en parle pas.

" Je soutiendrai à votre égard ce que je vous ai avancé, et encore davantage, puisqu'il paraît, suivant ce que vous me dites, que vous avez déjà contracté des marchés et fait des réquisitions pour cet objet, ce que les autres paroisses n'ont pas fait. Puisqu'elles n'ont pas été aussi en avant que la vôtre, elles ne devraient pas vous empêcher de continuer

votre entreprise, dont elles pourront tirer avantage pour leurs jeunes gens. "[1]

Cette lettre corroborait en tous points celle du 9 février à l'adresse de M. Varin, et, pour M. Painchaud, elle constituait une approbation de ce qu'il avait fait et un encouragement à continuer son œuvre. Il le comprit ainsi, et dès lors il ne craignit plus de marcher de l'avant. Son comité s'assembla de nouveau, le 18 mars, et décida d'envoyer à toutes les paroisses du comté une invitation à se joindre à celle de Sainte-Anne et à prendre part aux délibérations. Des lettres spéciales furent aussi adressées à M. le grand-vicaire Viau, à M. Varin, à M. Pierre Casgrain et à M. François Letellier de Saint-Just. Le comité de Sainte-Anne offrait de s'adjoindre tous les curés du comté et deux ou trois délégués par paroisse, pourvu que la contribution de chaque délégué excédât £25. Dans sa lettre à M. Varin, M. Painchaud insiste sur la pureté et la sincérité de ses intentions

M. Viau loue, dans sa réponse, le zèle de M. Painchaud et approuve sa conduite.

M. Casgrain refuse catégoriquement toute contribution.

M. Letellier écrit qu'il répondra plus tard.

M. Varin ayant communiqué sa lettre aux membres du comité, ceux-ci firent réponse, le 5 avril, par l'organe de M. Amable Dionne, leur président,

---

1—Lettre de Mgr Panet à M. Painchaud, du 8 mars 1827.

qu'on ne pouvait se rendre à l'invitation du comité de Sainte-Anne pour les raisons suivantes :

1—la paroisse de Sainte-Anne, se trouvant placée à l'extrémité-ouest du comté de Cornwallis, qui a plus de soixante-six lieues d'étendue, n'est nullement propre à former le site d'un établissement qui puisse remplir le but qu'ils ont en vue, celui de favoriser les moyens d'éducation à la majorité de la jeunesse du comté. Placer le collège projeté à Sainte-Anne, ce serait obliger les neuf-dixièmes de la population du comté à amener d'une grande distance leurs enfants au collège, à des frais considérables, augmenté par le péage du pont de la Rivière-Ouelle, et ce, pour l'unique convenance de l'autre dixième de la population ;

2— sacrifier les intérêts et les convenances du plus grand nombre à ceux du plus petit, est un acte injuste et odieux, n'importe de qui il émane, portant le caractère d'un ordre privilégié dans le petit nombre au préjudice du plus grand ;

3—les résolutions du comité de Sainte-Anne portent en effet ce caractère, et l'offre qu'il fait à la paroisse de Kamouraska en particulier, laquelle contient une population excédant le double de celle de Sainte-Anne de se nommer, parmi ses plus hauts *contribuables* au collège, deux ou trois membres qui auront voix délibérante, pourvu que chacun d'eux verse préalablement une somme de plus de £25, est une moquerie des plus provocantes. Si c'est là un échantillon de la justice fraternelle que le

comité de Sainte-Anne entend exercer envers les paroisses qu'il invite à le joindre, il n'est guère probable qu'il en rencontre un grand nombre qui veuillent fraterniser sur ce pied avec lui ;

4—enfin, il ne paraît pas bien clair aux membres du comité de Kamouraska, que Sa Grandeur Mgr l'évêque de Québec ait choisi la paroisse de Sainte-Anne pour le site du collège, lorsqu'ils ont devant eux une lettre de ce vénérable Prélat, datée du 20 mars, adressée à M. Varin, conçue dans les termes suivants : " J'ai approuvé à la vérité le plan que M. Painchaud m'a présenté pour une *maison d'école* qui pourrait par la suite des temps servir de collège, s'il y a des fonds pour le soutenir ; je ne lui ai pas promis, comme vous l'avancez, £500 au bout de trois ans, où notre collège de Nicolet, qui doit se commencer ce printemps, ne sera peut être pas entièrement achevé, mais j'ai promis d'y contribuer, dans la suite, de mes épargnes, si cette maison venait à faire un collège, comme je l'ai fait pour Kamouraska." [1]

Six jours plus tard, Mgr Panet félicitait M. Painchaud de l'unanimité de sa paroisse à vouloir la construction du collège, et encore plus de ce que M. Viau et M. Pierre Casgrain, revenus à de meilleurs sentiments, lui avaient promis de l'aider dans son entreprise.

Il était évident que l'évêque ne prenait pas au

1—Lettre de Mgr Panet à M. Varin, en date du 20 mars 1827.

sérieux l'action du comité de Kamouraska, et que M. Painchaud avait toutes ses sympathies ; que ce fût pour une école ou pour un collège, peu importait dans le moment actuel de lutte et d'opposition. La crise terminée, l'édifice de Sainte-Anne serait ce que les ressources du fondateur et de ses amis parviendraient à le faire.

Mais cette confusion dans les termes déplut beaucoup à M. Painchaud, car elle pouvait nuire à son œuvre et décourager ceux qui, en contribuant, s'attendaient à voir à Sainte-Anne une institution où la jeunesse suivrait un cours d'études complet, semblable à celui des autres collèges de la province. Aussi voulut-il en avoir le cœur net, en demandant à l'évêque une explication positive et conforme aux lettres approbatives des mois précédents. Mgr Panet répondit en substance que " le désir qu'il avait de voir un collège établi dans cette partie du Bas-Canada, lui avait fait approuver le plan de bâtisse que M. Painchaud lui avait présenté pour en faire un collège à l'avenir. " Je ne doute point, ajoutait Sa Grandeur, que cette bâtisse ne devienne par la suite un *collège* où les jeunes gens du comté pourront recevoir *toutes les instructions* qu'on donne dans les autres collèges de la province." [1]

Cependant l'opposition des citoyens de Kamouraska et de la Rivière-Ouelle persistait toujours, et le résultat pouvait être désastreux ; l'antipathie,

1—Lettre de Mgr Panet à M. Painchaud, en date du 5 avril 1827.

l'indifférence même pouvait compromettre le succès et rendre inutiles les efforts et les sacrifices de M. Painchaud. Le découragement s'empara de son esprit, et il eut la pensée de se désister en faveur de celle des deux paroisses qui obtiendrait la préférence de l'évêque.

Le 3 mai, le comité de Kamouraska siégeait de nouveau. M. Painchaud, avisé par M. Demers, s'y rendit, y rencontra plusieurs membres du comité, et il déclara franchement en leur présence qu'il était prêt à abandonner la construction de son collège, à condition que :

1—la paroisse choisie par l'évêque accepterait et remplirait tous les marchés conclus avec les entrepreneurs de Sainte-Anne, et notamment avec François Richard ;

2—l'on rembourserait toutes les avances pécuniaires faites jusqu'alors par le comité de Sainte-Anne ;

3—la paroisse préférée appuierait son acceptation d'un cautionnement de £200.

M. Painchaud s'engageait en outre à prendre £50 sur sa cassette particulière en faveur du futur collège.

Ces propositions n'avaient rien qui ne fût conforme à la justice et à l'équité. Cependant le comité refusa cette offre, alléguant qu'il se croyait aussi bien autorisé que qui que ce fût à bâtir. M. Varin écrivit à M. Painchaud que le comité n'avait pu siéger le 19 mai, conformément à une convocation ; mais, s'il eût siégé, la réponse eût été négative.

Les citoyens de Kamouraska étaient donc loin de s'avouer battus. Ils signèrent une requête à la Législature dans le but d'obtenir des terres de la couronne pour doter un collège laïque. " Je ne vois pas, écrivait M. Demers, comment les habitants de la grande paroisse pourraient réussir. Leur grand protecteur est un homme frappé de nullité, dont toute la tête n'est remplie que de projets reconnus pour être parfaitement ridicules. La Chambre d'Assemblée sera assez sage pour ne pas penser à établir un collège laïque dans un comté reculé de la province. Ce serait s'engager à en établir dans tous les comtés." [1]

M. Demers s'occupait toujours du collège de Sainte-Anne, comme s'il eût été sien. C'est lui qui donna le devis des travaux de la bâtisse. Aucun détail ne lui échappait. La question financière ne le préoccupait pas moins. " Il vous faudra, pour soutenir votre collège, boursiller du matin au soir et par conséquent ménager et épargner sur tout, et visiter votre maison de la cave au grenier pour voir si l'on ne fait pas brûler inutilement quelque vieille allumette soufrée. Voilà où il vous faudra en venir ; car rappelez-vous bien que la bâtisse de votre collège n'est rien en comparaison de ce qu'il vous faudra boursiller pour le soutenir." [2]

Nonobstant les inquiétudes et les hésitations causées à M. Painchaud par l'opposition des paroisses

1—Lettre de M. J. Demers à M. Painchaud, en date du 20 décembre 1828.

2—Lettre du même au même, le 16 décembre 1828.

de Kamouraska et de la Rivière-Ouelle, tout indiquait à Sainte-Anne que l'on allait commencer l'édifice que la paroisse entière désirait autant même que le curé. Mais avant que d'en poser la première pierre, M. Painchaud écrivit à l'évêque une lettre dans laquelle il appuyait sur l'importance de la nouvelle fondation ; " La question est sérieuse, disait-il, car il ne s'agit de rien moins en ce moment que de l'établissement d'un collège instamment demandé dans une des parties les plus vastes de votre diocèse. Les générations à venir auront à vous bénir ou non du bienfait signalé d'une éducation religieuse, l'Eglise vous devra de saints prêtres, et l'Etat d'honnêtes citoyens, si vous le voulez." [1]

Puis M. Painchaud rappelle à l'évêque ses expressions *commencement et acheminement à un collège plus considérable par la suite.* Pouvait-il s'agir d'une simple école de paroisse, quand l'évêque avait autorisé M. Painchaud à prendre £30 par année sur les revenus de la fabrique pour le soutien de la seule école régulière qu'il y avait dans cette partie du comté. Etait-il nécessaire de troubler l'évêque pour construire une maison d'école ?

Enfin M. Painchaud résume toute la question depuis le moment où il a mis le pied à Québec dans les premiers jours de janvier ; il appuie sur les approbations successives de Sa Grandeur, sur ses lettres d'encouragement, etc.

1—Lettre de M. Painchaud à Mgr Panet, du 29 mai 1827.

Mgr Panet répondit, le 9 juin, par une lettre très sympathique. Le paragraphe suivant devait mettre fin à toute hésitation de la part de M. Painchaud : " Remarquez, disait le Prélat, que, comme je me suis fié à vous, sans avoir vu ni votre marché de bâtisse ni vos contrats d'achat de terre, vous pouviez vous-même croire assez à l'approbation que je vous donnais pour la bâtisse d'un collège et non simplement pour une maison d'école." [1]

La rivalité entre les trois paroisses devait disparaître, après avoir duré près de six mois. Hélas ! que de paroles, d'assemblées, de racontars en pure perte ! Le défaut d'entente avait mis en lutte des hommes bien disposés pour la belle cause de l'éducation. Le besoin pressant d'un collège, le zèle de tous, et peut-être un peu de jalousie, avaient failli compromettre un établissement que réclamait une population de vingt mille âmes. Si M. Painchaud n'eût point agi avec cette force de volonté qui domine toutes les autres, que serait-il arrivé ? Nous laissons aux lecteurs de ce livre le soin de répondre à cette question, comme nous leur abandonnons de juger du mérite de M. Painchaud, de son désintéressement, et de son habileté durant toute cette crise.

1—Lettre de Mgr Panet à M. Painchaud, du 9 juin 1827.

CHAPITRE SECOND

LA CONSTRUCTION DU COLLÈGE.—1827-1829.

Bénédiction de la pierre angulaire.—Souscriptions généreuses du clergé et des laïques.—Construction du collège.—Efforts de M. Painchaud et de ses paroissiens.—Manifeste du 1er août 1828.—M. Jérôme Demers soutient M. Painchaud.—Lettre de M. Painchaud à Mgr Signay, coadjuteur de Mgr Panet.

Le mois de juin fut témoin des premiers travaux au collège. Les matériaux arrivaient de tous côtés, pendant que des ouvriers creusaient les fondations. Les habitants de Sainte-Anne firent preuve d'un grand zèle, et M. Painchaud lui-même était partout à leur tête, au champ comme à la forêt, se multipliant pour stimuler ce zèle. [1] La maçonnerie commença

1—M. Painchaud ne possédait alors qu'un arpent de terre, où furent creusées les fondations. Un cultivateur du nom d'Etienne Grondin, propriétaire de la *butte*, ne voulut pas vendre sa ferme à M. Painchaud; ses amis lui conseillaient d'accepter le gros prix offert par le curé, qui voulait bâtir sur un site plus élevé. Grondin refusait en disant : " Non,

bientôt, et le 2 juillet fut fixé pour la bénédiction de la pierre angulaire.

La cérémonie commença par une grand'messe en l'honneur du Saint-Esprit, laquelle fut suivie d'une procession autour des fondations du collège. De retour à l'église paroissiale, le chœur entonna le *Domine salvum fac regem*, brillante invocation au ciel pour qu'il protège les jours du prince régnant. Le canon fit entendre sa voix majestueuse, et la foule se dispersa en criant : Vive le roi et la famille royale !

L'officiant, M. Brodeur, curé de Saint-Roch des Aulnaies, mit £25 sur la pierre après l'avoir bénie. Ce n'était que le commencement d'une longue série de dons généreux, qui ont placé ce digne prêtre au nombre des principaux bienfaiteurs du collège.

L'on déposa dans les fondations plusieurs pièces de monnaie et une inscription latine, dont suit le texte :

Anno 1827 2a die Julii sub pontificatu LEONIS XII necnon et Episcopatu Bdi Cdii PANET Quebecensis Episcopi Regnante GEORGIO IV	En l'An 1827 le 2e jour de juillet Sous le pontificat de Léon XII et l'épiscopat de Bernard-Claude Panet Evêque de Québec Sous le règne de Georges IV Roi du Royaume-Uni Le comte Dalhousie

le collège mangera la paroisse ! " Le cultivateur récalcitrant finit par s'endetter, et vendit le terrain qui s'étend depuis l'aile du cours latin jusqu'au fond du jardin du cours anglais. M. Pilote acheta plus tard de Jean-Marie Anctil les deux arpents qui aboutissent au plateau.

Uniti Regni Rege COMITE DALHOUSIE procurante Canadas Hujus Parochiæ Parocho CARLO FRCO PAINCHAUD Hic Angularis Lapis Collegii Positus est.	Gouverneur du Canada Charles-François Painchaud étant curé de cette paroisse La pierre angulaire du collège a été posée en ce lieu.

C'est à la suite de cette cérémonie que M. Painchaud résolut de s'adresser au public par la voie des journaux. Toute la presse française reproduisit son appel. Qu'on nous permette d'en détacher quelques fragments :

" Dans un siècle où l'on dirait que le monde commence à faire comme un effort pour sortir du sommeil de l'ignorance dans laquelle il nous semble avoir croupi si longtemps, les vrais philanthropes, les amis de l'éducation, n'apprendront peut-être pas sans quelque plaisir que, le 2 du courant, on a jeté les fondements d'un nouveau collège dans le comté de Cornwallis, à la distance d'environ vingt-cinq lieues de la capitale du Canada. Un simple coup-d'œil sur la carte topographique du district indique assez la centralité de cette position relativement aux paroisses du nord, telles que la Petite-Rivière, l'Ile-aux-Coudres, les Eboulements, la Baie-Saint-Paul et la Malbaie....

" Le site s'en trouve à un arpent de l'église, dans une solitude romantique, entouré d'un bocage avoisinant une jolie montagne, que les curieux ne visitent

pas sans plaisir. En un mot, on n'exagèrerait peut-être guère en disant qu'il n'est pas dans tout le Canada un endroit plus salubre, ni plus convenable, à tous égards, aux fins qu'on doit se proposer dans un établissement de cette nature. Les élèves d'une santé délicate y trouveront un double avantage, que les parents des parties les plus éloignées du Canada sauront apprécier un jour.

" On commence sur un plan d'éducation presque absolument nouveau, et qui probablement sera soumis à l'examen critique de nos concitoyens, puisque nous ne travaillons que pour eux. La religion sera la base invariable de l'éducation, mais on tâchera que son joug ne soit que *doux* et *léger* pour les jeunes élèves, et qu'ils n'aient qu'à s'en louer....

" La paroisse de Sainte-Anne a déjà souscrit pour le montant de £600 à £700, tant en argent qu'en matériaux....Des offrandes laïques de £5, £10, £15, £25, £30, même des paroisses étrangères, et non de la part des plus riches, ne sont pas très rares. —Sainte-Anne, 9 juillet 1827."

Une entreprise de cette nature requérait une somme de dépenses auxquelles M. Painchaud était dans l'impossibilité de suffire seul. Quoique jouissant depuis plusieurs années d'un revenu assez notable, il n'avait pu thésauriser. Sensible et charitable à l'excès, il trouvait dans l'infortune d'autrui de fréquentes occasions de placer en aumônes une large fraction de ses recettes ; l'autre suffisait à peine

pour subvenir à l'entretien de son presbytère, où les voyageurs et ses nombreux amis rencontraient toujours l'hospitalité la plus franche et la plus généreuse.

M. Painchaud se trouvait donc, en commençant son collège, sans économies. Mais il avait beaucoup d'admirateurs et, parmi eux, des amis à l'aise, qui se firent un devoir de venir à son secours. Le clergé, d'autre part, ne lui fit pas défaut, et les registres de la corporation du collège font foi que plusieurs curés et vicaires concoururent généreusement à son œuvre de prédilection [1]. D'ailleurs doué du talent de la parole à un rare degré, M. Painchaud sut intéresser à son collège ses paroissiens d'abord et puis les habitants de la Rivière-Ouelle et de Saint-Roch.

La reconnaissance a consigné aux archives du collège les noms de ceux qui vinrent en aide au vénérable fondateur. Argent, matériaux, journées de travail gratuit, voyages pour transporter le bois, la chaux, la pierre, etc., rien n'a été oublié sous la direction de ce prêtre reconnaissant.

Le bien que les autres faisaient à l'éducation en con-

1—Citons, entre autres, dans le clergé : Mgr Panet, MM. Boissonnault, Brodeur, Viau, J.-B. Potvin, Duguay, Beaubien, F.-N. Blanchet, Crevier, Raby, Courteau, Orfroy, Marcoux. Et parmi les laïcs : le juge Taschereau, Amable Dionne, Elzéar Bédard, W. Price, A.-R. Hamel, John Fraser, Pierre Pelletier, M. Duchesnay, John Smith, Aug. Martineau, Jos. Deslauriers, F. Miville, J.-B. Ouellet, Dr Donnelly, Z. Dufour, J. Sasseville, F. Richard, Hipp. Pelletier, F. Michaud, C. Lagacé, Benj. Lévesque, Moïse Hudon, Isaac Hudon, Hilaire Guy, Vincent Dubé, Antoine Dionne, J.-F. Cazes, Clément Bois, Joseph Anctil.

tribuant à l'érection de son collège, il le regardait comme fait à lui-même, et il voulait que sa gratitude fût connue des générations futures.

Ceux qui ont visité Sainte-Anne durant l'été de 1827, et, mieux encore, ceux qui ont mis la main à l'œuvre de construction, pourraient nous dire l'activité que l'on y déployait, le zèle des employés, l'assiduité des membres du comité et la ponctualité des gens préposés à la direction des travaux. Mais qui pourra nous raconter les voyages, les veilles, les inquiétudes, les fatigues de M. Painchaud ? Obligé de voir à tout, de pourvoir à tout, de répondre à tout, il trouvait encore le temps de suffire au ministère de sa cure, de faire des voyages indispensables, à Québec, au nord du fleuve, dans les paroisses voisines, de passer des journées entières dans la forêt ou dans les champs, travaillant autant, sinon plus que le simple journalier, excitant, encourageant ses collaborateurs, ne se donnant enfin aucun repos.

De sa propre main M. Painchaud abattit les arbres qui couvraient l'emplacement du collège ; il allait lui-même en *traîneaux à bâtons* couper le bois de charpente. Même labeur pour arracher la pierre dans les champs et la charroyer. Ses paroissiens le secouraient admirablement, et ils se portaient en masse aux corvées. Comment auraient-ils pu refuser leur concours à ce curé qui ne disait pas : *Allez !* mais *Allons !* M. Painchaud se montrait toujours à la tête des travailleurs, et s'il remarquait parmi eux quelques symptômes de découragement : " Ne

voulez-vous pas, leur disait-il, faire instruire vos enfants ! Ne voulez-vous pas avoir des prêtres dans vos familles ! Ne voulez-vous pas que ceux de votre chair et de votre sang montent un jour à l'autel ! Allons-y donc de tout cœur et bâtissons, nous pauvres, bâtissons un beau collège! Nous réussirons !" Et les paroissiens, remplis d'un nouvel enthousiasme, se répandaient à sa suite dans les champs et dans la forêt ; le bois et la pierre s'amoncelaient ; maçons, charpentiers et manœuvres poussaient activement les travaux. Si bien que, vers la fin d'octobre 1827, la maçonnerie était terminée.

On put poser le toit avant les neiges et les froids de l'hiver, et mettre par là les ouvriers à l'abri pour les travaux de l'intérieur de l'édifice. Le comble fut levé le jour des Morts, et l'on ne put compléter cet ouvrage difficile et périlleux qu'à dix heures du soir.

Nous ne trouvons rien dans les archives concernant la construction, à partir du 27 novembre 1827 jusqu'à l'automne de 1829, alors que le collège se trouva prêt pour l'ouverture des classes. Il est loisible de croire que les travaux à l'intérieur se firent lentement et à mesure que les moyens pécuniaires le permettaient.

La distribution des appartements se fit au gré de M. Painchaud, suivant toujours les avis de M. Demers. L'étage inférieur fut destiné au réfectoire, à la cuisine, et à la salle de récréation des élèves ; le second devait servir pour la classe latine la classe élémentaire, les chambres des maîtres

et la salle d'étude. [1] Quant au troisième étage, il servait de dortoir aux élèves.

A peu de distance de la première église, dans le haut de la paroisse, on voit encore les restes d'un ancien fourneau à chaux, vieille relique contemporaine de la construction du collège. Il y en a peu, même parmi les anciens élèves, qui savent à quelle occasion ce fourneau fut construit. Voici :

Lorsque M. Painchaud se fut décidé à bâtir son collège, il eut d'abord l'intention de n'employer que du bois, parce qu'une des nombreuses difficultés qu'il avait à surmonter était celle de ne pouvoir se procurer que bien difficilement de la chaux [2]. Mais il y avait dans le haut de Sainte-Anne un de ces cultivateurs intelligents, comme il s'en trouve toujours dans chaque paroisse, qui comprennent l'impor-

1—Il y avait deux portes au centre de l'édifice : l'une au sud, celle d'entrée, et l'autre au nord, par où l'on pouvait communiquer à l'extérieur au moyen d'un petit perron. A gauche, en entrant (côté-ouest) il y avait la salle de récréation. La chambre du portier était vis-à-vis de la porte d'entrée. A droite, en entrant, c'était le réfectoire au sud et la cuisine au nord.

Au second étage, à l'ouest de l'escalier, il y avait la salle d'étude au nord, et trois classes au sud. A droite de l'escalier se trouvait au sud une salle où M. Hudon faisait l'école élémentaire ; on l'appelait, pour cette raison, la salle élémentaire. Du côté nord, près de l'escalier, il y avait une chambre occupée par M. Chartier, une autre par M. Bernier, et une troisième par le professeur d'anglais.

2—Un Français, arrivant d'Europe, s'offrit à M. Painchaud pour travailler, et il voulait prendre la pierre près du terrain. Il découvrit une belle carrière en bas du plateau. Mais comme on ne connaissait pas la construction en pierre de rang, on s'en tint à l'ancien système. Le Français partit à l'automne de 1827.

tance de l'éducation. Ce brave cultivateur était un des amis intimes de M. Painchaud, et il fut un de ses meilleurs supports dans l'œuvre qu'il voulait entreprendre. [1]

" Si on bâtit en bois, dit-il à M. Painchaud, ce ne sera qu'une école qui pourra brûler et ce sera fini, ce ne sera pas un collège pour y faire des prêtres." Et ce cultivateur voulait faire instruire sa famille. M. Painchaud lui proposa de bâtir un four à chaux, et de faire transporter la pierre de la Malbaie. M. Roy accepta, et le four fut construit et béni solennellement par M. Painchaud.

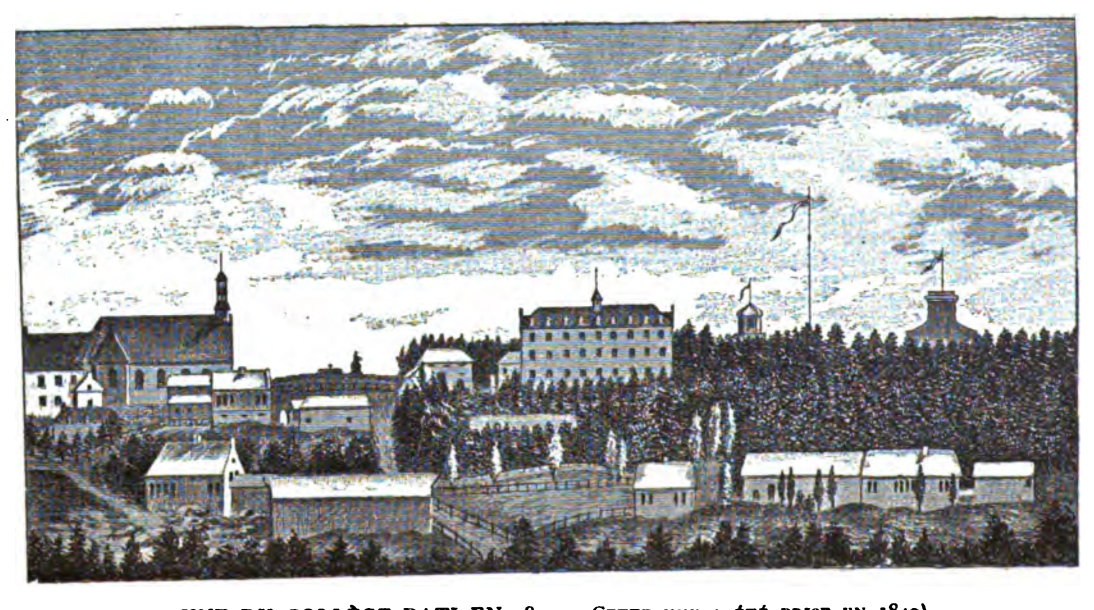
Le 20 juillet 1829, M. Painchaud écrivait à Mgr Panet : "Comme mon collège est fini, je me crois obligé d'en avertir Votre Grandeur."

Dans l'intervalle de cette construction, qui avait duré un peu plus de deux ans, M. Painchaud n'était pas resté inactif. Il avait dû s'occuper de l'organisation interne, de la régie des études et des classes, de l'époque la plus propice pour la rentrée des élèves, du programme à suivre, du règlement journalier, et de tous les petits détails de la vie collégiale. Le *Canadien* du 1er août 1828 publie une sorte de manifeste, où se voit tout un plan d'études très bien élaboré [2]. Son auteur, qui était M. Painchaud lui-même, annonce qu'il suivra dans ses grandes lignes

---

1—C'était M. François Roy, père de feu les docteurs Louis, Salluste, François, et de Charles, arpenteur et, pendant plusieurs années, député à la Législature provinciale.

2—Voir DOCUMENT 11.



VUE DU COLLÈGE BATI EN 1829. (CETTE VUE A ÉTÉ PRISE EN 1840)

le système de Lancaster [1], permettant de donner un cours complet en moins de temps possible. On enseignera le français, l'anglais, le latin et probablement le grec ; la rhétorique, la logique, la métaphysique suivront, mais non dans l'ordre usité jusque-là.

Les classes dureront six heures par jour.

Les élèves ne seront astreints à aucun costume particulier.

Pas de châtiments corporels, ni de punition humiliante.

On tâchera de guider les élèves en les prenant par les sentiments et l'honneur, par des remontrances modérées, et même par la privation des jeux et des récréations, si les avis ou les conseils sont insuffisants.

M. Painchaud voulait que les élèves se prissent d'amour pour l'étude ; et, dans ce dessein, il importait de tout calculer, jusqu'aux récréations, aux promenades, pour les instruire : joindre l'utile à l'agréable. Tenir compte des goûts particuliers, des aptitudes, des talents spéciaux d'un jeune homme, pour lui indiquer la route qu'il doit suivre, telle était la grande préoccupation du Fondateur. " Combien d'hommes de talent, disait-il, ont passé leur vie à rebours ou à côté de la carrière qui les aurait conduits à l'immortalité, peut-être au bonheur, s'ils eussent eu occasion de la connaître à temps ? "

Ce manifeste renferme des théories sur l'éducation

1—Voir NOTE E.

que nous pourrions encore mettre à profit. Le vaste cadre de son système renfermait jusqu'à l'enseignement de l'hygiène, des principes élémentaires de la médecine, du dessin, de l'architecture, de la peinture.

Mais il fallait des maîtres habiles pour remplir ce programme étendu. Comment M. Painchaud parviendrait-il à recruter assez de professeurs, dans un temps où la disette d'ecclésiastiques était tellement grande, que l'évêque de Québec se trouvait, chaque année, dans de grands embarras pour satisfaire aux besoins de Nicolet et de Québec. L'instituteur Julien Saillant [1] enseignait à Sainte-Anne depuis quelques années, et M. Painchaud l'avait engagé à donner des leçons de latin à quelques jeunes gens qui se disposaient à entrer au collège. Or cet homme sur lequel M. Painchaud comptait pour l'enseignement du latin à l'entrée des classes, quitta la paroisse à l'automne de 1828 [2] ; il fallait lui trouver un remplaçant, à Québec ou ailleurs, et dès lors surgissait une difficulté que l'évêque seul pouvait combler. M. Painchaud avait, en outre, jeté les yeux sur un ecclésiastique du séminaire de Québec, du nom d'Etienne Chartier, sous-diacre, pour le charger de la

1—Julien Saillant avait terminé ses études au séminaire de Québec, en 1820. Après avoir porté la soutane, il accepta d'enseigner à Sainte-Anne moyennant un écu par élève. Il donnait ses leçons dans une maisonnette à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'école d'agriculture. Après son départ de Sainte-Anne, M. Saillant alla s'établir à Saint-Alexis de la Grand'Baie, Saguenay, où il est mort le 21 janvier 1872, à l'âge avancé de 74 ans.

2—M. Painchaud à Mgr Panet, en date du 28 octobre 1828.

direction du collège. [1] Mgr Panet avait conseillé de prendre des élèves du séminaire qui, ayant terminé leurs études, ne demanderaient pas mieux que d'enseigner au collège. Quant à M. Chartier, disait-il, il ferait mieux d'achever son cours de théologie. [2]

M. Painchaud ne se laissa pas décourager par ce refus. Il écrivit de nouveau, et tout l'été de 1829 se passa dans un échange de lettres au sujet de M. Chartier, jusqu'à ce qu'enfin, de guerre lasse, le Prélat consentit à lui confier la direction du collège, dont les portes allaient bientôt s'ouvrir. Mgr Panet, dans la même lettre, promettait un ecclésiastique capable d'enseigner le latin, le français et l'anglais [3].

Mais les citoyens de Kamouraska n'avaient pas encore complètement renoncé à leur projet de collège laïque. Nous voyons, par des copies authentiques de lettres écrites par l'évêque de Québec, en février et mars 1829, que leur comité avait fait de nouvelles instances auprès de Mgr Panet, qui répondit de manière à ne pas encourager les pétitionnaires. Un député à la Législature avait dit à M. Demers: " Nous venons de renvoyer les habitants de Kamouraska aux calendes grecques. Cette mesure est préférable pour le collège de Sainte-Anne à quelques centaines de louis. Quand celui-ci sera parfaitement

---

1—Le même au même, en date du 29 août 1828.

2—Lettre de Mgr Panet à M. Painchaud, en date du 22 septembre 1828.

3—Le même au même, en date de septembre 1829.

organisé, nous ferons pour lui ce que nous faisons pour les deux autres." [1]

M. Demers, cet ami fidèle de M. Painchaud, lui rendant compte des tentatives du comité de Kamouraska auprès de la Chambre d'Assemblée et de ses efforts inutiles, lui écrivait le 18 janvier : "Ménagez ceux qui voulaient détruire votre établissement. Il ne faut pas paraître triompher, il faut au contraire flatter ces braves gens, afin de ne pas les irriter. Si un de vos amis trouvait le moyen de vous faire dîner chez le curé avec vos antagonistes, vous pourriez par des procédés honnêtes en désarmer plusieurs. Excusez l'avis de votre meilleur ami." [2]

Il paraît assez probable que ce fut le dernier effort du comité de Kamouraska. Rebuté par l'évêque, repoussé par la Législature, il prit le parti le plus sage, celui d'abandonner la lutte et de se dissoudre. M. Painchaud fut donc rassuré de ce côté, mais il éprouva une nouvelle inquiétude. On lui avait rapporté que Mgr Signay, coadjuteur de l'évêque de Québec, ne paraissait pas voir d'un bon œil l'établissement de Sainte-Anne. Il crut devoir en référer à Monseigneur lui-même, et, dans une lettre du 2 février, M. Painchaud, que cette nouvelle avait atterré, s'exprime avec cette franchise à lui particulière et qu'on serait parfois tenté de lui reprocher.

" On vous aura probablement donné sur mon

1—Nicolet et Saint-Hyacinthe.

2—Lettre de M. Demers à M. Painchaud, du 18 janvier 1829.

compte des informations que je méprise assez pour ne pas même désirer les connaître. Dieu connaît mes projets, ils sont aussi connus et approuvés des gens sages et éclairés, cela me suffit....

" Comme d'après l'ordre commun vous devez être un jour à la tête de notre belle Eglise, il est par là même, et par là seulement, nécessaire que vous soyez alors le surintendant absolu de l'éducation, qui probablement courra sous votre règne des dangers tels qu'elle n'en a jamais courus.

" L'horizon se noircit d'une manière alarmante, ici comme en Europe. Un esprit d'insubordination et d'irréligion machine dans les ténèbres un système de subversion générale et, remarquez-le bien, la tentative qu'on vient de faire contre le collège de Sainte-Anne est de ce génre. On cherche à faire ici ce qu'on vient de faire dans la trop malheureuse France, soustraire l'éducation au contrôle ecclésiastique, c'est-à-dire porter un coup mortel au sanctuaire....

" Empressons-nous de nous emparer sagement et à temps opportun des lieux forts, avant que l'ennemi s'y fortifie. Soyons unis, faisons taire les petites passions et tâchons de détruire tout prétexte plausible, en procurant à notre jeunesse une éducation telle, qu'elle n'ait aucune raison d'en désirer une meilleure. Prenons un sage milieu entre les nouveautés frivoles et les routines auxquelles l'expérience ne laisse plus d'autre mérite que leur vétusté.... Si nous nous obstinons à refuser dans nos collèges les améliorations que la masse des gens éclairés

nous demande, nous verrons inévitablement des maisons d'éducation, des académies, s'élever contre nos séminaires, les affaiblir et les faire tomber à la longue, tant les enfants du siècle sont plus prudents que les enfants de la lumière.

"C'est dans l'unique but d'éloigner autant qu'il est en moi cette lamentable catastrophe, que la perversité des temps accélère d'une manière effrayante, que j'ai résolu et commencé le léger sacrifice de ce que je pouvais avoir au monde. Mais je dois à certaines considérations de ne le pas faire en pure perte ; c'est pourquoi, avant d'aller plus loin, je crois devoir prendre les précautions nécessaires, et à cette fin vous prier très humblement d'avoir la charité de répondre catégoriquement aux questions suivantes que la nécessité des circonstances m'oblige de vous faire :

Quand vous serez évêque en chef, assisterez-vous le collège d'ecclésiastiques suivant le besoin, et autant qu'il sera raisonnablement en votre pouvoir?

Prendrez-vous l'établissement sous votre protection, comme il sera sous votre surintendance immédiate ?.... [1]

On ne trouve nulle part la réponse de Mgr Signay ; mais, en tous cas, Sa Grandeur avait dû s'entendre avec M. Painchaud, puisqu'on La voit présider à la bénédiction du collège en septembre de la même année.

1—Lettre de M. Painchaud à Mgr Signay, évêque de Fussala, en date du 2 de février 1829.

CHAPITRE TROISIÈME

L'OUVERTURE DES CLASSES—1829.

Bénédiction du nouveau collège.—Mgr Signay.—Sermon de M. E. Chartier, principal.—Critiqué par la presse francophobe.—Article de la *Minerve*.—Requête des citoyens de Québec en faveur de M. Chartier.—Ouverture des classes, le 1er octobre 1829.—Le personnel enseignant.—Les élèves.—Mémoire de M. Painchaud à l'évêque.

Nonobstant de généreux et persistants efforts, M. Painchaud ne put terminer le collège que pour le mois de septembre 1829. Tout avait tourné contre lui : la mauvaise récolte de l'année précédente, la pénurie d'argent, la stagnation du commerce. M. Lelièvre, curé de la Baie-Saint-Paul, sur qui M. Painchaud comptait pour l'aider pécuniairement, avait abandonné son poste sans exiger le tiers de son revenu ecclésiastique. Mais la Providence était

venu à son secours par divers moyens, [1] et il avait annoncé dans les journaux que la bénédiction du collège se ferait le 23 septembre ; l'entrée des élèves était fixée au jour suivant, qui était le jeudi.

La cérémonie fut très solennelle ; car M. Painchaud savait faire grand, et il vit à ce que l'on déployât toute la pompe possible. Dès le matin, le canon placé sur la montagne avait annoncé à la paroisse en liesse et aux étrangers des lieux circonvoisins, que ce n'était pas un jour ordinaire qui commençait. Le chemin qui conduit de l'église au collège était tout balisé et pavoisé de drapeaux aux couleurs vives et variées. " On n'a pas mémoire, lisons-nous dans la *Gazette de Québec*, d'avoir jamais observé un concours de peuple plus prodigieux que celui qui s'est porté des paroisses voisines à cette solennité ; tous étaient en habit de fête."

Mgr de Fussala célébra une grand'messe pontificale, à laquelle assistait le clergé du district.

M. E. Chartier, directeur du collège, et que M. Painchaud appelait *M. le Principal*, [2] prononça

---

1—M. J.-B. Potvin, revenant de la mission d'Arichat, se rendait à Sainte-Croix, en passant par Sainte-Anne. Il s'arrêta chez M. Painchaud, qui lui exposa ses embarras pécuniaires. Touché jusqu'au plus profond du cœur, ce généreux prêtre prit cinq cents piastres qui constituaient tout son avoir, et les mit sans hésiter à la disposition du Fondateur.—Honneur et reconnaissance à la mémoire de ce curé si charitable !

2—C'est le nom que l'on donnait autrefois chez les Jésuites à celui qui dirigeait le pensionnat de leurs collèges. Le Principal dépendait immédiatement et uniquement du Recteur.

le sermon de circonstance. M. J. Demers, Supérieur du Séminaire, avait répondu, deux ou trois jours auparavant, que des circonstances incontrôlables l'empêcheraient de descendre à Sainte-Anne pour y prêcher, suivant qu'il avait été convenu.

A l'issue de la messe, le Prélat, en habits pontificaux, se rendit au collège, à la suite du cortège qui défila processionnellement, au chant du psaume *Nisi Dominus ædificaverit domum, etc.*

M. Painchaud, seul sur le perron du collège, reçut Sa Grandeur en La saluant par ces mots de l'Evangéliste : *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

Puis la procession, continuant sa marche triomphale, ne s'arrêta que sur le pallier du second étage, où Mgr Signay fit la bénédiction de l'édifice. [1]

Le Pontife, ayant entonné le *Te Deum*, la procession se reforma et se rendit à l'église. Pendant toute cette cérémonie, le canon de la montagne grondait à des intervalles réguliers.

La fête religieuse avait été superbe ; mais il restait, pour couronnement, l'indispensable banquet auquel avaient été conviés l'élite de la société, le clergé et les membres du comité de Sainte-Anne. Le réfectoire des élèves avait été décoré de feuillages et d'oriflammes, avec le meilleur goût. Quand l'heure des toasts

1—La bénédiction devait avoir lieu à la salle de récréation, en bas, à gauche en entrant, mais elle était encombrée de poutres, de fûts, de débris de toutes sortes.

—Lettre de M. Bois à M. C. Trudelle, Supérieur du Collège de Sainte-Anne, en date du 22 septembre 1879, cinquante ans après le jour de la bénédiction.

vint à sonner, M. Painchaud proposa la santé de Mgr de Fussala, le remerciant de l'honneur qu'il avait fait à sa paroisse en se rendant tout exprès pour bénir et consacrer les généreux efforts de ses braves citoyens.

Puis on porta tour à tour des toasts :

A Monseigneur Panet, comme premier supérieur du collège et aussi en sa qualité d'évêque de Québec.

Aux amis et bienfaiteurs de l'éducation, et en première ligne à Son Excellence sir James Kempt, administrateur de la province, " comme le premier et le plus généreux de tous." Puisse-t-il ne jamais laisser le Canada, pour le bonheur de cette partie des possessions britanniques et celui de cette maison en particulier !

Au généreux clergé canadien, l'ami et le protecteur-né de l'éducation.

A M. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne.

"Les succès dont vous voulez bien me faire le compliment, s'écria M. Painchaud, je les dois, non à mes faibles talents, mais uniquement à la protection de la divine Providence et aux efforts constants de mes généreux paroissiens et de tous ceux qui m'ont tendu la main dans les moments difficiles."

Cette fête, si gaie, si solennelle, devait avoir un triste lendemain, et ce fut le discours [1] de M. Chartier, qui fournit un prétexte à des journalistes fana-

1—Voir DOCUMENT 12.

tiques d'entrer en guerre contre ce jeune prêtre sans expérience, coupable tout au plus d'avoir effleuré une question trop brûlante, en se faisant l'écho d'une opinion hostile à une bureaucratie insolente et souverainement détestable. L'orateur aurait pu s'abstenir de tout commentaire qui fût de nature à provoquer cet élément mauvais de la population anglaise, dans une circonstance comme celle de la bénédiction d'un collège, en un temps où le collège lui-même pouvait compter sur la protection de quelques Anglais bien disposés en faveur de l'éducation, le jour même où l'un des orateurs du banquet devait prononcer l'éloge de l'administrateur de la province.

M. Chartier, à notre sens, commit une imprudence, que pouvait cependant excuser la précipitation qu'il avait dû mettre à composer son discours. Si encore il se fût contenté de le prononcer ; au lieu de cela, il le confie à un membre de la Législature qui s'empresse de le livrer à l'imprimeur de la *Gazette de Québec* pour publication [1]. M. Chartier s'exposait par là à la critique de la presse francophobe ; ce fut en effet un véritable concert d'attaques virulentes, et dans le *Star*, et dans le *Mercury*, et dans la *Gazette by Authority*, qui ne demandaient ni plus ni moins que l'exil immédiat de M. Chartier. Evidemment le chatiment eût été hors de proportion

1—Ce député était M. John Cannon, qui a représenté le comté de Hampshire pendant plusieurs années. C'est l'aïeul de M. Lawrence Cannon, assistant-procureur général à Québec.

avec la faute ! Aussi la *Minerve* prit-elle la défense du prêtre menacé de proscription, et elle s'acquitta de sa tâche avec habileté.

" Messire Chartier, dit ce journal, a-t-il, par quelque flagrante inconduite, violé les canons et la discipline de l'Eglise ? A-t-il enseigné le libertinage aux élèves confiés à sa vigilance ? A-t-il scandalisé les fidèles par l'irrégularité de ses mœurs ? Ou bien encore a-t-il cherché à ébranler les principes fondamentaux de la liberté constitutionnelle, mis le gouvernement en danger, et fait chanceler l'autorité légitime de la Grande-Bretagne ? A-t-il prêché la révolte, fait des vœux pour l'étranger, jeté au-delà de la frontière un œil coupable ? Non, il a fait plus que tout cela, il a déplu aux conseillers de la dernière administration et à la bureaucratie....

" Le jeune et courageux directeur des études au collège de Sainte-Anne ne s'est donc pas rendu coupable de haute trahison, ni d'outrage envers le gouvernement. Il a dit seulement, il n'a pas même dit tout à fait, qu'en général ceux qui sont venus d'outre-mer s'établir parmi nous depuis la conquête, ont traité les anciens habitants avec insolence et avec orgueil, qu'ils ont accaparé tous les pouvoirs de l'Etat, brouillé toutes les idées d'ordre et de gouvernement, entravé l'éducation nationale, et assailli sans cesse nos institutions politiques et religieuses, assurées par la justice et la générosité de la mère-patrie. Ces faits, qui pourrait les faire nier

au pays, même à la face de cent mille baïonnettes ?. . . ." [1]

Le bruit s'était répandu que sir James Kempt prenait un grand intérêt à cet incident et qu'il exigeait le départ de M. Chartier. On disait de plus que l'évêque de Québec et son coadjuteur, entrant dans les vues de Son Excellence, pensaient à retirer le directeur du collège pour le reléguer dans quelque coin obscur du diocèse. M. Painchaud, informé de ces rumeurs probablement exagérées, et craignant que son collège ne fût compromis, crut prudent de s'adresser à sir James Kempt. Dans une lettre, en date du 25 octobre, il lui exprime tout le chagrin que lui cause une affaire à laquelle il n'a nullement contribué. " Je suis fâché, disait-il, de quelques expressions malsonnantes et inconsidérées de ce discours, plus fâché encore de les voir imprimées." M. Painchaud s'engageait à renvoyer M. Chartier aussitôt qu'il en aurait reçu l'ordre.

Mais les citoyens de Québec parmi ceux d'origine française, ne voyant rien de légalement répréhensible dans le discours en question, s'adressèrent à l'évêque par une requête qui priait Sa Grandeur de ne pas donner suite à cette affaire. Monseigneur Panet répondit " que dans l'affaire qui faisait l'objet principal de leur supplique, comme dans toutes les autres que sa situation l'obligerait de traiter pour le bien du diocèse, il se ferait un devoir d'exclure tout

1—Voir cet article publié *in extenso* en Appendice, DOCUMENT 13.

motif humain et de n'agir que par des considérations basées sur l'honneur et l'indépendance de l'épiscopat, pour la plus grande gloire de Dieu et pour les plus chers intérêts de la religion." [1]

L'incident ne se termina qu'au commencement de décembre, comme on peut s'en assurer par une lettre de M. Hector-S. Huot, qui écrivit à M. Chartier pour le féliciter de l'heureuse conclusion de son affaire [2]. Il est permis de supposer que sir James Kempt n'attacha que peu d'importance à cette tempête dans un verre d'eau, puisqu'il n'exigea aucune réparation. Les évêques eux-mêmes finirent par laisser M. Chartier à son poste. M. Painchaud avait fait un dernier et suprême effort auprès de Leurs Grandeurs, et tout était rentré dans le calme le plus complet. Le Principal reprit sa besogne ordinaire, et s'occupa de l'organisation des études.

M. Chartier avait la réputation d'être un homme de talent. Il avait une certaine facilité littéraire et il a laissé en manuscrit un plan d'études d'assez longue haleine qui vaut la peine d'être lu, et une petite grammaire française, d'environ soixante pages, imprimée à Québec, en 1829 [3]. Si l'on en croit M. l'abbé Bois, cette grammaire aurait son histoire, sa légende.

1—Cette réponse est du 13 novembre 1829.

2—Lettre de M. H.-S. Huot, secrétaire du comité des citoyens de Québec, à M. E. Chartier, en date du 2 décembre 1829.

3—Chez Cary et Cie, au Chien d'or.

M. Chartier était un peu exalté, et il en donna plus tard des preuves en prêtant son appui à la rébellion de 1837. Ses sermons échevelés lui valurent son expatriation aux Etats-Unis.

Retournons maintenant au jour de l'entrée des élèves dont l'intérêt se trouva subitement amoindri par le sermon qui avait soulevé la bile des francophobes. Le lendemain de la bénédiction du collège, il n'y avait encore que huit élèves présents. Humble début ! dira-t-on avec vérité. Mais ce nombre devait bientôt s'accroître. En attendant, l'on remit l'ouverture des classes au premier jour d'octobre. C'est bien aussi ce jour-là que l'on doit regarder comme la date réelle de l'ouverture du collège à l'éducation ou de sa fondation proprement dite.

Lorsque, le premier octobre, dit M. Bois, qui était du nombre des écoliers, M. Chartier donna les places à la salle d'étude, au réfectoire et au dortoir, il y avait vingt pensionnaires et une dizaine d'externes ; " en tout trente," dit M. J.-B. Pelletier, ancien curé de l'Ile-aux-Coudres, et aussi l'un des premiers élèves. Les registres du collège donnent une liste de trente-trois [1].

MM. Painchaud et Chartier, qui d'abord avaient cru pouvoir se dispenser de professeurs ecclésiastiques, reconnurent bientôt l'impossibilité de leur dessein, et, dès le jour de l'entrée, il y avait au collège un ancien élève de Nicolet. C'était M. Stanislas-Aubin

---

1—Voir en appendice NOTE F.

Bernier. [1] Après avoir terminé son cours au séminaire de Québec en 1828, il y avait fait un an de théologie, et l'évêque l'avait envoyé à Sainte-Anne, à la sollicitation de son bienfaiteur, M. P.-A. Panet, curé du Cap Saint-Ignace. M. Bois dit qu'il fut " le premier maître de salle, le premier maître de classe, le premier en tout, le factotum, *l'omnis homo*." On l'appelait le petit Painchaud, à cause de l'importance qu'il se donnait. [2]

Un deuxième ecclésiastique présent à l'entrée des classes était M. John Caulfield O'Grady, Irlandais d'origine. Son état de santé laissait beaucoup à désirer. Il quitta le collège au bout de cinq mois, sa poitrine ne pouvant résister au climat ; il partit complètement épuisé. [3]

1—Le *Répertoire du clergé* l'appelle Stanislas-Augustin, et M. Bois dit Stanislas-Aubin.

2—" M. Bernier fit au collège tout ce qu'il voulut et fut par tous méprisé, honni et bafoué. Mgr Panet, à la fin de sa première année, lui enjoignit de laisser la soutane. Il ne voulut pas se conformer à cette injonction, et retourna à Sainte-Anne en 1830. Les écoliers de la première classe apprirent qu'il ne resterait pas. Ils partirent cependant, parce que c'était la deuxième fois qu'ils étaient trompés à son sujet. M. Proulx le fit déguerpir deux mois après, et rappela les écoliers. Il est mort misérablement dans les rues de Saint-Paul, Minnesota. Il était prêtre du diocèse de Milwaukee, avait résidé à Ottawa, etc." [Lettre de M. L.-E. Bois à M. C. Trudelle, en date du 22 septembre 1879.] M. Bernier est mort, le 31 août 1857.

3—M. O'Grady fut ordonné prêtre le 17 juin 1832. Il fut tour à tour vicaire à Québec, missionnaire à Frampton, à Percé et à Drummondville, puis curé de Sainte-Catherine, de Saint-Sylvestre, de Saint-Gilles, de Saint-Sylvestre. Il mourut à Sainte-Foye le 8 février 1872, et fut inhumé à Sainte-Catherine.

Le successeur de M. O'Grady fut M. J.-M. Giblin, ancien élève de Nicolet, où il était entré en 1825, deux ans après M. Bernier. Il y avait enseigné durant sa première année comme ecclésiastique. M. l'abbé Joseph Aubry l'avait pris sous sa protection et aidé durant ses études. Il ne fit qu'un séjour de six mois à Sainte-Anne, et, ayant quitté la soutane, il se fit d'abord clerc d'avocat, puis il passa en France, où il s'adonna à l'étude de la médecine et de la peinture, et pratiqua son art en Italie. Au bout de deux ans, le docteur Giblin se rendit en Grèce, où il continua à exercer la médecine et y mourut.

Un quatrième ecclésiastique du nom de Godefroy Tremblay, arriva au collège au commencement de l'été de 1830. Souffrant de l'asthme, M. Tremblay, ses études collégiales terminées, se vit forcé de renoncer à la soutane, et il avait obtenu une position dans un magasin de Québec. Plus tard il demanda l'entrée du sanctuaire, et il suivit les cours théologiques au grand séminaire de Québec avec toutes les peines du monde, passant la plus grande partie de son temps à l'Ile aux-Coudres, sa patrie. Quand il vint à Sainte-Anne, M. Tremblay comptait six ans de soutane. Il y séjourna jusqu'aux vacances de 1831 [1].

Un dernier personnage attaché à la liste des pro-

1—M. Bois dit dans sa lettre à M. Trudelle que M. Tremblay passa près de deux ans au collège; c'est une erreur certaine. M. Tremblay est mort très vieux, en dépit de son asthme qui le faisait souffrir cruellement. Il était âgé de 79 ans.

fesseurs, M. Clément Hudon, laïque, enseignait les premiers rudiments de la langue française.

Tel fut le personnel du collège durant la première année de son existence.

Quant aux élèves, le nombre s'en accrut insensiblement, et, à l'époque de la sortie, on en comptait quarante-sept, de trente-trois qu'il était le jour de l'entrée des classes [1].

Le recrutement du personnel enseignant rencontrait alors de plus grandes difficultés que celui des élèves. Lorsque M. O'Grady tomba sérieusement malade, vers la fin de novembre, M. Painchaud s'était adressé à l'évêque pour obtenir un autre professeur d'anglais. Monseigneur répondit et fit répondre par M. Demers, qu'il n'avait pas d'ecclésiastique en disponibilité pour l'enseignement de cette langue, et qu'il n'était pas disposé à envoyer des séminaristes à Sainte-Anne, à moins qu'on leur donnât le temps d'étudier leur théologie, qu'on leur en fît des conférences et qu'ils n'eussent pas plus de quatre heures par jour d'assistance aux classes. C'est que les écoliers avaient trois heures de classe le matin et autant l'après-midi ; le reste de la journée, ils étaient à peu près abandonnés à eux-mêmes, libres d'étudier où il leur plaisait. La surveillance, ainsi rendue plus

---

1—Sur ces quarante-trois élèves, douze se firent prêtres, sept furent médecins, quatre notaires et deux avocats. Quatre élèves du premier cours sont encore vivants ; ce sont Mgr Tanguay, d'Ottawa, M. Narcisse Gauvreau, de l'Ile-Verte, et MM. Pierre Ouellet et Etienne Bois, de Sainte-Anne de la Pocatière.—Voir NOTE F.

difficile, nécessitait plus de maîtres, et les ecclésiastiques se trouvaient dans l'impossibilité de jouir de la tranquillité nécessaire pour leurs études particulières. Monseigneur exigeait en outre qu'ils observassent le règlement du grand séminaire de Québec.

M. Painchaud, que ces contrariétés affligeaient, —et elles ne furent pas les seules au début du collège,—prit la plume et écrivit à Mgr Panet un long Mémoire où, remémorant tout ce qui s'était passé entre eux depuis janvier 1827, il reproche à Sa Grandeur de mettre des entraves à son entreprise, par ses hésitations, ses promesses réitérées et souvent retirées, ses exigences, etc., Puis il termine par faire les deux propositions qui suivent :

1. Je vous prie et vous conjure, au nom de la religion et de votre propre honneur si étroitement lié avec celui du clergé, de tenir vos promesses en faveur du clergé, c'est-à-dire de nous fournir au besoin les ecclésiastiques et directeurs ou principaux nécessaires et à notre goût, après que les autres collèges seront pourvus.

2. Si vous refusez cette prière, je vous prie, de plus, d'accepter le collège tel qu'il se comporte aujourd'hui, avec toutes ses dépendances, c'est-à-dire tous les biens-fonds que je possède aujourd'hui en la paroisse de Sainte-Anne ; je vous en donnerai le diagramme et tous les titres quittancés, et le tout sera passé par acte, à votre désir. Si même, comme il est probable, il vous gênerait que je restasse ici, je vous abandonnerai encore la cure de Sainte-Anne,

et ne vous demanderai en échange que bien peu de chose ; je n'y mettrai qu'une seule condition, celle de payer mes dettes, vu que je ne pourrais jamais le faire dans l'endroit où je voudrais me retirer.

Si vous ne jugez pas à propos d'accepter ni l'une ni l'autre de ces offres, alors je déclare à Votre Grandeur,—et Elle doit le voir,—qu'il ne me reste d'autre manière d'agir que de fermer la porte de mon collège ou de le faire passer sous un autre contrôle pour le soutenir [1].

Ce mémoire respire l'aigreur et le découragement ; nous devons avouer aussi que plusieurs motifs concouraient ensemble pour amener une crise de sensibilité chez cet homme enclin par son tempérament à grossir les obstacles : 1°—l'incident Chartier, qui pouvait faire tomber le collège en disgrâce auprès des autorités politiques et l'empêcher d'être inscrit sur la liste civile comme institution subventionnée par l'Etat ; 2°—la maladie de M. O'Grady, que l'évêque ne croyait pas pouvoir remplacer par un ecclésiastique ; 3°—les questions de discipline concernant les professeurs. Tous ces ennuis à la fois, et le collège de M. Painchaud ne comptait que deux mois d'existence !

1—Lettre de M. Painchaud à Mgr Panet, du 29 novembre 1829.

CHAPITRE QUATRIÈME

L'ORGANISATION INTERNE—1830-1833.

Système d'éducation suivi par M. Chartier.—Relâchement de la discipline parmi les élèves.—Départ de M. Chartier.—Arrivée de M. Louis Proulx, comme directeur.—Son éloge.—Les réformes qu'il apporte.—Personnel du collège en 1831-32 et 1832-33.—Encouragements reçus de l'extérieur par M. Painchaud.—M. P.-A. de Gaspé.—M. C.-S. Cherrier.—Lord Aylmer.—Derniers efforts des citoyens de Cornwallis.—Distribution des prix en 1833.

Une période plus calme, plus sereine, allait s'ouvrir pour le collège. M. Chartier comprenait la difficulté de sa position à l'égard de l'autorité ecclésiastique, mais il sentait de plus que son rôle comme directeur allait devenir insoutenable. On avait compté sur des enfants déjà mûrs et capables de se guider eux-mêmes, ou plutôt on voulut essayer une nouvelle méthode dont on exagéra la limite : c'était de conduire les élèves par la raison et les sentiments d'honneur. Ce système, praticable dans une famille, rencontre de graves objections au sein d'une

communauté, dont les jeunes membres sont souvent remplis des caprices et des défauts d'une éducation antérieure. Disons aussi qu'il est difficile, sinon impossible, de trouver chez tous cette sensibilité de cœur, cette noblesse de sentiments qui trouve en soi le remède aux écarts de la faiblesse humaine. Mais enfin on voulut faire un essai. Les élèves abusèrent, cela va sans dire, de cette confiance presque illimitée mise en eux ; les mœurs souffrirent, et les études, encore plus, de ce manque de discipline.

Deux mots sur le plan d'études élaboré par M. Chartier dans sa solitude du grand séminaire de Québec, à l'automne de 1828.

Il ne voulait pas que les élèves fussent astreints à un règlement détaillé, mais à une discipline générale, qui renfermait plutôt des maximes de morale que des restrictions de liberté. Passant de la théorie à la pratique, la messe de communauté sur semaine devait être facultative ; de même pour la confession. Les régents ne devaient pas s'apercevoir qu'un élève négligeait de communier, même dans le temps pascal. Le chapelet, facultatif !

Les amitiés particulières, permises !

Si les abus se glissaient dans le collège—et cela ne pouvait manquer avec un pareil système—ce n'était pas aux maîtres de les réprimer, mais aux élèves, qui élisaient des représentants, chargés d'entendre la cause des coupables, de la juger et de porter les sentences. Ce jury d'honneur avait pour chef

le Principal, auquel on décernait le titre de gouverneur.

M. Chartier voulait par son système, modelé, disait-il, sur la constitution britannique, briser avec la vieille routine des séminaires. Mais il n'obtint pas le succès qu'il en attendait, tant il est vrai que la discipline est indispensable dans toute maison d'éducation.

D'après Mgr Dupanloup, un des grands éducateurs de notre siècle, la discipline est la protectrice de la piété et de la foi des enfants, la gardienne des mœurs et la garantie des fortes études, l'inspiratrice du bon esprit, la conservation de la docilité, du respect et de l'affection même, la maîtresse, la dispensatrice et la trésorière du temps, le nerf de tout le règlement, et, quand il le faut, la vengeresse des infractions.

Mgr Dupanloup se sert d'une belle comparaison pour mieux faire comprendre le rôle de la discipline dans l'éducation de la jeunesse.

" La discipline, dit-il, est à l'éducation ce que l'écorce est à l'arbre qu'elle entoure : c'est l'écorce qui retient la sève, qui la garde, qui la dirige, qui la force de monter au cœur de l'arbre, de se répandre dans ses fibres et dans ses rameaux, pour les nourrir des sucs les plus purs de la terre.

" De la sève, ainsi contenue et dirigée, se forme un tronc solide et ferme, dont les branches portent en leur temps des feuilles, des fleurs et des fruits :

enlevez l'écorce à une de ces branches, cette branche sera bientôt desséchée : ôtez l'écorce du tronc lui-même, et l'arbre périra.

" L'écorce ne paraît qu'une enveloppe grossière, mais elle conserve à l'arbre et à toutes ses parties leur force et leur vigueur : de même la discipline paraît quelquefois pour l'éducation une écorce un peu âpre et rude, mais c'est elle qui conserve, qui élève, qui fortifie tout." [1]

M. Chartier semblait ignorer surtout la discipline répressive, qui ne laisse impunie la moindre infraction au règlement. Aussi, put-il mesurer bientôt l'étendue des conséquences d'une trop grande libéralité à l'égard de ces jeunes gens qu'il eût été si facile pourtant de façonner et de diriger vers la pratique du bien. Il ne s'en sentit pas le courage, ou peut-être ne lui permit-on pas de prendre les moyens d'y porter remède. Il songea donc à se retirer, et il obtint de ses supérieurs la permission de quitter le collège.

M. Painchaud se trouvait, par ce départ, dans un grand embarras. Il fallait trouver un homme assez courageux pour prendre la direction d'élèves moins disposés que jamais à se laisser conduire par un règlement, après avoir joui, pendant un an, d'une liberté qui leur plaisait d'autant plus, qu'elle leur avait été donnée par ceux qui avaient été leurs premiers maîtres, et de la sagesse desquels on leur avait appris sans doute à entretenir la plus haute opinion.

1—*De l'éducation*, par Mgr Dupanloup, t. 1, p. 135.

Des amis de M. Painchaud lui avaient recommandé pour directeur M. Louis Proulx, jeune prêtre du diocèse, bien connu par sa piété, ses talents et ses brillants succès durant ses études au collège de Nicolet. M. Raimbault, qui l'avait vu grandir sous son égide, le considérait très digne d'occuper ce poste important. " Il est aussi disposé à admettre des innovations déjà éprouvées, qu'éloigné de la manie de ne vouloir marcher que dans des sentiers nouveaux. Un avantage qu'il doit avoir, c'est qu'ayant connu le régime et les méthodes de deux autres institutions, [1] il peut en composer un qui réunisse les avantages qu'il a remarqués avec ceux que lui présente l'institution qu'il est chargé de conduire." [2]

Mgr Panet écrivait à M. Painchaud, le premier octobre : " Je vous envoie M. Proulx, que vous désirez pour être Principal de votre collège. Je souhaite que ce monsieur vous contente dans sa place et y demeure plus constamment que son prédécesseur." [3]

M. Demers en disait aussi du bien : " Je vous félicite, disait-il dans une lettre du 3 octobre 1830, d'avoir M. Proulx comme Principal. Tous ceux qui l'ont connu à Québec, ont été contents de lui."

M. Proulx avait généreusement accepté de

1—Saint-Hyacinthe et Québec.

2—Lettre de M. Raimbault à M. Painchaud, du 22 avril 1831.

3—Lettre de Mgr Panet à M. Painchaud, du 1er octobre 1830.

remplir la position vacante de Principal du collège, et, comme l'avait annoncé l'évêque de Québec, il vint en prendre possession dès les premiers jours d'octobre. Un mois s'était écoulé depuis l'entrée des élèves. Au lieu de commencer au 15 d'août, suivant la coutume suivie à Nicolet et à Québec, les vacances de cette première année eurent lieu vers la mi-juillet, pour finir le premier de septembre. Ailleurs elles finissaient le premier d'octobre, ou à la Saint-Michel, d'après la formule consacrée. M. Painchaud estimait que les vacances en juillet et août étaient une époque plus convenable, mais il fut obligé par la suite de suivre l'exemple des autres collèges, par rapport aux ecclésiastiques qui venaient de Québec à Sainte-Anne. Aujourd'hui l'époque choisie par M. Painchaud est adoptée partout.

M. Chartier était revenu au collège après les vacances, et il y demeura jusqu'à l'arrivée de M. Proulx. Il paraît que M. Painchaud craignait qu'il n'enlevât quelques élèves, car Mgr Panet lui écrivait, le 1er octobre : " M. Chartier fait ici une retraite avant d'être envoyé soit en mission, soit en quelque vicariat. Je ne pense pas qu'il puisse avoir le moyen d'y rassembler des écoliers de votre collège." [1]

1—Lettre de Mgr Panet à M. Painchaud, du 1er octobre 1830. M. Chartier fut envoyé à la cure de Sainte-Martine de Beauharnais et il y demeura de 1832 à 1834, puis il remplaça M. Mailloux à Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup. Nommé curé à Saint-Benoît en 1835. C'est dans cette paroisse que M. Chartier prononça des sermons qui le firent

Dans la même lettre Monseigneur Panet nous apprend que MM. Bernier et Giblin avaient aussi quitté le collège ; ils étaient remplacés par MM. Zéphyrin Sirois, Aimé Lafontaine, J.-Benjamin Grenier et Jos.-E. Turcotte, tous ecclésiastiques remplis du plus beau zèle, et très intelligents. M. Turcotte fut chargé de la rhétorique ; M. Lafontaine, de la méthode ; M. Sirois, de la syntaxe latine, et M. Grenier, de la classe française. Le jeune Dunn, arrivé au collège en janvier, ayant pris la soutane, eut pour partage la classe anglaise. [1] Avec M. Proulx comme Principal, le personnel se trouvait notablement rehaussé, et M. Painchaud pouvait dire que son collège était en bonne voie.

Le nouveau Directeur—on avait mis de côté le titre de Principal—dut s'apercevoir, à la manière peu courtoise avec laquelle le reçurent les écoliers, qu'il aurait une tâche pénible à remplir. Les élèves,

---

considérer comme un rebelle. Il dut prendre le chemin des Etats-Unis, pour ne revenir qu'en 1845, après l'amnistie générale des fauteurs de la rébellion de 1837. De 1841 à 1853, année de sa mort, M. Chartier fut tour à tour curé de Saint-Grégoire-le-Grand, de Sainte-Philomène, d'Arichat et de Saint-Gilles. Il est mort à l'hôpital-général de Québec, et son corps a été inhumé dans l'église de Saint-Gilles, comté de Lotbinière.

1—William Dunn est le premier élève du collège qui ait embrassé l'état ecclésiastique. Il y demeura jusqu'à la fin de l'année scolaire 1834-35. Ordonné prêtre à Québec, le 3 juillet 1836. Vicaire à Québec, missionnaire à Percé, de 1836 à 1841 ; curé de Frampton de 1841 à 1849 ; de Sainte-Catherine de Fossambault, de 1849 à 1859 ; de Saint-Gilles, de 1859 à 1860 : de Leeds, de 1860 à 1866. Se retire du ministère et décède, le 10 janvier 1875, à Sainte-Anne de la Pocatière.

habitués à aller et venir à leur gré, sans presque jamais rendre compte de leur conduite, regardaient d'un mauvais œil ce nouveau maître qu'on leur avait annoncé comme devant rétablir l'ordre et mettre chacun à sa place.

M. Proulx ne se découragea pas. Prudent et réservé, il prit le temps d'examiner et d'observer; et, par sa douceur, son esprit de conciliation, il devait réussir à s'attacher les élèves. Ensuite il n'eut pas de peine à mettre à exécution le plan de réforme devenu nécessaire ; et déjà, dans le cours de l'hiver, le règlement s'observait bien, les classes marchaient avec régularité. Il put ensuite s'occuper plus assidument et avec de meilleurs résultats de régler la conduite spirituelle de sa petite famille [1].

Le 15 février 1831, M. Proulx écrivait à l'évêque: " C'est un devoir bien doux pour moi d'annoncer

1—Ce fut sous M. Proulx que fut construit le premier jeu de paume. Il n'avait que deux façades. M. Cloutier, qui devint curé de Cacouna, avait taillé les pièces de charpente.

—Le premier belvédère (balcon) fut érigé par les élèves suivants : Edouard Richard, A. Gagnon, Henri Dionne, F. Richard, Salluste Roy et Louis Roy. Ce fut M. Z. Sirois, eccl., qui en dressa le plan. M. Michaud, aujourd'hui prêtre de la Congrégation des Viateurs, le répara seul sans toucher au plan primitif.

—Les premiers élèves érigèrent sur l'éminence en face du cours anglais, une jolie colonne corinthienne. Elle existait encore en 1866.

Dans les premiers temps du collège, les élèves avaient placé à l'extrémité nord du jardin du cours latin une colonne ionienne, pour y recevoir une statue en pied de Washington apportée au collège par un élève du nom de Cyrille Petitgrew. M. Michaud lui avait fabriqué un nez de mastic. Cette colonne résista longtemps aux intempéries et à la vétusté. Washington existe encore.

à Votre Grandeur que l'état du collège de Sainte-Anne s'améliore de plus en plus. Cette maison que vous affectionnez d'une manière d'autant plus particulière qu'elle est naissante, prend de jour en jour une forme plus consistante, et, grâce à votre protection, elle produira des fruits précieux pour la religion et la société." [1]

Quelques mois plus tard, M. Proulx écrivait encore à son évêque les lignes suivantes : " La première consolation que j'éprouve dans le détail fatigant de mes occupations, c'est la conviction que le *ciel se réserve dans cette maison une pépinière de sujets pour son sanctuaire.*" [2].

Le collège, placé sous la sage et paternelle direction de M. Proulx, ne pouvait que prendre un essor d'autant plus vif qu'il était secondé par de jeunes professeurs habiles et zélés. M. Painchaud approuvait tout, parce qu'il n'y avait rien, en réalité, qui fût sujet à la désapprobation. Les réformes se faisaient sans bruit, sans froissement, lentement, mais sûrement. Avec ce coup-d'œil du maître expérimenté, qui sait discerner le bon sujet ou celui qui est susceptible de le devenir d'avec l'élève irréconciliable et sans cesse en opposition avec la règle, M. Proulx donna vite des preuves de tacticien consommé. Procédant par la raison d'abord, au moyen d'avis et de conseils charitables, il arrivait par degré à acqué-

1—Lettre de M. L. Proulx à Mgr Panet, du 15 février 1831. (Archives de l'Archevêché de Québec.)

2—Lettre du 12 décembre 1831.

rir assez d'ascendant sur l'enfant, devenu de moins en moins farouche, pour le plier entièrement aux exigences disciplinaires.

M. Painchaud, tout absorbé qu'il était par l'exercice de son ministère, surveillait son collège jusque dans les plus petits détails. Il était seul à s'occuper de la question financière, qui n'est pas à négliger dans une institution de ce genre. Ses revenus, provenant de la dîme, prenaient le chemin du collège avec la régularité de l'horloge Le pain des écoliers se confectionnait avec le blé du curé, tant qu'il y en avait dans son grenier. S'il lui arrivait d'en manquer, alors il avait recours ailleurs, mais il le payait de sa bourse.

Les recettes de la pension des élèves s'élevaient à peu de chose ; plusieurs des parents payaient mal, et d'autres payaient en monnaie de singe les vingt louis fixés par le tarif. Quelques années plus tard, M. Painchaud dut rabaisser de dix piastres le prix de la pension annuelle, et ce système assez peu rémunérateur dura plusieurs années. Quoi qu'il en ait été, le procureur, qui était en même temps l'économe, nourrissait très bien les élèves, et nous avons, à ce sujet, recueilli le témoignage de personnes qui se rappellent, à soixante ans d'intervalle, les menus alléchants de cette époque. [1] Heureuse époque !

1—Rappelons ici comme souvenir que le premier cuisinier du collège s'appelait Girard. Il eut pour aide un nommé Patrick, qui fit partie de la célèbre troupe de voleurs com-

Le collège de M. Painchaud comptait à peine deux ans d'existence, et le public s'y intéressait déjà à l'égal d'une vieille institution. Des lettres d'hommes marquants dans la société venaient, de temps à autre, apporter au fondateur des motifs d'encouragement à travers les inquiétudes et les embarras inséparables de toute œuvre en voie de formation.

Dès le mois de décembre 1829, M. Philippe-Aubert de Gaspé [1] écrivait, de Saint-Jean Port-Joli, à M. Painchaud : " Ceux qui se livrent à pratiquer en secret les vertus que leur état leur inspire, ont sans doute beaucoup de mérite ; mais ceux qui, comme vous, par leur grandes et louables entreprises, contribuent au bonheur de l'humanité, en ont bien assurément davantage ; si donc mes louanges et mon approbation étaient de quelque poids, je ne serais pas le dernier à payer le tribut de reconnaissance que tout homme, ami de son pays et de l'éducation, vous doit à si juste titre. ." [2]

Quelque temps après, M. C.-S. Cherrier, avocat

---

mandée par Chambers. Le second Vatel fut Bruno Deschênes, qui entra en fonctions vers 1836.

Pendant cinquante-six ans, Bruno a présidé sans interruption au bon fonctionnement de la partie culinaire du collège. A sa mort, arrivée en avril 1892, toute la communauté voulut lui prouver sa reconnaissance en assistant à ses funérailles. Il fut le type du bon serviteur.

1—C'est l'auteur des *Anciens Canadiens*, le même qui a laissé de si intéressants *Mémoires* où, lacune regrettable, il ne fait aucune mention de M. Painchaud. Pourtant il l'avait bien connu, et plusieurs fois il goûta les douceurs de son hospitalité.

2—Lettre de M. P.-A. de Gaspé à M. Painchaud, en date du 8 décembre 1829.

éminent de Montréal, écrivait à M. Painchaud: " J'ai su que M. Proulx, le Principal de Sainte-Anne, était venu à Montréal. Il y a fait un séjour bien court, et je n'ai pu jouir du plaisir de l'y rencontrer. J'aurais été charmé de le voir, et aussi de causer quelques instants avec lui des sites admirables de Sainte-Anne, de votre beau collège, et surtout de son aimable fondateur. Vous me pardonnerez de m'exprimer ainsi en parlant de votre établissement, en vous rappelant que vous m'avez dit que c'était une propriété commune à tous vos compatriotes. Soyez persuadé qu'il n'est personne qui soit plus orgueilleux que moi de sa part dans cette institution et qui s'intéresse plus vivement à sa prospérité." [1]

Combien d'autres témoignages pourrions-nous citer de la sympathie du public pour le nouveau collège, tant de la part des laïques que des ecclésiastiques. Lord Aylmer, gouverneur de la province de 1830 à 1835, tenait M. Painchaud en haute estime, et s'il ne lui écrivait pas lui-même, souvent il lui faisait adresser ses félicitations. " Je suis allé voir Lord Aylmer, écrivait M. C.-F. Cazeau, alors secrétaire de l'évêque de Québec, pour lui faire part de vos besoins, et Sa Seigneurie a témoigné un grand intérêt pour votre établissement et m'a chargé de vous informer qu'Elle faisait les vœux les plus sincères pour sa prospérité." [2]

1—Lettre de M. C.-S. Cherrier à M. Painchaud, en date du 19 septembre 1831.

2—Lettre de M. C.-F. Cazeau à M. Painchaud, en date du 22 septembre 1835.

Retournons à l'année scolaire 1830–31. Le nombre des élèves s'était un peu accru ; sept anciens avaient abandonné le collège, mais ils avaient été remplacés par vingt nouveaux, ce qui porta le nombre à soixante pour toute l'année. [1] C'était autant, sinon plus, qu'on pouvait espérer. Le comté de Cornwallis ne contribuait que pour la moitié de ce nombre, l'autre moitié se recrutant des paroisses du comté de Devon, de la côte-nord et des villes de Québec et de Montréal. Ceux donc qui, au début, s'opposaient au choix de Sainte-Anne, parce que cette paroisse n'était pas centrale, ne songèrent pas que le collège pourrait être alimenté par d'autres sujets que ceux du comté de Cornwallis. Sainte-Anne n'était pas, il est vrai, au centre du comté, mais cette paroisse était très bien située par rapport à la population du district. D'un autre côté, les gens du nord étaient plus rapprochés de Sainte-Anne que de Kamouraska, la Malbaie faisant seule exception. Du reste, M. Painchaud n'entendait pas fonder un collège pour l'usage exclusif d'un comté ; c'eût été, en effet, une singulière idée que celle-là !

L'année scolaire 1831–32 n'offre rien de remarquable. Un seul des professeurs de l'année précédente ne revint pas ; [2] il fut remplacé par deux

---

1—Voir NOTE F.

2—M. J.-B. Grenier entra au grand séminaire de Québec et fut ordonné prêtre le 23 octobre 1831, puis nommé vicaire à la Rivière-Ouelle et à la cure de Québec. Il fut tour à tour curé de Sainte-Claire, de Cacouna et de Saint-Henri, où il décéda le 7 mai 1873.

nouveaux, M. J.-O. Leclerc et M. S. Marceau. M. J.-E. Turcotte enseignait la philosophie; M. A. Lafontaine, la versification ; M. Z. Sirois, la méthode; M. J.-O. Leclerc, la syntaxe ; M. S. Marceau, les éléments. M. Dunn continuait toujours la classe anglaise.

Il n'y avait que trois élèves en philosophie, et la plus haute classe après celle-là, était la versification. S'il l'on en croit une lettre de M. Proulx à Mgr Panet, en date du 12 décembre, la communauté était alors composée de soixante-quatorze écoliers. [1] Le nombre n'augmentait peut-être pas aussi vite qu'on l'eût désiré, mais après tout, on devait être satisfait; à Nicolet il n'y en avait pas plus d'un cent. Saint-Hyacinthe, toutefois, était plus abondamment pourvu.

Les finances du collège ne pouvaient être prospères, car il n'avait point d'autres revenus que les sommes payées par les élèves, ressource aléatoire et livrée le plus souvent au bon vouloir des parents. M. Painchaud faisait bien tout son possible pour combler le déficit de l'année ; mais, après avoir défrayé les dépenses de son presbytère et donné le surplus au collège, il lui fallait acheter des provisions à crédit ou emprunter, s'il fallait payer comptant. Il résolut donc de demander de l'aide à la Législature, et, dès l'année 1831, il obtint un octroi de cinq cents louis.

Sir John Caldwell avait présenté sa pétition au

1—Voir NOTE F.

Conseil législatif. [1]. M. Pierre-Elzéar Taschereau soumit à la Chambre d'Assemblée la résolution du Comité permanent d'éducation [2].

M. Painchaud revint à la charge l'année suivante; et l'on voit, par le rapport qu'il dut envoyer au Secrétaire de la Province, qu'il avait employé deux cents louis à l'acquisition d'un terrain voisin du collège, et le reste à l'acquit d'anciennes dettes et au paiement des dépenses journalières du collège [3].

Ce rapport fut lu en comité de la Chambre, le 23 janvier, et, un mois plus tard, M. John Neilson, président, signait la résolution suivante : " Que c'est l'opinion de ce comité qu'une somme de £300 soit accordée à Sa Majesté pour le Révérend M. Charles-François Painchaud, pour l'aider à maintenir le collège de Sainte-Anne de la Pocatière." [4].

Ce fut grâce à ces octrois qui furent renouvelés presque tous les ans, avec des variantes plus ou moins considérables dans la quotité, que M. Painchaud put supporter le fardeau de ses dépenses. Etant seul responsable des dettes, il n'aurait pu continuer à vivre d'emprunts sans s'exposer à une

---

1—Journaux du Conseil Législatif, session 1831, fol. 60.

2—Journal de la Chambre d'Assemblée, vendredi 18 mars 1831. Cette résolution est ainsi formulée :

" 18o. Que c'est l'opinion de ce comité qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas £500 courant pour le révérend M. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, pour l'aider à soutenir cet établissement."

3—Ce rapport est daté du samedi, 14 janvier 1832.

4—Chambre d'Assemblée, Appendice I, 1832, 23 février.

banqueroute certaine. Or il était convenable de mettre un terme à cette responsabilité, qui ne pouvait durer toujours. Voilà pourquoi il se décida de demander à la Législature un acte d'incorporation qui lui permît de constituer son collège en corps politique.

D'un autre côté, il s'y trouvait fortement engagé pour porter le dernier coup aux gens du comté, qui, le 11 novembre 1832, s'étaient joints aux citoyens de la nouvelle paroisse de Saint-Pascal, dans un but hostile au collège. La réunion avait eu lieu dans la chapelle de Saint-Pascal. On fit signer, séance tenante, une requête à la Législature pour se plaindre de ce que l'argent voté en faveur du collège était *englouti* sans résultat appréciable. Ce reproche, mal fondé, démontrait l'antipathie de ces habitants, qui auraient voulu que la somme affectée au collège fût répartie entre les différentes paroisses du comté de Kamouraska.

Le *Canadien* du 30 novembre reproduit une correspondance d' " Un ami de l'éducation," qui déplore l'attitude de ces gens-là : " Voilà, dit-il, ces soi-disant amis de l'éducation, qui, pour mieux atteindre leur but, s'efforcent d'éblouir les yeux de leurs concitoyens sous le spécieux prétexte de favoriser l'éducation dans leur comté, et cela au préjudice d'une institution qui fait déjà l'honneur et l'ornement du comté de Kamouraska et qui, dans peu d'années, pourra donner à l'Etat des citoyens qui sauront peut-être mieux diriger vers l'intérêt

commun de la société les lumières qu'ils y auront puisées dans leur enfance." [1]

Nous ne trouvons nulle part dans les documents de la Chambre d'Assemblée la trace de cette pétition, et il est assez probable qu'elle ne fut jamais présentée devant la députation. En tous cas, elle ne dérangea aucunement sa détermination d'aider M. Painchaud, comme auparavant.

L'année scolaire 1832–33 vit s'accroître quelque peu le chiffre des élèves. De soixante-quatorze qu'il avait été l'année précédente, il atteignit quatre-vingts, dont dix-sept nouveaux. [2]

Le personnel enseignant avait été modifié. MM. Turcotte, [3] Lafontaine [4] et Leclerc avaient fait place à MM. J.-F. Cannon et J.-B. Gauthier. M. Proulx restait toujours directeur et M. Dunn professeur d'anglais. M. Gauthier fut chargé de la classe des belles-lettres ; M. Sirois, de la versification ; M. Cannon, de la méthode, et M. Marceau, de la syntaxe. M. Painchaud donnait aux ecclésiastiques des leçons d'écriture sainte et M. Proulx leur enseignait la théologie.

Les vacances commencèrent le premier août ; l'examen fut public et se fit avec une solennité sans précédent. Mgr l'évêque de Québec était présent.

1—Voir le *Canadien* du 30 novembre 1832.

2—Voir NOTE F.

3—M. Turcotte devint plus tard Orateur de l'Assemblée législative sous l'Union des Canadas.

4—M. Lafontaine étudia le droit et fut nommé juge de la Cour supérieure.

Le programme de la journée comprenait :

1. Un discours d'ouverture, par M. J.-E. Landry ;

2. Un discours d'introduction à la sténographie, [1] par M. Antoine Langlois ;

3. Une comédie : " Les fourberies de Scapin ;"

4. Une tragédie : " Mahomet ou le Fanatisme ;"

5. Discours de clôture, par M. F.-M. Derome ;

6. Distribution des prix, parmi lesquels il y eut cinq nouveaux, sous la rubrique de peinture, poésie française, sténographie, musique et élocution.

On enseignait le piano, la flûte, la clarinette, le violon, la musique vocale, le tout gratuitement.

Un témoin de cette séance très solennelle, faisant part aux lecteurs du *Canadien* de ce qu'il avait vu et admiré, s'écrie avec un enthousiasme évident : " On n'exécute la musique vocale nulle part en Amérique comme à Sainte-Anne. Eh ! que ne suis-je encore à l'âge de commencer mes études ! C'est sous les charmants bocages de Sainte-Anne et sous de pareils instituteurs que je les voudrais faire." [2]

1—L'enseignement de la sténographie était déjà en vogue à cette époque, et l'on vit, quelques années après, paraître des petits manuels, entre autres, celui de M. Auguste-Réal Angers, étudiant en droit.

2—Le *Canadien* du 4 septembre 1833.

CHAPITRE CINQUIÈME

INCORPORATION DU COLLÈGE—1834.

Difficultés du recrutement des régents.—M. l'abbé Ferland.—M. T.-B. Pelletier.—Préliminaires de l'incorporation.—Démarches de M. Painchaud.—Lettre de Mgr Lartigue, évêque de Telmesse.—L'acte d'incorporation soumis à la Législature, adopté et sanctionné par le roi.—Proclamation de Lord Aylmer.—Lettre de M. Painchaud à M. l'abbé Holmes au sujet de certains langages.– Première entrevue de M. Painchaud avec M. Mailloux.—Relations entre M. Painchaud et M. Deluol, supérieur des Sulpiciens de Baltimore, au sujet de l'échange de quelques élèves.

Le recrutement du personnel dans les premières années du collège fut toujours difficile, et souleva plusieurs fois des orages. L'on se rappelle à quel prix M. Painchaud parvint à s'assurer le concours de M. Chartier; un an de correspondance avec l'évêque, correspondance remplie de reproches amers, parce que Sa Grandeur, au dire de M. Painchaud, paraissait consentir à la ruine d'un établissement dont Elle avait approuvé la fondation.

Le 28 octobre 1828, une année avant l'ouverture des classes, M. Painchaud écrivait à Mgr Panet une lettre équivalant à un ultimatum. Après avoir annoncé le départ imprévu de M. Saillant, sur lequel on comptait pour l'enseignement du latin, il ajoutait : " Si Votre Grandeur le veut, elle aura un collège ecclésiastique de plus dans son vaste diocèse. Si au contraire, Elle juge à propos de refuser la grâce que nous sollicitons aujourd'hui, le soussigné se croit obligé en conscience de lui déclarer humblement qu'il ne se sent ni la force ni les moyens d'organiser, même une école élémentaire, dans le nouveau collège, puisque se réduire à ce seul point, serait frustrer les vives espérances de tous ceux qui ont fait tant de sacrifices pour un objet si digne de l'encouragement du père du diocèse." [1]

Mgr Panet n'avait donné sa réponse finale au sujet de M. Chartier que le 9 septembre de l'année suivante, quinze jours avant l'entrée des élèves. [2]

Tous ces atermoiements à l'article du personnel, ces hésitations apparentes de l'évêque lorsqu'il s'agit de régler définitivement le choix d'une des trois paroisses entrées dans la lice pour la fondation d'un collège, avaient apporté bien des amertumes au cœur de M. Painchaud. Un jour qu'il avait, dans un long Mémoire, exposé ses griefs à Mgr Panet, il ne put s'empêcher de donner libre cours à un aveu

1—Lettre de M. Pinchaud à Mgr Panet, en date du 28 octobre 1828.
2—Lettre de Mgr Panet à M. Painchaud, du 9 septembre 1829.

qu'il comprimait depuis longtemps dans son cœur : "Il disait trop la vérité, le grand Plessis, quand il disait qu'on le regretterait après sa mort ! Que j'expie amèrement aujourd'hui, s'écrie M. Painchaud, les tracasseries que je lui ai causées par inconsidération et mauvais conseils ! Mais j'espère que l'expiation à laquelle je suis soumis, m'en obtiendra pardon, et ce sera peut-être la plus réelie des obligations que j'aurai jamais eues à Votre Grandeur." [1]

Lorsqu'il devint question du successeur de M. Chartier, M. Painchaud avait jeté les yeux sur M. Jean-Baptiste Ferland, jeune prêtre de grands talents, qui eût été à la hauteur de la position. L'évêque s'opposa à ce choix : "Il n'aura pas M. Ferland, dit-il un jour à M. N.-F. Fortier, curé de Saint-Michel de Bellechasse....qu'il en choisisse un lui-même, *modo non sit* Ferland, et j'approuverai le choix." Il obtint M. Proulx, par le moyen de M. C.-F. Cazeau, secrétaire de l'évêque, dont l'influence bienfaisante se fit maintes fois sentir en faveur de M. Painchaud.

Au mois de novembre 1832, M. Thomas-Benjamin Pelletier, après avoir fait une cléricature pour le notariat chez M. J.-B. Taché, de Kamouraska, venait d'être admis à la pratique de sa nouvelle profession. Ce jeune homme avait fait un cours brillant au collège de Nicolet, mais la nature s'était montrée ingrate à l'endroit de son physique ; il était bossu et

1—Lettre de M. Painchaud à Mgr Panet, du 29 novembre 1829.

très petit de taille. Mgr Panet, à qui il s'était adressé plusieurs fois pour décider son admission à l'état ecclésiastique, l'avait toujours refusé. Grâce enfin à l'intervention de M. Antoine Bédard, curé de Charlesbourg, qui connaissait et appréciait les talents et les vertus de M. Pelletier, celui-ci obtint, après de vives sollicitations, le consentement tant de fois refusé.

M. Painchaud crut que, s'il pouvait attirer ce sujet précieux, ce serait une heureuse acquisition, et il s'entendit avec lui au sujet de son entrée au collège, si toutefois les supérieurs ecclésiastiques y consentaient.

M. Painchaud s'empressa d'écrire à Mgr Signay, évêque de Fussala et administrateur du diocèse depuis environ un mois. Mgr de Fussala, qui portait un intérêt tout paternel au collège de Nicolet, répondit que, si M. Pelletier endossait l'habit ecclésiastique, Nicolet aurait la préférence, parce que M. Leprohon le réclamait à grands cris. Le Supérieur du collège de Sainte-Anne fut mortifié à l'excès de ce refus, qui déjouait ses plans. " Oh ! que je suis bien puni, écrivait-il en réponse à l'évêque, de n'avoir pas su apprécier le grand Plessis ! " Il me disait un jour : *Tu te plains de moi, tu verras quand je n'y serai plus !*

M. Pelletier entra à Nicolet et on le chargea de la classe des belles-lettres ; après un séjour de cinq ans dans cette institution, il entra enfin à Sainte-Anne, en 1838, comme préfet des études, charge qu'il remplit avec le plus grand succès jusqu'en 1849

Le collège lui a toujours conservé une profonde reconnaissance pour le bien qu'il réalisa durant les onze ans qu'il y a séjourné. Ce fut sous son administration que l'on décida d'ouvrir un cours commercial pour l'avantage de la jeunesse [1].

L'évêque, persistant dans son intention d'envoyer M. Pelletier comme professeur au collège de Nicolet, écrivit à M. Painchaud qu'il lui était impossible d'ajouter au nombre des régents [2]. Ce fut vers ce temps-là que Mgr de Fussala approuva, sur la recommandation de M. Proulx, le règlement des ecclésiastiques. Les difficultés qui devaient surgir plus tard à l'occasion du départ de M. Proulx et de son remplaçant, contribuèrent aussi à remplir de chagrins les dernières années de la vie du Fondateur. Mais n'anticipons pas sur des événements que nous voudrions pouvoir éloigner de ce récit.

M. Painchaud, comme nous l'avons déjà rapporté précédemment, désirait ardemment l'incorporation de son collège, dans un but d'intérêt public et aussi pour sa protection personnelle. Il s'était adressé au

---

1—Le 11 août 1842, eut lieu la bénédiction du nouveau collège commercial par M. F. Boissonnault, curé de Saint-Jean-Port-Joli.

Le cours s'ouvrit à l'automne de la même année, et les professeurs furent MM. A.-N. Leclerc, F. McDonnell, B. McGauran et C. Gosselin. Ce dernier est l'auteur d'une petite grammaire anglaise, qui est encore suivie dans la première classe du cours commercial à Sainte-Anne et dans plusieurs autres institutions. Qui, parmi la génération actuelle, n'a pas appris cette grammaire de Gosselin ?

2—Lettre de Mgr de Fussala à M. Painchaud, du 14 décembre 1832.

gouverneur, qui lui fit réponse qu'il écrirait lui-même au ministre des colonies à Londres. [1] Mgr Plessis avait obtenu des lettres-patentes pour le collège de Nicolet, en s'adressant en Angleterre, lors de son voyage de 1819. M. Painchaud crut que, pour arriver au même résultat, il devait avoir recours aux mêmes moyens. Lord Aylmer abondait dans son sens. La première nouvelle d'outre-mer arriva par Mgr Lartigue, évêque de Telmesse. Il écrivit à M. Painchaud, le 22 mars 1833, que M. Denis-Benjamin Viger avait eu, à Londres, une entrevue avec lord Goderich au sujet des lettres-patentes, et que ce dernier était d'opinion que le moyen le plus expéditif serait de s'adresser à la Législature ; ainsi avait procédé M. Girouard pour son collège de Saint-Hyacinthe.

La réponse officielle ne tarda pas à être connue. Elle contenait, en substance, que le gouvernement d'Angleterre voyait des difficultés à accorder la demande du Supérieur du collège de Sainte-Anne. Mais, si la Législature de Québec jugeait à propos d'adopter un acte d'incorporation, le ministre des colonies se ferait un devoir de le recommander à la sanction de Sa Majesté. En conséquence M. Painchaud formula une nouvelle pétition, et cette fois elle fut communiquée à la Législature.

Le 15 janvier 1834, l'honorable M. Gugy présenta cette pétition au Conseil législatif [2].

1—Lettre de Lord Aylmer à M. Painchaud, du 8 juin 1832.
2—Journaux du Conseil législatif, sess. 1832-34, p. 25.

Le 4 février, M. C.-E. Casgrain, député de Kamouraska, communiqua au Conseil le message de l'Assemblée comportant l'Acte d'incorporation. [1] M. Casgrain, à défaut du greffier en loi, trop occupé, avait lui-même dressé l'Acte, qui ne reçut qu'un léger amendement [2].

L'acte fut adopté le 18 mars [3], et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, le 25 du même mois [4]. Il reçut la sanction royale le 15 août suivant, et, le 7 janvier 1835, Lord Aylmer lançait une proclamation en conséquence [5].

Pendant cette même session, M. Painchaud s'était encore adressé à la Législature pour obtenir une aide pécuniaire en faveur du collège; il demandait, en outre, un montant de £200 pour monter un cabinet de physique. Le comité d'éducation lui accorda £300, mais rien de plus. Il dut remettre à des jours meilleurs la réalisation de son projet qu'il considérait de première importance. Cela se conçoit aisément, car tant que les élèves seraient dans l'obligation de finir leurs études à Québec, le cours classique de Sainte-Anne ne serait qu'un cours tronqué, et l'évêque tenait à la physique comme le complément indispensable des classes de littérature et de philosophie morale. Mgr Signay avait déclaré tout

---

1—*Ibid.* p. 72.
2—*Ibid.* p. 113.
3—*Ibid.* p. 127.
4—*Ibid.* p. 220.
5—Voir cette *Proclamation* en Appendice, DOCUMENT 14.

bonnement à M. Painchaud " que le séminaire de Québec le pressait de refuser la soutane à tout sujet qui n'aurait pas fait sa physique à Québec." [1] M. Turgeon, alors qu'il était procureur du séminaire, avait aussi observé qu'il était juste que le collège de Sainte-Anne ne fût servi qu'après les autres collèges. Certaines imprudences de langage avaient été commises par des séminaristes en villégiature à Kamouraska, et rapportées à M. Painchaud en des termes probablement exagérés. Celui-ci, qui n'entendait pas badinage quand il s'agissait de l'œuvre de sa vie la plus chère à son cœur, de ce collège qu'il aimait tant, prit feu et écrivit à M. Holmes une lettre flamboyante. M. Holmes était une des fortes têtes du séminaire, et sa réponse, tout en faveur de la bonne intelligence et de l'union, fit du bien à M. Painchaud. M. Painchaud lui écrivit de nouveau, afin de fortifier cette union entre les deux établissements d'éducation. Ne serait-il pas facile d'y arriver, avec l'appui de M. Demers et de M. Parant, les deux chefs du séminaire de Quebec ?

Sainte-Anne, 18 août 1834.

Mon cher monsieur Holmes,

. . . .

Personne ne serait plus disposé que moi à tout arrangement honorable entre notre petit collège et le séminaire de Québec, parce que personne ne sent

1—Lettre de M. Painchaud à M. Holmes, du 18 août 1834.

plus que moi tous les inconvénients et désagréments divers qui doivent nécessairement résulter d'une mésintelligence odieuse entre deux maisons religieuses qui, quoique d'une importance bien différente à tous égards, n'en travaillent cependant pas moins dans le même sens. L'ennemi n'a plus rien à faire quand les partis qui lui sont opposés s'entredétruisent ; et c'est ce qui arrive, quand les directeurs des maisons d'éducation, loin de se soutenir en frères, prennent au contraire parti les uns contre les autres.

Vous savez, vous, monsieur, si quelqu'un vous a jamais pressé plus que moi en ce que je croyais être le plus utile à la réputation publique du séminaire de Québec, et vous n'oublierez pas que je le fesais, pour la dernière fois, lorsque notre collège était déjà en activité. Eh bien ! je pense encore aujourd'hui ce que je pensais alors. Jamais je n'ai eu l'idée de rivaliser, pour le plaisir de le faire, avec qui que ce soit. Mais j'ai bien eu et j'ai encore la ferme résolution de faire de mon mieux, c.-a.-d., le plus possible, dans le moindre espace de temps, et avec le moins de frais. Ceux qui voudront savoir si nous avons réussi, peuvent interroger nos élèves, ils sont là.

Votre but est digne de l'excellence de votre cœur et de votre esprit : " *établir une parfaite intelligence et union de travaux et de succès* ". Rien assurément ne serait plus de mon goût, surtout dans la maison du monde que j'aime et respecte le plus.

Rien, en effet, ne me délasserait, après mes faibles mais pénibles travaux, comme de me voir, pour

ainsi dire, remorqué par le séminaire de Québec, et d'une manière honorable, s'entend.

Mettez-vous un instant à ma place, seul, dénué de tout moyen, et jugez ce que j'ai dû éprouver, quand, après avoir été poussé par les épaules dans cette trop onéreuse entreprise ; quand, après avoir offert par écrit la remise de ma cure avec £200 pour m'y soustraire, je me suis vu trahi itérativement : quand, à demi écrasé par la peine et le mauvais état de ma santé,—vous savez ce que c'est,—au lieu d'être un peu encouragé, j'ai entendu m'articuler en toutes lettres que *je n'aurais jamais que les rebuts des régents, vu que je fesais tort au Séminaire de Québec, en le privant des élèves qui sont ou pourront être à Sainte-Anne*, etc. ; quand je vois enfin qu'on cherche persévéramment à nous déprimer, que je ne puis avoir de professeurs, même après le choix des autres, qu'on nous a soufflé même un sujet que nous avions déterré, tandis qu'on s'occupe avec tant de soin à fournir les autres maisons, et jusqu'à leur épargner même la peine de demander ; qu'on fait, en un mot, l'inimaginable pour les élever, et que, pour nous, on veut tronquer nos études et nous réduire au rôle subalterne de dégrossir des sujets pour en parer les autres collèges, etc, que dois-je éprouver ? Que vous en semble-t-il ?

Croit-on que je pourrai souscrire à de pareilles prétentions, et trahir ainsi la confiance des parents qui ont remis leurs enfants entre mes mains, ainsi que celle de la Législature, qui croyait encourager

ici un collège aussi bien tenu que les autres, et non une de leurs chétives dépendances ?

Je tiens au collège, comme le forçat à son boulet, par une chaîne de fer, celle de ma conscience. Dieu m'en est témoin !....En conséquence nous voyons encore qu'on exige de ceux qui sortent de cette place, une année de grand séminaire de plus que de ceux qui sortent des autres maisons. Or, je demande pourquoi ? Mais on ne me répondra pas....Une telle conduite ne démontre-t-elle pas qu'au moins notre maison est suspecte ? et cependant qu'on en compare les sujets avec les autres ? Est-ce donc ainsi que l'on encourage le bien ? Oh ! qu'il y a peu d'*hommes* parmi les hommes !.......................... ....*Omnes quæ sua sunt quærunt*, etc., etc. On veut le bien, on le dit, on le croit peut-être....Mais quel bien ? Voilà, un autre *tu autem*....C'est celui qui passe par nos mains, celui qui est fait de telle ou telle manière, en telle ou telle place, enfin celui dont la gloire nous peut revenir, au moins indirectement.....

Ce qui me plaît encore dans l'ensemble de votre épître, c'est l'idée qu'après avoir examiné les choses, vous laisserez de côté les préjugés, pour n'écouter que votre équité qui vous porte au bien, n'importe où. Un vrai philosophe, mais surtout un prêtre, doit être cosmopolite sous ce rapport, et vous le serez, si vous ne l'êtes déjà, dès que vous nous aurez regardés comme des frères ; car j'aime à croire que nous étions les seuls exclus au monde entier. Venez

nous voir, ne craignez que de vous ennuyer, mais pas autre chose. Vous arriverez chez *vous* de toute manière, en ce qui dépendra de

Votre serviteur,

CHS-FRS PAINCHAUD.

Ce document prouve que, malgré la vivacité de son tempérament, M. Painchaud aimait la concorde, l'union et l'harmonie, et aussi, qu'il savait se défendre quand il se croyait attaqué. Sa franchise lui apporta bien des déboires, car il ne sut jamais feindre, même avec des adversaires rusés. D'autre part, cette même franchise lui valut l'amitié de personnes à l'esprit droit et ouvert comme le sien. En écrivant à M. Holmes, comme il avait fait à l'occasion de ces paroles échappées, sans aucun doute, dans le secret de l'intimité, il réussit du coup à mettre fin à un malaise qui pouvait s'aggraver. Tout rentra dans l'ordre, et personne ne s'en plaignit.

L'année scolaire 1832–33 ne fut marquée par aucun de ces événements qui font époque dans la vie collégiale. Le personnel ne comprenait encore que cinq professeurs. M. Proulx était encore directeur, et il s'acquittait de ses fonctions avec un tact parfait. C'était bien l'homme qu'il fallait à cette jeune institution, pleine de promesses sans doute, mais à la condition qu'elle fût dirigée suivant des règles saines et sagement appliquées. M. Painchaud estimait M. Proulx et le traitait en conséquence. Mais il paraît que M. Proulx manifesta, dès l'automne

de 1833, son désir de quitter le collège pour se livrer au ministère. Des ennuis, inséparables de sa situation dans un établissement nouveau et exposé à des privations de toute nature, l'avaient jusqu'à un certain point dégoûté de sa position. On voit, par une lettre de Mgr de Fussala, que M. Painchaud avait déjà, à cette époque, jeté les yeux sur M. Mailloux, alors curé de Saint-Roch de Québec, qui désirait quitter la ville pour habiter la campagne. Durant l'été, tous deux s'étaient rencontrés à Kamouraska, et l'entrevue avait été amicale, comme on peut s'en assurer à la lecture d'un fragment de lettre écrite par M. Mailloux au Supérieur du collège : "Votre visite, dit-il, votre amitié, la tendresse et la sensibilité, l'intérêt même que vous prenez à mon sort, me touchent sensiblement. Je ne mérite pas ces égards de votre part. Je suis un de ces êtres faits pour être ignorés. J'irai certainement vous voir dès que je le pourrai commodément.... Quoique, depuis douze ans, je n'aie pas entrepris de rimer, et que je sois un rimeur bien pauvre, vous me permettrez de vous adresser une pièce de *vers libres* composés pour votre supériorité et à elle dédiée par son très humble et indigne serviteur." [1]

Il est assez probable que M. Painchaud avait parlé à M. Mailloux du départ éventuel de M. Proulx, qu'il s'était même assuré qu'il ne faudrait pas un grand effort pour lui faire accepter la direction du

1—Lettre de M. A. Mailloux à M. Painchaud, datée de Kamouraska, le 12 août 1833.

collège. Mgr Signay, consulté à ce sujet, donna pour réponse qu'il ne déciderait rien avant d'avoir vu lui-même M. Mailloux. Au reste la mesure échoua pour cette année, M. Proulx resta au collège, et M. Mailloux fut chargé de la cure de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Kamouraska.

C'est aussi vers cette époque que M. Painchaud conçut le projet de faire un échange d'élèves avec le séminaire de Sainte-Marie de Baltimore, tenu par des Sulpiciens. Par ce moyen, les élèves choisis par le Supérieur de Sainte-Anne pourraient se perfectionner dans la langue anglaise et apprendre les sciences physiques tout à la fois, et l'on trouverait en eux des professeurs émérites. D'autre part, les élèves de Baltimore seraient à portée d'apprendre le français. M. Painchaud écrivit à M. l'abbé Deluol, Supérieur du séminaire américain ; mais, quelle qu'ait été sa réponse, que nous n'avons pu retracer nulle part, l'échange ne se fit pas.

On peut juger d'après cela si M. Painchaud s'intéressait à l'avenir de son collège. Ses projets ne réussissaient pas toujours, mais enfin il mettait tout en œuvre pour leur donner suite. Si cet homme eût rencontré partout l'appui qu'il sollicitait, il eût rendu son collège prospère en moins de dix ans. Pourtant les évêques reconnaissaient son mérite. « Personne, lui écrivait Mgr Signay en 1834, n'ignore les grands sacrifices et les généreux efforts que vous avez faits et que vous continuez de faire

pour l'avantage de l'éducation, et je suis un de ceux qui le reconnaissent ouvertement." [1]

Ce témoignage, tout flatteur qu'il était, n'empêcha pas M. Painchaud d'être convaincu que l'évêque le persécutait, en voulant réduire le collège au rôle subalterne de *dégrossir des sujets* pour les autres collèges ou de leur servir d'escabeau, suivant l'expression d'un grand-vicaire du diocèse [2]. Mais il se trompait: Mgr Signay ne fut point le persécuteur de M. Painchaud. Il aimait trop le collège de Sainte-Anne, et nous verrons plus tard qu'il lui témoigna un intérêt tout particulier.

1—Lettre de Mgr Signay à M. Painchaud, en date du 18 août 1834.

2—Lettre de M. Painchaud à Mgr Panet, 1834.

CHAPITRE SIXIÈME

M. PAINCHAUD ET M. MAILLOUX—1833-1835.

L'année scolaire 1833-34.—Les vacances du jour de l'an.—Négociations entre M. Painchaud et M. Mailloux.—L'évêque offre à ce dernier la direction du collège.—M. Mailloux refuse, puis il accepte.—Départ de M. Proulx.—M. Painchaud se plaint de M. Mailloux.—Leurs difficultés.—M. Mailloux veut quitter le collège.—Le personnel en 1834-35.

En 1833, les classes s'ouvrirent suivant la coutume, vers le 15 septembre, avec un personnel quelque peu modifié, mais égal en nombre. M. J.-F. Cannon [1]

1—M. Cannon naquit à Québec, le 20 novembre 1810, du mariage de John Cannon, écr., et d'Angèle Grihault dit Larivière. Il termina ses études en 1832, au séminaire de Québec. Après son départ du collège, il continua son cours de théologie au grand séminaire de Québec jusqu'en octobre 1834, alors qu'il courut à l'appel de l'évêque de Kingston, qui l'ordonna le 20 décembre de la même année. En 1835, il fut envoyé à la mission de Bytown, où il demeura jusqu'en 1842, l'état de sa santé ne lui permettant plus de se vouer à un ministère pénible. En 1843, il fut nommé chapelain du

ne revint plus au collège. M. S. Marceau, ordonné prêtre, s'en allait au vicariat des Trois-Pistoles. Ils furent remplacés par deux nouveaux ecclésiastiques, MM. Didier Paradis et Joseph Laurin [1]. M. Z. Sirois, [2] qui avait séjourné pendant trois ans au collège, fit ses adieux à sa classe, dont devait prendre charge M. L.-E. Bois, élève du premier cours. M. Gauthier conservait sa classe de l'année précédente, passant avec elle en rhétorique. Il n'y avait pas d'élèves en belles-lettres.

La liste des nouveaux élèves n'était pas chargée : douze seulement [3]. Plusieurs n'étaient pas revenus. Tout de même le nombre total s'éleva à soixante-douze.

Il avait été jusqu'alors d'usage de donner huit jours de congé au commencement de janvier : c'étaient les vacances du jour de l'an. Cet usage rencontrait des inconvénients, et ce fut pour la dernière fois, en 1834, que les élèves purent user de ce privilège assez réjouissant. Tombées en désué-

---

pénitencier et occupa cette charge jusqu'en février 1844. L'évêque l'envoya à la cure de Cornwall, où il a demeuré jusqu'à sa mort, le 1er mai 1855. Son corps repose dans le chœur de l'église de Cornwall, du côté de l'évangile. Ce fut M. Marcoux, missionnaire à Saint-Régis, qui célébra le service funèbre. Son frère, M. L.-A. Cannon, de Québec, assistait aux funérailles.

1—Quitta la soutane à la fin de l'année, et se fit notaire. Plus tard M. Laurin représenta le comté de Lotbinière à l'Assemblée législative. M. Laurin est mort à l'Ancienne-Lorette, le 3 mars 1888.

2—M. Sirois est mort au Cap Saint-Ignace, le 24 mai 1868.

3—Voir Note F.

tude, ces vacances ne devaient reprendre leur cours que cinquante ans plus tard.

M. Proulx avait consenti à rester une année de plus, mais l'on savait qu'il partirait à l'ouverture des vacances [1]. Instruit à l'école de l'expérience, M. Painchaud n'entendit pas même cette époque pour demander à l'évêque un autre directeur. Dans le même temps, il allait rendre visite à M. Mailloux, dans sa nouvelle cure de la Rivière-du-Loup. Il lui offrit la position vacante. Sans repousser absolument cette proposition, M. Mailloux manifesta sa répugnance, et il écrivit dans ce sens à Mgr Signay, devenu évêque depuis la mort de Mgr Panet, arrivée au mois de février précédent.

Dès lors commença entre l'évêque, M. Painchaud et M. Mailloux un échange de correspondances pleines d'intérêt, où l'on voit ce dernier résister aux sollicitations pressantes du fondateur du collège ainsi qu'aux demandes réitérées de Mgr Signay. Sa Grandeur enfin, sans donner un ordre formel à M. Mailloux, lui écrivit de manière à lui ôter tout moyen raisonnable de refuser.

1—M. Proulx fut aussitôt nommé à la cure de Saint-Pierre les Becquets et de Saint-Jean d'Eschaillons. L'année suivante, il fut transféré à Saint-Antoine de Tilly, où il séjourna durant douze ans. En 1847 il fut appelé à l'archevêché de Québec, et, en 1850, l'évêque lui confia la cure de Québec où il ne resta qu'un an. Sa dernière cure fut Sainte-Marie de la Beauce. Il y est mort le 6 juillet 1871, à l'âge de 64 ans. Ce prêtre, aussi pieux que savant, a écrit dans le *Journal de Québec* une série d'articles qui lui valurent des éloges bien mérités. Le collège de Sainte-Anne lui conserve toujours sa plus profonde reconnaissance.

Afin de mieux rétablir les responsabilités, voyons comment les choses s'étaient passées.

Dans une première entrevue avec M. Painchaud, au cours de laquelle M. Mailloux reçut l'offre de prendre la direction du collège, celui-ci lui avait dit : " Après tout, si mes supérieurs croient que je puisse faire du bien à Sainte-Anne et qu'ils m'y envoient, je suis prêt." C'est alors que M. Painchaud écrivit à l'évêque une lettre où il dit : " Je me suis adressé à M. Mailloux, que Votre Grandeur m'avait déjà comme promis, et ce monsieur n'attend que l'ordre de V. G. pour se disposer à occuper le nouveau poste que je sollicite, d'accord avec tous les amis du collège, de lui assigner le plus tôt possible."

Cette lettre est datée du 29 juillet.

Deux jours après, on recevait à l'évêché une lettre de M. Mailloux, conçue en ces termes : " Comme déjà M. Painchaud dit partout que je vais à son collège et qu'il doit écrire à Votre Grandeur pour la prier de m'y envoyer, et que probablement il dira que je suis consentant à m'y rendre, je dois dire à V. G., pour éviter un compromis, que je suis tout à fait opposé à aller à ce collège, que j'y ai même la plus grande répugnance...." [1]

En apprenant cette nouvelle M. Painchaud tomba des nues, vu que M. Mailloux n'avait, en sa présence, manifesté aucune répugnance de cette nature.

1—Lettre de M. Mailloux à Mgr Signay, du 1er août 1834.

Que s'était-il donc passé dans son esprit qui pût opérer un pareil changement de front ?

M. Painchaud adressa une longue épître à son confrère, lui reprocha sa nouvelle attitude, et, reprenant le fil des négociations à leur début, il lui dit : " Dans toute relation que j'ai eue avec vous à cet égard· vous n'avez mis en avant que cette admirable modestie qui vous caractérise, et, après longue discussion sur le sujet, vous avez terminé par cette phrase que j'attendais de l'ensemble de l'entretien et que j'atteste ici sur mon âme et conscience : " Après tout, si mes supérieurs...." Vous vous rappelez bien aussi m'avoir déjà promis la même chose dans une autre circonstance. Je devais donc vous croire. Alors je vous ai témoigné ma satisfaction, sachant bien que je n'aurais pas de peine à obtenir l'assentiment de nos supérieurs, et d'autant moins que Mgr Turgeon m'avait dit de vous voir, et qu'il *ferait tout en son pouvoir pour faire réussir ce projet*.... Que ne m'avez-vous dit que vous aviez *tant de répugnance à venir ici*, sans même ajouter que vous seriez *le plus malheureux des hommes*, je vous aurais compris, comme je vous ai compris quand vous avez tout remis à la décision des supérieurs ; car j'ai pour principe de ne me méfier jamais d'un homme avant qu'il m'ait trompé, mais alors c'est pour la vie."

Dans le même temps, M. Painchaud écrivit à l'évêque qu'il s'en rapportait uniquement à sa sagesse, relativement à M. Mailloux.

Celui-ci avait été presque obligé de motiver les

raisons de son refus ; car l'évêque le pressait vivement d'accepter, "pour satisfaire, disait-il, les cris de quelques-uns de vos amis d'ici, qui se joignent à M. Painchaud pour les vues du bien, et qui disent que, si je vous exposais sensiblement que le bien de la religion exige encore ce sacrifice de vous, vous ne pourriez plus y tenir." [1]

M. Mailloux exposait ainsi les raisons de son refus : 1—j'ai refusé plusieurs fois les Messieurs du Séminaire de Québec, à qui j'ai les plus grandes obligations ; 2—j'y ai agi comme maître de salle et j'ai toujours répugné à cette besogne ; 3—je crois n'avoir de dispositions que pour le saint ministère ; 4—le caractère, les manières et les principes de M. Painchaud sont opposés aux miens ; il n'y aurait jamais de paix.... [2]

Malgré la menace de guerre renfermée dans la dernière allégation du curé de la Rivière-du-Loup, Mgr Signay crut devoir passer outre, car Sa Grandeur était intimement convaincu que M. Mailloux ferait du bien à Sainte-Anne,—il en avait opéré partout ailleurs,—comme elle le lui déclara dans une dernière lettre, très digne et aussi très catégorique :

" C'est vous seul, écrivait Mgr Signay, qui, dans ce moment, pouvez me faire concevoir quelque intérêt pour l'établissement de Sainte-Anne. La volonté de vos supérieurs ! en faut-il tant pour le

---

1—Lettre de Mgr Signay à M. Mailloux, du 26 août 1834.
2—Lettre de M. Mailloux à Mgr Signay, du 29 août 1834.

faire connaître à un bon ecclésiastique? Un établissement ecclésiastique qu'il ne dépend que de vous de maintenir existant! Un établissement national qu'on reprochera à l'évêque catholique de n'avoir pas cherché à maintenir! Toutes ces idées vous seraient-elles indifférentes? Craignez-vous d'être là livré au caprice et à la gloriole? Non, tout changera de face, soyez-en sûr; il se fera un concordat et arrangement, et vous serez le représentant de l'évêque de qui vous recevrez les ordres et la direction.....J'attends votre *oui* sans délai. Exemptez-moi de mettre ce mot : *j'ordonne.* Sachez qu'avec *obedientiam* vous avez promis *reverentiam.* Respectez ma volonté, vous remplirez le premier mot. Or, ma volonté, je viens de vous la manifester." [1]

Mgr Turgeon écrivait le même jour à M. Mailloux, lui conseillant d'accepter [2].

Le 5 septembre, M. Mailloux courbait la tête devant la volonté de ses supérieurs, mais il posait comme condition qu'il serait placé hors du contrôle du Supérieur, et que celui-ci quitterait la cure de Sainte-Anne l'année suivante.

Mgr Signay consentit à lui donner l'indépendance qu'il réclamait, et il écrivit à M. Painchaud dans le même sens, le priant, en outre, de savoir apprécier le sacrifice de M. Mailloux. [3]

1—Lettre de Mgr Signay à M. Mailloux, du 2 septembre 1834.

2—Lettre de Mgr Turgeon à M. Mailloux, du 2 septembre 1834.

3—Lettre du 9 septembre.

M. Painchaud répondit qu'il avait appris avec bonheur la nomination de M. Mailloux. Toutefois il s'opposerait à tout changement dans le système d'études, établi au prix de tant de labeurs. " J'ai une trop haute idée de M. Mailloux, pour penser qu'il puisse venir *in ruinam* et non *in œdificationem.*"

M. Mailloux fut enfin nommé directeur du collège, à la grande satisfaction de tout le monde, car on augurait beaucoup de lui. Malheureusement il ne se sentait aucun goût pour ses nouvelles fonctions, et son séjour au collège, jusqu'à la mort du Fondateur, ne fut pour lui qu'une lourde charge à laquelle il ne put se soustraire, malgré toute l'ardeur avec laquelle il s'y employa.

L'entrée de M. Mailloux fut-elle une faute ? car elle devait inaugurer une ère de malaise incessant, malaise que nous voudrions taire, si notre intention, en écrivant cette biographie, n'eût été de dire la vérité tout entière, sans arrière-pensée comme sans parti pris. *Nuda veritas !*

L'entrée de M. Mailloux au collège eut pour premier résultat de forcer M. Painchaud à rester chez lui. Or M. Painchaud était plus qu'un Supérieur ordinaire dans cette institution, il en était le fondateur ; et, depuis sept ans qu'il l'avait mise en opération, n'était-ce pas lui qui en avait été l'âme, la vie ? Le pain des écoliers et des professeurs était fabriqué avec le blé de sa dîme ; le collège lui appartenait ;

2—Lettre de M. Painchaud à Mgr Signay, du 11 septembre 1834.

tout était à lui, de la cave au grenier : les bancs, les pupîtres, le mobilier au complet. Et l'on venait dire à cet homme-là : " Vous resterez enfermé dans votre presbytère, et dorénavant vous n'aurez plus de contrôle dans votre collège, ni sur les études, ni sur les ecclésiastiques, ni sur les élèves, à la réserve que vous devrez payer les salaires et faire vivre tout le monde de la maison."

M. Painchaud pouvait donc se plaindre du nouvel ordre de choses, et de fait il s'en plaignit amèrement. Tout autre, à sa place, eût agi de même. Comment aurait-il pu endurer cette exclusion sans s'écrier : " *Cur me cædis?*" " Qu'ai-je fait pour que vous me frappiez ainsi? Ai-je trahi les intérêts de la Religion? Mon zèle pour l'éducation de la jeunesse s'est-il ralenti ? Suis-je à charge au clergé, aux évêques? Est-ce que j'ai négligé mon ministère pour consacrer tout mon temps aux élèves du collège?

Non, Painchaud n'était coupable d'aucune des accusations que la malveillance ou la calomnie eût pu inventer sur son compte.

La religion ! il l'eût défendue, si elle avait été attaquée, de sa plume habile et de sa parole ardente et convaincue !

La jeunesse ! il l'aimait et il en était aimé, parce qu'il avait tout sacrifié pour elle : ses économies, ses labeurs, sa santé et surtout sa tranquillité d'esprit. Il lui eût été si facile de s'enfermer dans son presbytère, de s'y croiser les bras, sans se préoccuper de la fondation d'un collège !

Ses paroissiens ! qu'on demande à la tradition encore vivace comment il remplissait les fonctions de sa cure ? A soixante ans de distance, on a conservé intact le souvenir de son zèle, de sa charité et de ses vertus.

Le clergé ! il en était presque l'idole. Enumérons les amis qu'il avait su si bien conserver : M. Raimbault,[1] Supérieur de Nicolet, M. Demers,[2] Supérieur du séminaire de Québec, M. Baillargeon,[3] curé de Québec, M. Bédard, chapelain de l'Hôpital-Général, M. Brodeur, M. Raby, M. Delâge, M. Boissonnault, M. Orfroi, M. Cadieux, V. G. Et combien d'autres que nous pourrions citer !

Les évêques ! mais M. Painchaud travaillait absolument dans leur intérêt ! Les ouvriers manquaient à la vigne ; le collège de Sainte-Anne avait été fondé dans le but de recruter des sujets pour le sacerdoce aussi bien que pour les carrières libérales. " Monseigneur, écrivait M. Baillargeon à l'évêque de Québec, cette maison est pour Votre Grandeur une poule aux œufs d'or ! "[4] Prophétie qui devait se réaliser au pied de la lettre, puisque, dans ses soixante-quatre années d'existence, Sainte-Anne a fourni à la Religion près de trois cents prêtres.

1—Voir Note G.

2—Voir Note H.

3—Voir Note I.

4—Lettre de M. Baillargeon à Mgr Signay, en date du 1er septembre 1834.

Deux cent vingt-deux sont encore pleins de vie, qui font l'honneur du clergé. [1]

Toutes ces qualités réunies chez le même homme auraient dû, ce nous semble, le mettre à l'abri de la contradiction. Que d'autres moins méritants que lui avaient cueilli des palmes, en recevant la récompense de leurs travaux! Mais il était écrit que M. Painchaud passerait par toutes les stations du calvaire que la Providence, dans sa sagesse, lui avait réservé pour la fin de sa carrière.

Si l'on se contentait d'apprécier la conduite des autorités à la seule lumière des documents, si on n'envisageait l'arrivée de M. Mailloux qu'au point de vue purement humain, on serait presque justifiable de déplorer tout ce qui arriva comme un grand malheur. Plusieurs des contemporains de M. Painchaud regrettèrent, comme lui, l'espèce d'ostracisme dont il fut l'objet. Mais il paraît, d'après les renseignements les plus exacts, que l'œuvre de M. Painchaud eût été mise en péril, si elle avait été abandonnée à sa seule direction [2]. Malgré la fermeté de

1—Voir la liste des prêtres qui ont étudié au collège de Sainte-Anne, NOTE J.

2—" Cet établissement va réellement tomber ou être très mal conduit, si je ne trouve pas moyen d'y placer quelqu'un qui ait de la fermeté, de l'expérience, et qui soit en état d'en imposer tant aux ecclésiastiques qu'il faut continuer d'y envoyer qu'aux écoliers. Il faut que ce quelqu'un ait assez de courage pour pouvoir dire à tous ces jeunes gens : " Faites ce que je vous dis et gardez-vous de faire ce que vous voyez faire." Vous m'entendez. Si on ne trouve pas un tel homme à mettre là, les jeunes ecclésiastiques vont y perdre l'esprit de leur état, s'ils l'ont, et, comme de

M. Proulx, malgré son zèle et sa vertu, les élèves n'avaient pu se départir de cet esprit de relâchement qui les éloignait de l'observance des règlements, tant les fausses manœuvres de la première année avaient produit de résultats funestes. Il fallait une main de fer pour asservir à la discipline une jeunesse systématiquement insoumise. Or, M. Mailloux était merveilleusement doué quant à l'inflexibilité du caractère. On eût exigé de lui des formes plus adoucies dans ses rapports d'homme à homme. Ses procédés, un peu rudes parfois, soulevèrent des récriminations parmi ses confrères, et M. Painchaud, si particulier sur le code de l'étiquette, s'en plaignait amèrement. De là des froissements sans nombre, qui expliquent ce malaise dans les relations entre le supérieur et le directeur du collège. Tous deux cependant agissaient en vue du bien de la religion, mais chacun l'entendait à sa façon. M. Mailloux s'en tenait à la discipline absolue : M. Painchaud prêchait toujours la douceur, la clémence. Mais l'évêque savait bien que le collège perdrait sa bonne réputation, si l'autorité se pliait trop aux exigences des élèves. Or, il devenait de plus en plus notoire que la discipline avait besoin de réformes, et, d'après Mgr Signay, le seul homme capable de prendre la direction des élèves était M. Mailloux.

Du reste, c'était un prêtre dont le zèle brûlant, les

---

raison, n'en acquerront pas, s'ils n'en ont point. Quel sera ce *quelqu'un?*......Vous et point d'autre que vous ! "—Lettre de Mgr de Sydime à M. Mailloux, en date du 2 septembre 1834.

talents peu ordinaires et la grande piété étaient universellement reconnus. M. Mailloux, en quittant le ministère, faisait un immense sacrifice, et il s'immola ainsi pendant quatre ans sur l'autel de la religion. Il eut, de son côté, beaucoup à souffrir de cette tension de rapports avec le Supérieur du collège, et toutes ses lettres aux évêques sont marquées du même cachet, portent l'empreinte de la douleur morale, de l'ennui, et parfois du dégoût. Il n'y avait pas un mois qu'il était installé dans ses fonctions de directeur, qu'il écrivait à Mgr Signay : " Me voilà dans ma nouvelle situation, installé à la besogne, mais le cœur malade, et j'ai bien l'air de passer l'année ainsi. Un homme hors de sa sphère est toujours malheureux." [1]

Le 27 septembre 1835, M. Mailloux écrivait à l'évêque : " Je suis broyé, accablé....mais je ne me décourage pas."

Au printemps de 1836, M. Mailloux écrivait encore : " J'aimerais mieux la mort que de rester encore ici une autre année." [2]

Le 25 mars 1836 : " Voilà la fin de ma célèbre année qui va bientôt arriver. Il me semble que les sacrifices de tout genre que j'ai faits pour exécuter la promesse que j'avais faite à la fin de l'année dernière, feront que mes supérieurs n'exigeront pas la continuation des mêmes sacrifices ; ce serait rendre trop malheureux un prêtre qui croit devant

---

1—Lettre de M. Mailloux à Mgr Signay, le 16 octobre 1834.
2—Le même au même, en date du 27 mai 1836.

Dieu n'avoir rien fait pour mériter d'être ainsi condamné à la plus triste vie qu'il soit possible de mener."

M. Painchaud avait le cœur aussi ulcéré que M. Mailloux, et il est certain que les épreuves qui l'assaillirent, en 1834, influèrent sur sa santé, au point de hâter sa mort. En voyant qu'on lui enlevait tout contrôle sur la direction des études, il crut s'apercevoir que le plan consistait à supprimer l'enseignement des sciences, de la philosophie, de manière que tous les élèves de Sainte-Anne se trouveraient dans l'obligation de finir leur cours au séminaire de Québec ou à Nicolet. C'eût été, d'après lui, la mort du collège, à brève échéance. Avant que d'être évêque coadjuteur, M. Turgeon, alors procureur du séminaire, ne comprenant pas l'utilité d'un collège à Sainte-Anne, ne se gênait pas de déclarer à tous venants, que l'œuvre de M. Painchaud nuirait à celle du séminaire de Québec, en lui enlevant ses élèves. Plus tard, au début de sa carrière épiscopale, il fit tous ses efforts pour empêcher l'ouverture d'une classe de logique, et il écrivit à M. Mailloux dans ce sens. Celui-ci ne s'opposait pas à ce projet, car il écrivait à l'évêque, en 1835 : " Si vous vouliez qu'il n'y eût pas de logique, je ne m'opposerais nullement à cette décision." [1]. M. Painchaud dut intervenir auprès de Mgr Signay, qui suspendit toute négociation à ce sujet.

1—Lettre de M. Mailloux à Mgr Signay, du 18 septembre 1835.

Lors de l'arrivée de M. Mailloux, Mgr Turgeon laissa voir assez clairement qu'il entendait que chacun fût à sa place : " Si M. Painchaud, écrivait-il à M. Mailloux, manque à ses promesses, les évêques, qui n'ont point contribué à former son établissement et qui n'agissent, comme ils font aujourd'hui, que dans la vue du plus grand bien et pour empêcher le mal, seront quittes avec lui et avec son collège et, qui plus est, à l'abri de tout blâme, du moins, je l'espère." [1]

Telles étaient les difficultés auxquelles M. Painchaud se trouvait en butte. Comment espérer les vaincre, lui qui était condamné à vivre dans son presbytère, privé jusqu'à un certain point de franchir le seuil de son collège. Peut-on concevoir une position plus pénible, plus humiliante ?

L'année scolaire 1834-35 fut cependant assez heureuse. Le personnel enseignant se composait de sept ecclésiastiques. Pour la première fois depuis sa fondation le cours était complet : il y avait des élèves dans chaque classe. MM. Gauthier, Bois, Paradis et Dunn étaient revenus à leur ancien poste. Trois autres ecclésiastiques avaient été chargés de classes ; c'étaient MM. Antoine Campeau, Joseph d'Estimauville et Félix Bédard.

Mgr Signay envoya, au commencement de l'année, un règlement à l'usage des écoliers ; c'était, à peu de chose près, celui du petit séminaire de Québec.

1—Lettre de Mgr de Sydime à M. Mailloux, du 9 septembre 1834.

Sa Grandeur transmit aussi à M. Mailloux un règlement pour les ecclésiastiques, qui fut modifié et plus tard calqué sur celui du grand séminaire de Québec.

Vingt-deux nouveaux élèves vinrent grossir le nombre et le porter à quatre vingt-huit [1]. Plusieurs n'étaient pas revenus [2], cependant il y avait soixante-six pensionnaires à l'ouverture des classes, lesquels, si on en croit M. Mailloux, avaient bonne envie de vivre.

Il ressort d'un état de compte produit devant le comité d'éducation de la Législature, que sur les pensionnaires qui passèrent toute l'année au collège, vingt-quatre ne payèrent rien pour leur pension, et que la recette totale, y compris les trois cents louis octroyés par la Législature, s'éleva à £919-5-0, et que la dépense atteignit £1,213-16-0, laissant un découvert de £294-11-0. Cet état de compte ne mentionnait pas un montant de £127 déboursé par M. Painchaud pour l'achat de farine.

1—Voir Note F.

CHAPITRE SEPTIÈME

L'ANNÉE SCOLAIRE 1835-1836.

M. Painchaud travaille à former la corporation du collège.—Réunion des curés voisins.—Personnel en 1835-36.—76 élèves.—M. Painchaud demande de l'aide à la Législature.—Première retraite des écoliers.—Emprunt de £500.—M. Holmes part pour l'Europe, et chargé de l'achat d'un cabinet de physique pour le collège.—Mort accidentelle de Germain Degagné, élève de logique.—M. Mailloux demande son rappel.—Refus de l'évêque.—Entrée des élèves à l'automne de 1836.

M. Painchaud s'occupa à donner une existence légale à son collège, et à mettre à effet les dispositions de l'acte d'incorporation sanctionné par Sa Majesté et proclamé par lord Aylmer. Prié de se rendre à Sainte-Anne pour concerter l'organisation de la corporation avec ceux qui devaient en être les

membres, Mgr Signay répondit qu'il pourrait négocier cette affaire sans se déplacer, mais qu'il fallait auparavant lui donner l'assurance que les fonds qui devaient appartenir à la future corporation, étaient exempts de toutes dettes, hypothèques, douaires, etc., et lui procurer la connaissance des dispositions du seigneur de la paroisse, relativement à ses droits d'indemnité. Mgr Signay écrivit, dans le même sens, à M. Brodeur, curé de Saint-Roch des Aulnaies, qui s'intéressait beaucoup au bien du collège.

Le 27 août, M. Viau, V. G. curé de la Rivière-Ouelle, M. Brodeur, M. Boissonnault, curé de Saint-Jean-Port-Joli, M. Derome, curé de Saint-Pascal, M. Delâge, curé de l'Islet, et M. Desrochers, vicaire à Saint-Roch, réunis à Sainte-Anne, sur l'invitation de M. Painchaud, se constituèrent en comité. Ils décidèrent d'adresser à l'autorité diocésaine une série de résolutions sur l'état actuel du collège, dans le but d'engager l'évêque à porter plus d'intérêt à l'établissement, et aussi pour se plaindre de la direction donnée aux études, depuis quelque temps. Evidemment l'on visait par là M. Mailloux, dont M. Painchaud demandait le renvoi immédiat.

M. Mailloux ne fut pas invité à assister à cette réunion. Du reste, il était absent de la paroisse. M. Delâge, cet ami constant du collège, pendant plus d'un demi-siècle, quoique bien jeune alors, mais avec ce tact et cette prudence qui l'ont toujours caractérisé, ne voulut pas juger M. Mailloux sans l'enten-

dre, et seul il refusa de signer le procès-verbal qui fut dressé de cette assemblée [1].

Voici la substance de ces résolutions :

1—le collège de Sainte-Anne est précieux sous le rapport des avantages qu'il procure pour l'éducation de la jeunesse dans cette partie du pays ;

2—le système d'éducation suivi par M. Proulx avait paru remplir le mieux possible les vues et désirs de tous les intéressés, tant catholiques que protestants ;

3—il est essentiel au soutien de l'établissement que le cours ordinaire des études classiques ne soit pas tronqué ; autrement, les élèves s'en retireraient, la population croissante ne serait pas satisfaite, le fondateur frustrerait l'attente de la Législature et manquerait à ses promesses, l'honneur serait violé et le collège nullifié ;

4—si l'on retranche les études de la logique, outre qu'on enlève une partie notable du pensionnat, nécessaire au soutien temporel de la maison, on enlève encore à l'établissement le fruit de ses travaux, on établit des rivaux juges de la capacité des élèves, on laisse à des étrangers le choix avantageux

---

1—M. Delâge racontait qu'après cette assemblée, M. Painchaud le bouda. Mais cela ne pouvait durer, car M. Painchaud avait un bon cœur et ne connaissait pas la rancune. Il arriva donc un jour au presbytère de l'Islet pour y prendre un repas. Comme M. Delâge ne s'attendait pas à cette visite, il s'excusa de n'avoir qu'une perdrix à lui offrir. M. Painchaud reprit aussitôt : " *Quand qu'on* donne ce que l'on a, et *quand qu'on* dit ce que l'on pense, on doit être content." Ce fut la réconciliation.

des bons sujets pour ne livrer ensuite à leur mère nourrice que les plus faibles de ses enfants.

5. Il est de l'honneur de M. Painchaud de justifier les troubles récemment suscités, de mettre l'établissement sur un pied respectable, de le pourvoir de directeurs, de professeurs capables, d'engager les supérieurs ecclésiastiques à promettre de soutenir et d'encourager l'établissement, en lui procurant les professeurs nécessaires pour compléter le cours ordinaire des études.

6. La classe de logique qui vient de finir procurera assez de régents pour remplacer ceux que l'évêque jugerait à propos de rappeler. [1]

La teneur de ces résolutions devait suffire à justifier la répugnance de M. Mailloux à rester plus longtemps comme directeur. Les évêques n'avaient pas de professeurs en nombre suffisant pour leurs collèges. On les accusait d'entretenir des sentiments hostiles à celui de Sainte-Anne,de vouloir faire tomber les études, de déprécier la maison, et M. Mailloux, comme de raison, n'était pas oublié dans ces accusations ; aussi fit-il tout ce qu'il put auprès des autorités pour être déchargé de la direction du collège. Mais les évêques ne savaient où trouver un autre directeur ; ils étaient persuadés d'ailleurs que M. Mailloux était encore le meilleur. Ils tinrent donc ferme, et M. Mailloux fut obligé de rester à son

1—Cinq élèves de logique prirent la soutane à l'automne de 1835 : MM. Antoine Langlois, J.-B. Pelletier, Clovis Gagnon, Jean-E. Landry et Patrick Duffy.

poste. Malgré tout ce qu'on avait fait et écrit contre lui, il déploya un zèle infatigable pour obtenir un professeur de philosophie qui pût succéder à M. Gauthier, dont le départ était décidé.

M. Painchaud n'en travaillait pas moins, de son côté, à obtenir de l'évêque des réponses décisives et finales sur des points relatifs aux études. Donnerait-il la soutane aux élèves après leur classe de logique ? Aurait-on la liberté de choisir des professeurs parmi les élèves finissants ? Y aurait-il encore un professeur de philosophie ? Trois questions auxquelles il lui importait d'avoir des réponses claires ; car, d'après M. Painchaud, le sort du collège dépendait de l'assentiment de l'autorité sur ces points, mal définis jusque-là. La rentrée des classes avait déjà retardé de huit jours, et l'indécision, excusable chez l'évêque, en était la cause.

Mgr Signay consentit enfin à accorder M. Antoine Langlois, élève du collège et ecclésiastique de première année, comme professeur de logique. MM. J.-B. Pelletier, J.-E. Landry et Clovis Gagnon prirent aussi la soutane, et furent chargés chacun d'une classe. M. Bois monta en belles-lettres avec la sienne, M. Bédard en fit autant en méthode, M. Campeau eut la syntaxe pour partage. MM. Landry [1] et

1—M. Landry ne garda la soutane que pendant quelques mois, puis il étudia la médecine.

M. le docteur Landry devint une des célébrités médicales du Canada, et il fut l'un des plus brillants professeurs de l'Université-Laval, dans la chaire de chirurgie.

M. Landry était le neveu de M. Painchaud.

Gagnon se partagèrent les éléments, et M. Duffy remplaça M. Dunn comme professeur d'anglais.

Dix-sept nouveaux élèves vinrent cette année remplir les vides causés par les nombreux départs. Près de la moitié des pensionnaires, pour diverses raisons, ne retournèrent plus au collège. [1] C'était d'autant plus contrariant que les finances tournaient au désastre. Comme il a été dit précédemment, le déficit de l'année 1834 s'était élevé à près de £300.

M. Painchaud dut donc s'adresser encore une fois à la Législature. Après avoir, dans un rapport adressé aux " Honorables Chevaliers, Bourgeois et autres citoyens réunis en Parlement provincial," [2] remercié la Chambre de son aide de l'année précédente, M. Painchaud exposait les faits suivants :

1. Les récoltes des deux dernières années ayant manqué dans cette partie du district, au point d'obliger plusieurs paroisses, et notamment celle de Sainte-Anne, à recourir à l'assistance provinciale pour nourrir une partie des habitants et ensemencer leurs terres, il en a nécessairement résulté un déficit considérable dans la recette des pensions du collège, déficit qu'on n'aurait pu remplir sans avoir recours à des poursuites désagréables, et qui eussent fait déserter la maison à un grand nombre d'élèves incapables de s'acquitter d'ici à un certain temps ;

2. Le collège s'étant volontairement chargé de

1—Voir NOTE F.

2—Voir ce Rapport à l'Appendice C, No 1, des Journaux de l'Ass. Lég., le 2 novembre 1835.

plusieurs élèves des plus recommandables, mais incapables de payer plus qu'une faible partie de leur pension, il s'est trouvé, cette année, plus au dépourvu que les années précédentes, pour pouvoir garder ces élèves ;

3. Outre sa dîme entière de diverses espèces de grains employés à l'usage exclusif du collège et du presbytère, M. Painchaud a été obligé d'acheter cent minots de blé pour fournir le pain nécessaire, ce qui l'a mis dans la nécessité d'employer les trois cents louis de l'octroi partie à cet achat, partie à celui d'autres articles indispensables, partie à continuer les améliorations tant intérieures qu'extérieures, et partie enfin à soulager les dettes les plus pressantes.

M. Painchaud publia en même temps dans les journaux une sorte de prospectus propre à encourager le public.

" Il y a, actuellement, dit-il, soixante-dix élèves, un directeur, sept professeurs.

" On y enseigne les langues française, anglaise, latine, grecque, l'arithmétique, la tenue des livres, l'algèbre, les mathématiques, la physique, les belles-lettres, la rhétorique, la logique, la métaphysique, la morale, l'histoire, la géographie, la musique, le dessin et la sténographie.

" Il y a une boutique, une forge et un tour pour ceux qui aiment à s'y occuper durant les temps libres...." [1]

1—Ce prospectus est daté du 21 novembre 1835.

Le comité de l'éducation donna la plus scrupuleuse attention à la demande du Supérieur du collège de Sainte-Anne, et il proposa à la Chambre de voter la somme de £600, dont £300 pour l'aider à payer les dettes et £300 pour le soutien futur du collège.

La Chambre adopta, le 15 janvier 1836, [1] le rapport du comité. La position financière se trouvant ainsi améliorée, jetons un coup d'œil sur la vie intime du collège.

C'est dans l'automne de 1835 que fut prêchée la première retraite aux élèves, et ce fut M. le grand vicaire Cadieux, curé de la Rivière-Ouelle, qui en fit les frais. Cette retraite produisit d'excellents résultats. M. Cadieux voulut bien aussi se charger de faire quelques conférences aux ecclésiastiques, tous les dimanches au soir. Son prédécesseur M. Viau avait auparavant prêté son concours pour les examens théologiques, et l'on constate, par des lettres adressées à l'évêque, qu'il prenait son rôle au sérieux. Chaque examen qu'il faisait ainsi subir, est rapporté comme dans les bulletins semestriels ou mensuels sur la conduite et les progrès des écoliers.

Cette année, sur la recommandation de l'évêque, on introduisit au collège le cours de philosophie intellectuelle rédigé par M. le grand-vicaire Demers, et déjà en usage au séminaire de Québec [2].

1—Voir journaux de l'Ass. Lég., Session 1835-36, p. 35-37.

2—Cet ouvrage de 400 pages in-8, intitulé : *Institutiones philosophicæ ad usum studiosæ juventutis*, fut imprimé à Québec, en 1835, et suivi au collège pendant longtemps. Le texte est en latin.

C'est aussi durant l'hiver de 1836 que M. Painchaud assuma l'énorme responsabilité de contracter un emprunt de £500, destinés à l'achat d'un cabinet de physique et d'un certain nombre d'ouvrages pour former une bibliothèque. Un M. Gairdner les lui prêta, à la condition qu'il lui fournirait deux bonnes cautions. M. Amable Dionne, de Kamouraska, et M. Vital Têtu, de Québec, se prêtèrent de bonne grâce à la négociation. M. Painchaud comptait, pour le remboursement, sur une allocation future du gouvernement provincial, et il paraît qu'il en obtint la promesse de quelques députés influents.

M. l'abbé Jean Holmes avait été prié par les organisateurs d'une école normale à Québec de traverser en Europe pour visiter les institutions de même nature et y faire l'achat de livres et instruments nécessaires à la future école [1]. Voulant montrer son bon vouloir à l'égard de Sainte-Anne, il informa M. Painchaud que, décidé au voyage, il se chargerait volontiers de tout achat qui lui serait confié, et notamment d'un cabinet de physique. L'offre de M. Holmes fut acceptée, et M. Painchaud lui confia les cinq cents louis qu'il avait empruntés. L'on constate, par une lettre de M. Holmes adressée de Londres, le 7 mai 1837, que ce prêtre zélé pour l'édu-

---

1—M. Holmes avait pour compagnons de voyage deux jeunes étudiants du séminaire qui terminaient leur carrière collégiale, M. Edouard Parent, plus tard curé de la Pointe-aux-Trembles, et M. Elzéar-Alexandre Taschereau, le premier cardinal canadien. Tous deux furent tonsurés à Rome au printemps de 1837.

cation avait, durant son séjour en Europe, travaillé à obtenir quelques secours pour le collège. "J'ai raconté, disait-il, partout où j'espérais que cela pourrait vous procurer quelque avantage, les sacrifices héroïques du curé de Sainte-Anne, comment il avait commencé, continué, fondé, bâti, achevé, rempli, soutenu son séminaire, comment il travaillait à la *maçonne*, menait sa charette à la tête de cent autres en corvée de charité pour amasser de la pierre, ses courses dans les bois, sur l'eau, partout......" M. Holmes ne dit pas quel succès il obtint dans cette petite croisade toute spontanée de sa part, et d'autant plus méritoire. Quoi qu'il en soit, nous devons lui tenir compte de ses efforts [1].

A l'automne qui suivit, le collège reçut douze caisses d'instruments de physique, de chimie, ainsi que des livres achetés en Angleterre et en France. Mgr Turgeon ayant auparavant fait don d'un *apparatus* de mécanique, il ne manquait plus qu'un professeur pour l'enseignement des sciences physiques. M. Painchaud devait réussir à combler la lacune à la prochaine ouverture des classes. Enfin le cours classique serait au complet.

L'année scolaire était à la veille d'expirer. Encore un mois, et cette jeunesse joyeuse irait goûter les joies de la famille. On était au 30 juin, jour de grand congé. M. Mailloux avait promis aux élèves de leur procurer le plaisir d'une belle promenade à la pointe de la Rivière-Ouelle, en récompense de leur travail

---

1—Voir Notice sur M. l'abbé Jean Holmes, Note K.

et de leur bonne conduite. Il y aurait dîner sous bois et amusements variés. Bref, ce serait une de ces journées charmantes, comme nous en avons vu passer tant de fois durant notre séjour au collège.

Les élèves avaient demandé à leur directeur la permission de se baigner. Un des plus anciens, du nom de Germain Dégagné, de l'Ile-aux-Coudres, ayant commis l'imprudence de s'avancer trop loin dans le fleuve, perdit tout à coup l'équilibre, et disparut sous l'eau.—" Dégagné se noie ! Dégagné se noie !", cria un de ses compagnons. Mais comment ces jeunes gens, incapables de nager, auraient-ils pu s'enfoncer jusqu'au fond de l'eau pour en tirer leur camarade déjà asphyxié ? Toutes les recherches furent vaines. Ce ne fut qu'à basse mer et durant la nuit, que l'on retrouva le cadavre à plus d'un arpent et demi de l'accident.

Ce jeune homme avait communié deux jours auparavant, à la suite d'une confession générale. Ses études étaient terminées. M. Brodeur, curé de Saint-Roch, payait sa pension au collège. Dégagné était âgé de 24 ans, 7 mois et 21 jours.

Le service funèbre eut lieu à Sainte-Anne, et ses restes furent déposés dans le cimetière paroissial. C'est M. Painchaud qui a composé l'épitaphe latine que l'on peut lire encore sur sa tombe.

Le deuil régna dans le collège jusqu'à la fin de l'année, et, depuis cette époque, la conversation des élèves roula souvent sur cet épisode lugubre de la vie collégiale. Ce fut le premier et le dernier acci-

dent de cette nature qui ait assombri les annales de Sainte-Anne.

Durant les vacances qui s'ouvrirent vers le commencement du mois d'août, M. Mailloux fit une nouvelle tentative auprès de l'évêque afin d'obtenir son rappel. En quittant Sainte-Anne pour l'Ile-aux-Grues, où il se proposait de prendre quelque temps de repos, il avait remis à M. Painchaud la direction du collège. Celui-ci, ne s'attendant guère à cette formalité, répondit que cela ne le regardait pas, vu qu'il n'était point chargé des études [1]. Toutefois il crut prudent d'informer l'évêque de la détermination de M. Mailloux, afin d'écarter tout reproche, surtout celui d'indifférence. Après tout, le collège ne pouvait pas être privé d'un directeur [2]. Dans cette même lettre, M. Painchaud demandait un vicaire, et il désignait M. Bois, qui pouvait être ordonné sans plus de délai. Quelques jours plus tard, il revenait à la charge au sujet d'un vicaire, et il priait l'évêque de lui donner M. Joseph Maurault comme professeur [3].

M. Mailloux ne fut pas plus heureux que l'année précédente dans sa démarche auprès des autorités

---

1—Lettre de M. Mailloux à Mgr Signay, en date du 10 août 1836.

2—Lettre de M. Painchaud à Mgr Signay, en date du 16 août 1836.

3—Lettre de M. Painchaud à Mgr Signay, du 9 sept. 1836. M. Maurault est l'auteur d'un très belle *Histoire des Abénakis*, qui parut en 1866. Il avait été, pendant plusieurs années, missionnaire des Abénakis de Saint-François du Lac.

religieuses. Il leur indiquait des sujets qu'il jugeait aptes à le remplacer : M. Desrochers, M. Chiniquy. Mais le premier était infirme, et M. Chiniquy avait refusé de retourner à Nicolet, où il avait enseigné pendant quatre ans, de 1829 à 1833. Les évêques exigèrent que M. Mailloux restât à son poste, au moins encore une année. Cette décision ne fut rendue publique que le 20 septembre, et la rentrée des classes avait été annoncée pour le 15. Il fallut la retarder pour cette raison, et M. Painchaud eut beaucoup à souffrir de ce retard. M. Mailloux arriva au collège dans les derniers jours de septembre, et les classes commencèrent. Les professeurs étaient rendus à l'appel. C'étaient MM. Langlois, Pelletier, Bédard, Gagnon et Duffy, tous anciens, et MM. Antoine Lebel [1] et Louis Tremblay, deux élèves de la maison ; ce dernier allait faire ses débuts comme professeur [2].

MM. Langlois et Pelletier conservaient leurs classes. M. Bédard eut les belles-lettres en remplacement de M. Bois ; M. Lebel ; la méthode ; M. Gagnon, la syntaxe ; M. Tremblay, les éléments, et M. Duffy, la classe d'anglais.

Trente-deux nouveaux élèves vinrent grossir les rangs un peu décimés. En déduisant ceux qui n'étaient pas revenus, le nombre total des élèves

---

1—M. Lebel avait enseigné les éléments à Nicolet, l'année précédente.

2.—M. Tremblay quitta la soutane en 1838, pour étudier la médecine. Jusqu'à sa mort il pratiqua à Saint-Roch des Aulnaies. M. Brodeur le protégea au collège, et dans son testament il fit insérer une clause en sa faveur, lui léguant

atteignit quatre-vingt-deux, dont soixante-six pensionnaires. [1]

L'entrée fut très solennelle. M. Painchaud accueillit M. Mailloux avec les plus grands égards. Il écrivait à Mgr Signay, le 24 septembre : " M. Mailloux pourra vous rapporter lui-même la manière dont je l'ai reçu, c'est-à-dire avec toute la politesse et les honneurs possibles : double pavillon au mât, drap d'or à l'église, signes de réjouissances ordonnés par moi." [2]

Cette belle réception était de bon augure, car l'année 1836-37, qui devait être témoin de tant de troubles dans la province, s'écoula assez paisiblement dans l'enceinte du jeune collège. La discipline s'observait mieux, et l'on pouvait dire des élèves qu'ils grandissaient en sagesse et en piété, sous la direction d'un prêtre aussi vertueux que M. Mailloux, noblement secondé dans ses efforts par des ecclésiastiques exemplaires, comme MM. Langlois, Gagnon, Pelletier et Lebel, qui devaient fournir une si belle carrière sacerdotale.

---

une partie de sa bibliothèque, s'il se faisait prêtre. La condition n'ayant pas été remplie, les livres retournèrent au collège. Le directeur actuel de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne est l'un des fils de M. le docteur Tremblay.

1—Voir NOTE F.

2—Lettre de M. Painchaud à Mgr Signay, le 24 sept. 1836.

LIVRE TROISIEME

CHAPITRE PREMIER

DIFFICULTÉS AUTOUR D'UNE SUCCESSION—1836-37.

Mgr Signay s'occupe de fonder la corporation du collège.—Il descend à Sainte-Anne.—Réunion des membres.—Ils décident de faire dresser un état des biens de M. Painchaud.—Mécontentement de celui-ci.—Ses plaintes à M. le grand-vicaire Cadieux, curé de la Rivière-Ouelle.—Arrivée de M. Pilote au collège.—La première chapelle.—La retraite de 1836.—La petite vérole dans la paroisse.—Fermeture temporaire du collège.—Nouvel emprunt pour rembourser les £500.—M. Evanturel.—Legs de M. Wexler.—Rapport des notaires Garon et Piuze sur les biens de M. Painchaud.—Assemblée des membres de la corporation.—Ils acceptent les immeubles de M. Painchaud.—Protestation de Mgr Signay.

M. Painchaud ne perdait pas de vue l'établissement d'une corporation, afin de régulariser les affaires financières de son collège. Il eût eu mau-

vaise grâce de s'y opposer, vu que la Législature lui avait accordé des lettres-patentes. Mais des embarras nombreux surgissaient à chaque pas. Mgr Signay, de son côté, déclarait que, tout en désirant l'organisation d'une corporation, il voulait savoir au préalable sur quelles ressources l'on pouvait compter, quelles étaient les dettes et les hypothèques, quelle somme serait requise pour l'amortissement de toutes les charges. [1] Ce désir de la part de l'évêque se comprenait d'autant mieux, qu'il devait lui-même faire partie de la future corporation en qualité de président ; et Sa Grandeur n'ignorait pas que le collège comptait des dettes, et pour un montant assez rond, puisque M. Painchaud avait, d'un seul coup, emprunté £500 pour un cabinet de physique.

Dans une lettre du 26 septembre, Mgr Signay annonçait qu'il était déterminé à se rendre à Sainte-Anne. Sa Grandeur voulait se rencontrer avec les membres de la future corporation, afin de recueillir de la bouche même de M. Painchaud les renseignements exacts sur l'état du collège.

Mgr Signay exécuta son projet. Il descendit dans les premiers jours d'octobre, et, le 7, il y eut une réunion au presbytère de Sainte-Anne. Les membres présents étaient MM. Cadieux, Boissonnault, Varin, Painchaud et Mailloux. M. Brodeur était absent. L'on décida qu'il ne fallait pas accepter l'administration des biens du collège avant d'avoir

1—Lettre de Mgr Signay à M. Painchaud, en date du 29 juillet 1836.

une connaissance nette et détaillée des revenus et des charges, et en particulier des meubles et immeubles que M. Painchaud offrait de donner à la corporation.

L'assemblée nomma deux procureurs, MM. Garou et Piuze, notaires, avec délégation de prendre connaissance de tout, et de faire au plus tôt rapport à chacun des membres de la corporation.

M. Mailloux avait été choisi pour agir comme secrétaire.

M. Painchaud fut très mécontent de cette assemblée, parce qu'il se croyait frustré de son titre de Supérieur, ce qui équivalait, d'après lui, à une destitution. [1] La lettre qu'il adressa à son voisin M. Cadieux, curé de la Rivière-Ouelle, n'est qu'une protestation d'un bout à l'autre contre le vœu de la corporation, laquelle pourtant ne demandait qu'à être mieux renseignée.

La réponse de M. Cadieux est un petit chef-d'œuvre de délicatesse et de raisonnement. Contentons-nous d'en citer quelques passages.

Après avoir jeté un coup d'œil sur ce qui avait eu lieu à l'assemblée du 7 octobre, et expliqué en quoi consistait la charge de supérieur dans nos maisons d'éducation, telles qu'à Nicolet et à Saint-Hyacinthe, où les supérieurs eux-mêmes ne savaient trop que penser de leur supériorité, M. Cadieux termine ainsi sa lettre :

1—Lettre de M. Painchaud au G. V. Cadieux, du 7 octobre 1836.

" Eh bien ! cher confrère, peut-on vous donner une plus grande preuve d'amitié qu'en vous parlant avec tant de franchise ! Peut-être personne dans le diocèse n'eût ainsi répondu à vos plaintes injustes et trop amères.

" Oui, cher frère, je vous le dis devant Dieu, je vous aime, je vous estime, je vous admire dans cette belle œuvre, qui vous sera d'autant plus méritoire qu'elle vous aura causé plus de douleurs à cause de votre caractère trop susceptible et trop soupçonneux.

" Je vous conjure donc de vous ménager des jours plus heureux, de conserver votre santé, de songer plus à la gloire de Dieu qu'à la vôtre, de faire le bien sans prétention, avec modestie et dégagement, en vous conformant aux vues pures et sages de vos supérieurs et de vos confrères, conduite qui peut seule vous gagner l'estime de Dieu et des hommes." [1]

M. Painchaud s'imaginait à tort que les évêques voulaient faire tomber son collège. Mais, si c'eût été leur plan, ils n'avaient qu'à lui refuser des régents. Il est bien vrai qu'ils n'agissaient pas en tous points suivant les idées de M. Painchaud, qui aurait désiré le départ de M. Mailloux, mais ils n'en voyaient pas de mieux qualifié que lui. Mgr Signay, étant à Sainte-Anne, avait promis un second prêtre, afin de mettre le collège sur le pied des autres. Du reste, le

1—Lettre de M. Cadieux à M. Painchaud, en date du 11 octobre 1836.

dernier voyage de l'évêque de Québec et son désir de voir la corporation organisée, n'étaient-ils pas une nouvelle preuve publique de l'intérêt qu'il portait à l'établissement de Sainte-Anne ?

La lettre de M. Cadieux produisit l'effet qu'en augurait Mgr Signay ; car l'évêque avait chargé le curé de la Rivière-Ouelle de dire à M. Painchaud avec toute l'énergie possible, ce qu'il croyait être l'expression de la vérité. [1]

Le second prêtre promis à M. Painchaud ne pouvait tarder à venir à son poste ; Mgr Signay l'avait annoncé à M. Mailloux, dès le 11 octobre. [2]

Le 30 septembre, Mgr Signay écrivait à M. Mailloux, lui disant : " Je vous adresse mes saluts par M. Pilote, nouveau vicaire de la Rivière-Ouelle, qui se trouve très favorisé de votre voisinage. Tâchez de l'amadouer pour en faire un jour votre adjoint. C'est un vrai séminariste retouché par M. Leprohon." [3]

Le 29 octobre, Mgr Signay lui disait dans une lettre : " M. Pilote serait le seul prêtre que je connaisse propre à un pareil emploi. Il est tout formé à la vie de séminaire." [4]

En effet, M. Pilote avait séjourné durant sa première année de prêtrise au collège de Nicolet, y

1—Lettre de Mgr Signay à M. Mailloux, en date du 12 novembre 1836.

2—Lettre du même au même, 11 octobre 1836.

3—Lettre du même au même, 30 septembre 1836.

4—Lettre du même au même, 29 octobre 1836.

enseignant la théologie et dirigeant les ecclésiastiques ; il était vicaire de M. Cadieux depuis l'automne.

M. Painchaud consentait à l'admission de M. Pilote au collège, et M. Cadieux voulait bien faire le sacrifice de son vicaire auquel il était déjà très attaché.

Le 5 décembre, Mgr Signay écrivait à M. Painchaud : " Je suis content de pouvoir vous donner par ce nouvel arrangement (l'entrée de M. Pilote) un nouveau témoignage de ma disposition à répondre à vos vues, en tout ce qui peut promouvoir le bien de l'établissement de Sainte-Anne." [1]

C'était donc une affaire réglée : M. Pilote irait bientôt aider M. Mailloux et M. Painchaud dans leurs efforts. En effet, le 16 décembre, M. Pilote écrivait à l'évêque sa lettre d'acceptation, mais en des termes qu'il est bon de rappeler.

" Je laisse la Rivière-Ouelle, disait-il, avec moins de chagrin, puisque c'est votre volonté. Mais je me verrais à Sainte-Anne avec beaucoup moins de chagrin et d'inquiétude, si je pouvais ignorer mon peu de talents et de capacité. Faute d'âge, d'expérience, de science et de vertus, je crains de tout gâter. A moins que le bon Dieu ne fasse un miracle, son œuvre à Sainte-Anne n'y gagnera guère. Assurément il faut que Votre Grandeur n'ait pas été bien informée sur mon compte. Beaucoup d'autres eussent été bien plus propres que moi à un emploi de cette

1—Lettre de Mgr Signay à M. Painchaud, du 5 décembre 1836.

nature. Il est vrai que la bonté extrême avec laquelle Votre Grandeur agit avec moi en cette occasion, les marques sensibles de bienveillance dont elle m'a donné bien des preuves, les sages avis qu'elle me donne, et la confiance dont elle m'honore, me feront trouver mon fardeau plus léger. Mais ne suis-je pas bien excusable de trembler en me voyant chargé de devoirs dont je sens, d'un côté, l'importance, et de l'autre, mon incapacité à les remplir. Au reste, je mets tout entre les mains de celui par qui je suis ce que je suis, et qui peut faire de grandes choses avec de bien petits moyens. C'est en cela que sa gloire éclate davantage. Cette pensée me console un peu. Et je sens que je n'ai plus qu'à correspondre aux grâces que Dieu est prêt à m'accorder, puisqu'il paraît bien que c'est sa volonté que je parte. Je suis presque tenté de dire en quittant la Rivière-Ouelle : "*Gustans gustavi paululum mellis, et ecce morior.*"[1]

Quelle résignation à la volonté des supérieurs, et que de modestie chez ce jeune prêtre dont l'apparition à Sainte-Anne devait y apporter un adoucissement à bien des misères intestines !

M. Pilote arriva au collège le 30 décembre, et M. Painchaud le présenta aux élèves réunis. Mais il se trouva dans une singulière position, M. Mailloux se refusant à lui indiquer quelles seraient ses fonctions. En attendant une décision de l'évêque, on le chargea d'un cours d'architecture et de la biblio-

---

1—Lettre de M. Pilote à Mgr Signay, le 16 décembre 1836.

thèque. [1] M. Mailloux aurait désiré qu'il fût nommé préfet des études, ou directeur des écoliers, ou directeur des ecclésiastiques [2]. En effet, l'évêque le chargea de la surveillance des ecclésiastiques et des élèves ; aux premiers il donnerait des leçons de théologie, aux seconds il enseignerait le bon ordre, les bonnes manières ; il veillerait à la conservation de leurs effets, à la propreté au dortoir, au réfectoire. dans les salles d'études et dans les classes.

Les écoliers semblaient bien disposés. " Ils sont bien dociles, écrivait M. Mailloux quelques semaines auparavant, ils s'entr'aiment et vivent en paix, surtout depuis la retraite qui a été bien fructueuse par le zèle apostolique de M. Cadieux [3]."

Cette retraite avait eu lieu plus de bonne heure que l'année précédente, et elle coïncidait avec l'ouverture d'une chapelle dans le collège. On avait, dans ce dessein, transformé cette partie de la salle élémentaire qui formait l'angle sud-est, à droite, au deuxième étage [4]. Mgr Signay voulut lui donner pour patron saint Louis de Gonzague. " Je vois avec chagrin, disait-il, le petit saint de Bellevue dans une sorte d'oubli, et je voudrais qu'on en fît mémoire quelque

1—Lettre de M. Pilote à Mgr Signay, du 31 décembre 1836.

2—Lettre de M. Mailloux à Mgr Signay, du 31 décembre 1836.

3—Lettre de M. Mailloux à Mgr Signay, du 10 novembre 1836.

4—Cette partie du second étage a subi bien des transformations depuis cette époque. Nous y avons vu l'infirmerie, la classe des humanités, et, en dernier lieu, la classe de physique.

part [1]. Le 15 novembre, Mgr Signay écrivait à M. Mailloux : " Je permets, suivant votre désir, que saint Louis de Gonzague soit le Patron du séminaire de Sainte-Anne. Puissent les élèves de cet établissement marcher sur les traces de celui qui leur est donné pour protecteur, et répondre ainsi aux efforts constants des dignes prêtres que la Providence leur a donnés pour guider leur jeunesse." Le but principal de cette chapelle était d'y faire les réunions de la Congrégation de la sainte Vierge, qui commencèrent cette année. Jusque-là les élèves assistaient à la messe de communauté à l'église paroissiale, et les inconvénients de cette coutume n'ont pas besoin d'être signalés. Grâce à cette nouvelle chapelle, toute modeste qu'elle était, la messe pouvait s'y dire en hiver ; cela évitait aux élèves des déplacements désagréables.

M. Pilote se plut au collège, et, deux mois après son arrivée, il écrivait à l'évêque : " Quel plaisir, Mgr, d'avoir à vivre avec des jeunes gens pleins d'émulation, de soumission, et de piété surtout. La politesse des ecclésiastiques et les égards sans nombre de M. Mailloux pour moi [2], tout concourt à

1—Lettre de Mgr Signay à M. Mailloux, du 30 septembre 1836.

2—Quelques années plus tard, lorsque M. Pilote devint directeur des élèves, M. Mailloux, désirant donner un congé le jour de la Saint-François, voulut savoir quel était le patron de M. Pilote. Etait-ce saint François de Sales, ou saint François d'Assise, ou saint François-Xavier ? M. Pilote, qui n'aimait pas les honneurs, ne consentit pas à donner une réponse catégorique. M. Mailloux crut se tirer d'embarras en donnant un petit congé à chacune des fêtes de ces saints. Les élèves ne protestèrent point.

me rendre agréable le séjour de cette maison. M. Painchaud, en toute occasion, me donne des marques sensibles de sa bienveillance [1]."

Le nouveau préfet des études s'occupait de ses fonctions avec tout le soin qu'il apportait au moindre de ses actes. En ces temps-là, les évêques désiraient que les jeunes gens prissent des leçons d'architecture ; ils suivaient, en outre, les progrès des écoliers avec une scrupuleuse attention. La lettre qui suit nous fera comprendre jusqu'où ils poussaient cette attention ; c'est Mgr Signay qui s'adresse à M. Mailloux.

" Je suis on ne peut plus satisfait de la belle écriture du grand nombre d'élèves dont les devoirs m'ont été envoyés. Je les ai lus avec plaisir pour la plupart, et pareillement j'ai observé qu'il y a une orthographe correcte. Aussi, selon l'engagement que j'avais contracté, nos élèves de Nicolet vont en avoir connaissance, afin d'exciter une si belle émulation, et je vais les obliger à me transmettre un semblable échantillon." [2]

Au commencement du mois d'avril, la petite vérole s'étant déclarée dans la paroisse de manière à inspirer des craintes pour les élèves, M. Painchaud crut prudent de les envoyer dans leurs familles pour quinze jours. Aucun ne fut atteint de la contagion, mais il en résulta des inconvénients et pour la discipline et pour les études trop brusquement

1—Lettre de M. Pilote à Mgr Signay, 8 février 1837.

2—Lettre de Mgr Signay à M. Mailloux, du 27 mars 1837.

interrompues ; plusieurs ne revinrent que longtemps après le temps fixé, quelques-uns ne revinrent plus. [1]

Les cinq cents louis que M. Painchaud avait empruntés l'année précédente, devaient être remboursés le 13 mars. Inutile de compter sur la Législature, qui s'était séparée au mois d'octobre précédent sans rien accorder au collège. Après avoir demandé et fait demander un nouvel emprunt, toujours sans succès, M. Painchaud se décida à lancer un appel dans le public, au moyen d'une adresse qu'il rédigea lui-même avec une rare habileté. Mgr Turgeon toutefois crut devoir la critiquer : " Il est bon, disait le Prélat, d'avoir de l'esprit, mais il ne faut pas qu'on en ait trop."

Dans son adresse M. Painchaud s'obligeait à rendre les sommes prêtées, quelles qu'elles fussent, aussitôt que ses moyens le lui permettraient. Il y est fait mention d'un don de £50 par M. Brodeur, d'un constitut de £200 par M. Boissonnault, d'un orgue estimé à £100 donné par sir John Caldwell [2] et de l'appareil de mécanique de Mgr Turgeon.

1—Parmi ces derniers citons MM. John Burroughs et Charles Jones, tous deux de Québec.

2—M. Painchaud a écrit au sujet de cet orgue : " Lorsqu'il est arrivé de Québec, il était dans le plus grand désordre, le tout faute d'avoir été bien empaqueté. Voilà que nos élèves, M. Mailloux en tête, non seulement l'ont parfaitement réparé, mais encore ont trouvé moyen d'adapter un clavier postiche à la place des cylindres, et qu'aujourd'hui, fête de la Toussaint, on l'a transporté dans l'église, qui a frémi sous les sons mélodieux. En adaptant un clavier, qu'on disait devoir nous coûter £100, nous n'avons pas dérangé les cylindres, ce qui double la valeur de notre orgue, dont nous sommes vraiment orgueilleux, car aucun autre collège de la Province n'en possède encore."

Quelques jours après la publication de son manifeste, c'est-à-dire en février, M. Painchaud se rendit à Québec pour en préparer le succès. Il eut la consolation de constater que son embarras avait été compris. M. Le Boutillier, riche négociant de Gaspé, de passage à Québec, lui prêta £50, M. Lafontaine, député, lui en donna cinq. Un ancien soldat de Napoléon, domicilié à Québec depuis plusieurs années, avait hérité de la fortune d'une dame Salger, dont il avait été pendant longtemps le jardinier. Sa grande probité, ses belles qualités de cœur et d'esprit, ses bonnes manières furent ses seuls titres de recommandation auprès de cette dame. M. Evanturel, [1]—c'était le nom de ce brave Français,—apprenant par la rumeur publique la position critique du Supérieur du collège de Sainte-Anne, comprit qu'il devait prêter gratuitement ce qu'il avait reçu gratuitement. Il déposa donc entre les mains de M. Painchaud une somme de £300 sans intérêts et pour une période illimitée. M. Evanturel exprima maintes fois à M. Pilote son regret de ne pouvoir en faire l'abandon au collège ; il était à la tête d'une jeune famille, qui eût peut-être souffert de sa libéralité.

Il ne manquait plus à M. Painchaud que £145 pour compléter la somme dont il avait besoin. Madame Chauveau lui prêta £150 aux conditions

---

1—Les anciens documents écrivent *Evanturelle*. C'est le père de feu l'honorable M. François Evanturel, qui fut propriétaire du *Canadien* et ministre de l'agriculture sous l'administration McDonald-Sicotte, de 1862 à 1863. Il représenta le comté de Québec depuis 1861 jusqu'à la Confédération.

ordinaires. M. Painchaud crut devoir manifester publiquement sa reconnaissance aux amis de l'éducation, et il leur adressa dans la *Gazette de Québec* une lettre de remerciements [1].

M. Painchaud reçut, dans le même temps, un secours auquel il était loin de s'attendre. M. Alexandre Wexler, ancien marchand de Québec, et vivant depuis plusieurs années du revenu de ses propriétés, venait de mourir sans héritier en ligne directe, et il avait, sur son lit de mort, fait son testament en faveur de Mgr Turgeon, qu'il instituait son légataire universel. On présume que, dans une lettre privée, il informait Sa Grandeur qu'Elle n'était que le canal par lequel il voulait que sa succession passât au collège de Sainte-Anne. Aussi, les dispositions testamentaires connues, Mgr de Sidyme déclara aussitôt que le tout appartiendrait au collège, et M. Painchaud en fut officiellement informé.

La circonstance qui avait engagé M. Wexler à cet acte d'insigne générosité, est tout à fait digne de mention. Le même appel qui avait remué le cœur de M. Evanturel fit sur M. Wexler une impression profonde. L'œuvre de M. Painchaud s'était offerte à son esprit avec toutes ses conséquences heureuses pour la jeunesse canadienne. Son ami, M. N. Juneau, l'avait encouragé dans son pieux et patriotique dessein. Le notaire Louis Panet fut mandé pour dresser

1—Voir Document 15.

l'acte de la dernière volonté du testateur, et, sans doute pour éviter certaines difficultés légales, il donna tous ses biens à Mgr Turgeon. En déshéritant ses collatéraux, M. Wexler crut avec raison ne leur faire aucune injustice ; le bien qu'il léguait n'était pas un bien de famille, mais le fruit de son travail et de son industrie.

Mgr Turgeon conserva l'administration des fonds légués par M. Wexler, avec l'intention de donner la moitié des revenus à la corporation du collège, attendant de meilleures circonstances pour faire le transport légal des propriétés. L'autre moitié retournait à la veuve de M. Wexler, aux termes mêmes du testament.

Cette succession a rapporté environ £35 de revenu annuel, terme moyen, pendant les huit premières années.

Les notaires Garon et Piuze, chargés le 7 octobre précédent de faire rapport sur l'état des fonds que M. Painchaud voulait léguer à la future corporation, terminèrent leur besogne le 11 juillet. Dans une lettre, en date du 1er août, Mgr Signay accusait réception de ce rapport, qui ne le satisfit point. Sa Grandeur écrivit au collège qu'Elle n'était pas encore prête à organiser la corporation. Néanmoins M. Painchaud, qui voulait en finir, réunit, le 5 septembre, chez M. Cadieux, les curés qui devaient faire partie de la corporation, et leur soumit un tableau des propriétés qu'il voulait donner, les priant de le décharger de l'administration de ces

biens, et de s'en charger eux-mêmes. [1] MM. Varin, Cadieux, Brodeur et Boissonnault étaient présents à cette assemblée. Quoiqu'ils ne fussent pas entièrement satisfaits de l'état des affaires tel que présenté par M. Painchaud, ils crurent prudent de ne pas refuser ses offres, et ils acceptèrent, avec les fonds donnés par un acte notarié en bonne forme, l'administration et la propriété du collège. Il fut donc résolu :

1—Ces propriétés comprenaient 659 arpents et 70 perches de terres dans la seigneurie, et 2,500 arpents dans le township d'Ixworth.

(Tableau dressé par Frédéric Weyss, arpenteur.)

M. Painchaud avait acquis ces terres à différentes époques, depuis 1825 jusqu'en 1837.

1° 17 *janvier* 1825.—Une terre au premier rang, de un demi-arpent de front sur 18 de profondeur, achetée de Hubert Dessaint, moyennant la somme de £75.

2° 9 *février* 1827.—Un morceau de terre acheté d'Antoine Gagnon, à charge de donner l'éducation à deux de ses enfants ou à deux enfants pauvres, suivant le cas.

3° 14 *juillet* 1827.—Un demi-arpent sur la profondeur à partir du chemin du roi jusqu'à la montagne du royaume, à raison de £33.

4° 26 *novembre* 1827.—54 acres dans le township d'Ixworth, vendus par Isaac Migné.

5° 11 *août* 1828.—4 arpents sur 40, dans la seigneurie de S.-Roch, et 6 arp. sur 40, achetés de Pierre Bélanger, pour vingt et une piastres d'Espagne.

6° 6 *février* 1829.—2 arpents et 2 perches vendus par Etienne Grondin, moyennant £50.

7° 5 *juillet* 1829.—3 x 40 arpents dans la seigneurie de Saint-Roch, vendus par Germain Dionne, pour quinze piastres d'Espagne.

8° 16 *juin* 1832.—Echange avec Jean-Marie Anctil, d'un terrain prenant au fleuve et aboutissant au premier rocher.

9° 19 *août* 1837.—21 perches au premier rang, vendues par Louis Pelletier à la charge de donner l'éducation à un de ses enfants comme externe.

1—que la corporation s'organisait dès ce jour et acceptait le legs tel que passé par maître Piuze, en date du 5 septembre ;

2—qu'elle prenait l'administration de toutes les affaires, soit intérieures soit extérieures de l'établissement ;

3—que l'on confectionnerait un sceau à l'usage de la corporation ;

4—qu'il y aurait un économe au collège ;

5—que Mgr Turgeon, le coadjuteur, serait prié d'accepter une procuration pour la gestion générale des affaires de la corporation.

Le procès-verbal fut signé et certifié par le secrétaire M. Mailloux, qui cependant n'était pas présent aux délibérations. Aux termes de la loi, le secrétaire devenait *ipso facto* membre de la corporation.

Mgr Signay crut devoir protester par l'intermédiaire de M. le grand-vicaire Cadieux, contre la première résolution de cette assemblée. Sa Grandeur lui écrivit ces lignes :

“ Aucun des Messieurs susdits ne trouvera mauvais que je déclare ce qui suit :

1—je suis, comme je vous ai toujours exprimé que je l'étais, tout à fait opposé à l'acceptation de charges onéreuses pour nos maisons d'éducation peu fondées, et surtout de charges et obligations telles que l'éducation de deux enfants à perpétuité, comme

l'un des fonds donnés par M. Painchaud l'exige de la corporation [1] ;

2—je veux qu'il soit entendu que je ne consens aucunement, pour ma part, à être considéré comme ayant concouru à charger le nouvel établissement du collège de Sainte-Anne de la dette que vous et les autres Messieurs de la dernière assemblée du 12 octobre avez acceptée [2], en acceptant la donation de meubles faite alors au dit établissement par M. Painchaud. Je loue sans doute vos bonnes intentions dans tous ces procédés. Mais, comme d'abord, l'établissement de Sainte-Anne devait être livré à la corporation purgé de toute dette au moyen de £600 courant, octroyés par la Législature, suivant la déclaration officielle faite par M. Painchaud aux trois branches de la Législature, et que cette somme a été vraiment accordée, j'entends que la déclaration ci-dessus exprimée servira à garantir l'évêque de toute responsabilité par rapport à l'engagement des £400, et le lavera de tout reproche qui pourrait lui être fait de cette charge et des autres imposées sur le nouvel établissement par les Messieurs qui jusqu'à présent ont composé le bureau de la

1—Mgr Signay écrivait à M. Painchaud, le 9 mars 1835 : " Il a été réglé à Nicolet, et depuis peu encore pour la seconde fois, qu'il ne serait point reçu de legs à charge, pour pensions d'écoliers, à moins qu'après tous les frais pris pour administration, recouvrement et poursuite, il ne restât un tiers du revenu des fonds légués au profit de l'établissement. Qu'on se garde bien à Sainte-Anne de faire autrement, on ne serait pas longtemps sans s'en repentir."

2—M. Painchaud, fit, ce jour-là, donation du mobilier du collège par acte notarié.

corporation du collège ou séminaire de Sainte-Anne [1]."

La succession de M. Painchaud était assez embrouillée. A part les dettes qui s'élevaient à £400 en menues sommes, il y avait, en outre, le nouvel emprunt de £450 entre deux mains, qu'il faudrait solder tôt ou tard. Un autre embarras encore plus sérieux avait surgi. Le 28 juillet 1827, lors de la fondation du collège, le seigneur de la paroisse, M. Smith, avait consenti à renoncer à tous ses droits seigneuriaux sur les biens du collège [2]. Quelques années plus tard, M. Amable Dionne, de Kamouraska, acheta de M. Smith la seigneurie de Sainte-Anne. Le nouvel acquéreur était-il dans l'obligation de renoncer lui aussi à ses droits de seigneur, en conséquence de la promesse de M. Smith ? Consulté à ce sujet, M. J. Duval, avocat de Québec, répondit : " La promesse de renonciation par John Smith à ses droits seigneuriaux ne peut être opposée à M. Dionne, qui a acquis sans la condition de l'accomplir. M. Dionne est le seul créancier de ses droits et ne peut en être privé en conséquence d'une promesse faite par le ci-devant seigneur, qui n'avait aucun droit d'en exiger le paiement." [3]

1—Lettre de Mgr Signay à M. Cadieux, en date du 7 novembre 1837.

2—Renonciation du seigneur Smith à tous droits d'indemnité sur les terrains acquis jusqu'alors, par acte notarié du 28 juillet 1827, devant Maître Piuze.

3—Consultation de M. J. Duval, en date du 9 octobre 1837.

Tous ces embarras ennuyaient l'évêque à un point tel, qu'il prédit à M. Mailloux la ruine prochaine du collège. Mais Sa Grandeur, quelque justifiable qu'Elle fût de s'alarmer, ne comptait pas que les legs particuliers de M. Painchaud couvriraient la dette des quatre cents louis. Du reste, si le collège avait été réellement menacé de la banqueroute, Mgr Signay n'eût pas manqué de le remettre à flots au prix des plus héroïques efforts, ainsi que lui écrivait M. Mailloux : " Votre Grandeur ne laisserait pas tomber sans faire quelques sacrifices un établissement dont elle aura à se louer dans quelques années." [1]

Notre épiscopat, de temps immémorial, n'a jamais mérité qu'on dise de lui : *cœpit ædificare et non potuit consummare.* Que seraient devenus les collèges de Nicolet et de Sainte-Anne, s'ils n'avaient pas connu, dans les jours de détresse, le premier, des bienfaiteurs comme Mgr Plessis et Mgr Panet, et le second, des protecteurs insignes comme Mgr Baillargeon et Mgr Taschereau.

1—Lettre de M. Mailloux à Mgr Signay, en date du 7 novembre 1837.

CHAPITRE SECOND

MALADIE ET MORT DE M. PAINCHAUD—1837-38.

M. Mailloux veut partir du collège.—L'évêque le force de rester.—Personnel du collège.—Fondation de la congrégation de la sainte Vierge.—M. Painchaud malade.—Troubles de 1837.—Lettre de Mgr Turgeon à ce sujet.—La corporation accepte les biens mobiliers de M. Painchaud.—Le Fondateur tombe gravement malade.—Ses derniers moments.—Sa mort.—Appréciation de la presse.—Funérailles à Sainte-Anne.—Son corps transporté à l'Ile-aux-Grues.—Inhumation dans l'église de l'Ile.

M. Mailloux insistait toujours pour son rappel. Dès le 21 juillet, il se plaignit, dans une lettre à l'évêque, qu'on le menacât de rester encore au collège. Pendant la durée des vacances ce ne fut qu'un échange ininterrompu de lettres entre lui et l'évêque. Mgr Signay tenait à M. Mailloux pour veiller à l'organisation définitive de la corporation. M. Mailloux répondait : " Cette année, on me retient dans

ce but, et l'année prochaine on me forcera encore à rester, pour continuer cette organisation, etc." [1]

L'évêque arriva à son but indirectement, en écrivant à M. le grand-vicaire Cadieux une de ces lettres qui ont plus de portée peut-être que si elles sont envoyées aux personnes les plus étroitement concernées. " Si je n'ai pas d'autre emploi à donner à un prêtre que celui où je le trouve propre à faire le bien du diocèse, s'il est bon prêtre, peut-il se refuser à l'arrangement et à la disposition de son supérieur? Ma lettre du 4 septembre renvoie M. Mailloux aux principes théologiques qu'il est obligé d'enseigner. Au reste, ce que vous m'avez dit à cet égard me fait espérer que la vue du bien triomphera de certaines répugnances. Je sais même qu'il lui en coûte beaucoup de se séparer de son cher petit troupeau auquel il est attaché." [2]

M. Mailloux tenta un suprême effort, mais ce fut vainement. Le 18 septembre, il recevait de son évêque l'ordre formel de retourner au collège pour y continuer la direction des élèves. Sa Grandeur lui annonçait en même temps que M. Joseph Maurault allait être tonsuré et envoyé au collège pour prendre charge de la classe de physique, sur la recommandation de M. le grand-vicaire Demers.

M. Pilote écrivait à l'évêque, le 1er octobre, que

1—Lettre de M. Mailloux à Mgr Signay, du 27 août 1837.

2—Lettre de Mgr Signay à M. Cadieux, du 5 septembre 1837.

M. Mailloux avait fait généreusement son sacrifice. Quant à lui-même, il était tranquille et heureux [1].

Le nombre des pensionnaires à l'ouverture des classes était considérablement augmenté. Il y en eut trente-deux nouveaux, et onze seulement n'étaient pas revenus. A Noël, l'on comptait près de cent élèves. La Rivière-Ouelle seule apportait un contingent de sept, dont quatre jeunes Casgrain. Québec, Saint-Roch des Aulnaies et Sainte-Anne tenaient ensuite la tête de la liste [2].

Le personnel enseignant se trouvait ainsi constitué :

M. Painchaud, supérieur
M. Mailloux, directeur
M. Pilote, préfet des études
M. Maurault, professeur de physique
M. Lebel, versification
M. C. Gagnon, méthode
M. L. Tremblay, syntaxe
M. H. Dionne, éléments
R. Dupont, laïc, anglais
M. A. Langlois, maître de salle.

La retraite des élèves se fit en décembre, dans la petite chapelle où l'on disait la messe. On l'avait ornée à peu de frais, et surtout au moyen de cadeaux. M. Charles Casgrain et M. le grand-vicaire Cadieux avaient donné chacun dix louis. M. Pierre Casgrain avait fait exécuter la menuiserie à ses frais, et les religieuses du couvent de la Rivière-

1—Lettre de M. Pilote à Mgr Signay, du 1er octobre 1837.

2—Voir Note F.

Ouelle donnèrent deux devants d'autel. Mgr Signay avait érigé la congrégation de la sainte Vierge, le 18 décembre, par un Indult spécial. Mais il fallait s'adresser au Général des Jésuites, à Rome, pour obtenir de participer aux privilèges accordés par les souverains Pontifes aux institutions de cette nature ; c'est ce que l'on fit plus tard, et l'on obtint un diplôme d'aggrégation, qui fut signé à Rome, le 21 juillet 1840, par le R. P. J. Roothaan, Général des Jésuites [1].

C'est vers la fin de cette année—1837—que M. Painchaud se sentit frappé de la maladie qui devait le conduire si vite au tombeau. Cependant il avait souffert depuis l'automne d'un mal de gorge assez grave. Il avait alors demandé un vicaire ; mais, au commencement de décembre, éprouvant un mieux sensible, il écrivit à l'évêque qu'il n'en aurait pas besoin pour bien longtemps. [2]

C'est dans cet automne et sur la fin de novembre qu'il y eut des troubles dans le district de Montréal. Les agitateurs avaient pour but de créer une révolution dans le pays et de le rendre indépendant de la couronne d'Angleterre. On fit un peu de trouble et beaucoup de tort à la province. Des villages entiers furent brûlés, un bon nombre de Canadiens-Français furent emprisonnés. Quelques-

1—Ce diplôme, proprement encadré, est exposé dans la chapelle du collège.

2—Lettre de M. Painchaud à Mgr Signay, du 1er décembre 1837.

uns furent condamnés à mort et exécutés [1], d'autres déportés [2] ; le pays fut placé sous la loi martiale jusqu'à l'année suivante.

Dans sa lettre du 1er décembre, la dernière que M. Painchaud nous paraît avoir écrite, il fait allusion à ces troubles. " Nous gémissons ici, dit-il, sur la terrible déplétion qu'a subie le corps révolutionnaire à Saint-Charles. Puisse cette rude leçon avoir un effet salutaire sur le reste des têtes chaudes. Ici nous sommes tranquilles et peu disposés à nous faire casser la tête."

Le clergé s'était profondément ému en face de ces appels aux armes provoqués par des têtes exaltées. Il avait choisi trois de ses membres—MM. Manseau, Hudon et Prince—pour rédiger une adresse au parlement impérial, et conférer avec le gouverneur au sujet des mesures de pacification. " Le peuple, abusé, trompé, fanatisé, écrivait Mgr Turgeon à M. Mailloux, ne veut plus entendre parler les prêtres d'obéissance à l'autorité, et à Montréal l'on ne se contente pas, comme à Québec, de nier sur les feuilles périodiques les vérités évangéliques, on crie à haute voix aux portes des églises que le clergé a pris parti avec les ennemis du peuple pour l'écraser. La requête bien courte que, dans quelques jours, vous serez invité à souscrire, a pour objet de réta-

1—Douze Canadiens furent exécutés.

2—Cinquante-huit du Bas-Canada et 84 du Haut-Canada furent déportés à la Nouvelle-Galles du Sud. Ils partirent de Québec le 28 septembre 1839, et ne revirent leur pays natal qu'au mois de janvier 1845.

blir, s'il est possible, la confiance du peuple dans son clergé, en lui faisant voir qu'il n'est pas étranger à ses intérêts temporels. Vous entendez bien qu'elle ne peut demander tout ce que le peuple veut, ou plutôt tout ce que les factieux veulent lui faire vouloir, l'extension du système électif. C'est uniquement une supplique pour obtenir tout ce que l'on peut espérer de la justice et de la générosité du gouvernement, afin de tranquilliser les esprits. La chose est importante et pressante, le clergé des six comtés déjà en révolte presque ouverte est dans la plus pénible situation. Prions pour eux et pour le pauvre peuple canadien en général." [1]

M. Painchaud devait supporter seul jusqu'à la fin tout le fardeau de sa cure. La paroisse comptait environ dix-huit cents communiants. Il est vrai que M. Mailloux entendait quelques confessions, mais il s'en tenait aux personnes qui, plus avancées dans la pratique de la perfection chrétienne, avaient recours à la communion fréquente. C'est ainsi qu'il pouvait confesser environ une centaine de personnes, toujours les mêmes.

Donc, les occupations nombreuses et incessantes du ministère curial, les soucis que lui apportait l'administration financière du collège, et toute la peine qu'il s'était donnée depuis quelques mois pour régler ses affaires temporelles, contribuèrent, sans aucun doute, à abréger la vie de cet homme, pourtant

---

1—Lettre de Mgr de Sydime à M. Mailloux, du 15 novembre 1837.

bien constitué. Mais chez lui le moral était aussi affecté que le physique, et, durant l'année qui précéda sa mort, il disait souvent : "Je suis malade, et mon mal est ici," en portant la main au cœur.

La précipitation que M. Painchaud sembla apporter au règlement de toutes ses affaires, fut une véritable permission de la Providence. Le 12 mars 1837, il avait fait son testament et l'avait fait déposer chez le notaire Piuze, le 27 janvier 1838, quelques jours avant sa mort.

Nous avons vu dans le chapitre précédent qu'il avait légué au collège, le 5 septembre, tous ses biens immeubles, et le 12 octobre suivant, les meubles qui se trouvaient alors au collège. Ce jour-là, les membres de la corporation, réunis pour une seconde fois, avaient adopté les articles suivants :

1—la corporation accepte la cession de tous les meubles, y compris l'argent monnayé, les arrérages de pensions, etc ;

2—on n'admettra à l'avenir aucun écolier d'un autre collège, à moins qu'il ne soit porteur d'un certificat de bonne conduite ;

3—le directeur sera seul chargé de l'admission des élèves et du renvoi de ceux dont la conduite serait jugée nuisible au bien de la communauté ;

4—le prix de la pension sera de £17-10-0 ;

5—les pensions ne cesseront de courir pour absence qu'en autant que ces absences dépasseront huit jours ;

6—les honoraires des régents seront de £12-10-0;

7—l'évêque diocésain assemblera la corporation à volonté et, sur la réquisition de deux membres, le secrétaire pourra convoquer un bureau;

8—lorsqu'il sera impossible de réunir les membres, ils seront consultés par lettres ;

9—le lieu des assemblées du bureau sera au collège ;

10—les externes paieront £3–0–0 ;

11—l'on prendra des effets en paiement des pensions ;

12—M. Pilote sera prié d'agir comme secrétaire de la corporation ;

13—ces résolutions seront communiquées à l'évêque, pour son information.

Nous avons vu que Mgr Signay avait protesté contre la première de ces résolutions. " Qui paierait les £400 de dettes ? Et les £500 pour instruments de physique ? Et l'éducation à donner à perpétuité à deux enfants ? "

M. Painchaud avait donc donné, quatre mois avant de mourir, tout ce qu'il possédait, à l'exception du mobilier de son presbytère dont il devait disposer par son testament. C'était assez généreux de sa part, car s'il léguait à la corporation du collège des dettes grévant sa succession, il lui laissait, par contre, un collège dont la valeur n'était pas moindre de £3000, avec sa bibliothèque, son cabinet de physique, son mobilier.

M. Painchaud pouvait maintenant voir arriver la mort d'un œil serein. Vers le quinze janvier, il prit le lit pour y rester jusqu'à l'heure fatale. Cependant l'on ne perdit pas espérance avant les derniers jours. Son frère le docteur Painchaud, de Québec, appelé à son chevet, dès le commencement de février, le trouva très malade, bien que son état ne fût pas sans ressource. Cependant il avait conseillé de l'administrer.

La nouvelle de cette maladie grave arriva bientôt à l'évêché de Québec. Mgr Signay, qui n'avait reçu d'informations que par l'entremise du docteur, écrivit à M. Mailloux une lettre remplie de sollicitude pour le cher malade, à la veille d'agoniser.

" Veuillez bien assurer M. Painchaud, disait Sa Grandeur, que je me suis fort occupé de son état depuis que j'ai été informé que M. Painchaud, le docteur, s'était transporté auprès de lui pour la première fois. On m'a dit que c'est M. Brodeur qui a été appelé pour lui donner les secours spirituels dans sa maladie. Je suppose que ce prêtre prévoyant n'aura pas manqué de s'occuper de faire aussi régler à son pénitent tout ce qui concerne son temporel ; et j'aime à croire que déjà M. Painchaud avait fait son testament en bonne et due forme, comme je me suis donné plusieurs fois la liberté de lui recommander. Il est vrai que depuis la donation légale et duement insinuée, tant de ses immeubles que de ses meubles, faite par lui au séminaire, il ne reste plus d'inquiétudes à l'égard d'un objet si intéressant, mais il est

à propos que tout ce qui concerne la succession d'un prêtre, ne fût-elle qu'un acte de peu de valeur, soit duement et canoniquement réglé. Au reste je connais que ce prêtre est plein d'estime pour vous. C'en est assez pour me donner à penser que s'il restait quelque chose en arrière, sur quoi vous croiriez avoir quelque observation à faire, il ne manquerait pas de bien réfléchir sur ce que vous lui diriez et de s'y conformer. ." [1]

La maladie du Fondateur du collège donna lieu à des scènes bien édifiantes. L'avant-veille de sa mort, il reçut le saint Viatique avec une piété vraiment angélique, après avoir, le jour précédent, reçu l'Extrême-Onction. Depuis lors, il ne cessa de demander à Dieu pardon de ses fautes ; il se recommandait à Jésus-Christ en lui offrant, au milieu d'une patience inaltérable, ses souffrances, qui paraissaient accablantes. Durant la dernière nuit qu'il passa sur cette terre d'exil, il faisait souvent sa profession de foi.

Enfin M. Painchaud rendit sa grande et belle âme à son Créateur, le vendredi 9 février, à trois heures de l'après-midi, entre les bras de MM. Mailloux, Pilote, et Moïse Fortier [2], de ses neveux J.-E. Landry et François Painchaud, de sa sœur Justine et d'une nièce [3].

1—Lettre de Mgr Signay à M. Mailloux, en date du 6 février 1838.

2—M. Fortier, ordonné le 21 décembre précédent, avait été envoyé comme vicaire de M. Painchaud.

3—M. Landry, alors étudiant en médecine, était des-

Son agonie n'avait duré que cinq minutes.

La nouvelle se répandit dans la paroisse avec la rapidité de l'éclair, et elle jeta la consternation au sein de toutes les familles; car le défunt avait su conquérir l'estime et la vénération de ses paroissiens durant les vingt-trois ans et demi de son séjour au milieu d'eux. Que dis-je? Ce n'était pas seulement leur estime qu'il commandait; il en était adoré comme le meilleur des pères. Aussi, que de larmes versées en ce jour-là sous le toit du pauvre, qui avait été témoin de son immense charité!

Et, au collège, dans ce cher collège, quel deuil immense, quel vide irréparable! On ne verrait plus ce bon prêtre se mêler aux jeux des élèves, apporter la gaieté à leurs conversations, charmer tout le monde par ses fines réparties, ses saillies heureuses et le tour enjoué de ses manières! On n'entendrait plus cette voix sympathique dont les accents harmonieux élevaient l'âme jusqu'à Dieu! On ne verrait plus le Fondateur!

Ce fut aussi un deuil général dans toute la province. Qui ne connaissait pas, à Montréal comme à Québec, dans les campagnes comme dans les villes, le nom de ce prêtre au cœur généreux, qui avait doté son pays d'un établissement déjà prospère et plein des plus belles promesses?

---

cendu à pied de Québec. Arrivé à Saint-Roch des Aulnaies, M. Brodeur le fit souper et conduire à Sainte-Anne.

—Elizabeth Painchaud, nièce de M. Painchaud, mariée plus tard à M. Joseph Defoy, est encore vivante et demeure à Notre-Dame de Lévis, chez son gendre M. Paulet.

Mgr Signay, Mgr Turgeon, M. C.-F. Cazeau adressèrent à M. Mailloux des lettres de condoléances exprimant tous leurs regrets de cette mort imprévue.

La presse consacra à sa mémoire des articles élogieux.

Le *Canadien* du 12 février écrivait : " Nous avons la douleur d'annoncer la mort d'un des bienfaiteurs du pays, du digne fondateur du beau collège de Sainte-Anne de la Pocatière, de Messire Charles-François Painchaud, décédé, vendredi dernier, à l'âge de 55 ans, après une maladie de quelques semaines. Les éloges seraient bien fades à l'égard d'un homme qui s'assujettit à toutes sortes de privations personnelles, de peines, de travaux, qui, peut-être, n'ont pas été étrangers à sa fin prématurée, pour laisser à sa paroisse, à son district, à son pays un des plus beaux établissements d'éducation que possède le Bas-Canada.—Voilà les hommes à qui l'on doit élever des monuments."

La *Gazette de Québec* du 13 février annonçait la triste nouvelle à ses abonnés, dans les termes suivants :

" Décédé le 9 du courant, à Sainte-Anne de la Pocatière, âgé de 55 ans et 6 mois, M. Charles-François Painchaud, curé de cette paroisse depuis 23 ans. Chargé, en 1806, par feu Mgr Plessis de trois grandes missions situées dans la baie des Chaleurs, il les desservit pendant huit ans avec un zèle qui ne fut jamais ralenti par les fatigues incroyables et les dangers sans nombre qu'il eut à essuyer. Nommé

curé de Sainte-Anne, en 1814, il forma dès lors le projet de bâtir un collège pour l'instruction de la jeunesse, projet qui rencontrait de nombreuses difficultés, qu'il eut le courage et la force de surmonter. Ce fut en 1827 qu'il jeta les fondements de ce nouvel établissement ; et par le sacrifice de toute sa fortune, l'aide de ses paroissiens qu'il avait animés de son ardeur, et les dons généreux de quelques amis de l'éducation, il réussit, après deux ans, à le mettre en état de recevoir des élèves. La Législature se plut à reconnaître les efforts de ce digne prêtre par de puissants secours qu'elle accorda à son collège et par l'octroi de lettres-patentes établissant une corporation chargée de perpétuer les vues bienfaisantes de son fondateur.

" M. Painchaud, dont la mémoire sera toujours environnée de la reconnaissance et de l'amour des Canadiens, doit être placé au nombre des bienfaiteurs de son pays. Né avec de grands talents qu'il sut cultiver, il ne se distinguait pas moins par l'étendue de ses connaissances que par la vivacité et l'agrément de son esprit. Doué d'une âme ardente, forte et courageuse, d'un cœur sensible, compatissant et généreux, il se montra toujours zélé pour les œuvres de bienfaisance, les nobles entreprises, et capable de les faire réussir. Toutes ces belles qualités étaient soutenues et ennoblies en lui par une religion profonde, par une piété tendre et sincère. Le collège florissant qu'il lègue à son pays, collège qu'il entreprit et qu'il éleva pour le bien de la religion et de l'éduca-

tion, est un noble monument de son amour pour Dieu, sa religion et ses frères. Aussi, les sentiments qu'il a fait paraître dans sa dernière maladie, ont-ils été ceux d'un chrétien et d'un prêtre plein de foi. Une patience inaltérable, un repentir sincère de ses péchés joint à une grande confiance en la miséricorde de Dieu, une soumission et une résignation parfaite en sa sainte volonté : telles sont les vertus par lesquelles il s'est disposé à recevoir les derniers sacrements, et s'est préparé à faire une mort édifiante devant les hommes et précieuse devant Dieu."

M. Painchaud avait ordonné dans son testament [1] que son corps fût transporté et inhumé à l'Ile-aux-Grues. Comme ce n'était pas simplement son désir, mais une expression formelle de sa volonté, l'on dut s'y conformer à la lettre. En conséquence, après un service solennel célébré à Sainte-Anne, pendant lequel les sanglots des paroissiens se firent libre cours, le corps fut placé dans un charriot préparé pour la circonstance et traîné par deux chevaux généreusement prêtés par l'honorable M. C.-E. Casgrain. Le convoi ne se mit en route qu'après le dîner, et vers deux heures, le lundi 12 février, MM. Mailloux, Beaubien, Pilote, Pelletier et Langlois formaient tête au cortège, suivis par les citoyens de la paroisse.

Le cercueil fut déposé, le soir, dans le presbytère de l'Islet. Le lendemain, après un libéra solennel chanté à l'église, on se rendit jusqu'au Cap Saint-

1—Voir ce testament, DOCUMENT 16.

Ignace, d'où l'on traversa le fleuve pour arriver à l'Ile-aux-Grues, dans l'après-midi.

Le 14 février, il y eut un service solennel dans la petite église de l'Ile. M. Mailloux, chargé de prononcer l'éloge funèbre, fit couler bien des larmes dans cet auditoire, composé de parents et d'amis du vénéré Fondateur.

Le corps fut déposé sous le banc des chantres, du côté de l'évangile. La fabrique, heureuse de donner des preuves de sa reconnaissance à l'égard d'un des plus nobles enfants de la paroisse, ne voulut rien exiger pour les frais funéraires.

Pendant cinquante-trois ans, le Fondateur a reposé sur son île chérie, à l'ombre du modeste sanctuaire où les siens avaient prié depuis trois-quarts de siècle. Ce fut un immense bonheur pour eux que la possession de la dépouille mortelle d'un des plus grands bienfaiteurs du pays. Ils l'ont conservée comme une relique précieuse, jusqu'à l'heure où les enfants de Sainte-Anne voulurent s'en constituer les gardiens et les protecteurs.

CHAPITRE TROISIÈME

DES BIENFAITEURS DU COLLÈGE.

Vente des meubles de M. Painchaud.—Dettes de la corporation.—Réunion du bureau.—On accepte la succession de M. Painchaud. — Mort de M. Cadieux. — Sa succession refusée par Nicolet, est acceptée par Sainte-Anne.—Testament de M. Brodeur en faveur du collège.—Sa mort.—Décès de l'honorable M. C.-E. Casgrain. — L'honorable M. Amable Dionne, seigneur de Sainte-Anne, bienfaiteur du collège.

M. Painchaud, dans son testament, confirmait tous ses legs à la corporation du collège, et il la constituait aussi sa légataire universelle pour les biens meubles et immeubles qui lui appartiendraient au moment de sa mort. MM. Cadieux, Beaubien, curé de Saint-Thomas de Montmagny, et Pilote étaient nommés ses exécuteurs testamentaires.

Le 22 et le 23 février, l'on procéda par encan à la vente des meubles de la succession. Cette vente,

qui parut précipitée, souleva quelques murmures chez les amis du défunt éloignés de Sainte-Anne ; il y eut même, à ce propos, une communication aux journaux contre la conduite de MM. Mailloux et Pilote; mais elle fut approuvée par ceux qui se trouvaient plus à portée de connaître les raisons qu'on avait eu de se hâter.

La corporation se trouvait pour l'avenir réduite à ses propres ressources ; la succession était grevée, et la corporation avait aussi des dettes. Il fallait faire honneur à tout. Il n'entrait pas dans l'esprit des membres de la corporation d'hésiter à accepter la succession telle qu'elle était. Certains sacrifices s'imposaient, ne fût-ce que par respect pour la mémoire du regretté défunt. Tout devait se conclure d'une manière satisfaisante, grâce aux secours de la Providence et aux dispositions charitables de M. Mailloux, successeur de M. Painchaud à la cure de Sainte-Anne.

La corporation devait alors, pour son compte et pour celui de la succession, la somme de mille louis, ainsi répartis : £150 à madame Chauveau, £300 à M. Evanturel, £50 à M. LeBoutillier, £100 à M.

1—M. Mailloux resta Supérieur du collège jusqu'en 1847. Son successeur fut M. Célestin Gauvreau, vicaire-général, qui fut supérieur sans être curé de la paroisse, de 1847 à 1853. M. Mailloux abandonna le ministère pour se livrer à la prédication des retraites, et il se fit l'apôtre de la tempérance.

En 1856, il courut à Kankakee, Illinois, pour y combattre le schisme provoqué par l'apostat Chiniquy. M. Mailloux est l'auteur de plusieurs opuscules fort estimés, dont plusieurs sont encore inédits. Ce saint prêtre est mort à Saint-Henri de Lauzon, le 4 août 1877.

Fabre et £400 ailleurs. Il fallait en outre payer une rente viagère de £25 à la mère de M. Painchaud, pourvoir à la subsistance d'une demoiselle Fournier, rentière du défunt, et acquitter quelques legs peu considérables, environ £40. Il restait aussi l'indemnité due au seigneur de Sainte-Anne et de Saint-Roch pour l'affranchissement des biens-fonds laissés au collège par M. Painchaud. Ce dernier abandonnait aussi à la charge de la corporation un orphelin irlandais du nom de Johny Gleason, alors âgé de dix ans. [1]

Une année s'écoula avant que les exécuteurs testamentaires pussent se réunir et prendre une décision au sujet de la succession Painchaud. Mgr de Sydime fut invité à assister au service anniversaire, qui devait avoir lieu le 7 février. Quoique désireux de

1—M. Painchaud protégeait cet orphelin, comme bien d'autres chez qui il rencontrait d'heureuses dispositions intellectuelles. C'est ainsi qu'il garda pendant trois ans à son presbytère le jeune Maurice Bossé, auquel il enseigna le français et le latin ; il avait cru remarquer chez cet adolescent des signes de vocation ecclésiastique. Ses prévisions ayant failli, M. Painchaud le plaça comme instituteur près du moulin du seigneur Dionne. Au bout d'un an, les gens de l'endroit refusèrent de payer M. Bossé. M. Painchaud crut le consoler en lui disant : "*Ne t'inquiète pas, tu retrouveras cela plus tard.*" La parole de M. Painchaud fut réalisée, et l'un des enfants de M. Bossé fit ses études gratuitement au collège. Cet enfant est devenu un prêtre distingué. C'est Mgr Bossé, naguère Préfet apostolique de la côte-nord du Saint-Laurent, qui est aujourd'hui curé dans le diocèse de Rimouski. Coïncidence assez singulière : quand M. Painchaud prit possession de la cure de Sainte-Anne, la première personne qu'il baptisa fut plus tard la mère de Mgr Bossé, qui, en 1864, était nommé premier curé de Cascapédiac, dont M. Painchaud avait construit l'église cinquante ans auparavant.

se rendre au collège pour cette cérémonie, Mgr Turgeon n'osa pas s'engager et ne vint pas.

Dans l'après-midi du 7, les membres de la corporation se réunirent en bureau, et, après avoir nommé M. Pilote procureur, et M. Thomas-Benjamin Pelletier secrétaire, l'on procéda, par devant notaire, à l'acceptation de la succession de M. Painchaud. La corporation se décida à l'accepter, nonobstant les dettes dont elle était grevée, pour trois raisons principales :

1—parce que les dettes de M. Painchaud affectaient les fonds acceptés par la corporation deux ans auparavant ; en les refusant maintenant, elle s'exposerait à être dépouillée d'autant de fonds qu'il en faudrait pour payer ces dettes ;

2—parce que les biens légués à la corporation estimés à leur juste valeur, couvraient les dettes et les charges de la succession ;

3—parce que la non-acceptation lui ôterait, par la suite, tout moyen d'intéresser en sa faveur soit la Législature, soit les amis de l'éducation en général.

Ainsi raisonnait M. Pilote dans une lettre à l'évêque, en date du 10 février 1839.

Mgr Signay s'opposait à cette acceptation, parce que la corporation allait se charger d'une dette considérable, évaluée alors à £1500, mais qui se monta plus tard à £1775–12–6. Or la succession ne laissait en argent que la somme de £368–17–9½, produit de la vente du mobilier. Mais deux cents

louis reçus du gouvernement provincial, cet hiver-là, arrivèrent fort à propos, ainsi que deux autres cents louis provenant du constitut donné par M. le curé Boissonnault, et qui fut, dans le temps, remboursé par M. Casgrain. Ces deux sommes furent employées à défrayer une partie des dettes de la succession.

M. le grand-vicaire Cadieux, curé de la Rivière-Ouelle, un des membres les plus zélés de la corporation, était atteint, depuis le milieu de l'hiver de 1838, d'une maladie qui devait le conduire à la tombe. En effet, ce vénérable prêtre mourut le 13 juin—quatre mois après M. Painchaud—de la mort des saints. La communauté se fit un devoir d'assister en corps à ses funérailles.

M. Cadieux laissait, par son testament, un legs de £600, qui devait être offert d'abord au collège de Nicolet, et si Nicolet le refusait, le collège de Sainte-Anne était libre de l'accepter, moyennant une rente viagère de £25 à demoiselle Rose Cadieux, cousine du défunt et sa ménagère.

En conformité des dispositions testamentaires de M. Cadieux, l'honorable M. C.-E. Casgrain, exécuteur des volontés du défunt, offrit à la corporation du collège de Nicolet le legs de £600 avec ses charges. Nicolet refusa. Dès lors le devoir de M. Casgrain était de l'offrir à Sainte-Anne. Avant de l'accepter, la corporation négocia avec demoiselle Cadieux pour obtenir une réduction de la rente de £25 à cause de la diminution du capital lui-même, qui de £600 ne se trouvait plus que de £298. Demoiselle Cadieux consentit à n'exiger que £15

par année, sa vie durante, et, à cette condition, la corporation crut avantageux d'accepter le legs Cadieux et l'accepta.

La mort enleva, en 1839, l'un des bienfaiteurs les plus généreux du collège, et l'ami intime de M. Painchaud, M. Louis Brodeur, curé de Saint-Roch des Aulnaies ; il fut trouvé mort dans son lit, le matin du 26 avril. Il s'était couché assez bien portant.

M. Brodeur avait fait son testament en 1836 ; il instituait la corporation du collège sa légataire universelle, et M. Boissonnault son exécuteur testamentaire.

M. Brodeur avait, de son vivant, entre autres legs faits au collège, donné un certain nombre d'instruments pour fanfare, qui lui avaient coûté £113–7–6 [1]. Le collège recueillit de sa succession la somme de £1934–15–5½, dont £650 en constituts, le collège en perçut les rentes ; le reste en terrains, en argenterie estimée à £50, et en argent monnayé : £175–10–8.

M. Brodeur, né à Varennes le 6 décembre 1776, avait fait ses études au collège de Montréal. Après son cours de théologie, il fut ordonné prêtre, le 13 octobre 1801, et nommé chapelain de l'Hôpital-Général de Québec. L'année suivante il fut envoyé à Memramcook, une des missions du Nouveau-

---

1—Ce fut le premier corps de musique du collège. Il consistait en 17 instruments : 5 clarinettes, 3 flûtes, 2 cors de chasse, 1 trompette, 2 bassons, 1 ophicléide, 1 violoncelle, 1 contre-basse et 1 alto. Ces trois derniers instruments ont échappé au naufrage général.

Brunswick. Il en fut rappelé six ans après et chargé de la cure de Saint-Roch des Aulnaies.

Son corps fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Roch, du côté de l'évangile, près du marchepied de l'autel. Tous les professeurs et élèves du collège assistèrent à ses funérailles.

Les amis de M. Painchaud disparurent ainsi successivement ; les uns, comme MM. Cadieux et Brodeur, l'ayant suivi de près dans la tombe, les autres lui survécurent de plusieurs années. [1]

L'honorable M. Charles-Eusèbe Casgrain, commissaire des travaux publics pour le Bas-Canada, mourut à Montréal, dans l'après-midi du 29 février 1848. Ce citoyen distingué, qui avait demeuré longtemps à la Rivière-Ouelle, s'était montré l'ami constant du collège. Ses restes, transportés à la Rivière-Ouelle, y furent inhumés, le 9 mars, après un service solennel chanté par les élèves du collège. Lorsque, le mardi précédent, le convoi passa par Sainte-Anne, les élèves du collège lui chantèrent un libéra dans l'église paroissiale.

Un autre personnage politique de cette époque,

1—Au mois de mai 1840, mourut demoiselle Ursule Fournier, âgée de 75 ans, laquelle s'était donnée avec tout ce qu'elle possédait à M. Painchaud, moyennant une rente suffisante pour la faire vivre : environ £30 par année. Elle était à la charge de M. Painchaud depuis 1816. C'est d'elle qu'il avait eu la maison occupée par Barthélemi Lapointe, derrière la sacristie, avec un demi arpent de terre au sud du presbytère, le long de la ligne de J. Lagacé, depuis le pied de la côte jusqu'à la rivière Saint-Jean. Elle lui avait aussi donné un peu d'argenterie et quelques articles de ménage qu'elle avait eus de M. Griault, au service duquel elle avait consacré plusieurs années de sa vie.

aussi l'ami de M. Painchaud et de son collège, et qui vécut assez longtemps pour assister au développement de cette institution, c'était l'honorable M. Amable Dionne, conseiller législatif et seigneur de Sainte-Anne. Au printemps de 1847, il y eut entre lui et M. Pilote un commerce épistolaire au sujet des droits seigneuriaux dont M. Dionne abandonnait une partie au collège. Plein de reconnaissance pour ce bienfaiteur de la maison, M. Pilote lui écrivit, le 11 mai : " Il n'y a que justice à dire que vous vous êtes toujours montré l'ami sincère de notre établissement. Je dois à la vérité ce reconnaissant témoignage des sentiments de la corporation. Elle n'oubliera jamais votre généreuse souscription en 1840, dans une occasion solennelle ni l'effet moral que produisit alors votre libéralité sur les personnes qui furent alors et plus tard invitées à s'associer à la belle œuvre."

Quand M. Dionne mourut, en 1852, il avait pu constater *de visu* la somme de progrès accomplis par cette institution qu'il avait aidée si généreusement de de sa bourse et de son influence politique [1].

1—L'honorable M. Dionne a été le chef d'une nombreuse famille, dont les alliances ont été remarquablement heureuses. Ses deux fils, après avoir fait un cours brillant au collège, s'inscrivirent au barreau. L'un, Amable, est mort il y a plusieurs années, dans son manoir seigneurial de Saint-Roch des Aulnaies ; l'autre, l'honorable M. Élisée Dionne, conseiller législatif depuis la Confédération, ministre des travaux public et de l'agriculture dans le cabinet Mousseau, vient de disparaître de la scène du monde, emportant avec lui une très haute réputation d'intégrité. Son dévouement au collège est encore frais à la mémoire des centaines d'élèves qui l'ont si bien connu.

CHAPITRE QUATRIÈME

DEFUNCTUS ADHUC LOQUITUR—1838-1892.

Projet de monument à la mémoire de M. Painchaud.—Le marbre commémoratif de 1840.—Œuvre des anciens élèves en 1872.—Le marbre dans l'église de l'Ile-aux-Grues.—L'œuvre des anciens élèves en 1891.—La chapelle Painchaud à Sainte-Anne.—Cérémonie de la translation des restes du Fondateur.—Fêtes du 22 et du 23 juin 1891.—Service funèbre.—Sermon de M. Gauvreau, curé de Notre-Dame de Lévis.—Banquet.—Discours.—Derniers souvenirs.

Peu de temps après la mort de M. Painchaud s'éleva la question d'ériger à sa mémoire un monument aux proportions dignes d'un fondateur de collège. On parla d'ouvrir, à cette fin, une souscription parmi les amis et même d'inviter le public à y contribuer. Mais, réflexion faite, on crut devoir abandonner ce projet, en donnant pour raison que le collège suffirait à éterniser sa mémoire.

L'on se contenta de placer au-dessus de la porte

principale un marbre commémoratif, avec une inscription appropriée. Celle-ci fut rédigée par M. l'abbé Michel Brien, alors professeur de rhétorique au séminaire de Québec. M. Pilote avait envoyé une inscription à M. Holmes pour la faire corriger, et M. Holmes la transmit à M. Brien avec ces mots : " Ci-inclus est un projet d'inscription que M. Pilote envoie, demandant qu'on la corrige ou plutôt qu'on la refasse ; car il sent, et vous sentirez encore mieux que lui, j'en suis sûr, la maigreur de sa pièce. Or, à qui mieux qu'à l'élégant rédacteur de l'inscription à la mémoire de Mgr Plessis, peut-on s'adresser en pareil cas ? Mettez-y donc la main, au moins par charité pour le digne fondateur du collège de Sainte-Anne. Telle vous ferez l'inscription, telle je la livrerai au graveur." [1]

M. l'abbé Raimbault fut aussi consulté au sujet de cette inscription. Bien qu'il modifiât quelque peu la première, cependant celle de M. Brien fut laissée intacte, à l'exception du mot *monumentum* auquel l'on substitua *institutionem*. M. Raimbault avait raison, car *monumentum* désigne le monument auquel l'inscription se rapporte ; de sorte que l'on eût donné à entendre que le collège était le monument érigé par les amis de M. Painchaud.

Voici cette inscription telle que nous la lisons aujourd'hui :

1—Le graveur était M. Châteauvert, de Québec, qui demanda pour son travail la somme de £3-3-3. Le marbre avait été acheté par M. Charles Hamel pour le montant de £7 ; coût total : £10-3-3.

D. O. M.

IN MEMORIAM

REV. C.-F. PAINCHAUD

Hujusce collegii fundatoris, necnon hujus parochiæ pastoris,
Viri eximia animi fortitudine, variisq. ingenii dotibus emi-
[nentis
Qui institutionem hanc religioni, bonisq. artibus deditam
Prope inops, strenue cœpit
Ac ipse incumbens operi ad finem usque conduxit anno
[MDCCCXXIX
Laboribus et curis exhaustus
Ante diem e vita cessit ætatis anno LVI.
Sal. reparatæ MDCCCXXXVIII.

D. O. M.

A LA MÉMOIRE DU

RÉV. C.-F. PAINCHAUD,

Fondateur de ce collège et curé de cette paroisse. M. Painchaud était remarquable par une force d'âme peu ordinaire, et par les plus belles qualités de l'esprit. Presque entièrement dépourvu de moyens, il forma le hardi projet d'élever ce bel édifice, consacré à la religion et aux beaux arts. Et se mettant lui-même à l'œuvre, il le vit achevé en l'année 1829. Epuisé par ces travaux et par une infinité de soucis, M. Painchaud est mort prématurément, à l'âge seulement de 56 ans, en l'année de Notre-Seigneur 1838.

Le 13 août 1840, à l'issue des examens publics du collège, le marbre fut placé au lieu désigné. “ Ce fut, dit la *Gazette de Québec*, une de ces circonstances touchantes et inspiratrices qui dilatent le sentiment et le disposent à toute impression qu'une voix géné-

reuse voudrait lui communiquer. M. le grand-vicaire Mailloux la fit entendre. Supérieur d'une institution que l'intérêt et le suffrage public recommandent également, quoique engagée encore dans les entraves du berceau, il a montré dans cette occasion à tout esprit judicieux combien il comprenait hautement la situation imposante qu'il occupe."

En 1872, les anciens élèves décidèrent d'élever un marbre sur la tombe du Fondateur. Jusque-là il n'y avait à l'Ile-aux-Grues pour rappeler sa mémoire qu'une petite poésie manuscrite,—tribut de l'affection fraternelle,—posée dans l'église par le docteur Joseph Painchaud et le capitaine Alexis, son frère.

Un comité fut formé comme suit : l'honorable M. Luc Letellier de Saint-Just, sénateur, M. l'abbé L.-E. Bois, curé de Maskinongé, l'honorable M. E. Dionne, conseiller législatif, M. l'abbé J.-C. Cloutier, curé de Cacouna, M. le docteur J.-E. Landry, professeur à l'Université-Laval, M. l'abbé E. Fafard, curé de Saint-Sylvestre, M. L.-H. Blais, avocat et député à l'Assemblée législative, et M. l'abbé H.-R. Casgrain, vicaire à la cathédrale de Québec. Une circulaire lancée dans le monde des anciens élèves eut l'effet légitimement prévu, et les souscriptions entrèrent en nombre suffisant pour permettre l'achat d'un marbre d'assez grande dimension. Le comité y fit graver une inscription latine très bien faite [1].

1—Voir cette inscription, DOCUMENT 18.

Le même comité se trouva en présence d'un excédent de quelques piastres, qui furent consacrées, d'après le conseil de l'archevêque de Québec, à l'érection d'un petit monument dans la chapelle du collège. [1] Ce nouveau témoignage de la reconnaissance ne coûta que £50, mais, au dire des connaisseurs, il vaut trois fois cette somme. Le sculpteur fut un nommé Wingender, de Saint-Joseph de Lévis. M. l'abbé Fafard lui avait confié la commande du comité, en sa qualité de trésorier.

Près de cinquante-et-un ans s'étaient écoulés depuis que la dépouille mortelle du vénéré Fondateur reposaient sur son île, oublié en apparence, lorsque, le 17 décembre 1889, un certain nombre de membres du clergé, réunis au collège à l'occasion de la fête patronale de M. l'abbé C.-A. Collet, directeur, résolurent d'adresser une requête à Son Eminence le cardinal E.-A. Taschereau, archevêque de Québec, le priant de permettre l'exhumation du corps de M. Painchaud pour le transférer près de son collège.

Les raisons alléguées dans cette requête, à part celles qu'évoquaient naturellement la piété filiale et la reconnaissance, étaient de nature à assurer le succès de cette démarche : par suite de la construction d'une nouvelle église, les ossements de M. Painchaud ne se trouvaient plus dans l'église, mais dans le cimetière commun à tous les paroissiens de l'Ile-aux-Grues ; les dernières volontés du regretté

1—Voir DOCUMENT 19.

défunt avaient eu leur exécution pendant plus d'un demi-siècle ; les noms des fondateurs de maisons d'éducation sont du domaine de l'histoire, leurs corps appartiennent aux institutions qui leur doivent l'existence.

Le collège possédait un cimetière destiné à l'inhumation de ses prêtres, ecclésiastiques, élèves et amis ; il restait encore à construire une chapelle mortuaire, et les anciens élèves s'engageaient à parfaire cette œuvre comme monument impérissable de leur reconnaissance envers le Fondateur.

Son Eminence répondit à cette requête, le 2 janvier 1890, par un permis d'exhumation, en recommandant toutefois aux pétitionnaires de se conformer à la loi civile qui exige l'autorisation d'un juge de la cour supérieure aux fins de toute exhumation. L'honorable juge H.-C. Pelletier se prêta de bonne grâce à remplir cette formalité de rigueur.

Mais il fallait, comme dernière mesure, l'autorisation des citoyens de l'Ile-aux-Grues et des parents du Fondateur qui tenaient à conserver près d'eux les restes de cet enfant de la paroisse, l'un des plus remarquables qu'elle ait produits. Des négociations furent entamées, et, le collège, ayant souscrit à certaines exigences raisonnables, l'entente devint bientôt générale ; les anciens élèves qui avaient lancé le projet, ne se trouvèrent plus qu'en face d'un dernier problème à résoudre : la construction d'une chapelle mortuaire dans le cimetière du collège. C'est alors que se forma un comité mi-ecclésiastique

mi-laïque, composé de MM. les abbés Fafard, curé de Saint-Joseph de Lévis, Beaulieu, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec, Gauvreau, curé de la ville de Lévis, de l'honorable M. C.-A.-P. Pelletier, sénateur, de l'honorable M. Thomas Chapais, conseiller législatif et rédacteur du *Courrier du Canada*, et de M. L.-P. Sirois, notaire, tous trois de Québec. Ce comité fit un appel à la générosité des anciens élèves, par une lettre circulaire, datée du 29 avril 1891. [1]

Pendant que les souscriptions arrivaient de tous côtés, le comité fixa le 15 juin pour le transport des restes du Fondateur. L'exhumation se fit le 13 en présence de Mgr H. Têtu, procureur de l'archevêché de Québec, de MM. les abbés Godin, curé de l'Ile-aux-Grues, Desjardins, curé de Sainte-Louise, Michaud, procureur du collège de Sainte-Anne, Laplante, vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec. La famille Painchaud était représentée par plusieurs de ses membres.

Le lendemain — un dimanche — après la grand'-messe, les paroissiens furent admis à jeter un dernier regard sur ces ossements vénérables dont ils allaient se séparer pour toujours. Ce fut l'adieu suprême.

Le lundi, un service solennel fut chanté dans

1—La construction de la chapelle Painchaud fut confiée à trois entrepreneurs de Lévis : M. Jean Turgeon, pour la maçonnerie ; M. Olivier Jacques, pour la taille de la pierre ; et M. Olivier Michaud, pour la menuiserie. Cette chapelle fut commencée le 25 mai 1891 et terminée un mois plus tard. Ses dimensions sont de 18 pieds de longueur, 14 pieds de largeur et 16 de hauteur. Le style est dorique.

l'église de l'Ile par Mgr Têtu. M. l'abbé Collet, vice-supérieur et directeur du collège de Sainte-Anne, et M. l'abbé Michaud, procureur, assistaient l'officiant. Les élèves de physique du collège, arrivés la veille, sous la conduite de M. l'abbé Emile Dionne, s'étaient chargés de la partie musicale.

Avant l'absoute, Mgr Têtu, ancien élève, prononça une brève allocution, et rappela bien des souvenirs, qui durent aller droit au cœur de cette bonne population qui a si bien conservé le culte de ses ancêtres.

Le cortége formé, l'on se rendit au lieu de l'embarquement, les élèves du collège portant sur un brancard richement drapé de tentures la dépouille précieuse. Du quai de l'île, les citoyens, remplis d'émotion, aperçurent bientôt, bercée par la vague, la chaloupe se dirigeant vers Saint-Thomas de Montmagny, sur la rive sud du grand fleuve. Ici, nouvelle étape : libéra solennel à l'église paroissiale, assistance nombreuse des citoyens, des Frères de la doctrine chrétienne, des Sœurs de la charité, des Sœurs de la Congrégation et de leurs élèves, de quelques citoyens de Sainte-Anne, le maire en tête, venus en députation pour servir d'escorte à la vénérable relique.

De l'église à la gare, la procession défila solennellement et sans bruit. Il y avait au sein de cette foule recueillie tant de gens qui devaient leur instruction à ce collège dont le Fondateur était là présent, au milieu d'eux.

Mais la plus grande démonstration devait avoir

lieu à Sainte-Anne même. Toute la paroisse, les élèves du collège avec leur fanfare, les ecclésiastiques et les prêtres, plusieurs curés voisins attendaient à la gare l'arrivée du convoi de l'Intercolonial. L'apparence de cette foule offrait un spectacle imposant. De la gare à l'église, le maire et les notables se firent un honneur de porter le cercueil de l'ancien curé de leur paroisse.

Après avoir chanté une absoute à l'église, l'on se dirigea vers le collège. Enfin M. Painchaud allait, après cinquante-trois années d'absence, revoir la maison qu'il avait fondée au prix de tant de sacrifices et de labeurs. Il y est entré par cette porte du cours latin qu'il avait franchie si souvent durant les dernières années de sa vie.

Le lendemain—23 juin—se fit la translation solennelle à l'église paroissiale, les élèves anciens et actuels, et plusieurs membres des familles Painchaud, Landry et Lachaîne formant cortège à la précieuse dépouille.

La vaste église de Sainte-Anne, littéralement remplie, était somptueusement décorée de tentures funèbres. M. l'abbé A. Gauvreau, curé de Notre-Dame de Lévis, prononça l'éloge funèbre en des termes que nous ne saurions trop louer. L'orateur sut développer, avec un grand bonheur d'expression et de sentiments, les trois points suivants qui résument la vie de M. Painchaud : 1—Il fut un missionnaire d'un zèle ardent ; 2—un curé modèle ; 3—un grand bienfaiteur de son peuple. Dans sa péroraison, M. Gauvreau a retrouvé des accents

vraiment touchants, et surtout dans cette apostrophe au Fondateur que nous nous complaisons à citer :

" Vénéré Fondateur du collège de Sainte-Anne, toi, l'ami de la jeunesse, bienfaiteur de notre pays, viens dormir en paix au pied de cette montagne, au milieu de tes enfants, près de ton cher collège. Dors en paix jusqu'au grand réveil de la fin des temps, dans cette chapelle funéraire, monument de la piété filiale. Nous le croyons digne de toi et de notre reconnaissance. Il redira aux générations futures ce que tu as été pour Sainte-Anne et ses enfants, et ce que nous avons voulu faire pour toi ; couvre de ton ombre et de ta protection ton collège et cette chère jeunesse qui vient ici demander aux continuateurs de ton œuvre vertu et science. Du haut du ciel tu dois tressaillir d'allégresse en voyant ton œuvre bénie de Dieu et aimée des hommes,et tes enfants tous réunis pour célébrer ta gloire et te redire amour et reconnaissance."

Après l'absoute solennelle, la procession se reforma pour se rendre directement à la chapelle mortuaire érigée sur le flanc de la montagne, à l'endroit même où se dressait jadis, dans sa corbeille de houblon verdoyant, le *berceau* au toit de chaume, à l'extrémité sud-ouest du jardin des petits écoliers, lieu solitaire et admirablement choisi pour un cimetière.

Le cercueil ayant été déposé dans sa dernière demeure, Mgr Têtu prononça les prières de l'Eglise sur la tombe, et tous les assistants se retirèrent touchés jusqu'au plus profond du cœur de ce témoignage de pieuse vénération.

Bientôt après, tous les élèves et les membres de la famille Painchaud étaient conviés à un somptueux banquet offert par MM. les directeurs. La salle de récréation du cours anglais avait été convertie en un réfectoire. C'est à peine si l'on pouvait reconnaître ses vieux murs sous les drapeaux, les oriflammes, les feuillages et les inscriptions. Plusieurs discours furent le couronnement de cette agape fraternelle.

Dans l'après-midi, à la séance de la distribution des prix aux élèves, l'honorable M. Louis-Philippe Pelletier, secrétaire-provincial [1], et l'honorable M. Thomas Chapais, rédacteur en chef du *Courrier du Canada* [2], prononcèrent des discours que nous n'hésitons pas à placer au nombre des plus beaux monuments de notre littérature nationale. Il était beau de voir ces deux anciens élèves d'une même classe rivaliser d'éloquence pour exprimer leur gratitude au Fondateur et rappeler, au milieu d'applaudissements bien mérités, les bienfaits de l'éducation collégiale [3].

La séance se termina par le discours d'adieu des finissants, qui fut suivi d'une dernière visite à la chapelle.

1—M. Pelletier est encore aujourd'hui Secrétaire de la Province de Québec. L'honorable M. Thomas Pelletier, conseiller législatif, et père de l'honorable Secrétaire-provincial, a étudié au collège de Sainte-Anne, du vivant de M. Painchaud.

2—Depuis cette époque, M. Chapais est devenu conseiller législatif, et membre du cabinet Taillon, actuellement à la tête des affaires provinciales.

3—Voir en appendice ces deux discours—DOCUMENT 20 et DOCUMENT 21.

L'heure de la séparation était sonnée. Il fallut dire adieu à *l'alma mater*; et ce ne fut pas sans émotion que les poignées de mains s'échangèrent entre les directeurs qui avaient exercé une si brillante hospitalité, et cette foule d'anciens élèves appartenant à toutes les classes de la société, les uns devenus des vieillards et les autres encore jeunes, mais tous visiblement pénétrés des sentiments de reconnaissance envers les membres de ce comité qui avaient mené leur entreprise difficile à si bonne fin. [1]

Depuis la date mémorable du 23 juin 1891, la chapelle Painchaud est un lieu de pèlerinage. On ne va pas au collège sans lui rendre visite. Heureux ceux-là qui peuvent y célébrer le saint Sacrifice, et non moins heureux ceux à qui il est donné d'y assister. Quelle douce consolation que de se voir si près de ce père révéré, au milieu de ce bocage toujours verdoyant qui semble redire l'écho de sa voix, au pied de la Madone, que l'on ne revoit jamais sans songer à ces instants de bonheur, lorsque, petit écolier, nous allions, le soir des grands congés, lui demander, à genoux sur la terre nue, la grâce de demeurer toujours fidèle à son service.

Aujourd'hui la chapelle Painchaud charme plus que jamais le regard du visiteur. De jolies plan-

1—Tous les détails relatifs à cette fête sont rapportés dans une brochure publiée en 1891, par l'auteur de ce livre, chez L. Brousseau, imprimeur, 11 et 13 rue Buade, à Québec. Le collège en possède encore quelques exemplaires.

tations lui font un encadrement enchanteur. Une palissade en fer entoure le petit champ mortuaire. A l'intérieur, tout y est d'un beau fini : l'autel en noyer noir, sculpté, avec moulures dorées, est d'un goût exquis ; les murs sont recouverts d'un lambris en bois très riche. Tout enfin y porte au recueillement et à la piété. [1]

Un dernier, mais plus modeste souvenir à la mémoire de M. Painchaud, consiste en un monument en marbre que les anciens élèves ont eu l'attention délicate de placer dans l'église de l'Ile-aux-Grues. L'inscription qui s'y trouve [2] redira aux générations futures que les élèves de Sainte-Anne n'ont pas voulu priver les citoyens de l'Ile-aux-Grues du bonheur de posséder au milieu d'eux quelques ossements du Fondateur. C'est une relique qu'ils devront toujours conserver comme un dépôt d'une valeur inestimable.

1—Le coût total de cette chapelle s'est élevé à la somme de $2,933. La recette a pu couvrir toutes les dépenses. Ce beau résultat est dû à l'habile administration du comité, et en particulier à M. l'abbé Gauvreau, curé de Lévis, qui n'a épargné aucune peine pour arriver au succès.

2—Voir DOCUMENT 22.

CHAPITRE CINQUIÈME

EPILOGUE

Quelques traits du caractère de M. Painchaud.—Son hospitalité proverbiale.—Ses principaux amis.—Sa charité.—Sa foi.—Rectitude de ses principes sociaux et religieux.—Sa dévotion à la très sainte Trinité.—Ses qualités comme prédicateur.—M. Painchaud éducateur.

Plutôt de taille moyenne, M. Painchaud avait une certaine corpulence qui le faisait paraître plus petit qu'il n'était en réalité. Son physique, dans l'ensemble, était agréable ; sa tête, bien posée sur des épaules solides, reflétait la noblesse et la distinction. Un teint rosé ajoutait de l'éclat à sa complexion, et l'on disait qu'il ressemblait à un Anglais. L'hiver et l'été il portait le chapeau de soie et le manteau romain.

Si l'enveloppe extérieure était belle, l'âme qu'elle renfermait portait aussi le reflet du beau et du bon ; car cet homme avait un cœur d'or. La force de ses

organes n'était peut-être pas proportionnée à celle de son âme; c'est qu'ayant plus d'ardeur que de puissance, il s'inquiétait, se tourmentait, se consumait gratuitement et pour des raisons souvent mineures. Qnand il ne s'agissait que de lui-même, il pouvait endurer davantage. S'il se laissait aller à l'impatience, ce n'était que pour un instant. Domptant vite sa fougue, s'il croyait avoir offensé son contradicteur, il s'empressait de lui demander pardon, ou de lui faire oublier par des paroles aimables ou par un petit cadeau le trait qui aurait pu le blesser.

Nous avons déjà signalé un des côtés charmants de la vie intime de M. Painchaud. Son hospitalité, devenue proverbiale, lui avait valu une clientèle d'hôtes qui entretinrent avec lui des rapports d'amitié constants. Sans compter tous les prêtres de son voisinage, attirés chez lui par l'attrait de ses réceptions, on comptait des laïques distingués des paroisses environnantes et de Québec que les salons de M. Painchaud virent bien des fois. Parmi ceux-là nous pourrions citer l'auteur des *Anciens Canadiens*, le docteur E.-P. Taché, de Saint-Thomas, l'honorable M. C.-E. Casgrain, sir John Caldwell, M. Frédéric Weyss, arpenteur, tous personnages instruits et causeurs intarissables.

Nous laissons ici la parole à M.-F. Derome, ancien élève du collège, lequel avait bien connu M. Painchaud, comme il le dit lui-même dans ses *Réminis-*

cences. [1] C'est une citation agréable à lire, et réjouissante pour l'esprit et le cœur.

" Charles-François Painchaud, curé de Sainte-Anne de la Pocatière, et depuis le fondateur de ce collège renommé qui, tous les ans, renouvelle un pieux hommage à sa mémoire. Bien des contemporains de ce prêtre estimable lui survivent encore : aucun d'eux n'oubliera jamais ni ce qu'il fut ni ce qu'il a fait ; on le sait d'ailleurs et l'histoire en dit quelque chose. Il était corpulent, bien que de taille à peu près moyenne ; d'une allure vive, ayant le teint vermeil, l'œil plein de feu. Sa physionomie, belle comme ne le sont pas les portraits que l'on a de lui, avait comme un reflet sensible de l'enthousiasme du grand et du beau qui l'anima pendant sa vie entière. Cette disposition de son âme ardente inspirait son langage. Vous dûtes admirer quelquefois, comme on les admirera toujours, d'un côté, cette immense nappe d'eau que déploie le fleuve, de l'autre cette plaine accidentée présentant un groupe de beautés naturelles que domine, de son plateau élevé, le collège de Sainte-Anne, en face des montagnes sourcilleuses du nord. Que de fois, promenant ses regards sur cette grande nature qui l'environnait, je l'ai vu s'abandonner à des inspirations où, toujours, étincelait le feu poétique. Ce qu'il exprimait alors ressemblait à un hymne solennel à l'auteur des merveilles de la création. Alors aussi, à l'aspect

---

1—Voir le *Foyer Canadien*, t. IV, année 1866.

des blanches voiles entraînées au vent du fleuve, nous l'entendions rappeler ce qu'il avait fait lui-même de pérégrinations et de courses, soit à travers les eaux du golfe, soit dans les solitudes où des missions lointaines l'avaient appelé. J'ai retenu quelques-uns des épisodes dont il se plaisait à recréer ceux des élèves du collège qui, les soirs d'été, faisaient cercle autour de lui pour l'entendre....

" J'ai bien connu M. Painchaud. A part cette connaissance personnelle, plusieurs circonstances me révélaient son noble caractère. Le bon cœur, chez lui, en éloignant l'amour-propre, bannissait le respect humain. Entre le haut échelon social et les degrés inférieurs de la classe honnête, son affabilité ne distinguait pas. L'humble artisan obtenait au même titre que sir John Caldwell—l'un de ses visiteurs—cette politesse d'accueil ou de réception qui sied au vrai gentilhomme.

....Quand M. Painchaud venait à Kamouraska, il occupait naturellement une place d'honneur au salon de M. Varin. Franc parleur s'il en était, d'un savoir étendu, abondant en histoires et en anecdotes piquantes ou singulières, qui n'eût aimé l'avoir pour interlocuteur ou commensal?

" Un autre nom s'inscrit après celui-là : c'est Frédéric Weyss. Il était suisse d'origine, arpenteur instruit, causeur intéressant et l'ami particulier de M. Painchaud. Ces deux hommes se recherchèrent d'abord par estime réciproque ; ensuite, ce fut par un besoin de l'amitié qu'inspirèrent les rapports de

leur voisinage. Une fréquentation de plus en plus intime naquit de ces rapports. De temps en temps M. Weyss venait à Sainte-Anne, où il lui arrivait de prolonger, souvent de plusieurs jours, ses visites au presbytère. De son côté, M. Painchaud, entraîné par un goût fort naturel vers les hommes que recommandait le talent développé par la culture de l'esprit, remarqua dans M. Weyss un ami des sciences, érudit, judicieux, profond et sachant avec cela captiver son auditeur. Des thèmes d'un ordre élevé étaient l'aliment le plus ordinaire de leurs conversations. Les phénomènes dont l'univers matériel abonde, et même les faits extraordinaires que l'on a pris, non sans raison quelquefois, pour des manifestations du monde invisible, avaient pour l'un et l'autre un attrait de prédilection ; ils semblaient tous deux y trouver un égal plaisir. A les entendre, on eût dit deux notabilités de l'Institut de France devisant ensemble de nouveautés astronomiques, de cosmogonie, de faits insolubles à l'entendement humain. Sans être le partisan du merveilleux, M. Painchaud aimait cependant à l'approfondir. Quant aux événements qualifiés de surnaturels, sa théorie particulière se bornait à prétendre qu'il ne fallait ni les admettre ni les rejeter indistinctement tous. Ils sont nombreux les penseurs graves qui ont adopté cette manière de voir comme la seule admissible. Quoi qu'il en soit, je suis en état de remémorer avec précision ces particularités relatives aux deux amis que de si nobles délassements rapprochaient l'un de

l'autre. Sans doute, aucun d'eux n'aura fait la moindre attention au petit écolier qui, d'un recoin de l'antichambre où il eut occasion de les entendre discourir, écoutait leurs entretiens avec un recueillement qui lui facilite aujourd'hui la mémoire, non des détails philosophiques qu'alors il ne pouvait analyser, mais celle du lieu où ils étaient assis, de l'attitude des deux interlocuteurs, de l'abandon tout à fait amical qui présidait à leurs tête-à-tête et de l'intérêt si vif qui, à ces moments-là, se peignait dans leur physionomie."

Hospitalité et charité vont bien de pair. La générosité d'âme fut bien aussi un des traits caractéristiques de la vie du Fondateur. Sa charité envers les pauvres, les déshérités du sort, ne se démentit jamais. Il donnait sans compter, se souciant peu du lendemain. Ses maximes favorites étaient celles-ci :

—*La sagesse nous ordonne de vivre au jour le jour.*

—*Les hommes en général sont plus malheureux du passé ou de l'avenir que du présent.*

—*Tout remettre entre les mains de Dieu et vivre content de son sort, voilà la sagesse sans laquelle il n'y a point de bonheur.*

On eût dit en effet que ses biens, inutiles à lui-même, n'appartenaient qu'aux autres. Aussi semblait-il s'attacher encore plus par les services qu'il rendait, que par ceux qu'il recevait : c'est pourquoi il recherchait avec beaucoup plus d'empressement ceux qui avaient besoin de lui que ceux qui pouvaient l'aider dans l'occasion. Cependant il dut mendier,

mais c'était pour son collège ; il fit des quêtes dans sa paroisse pour donner à ses chers enfants le pain quotidien. N'est-ce pas le comble de la charité ?

Sa foi n'était pas moins grande que son amour du prochain. S'il croyait ardemment aux enseignements de l'Eglise, il était impitoyable à l'égard des fausses doctrines qui se firent jour à cette époque au milieu du clergé français. D'abord épris des premières œuvres de Lamennais, c'est-à-dire du prêtre croyant et soumis à Rome, M. Painchaud n'avait pas d'expressions assez sévères pour répudier ce libéralisme doctrinal qui, " confondant la thèse et l'hypothèse, la politique et le droit naturel, a prétendu ériger en dogmes absolus, applicables à tous les temps et à tous les lieux, des maximes, des institutions, des constitutions essentiellement variables et contingentes, et qui, formulé tout d'abord dans la déclaration des droits de l'homme, a donné, dès l'origine, à la Révolution française ce caractère dogmatique que l'Eglise ne pouvait accepter sans abdiquer tous ses droits, et qu'elle a si justement condamné." [1]

L'on sait que lorsque parut l'*Essai sur l'indifférence* en matière religieuse, la sensation fut, au témoignage de M. de Maistre, " comme un tremblement de terre sous un ciel de plomb." Tout ce qu'il y avait de jeune devint *Lamennaisien*, en Canada comme en France. L'*Avenir* parut, fondé par Lamennais. En demandant la suppression du budget

1—Le marquis de Ségur, *Le Père Lacordaire, le libéralisme et l'infaillibilité.*

ecclésiastique, il excita la surprise et le scandale. Avant de partir pour Rome avec son ami Lacordaire, qui voulait à tout prix l'empêcher de se perdre, il avait signé avec ses collaborateurs la déclaration la plus franchement catholique qu'une plume chrétienne ait jamais tracée. " On frémit, dit le marquis de Ségur, en relisant cet admirable cri de foi, d'obéissance et d'amour, quand on pense à M. de Lamennais ; mais on se réjouit quand on pense au Père Lacordaire et à la plupart de ses autres compagnons." Ces compagnons s'appelaient Montalembert et Gerbet.

Lamennais ne sut pas s'arrêter, et de chute en chute il arriva à l'apostasie. Le clergé canadien, si bon, si pieux, si dévoué au Saint-Siège, vit dans les censures paternelles du Vicaire de Jésus-Christ le châtiment de l'orgueil, la punition du crime de Cham, le crime du blasphémateur.

Si M. Painchaud s'intéressait au sort de l'Eglise catholique, c'est qu'il l'aimait comme un enfant aime sa mère. Aussi, qu'il était beau de le voir, aux jours où elle célèbre ses fêtes sublimes, surtout le jour de la Trinité ! Il devenait alors, comme un tout autre homme, tant il était pénétré de la grandeur incomparable de ce mystère sacré. Sa figure s'illuminait, sa parole trouvait des accents qui embrasaient le cœur de ses paroissiens. Aussi, auraient-ils pu dire comme les disciples d'Emmaüs : " Notre cœur n'était-il pas tout brûlant au-dedans de nous, lorsqu'il nous parlait dans le chemin, et nous ouvrait les Ecritures?"

Le vicomte Walsh a écrit dans son *Tableau poétique des fêtes chrétiennes*, ouvrage qui ne vieillit pas : " C'est entre deux invocations à la Trinité que la religion a placé tous les jours de l'homme ; et comme ces jours, semblables à des flots qui s'égarent, auraient pu perdre de leur pureté en ne coulant plus sous les yeux de Dieu, le catholicisme a voulu que le souvenir de la Trinité nous revînt, non seulement dans les circonstances graves de la vie, mais encore souvent dans la même journée........

" Le *Gloria Patri*, le *Sanctus*, qui se mêlent à nos prières quotidiennes, nous rappellent en effet ce grand mystère des chrétiens.

" Le *Gloria Patri* n'est-il pas " l'hosanna des hommes, l'hymne sans fin de ce monde ? "

Le *Gloria Patri*, qui rachète toutes les distractions dans la lecture du bréviaire, n'est-il pas, pour le prêtre, l'oraison par excellence, l'hosanna de toutes les heures de sa vie ?

Le *Sanctus*, répété tous les matins par le prêtre à l'autel, ne rappelle-t-il pas le Dieu trois fois saint, trois fois puissant, la Trinité incompréhensible, lumière éclatante, éternelle, comme l'Eglise le chante en son saint office ?

Il nous semble que M. Painchaud, en se faisant le propagateur de la dévotion à la très sainte Trinité, remplissait avec une plus grande perfection son rôle de pasteur des âmes. L'espèce de transfiguration que l'on remarquait chez lui lorsqu'il en parlait, lui

fit une auréole dont les rayons pénétrèrent jusque dans la plus humble chaumière de Sainte-Anne. Aussi qu'y a-t-il d'étonnant qu'il ait laissé après lui une réputation de vertus qui n'est pas encore disparue ? Interrogez ceux qui l'ont connu, et ils vous répondront tous que M. Painchaud était un prêtre modèle.

Ses leçons n'étaient pas moins précieuses que ses exemples. M. Painchaud instruisait son peuple avec un soin extraordinaire. Aussi, ses catéchismes et ses sermons étaient-ils fort goûtés. Nous avons été témoins de ses succès oratoires au début de sa carrière sacerdotale. Son éloquence renfermait les qualités les plus propres à captiver l'attention de l'auditoire. Sa parole chaleureuse et convaincue inspirait la sympathie, et l'on ne sortait jamais de ses instructions sans éprouver le désir de devenir meilleur. Lorsqu'il était lui-même sous le coup d'une vive impression, son cœur si impressionnable s'abandonnait tout entier à l'expression de ses joies ou de ses douleurs. On entrevoyait alors la beauté de cette âme vraiment sacerdotale, si aimante pour ceux qui lui étaient confiés.

Bien que M. Painchaud ne fût pas à proprement parler un éducateur—il n'eut jamais cette prétention—il avait en matière d'éducation des idées pratiques qui le firent passer pour un novateur. Qu'on lise avec attention son manifeste du 1er août 1828, et l'on y trouvera, à côté de théories sujettes à la discussion, un système qui dénote chez son auteur une

étude attentive d'une question aussi complexe. L'enseignement de la sténographie qui formait partie du programme dès les premières années du collège, est une preuve évidente que M. Painchaud n'entendait pas s'en tenir aux sentiers battus. Grande eût été sa surprise, si on lui eût dit que la sténographie entrerait, cinquante ans après sa mort, dans le programme de la plupart de nos collèges? Grande aussi eût été la surprise de ses contemporains qui disaient qu'il devançait son siècle? C'est que M. Painchaud était un homme de progrès. Désireux de voir ses élèves faire bonne figure partout, il voulait qu'on leur inculquât des notions générales sur des sciences restées jusque-là en dehors des études. Ainsi l'hygiène, l'architecture et la médecine élémentaire entraient dans le cadre qu'il s'était tracé. Homme à idées larges, il désirait que son collège ouvrît à la jeunesse de nouveaux horizons, sans préjudice toutefois aux études des classiques anciens pour lesquels l'on professait alors une espèce de culte.

Mais le plus grand mérite de M. Painchaud c'est son dévouement à l'œuvre de l'éducation en général. S'il a vu quelquefois ses calculs contrariés dans les détails, il ne perdit jamais de vue l'œuvre d'ensemble qui prime tout. Comme dit saint Ignace : *Quo altius, eo divinius.*

L'on a dit de M. Painchaud avec beaucoup de vérité qu'il fut surtout le type du fondateur, et que, directeur des élèves, son tempérament l'eût

porté à trop de condescendance. Tant il est vrai qu'un homme ne peut pas être parfait ! Mais son rôle comme fondateur a été noblement rempli : il suffit à sa gloire.

Ma tâche est finie. Ai-je répondu à l'attente des anciens élèves du collège de Saint-Anne ? Et vous, vénéré Fondateur, vous que j'ai invoqué à deux genoux en prenant ma pauvre plume de biographe, êtes-vous satisfait de mes efforts ? Quoi qu'il en soit, n'aurais-je que la consolation d'avoir acquitté une fraction de ma dette de gratitude envers mon *alma mater*, je me trouverais amplement récompensé de mon travail, tout ardu qu'il a été. Mais l'attrait a été plus fort que les difficultés. Plus elles sont grandes quelquefois, plus la Providence attache de charmes à la besogne qui en est hérissée : *Ubi amatur, non laboratur, vel labor amatur.*

NOTES EXPLICATIVES

NOTE A (*Liv.* 1, *chap.* 1, *p.* 6.)

QUELQUES DÉTAILS SUR LA FAMILLE DE M. PAINCHAUD.

1o MARIE-ANGÉLIQUE DROUIN, SA MÈRE.

Nous n'avons fait, pour ainsi dire, que mentionner le nom de la digne mère de M. Painchaud, sans appuyer sur aucune des phases de sa vie. Reprenant le fil interrompu, disons tout d'abord qu'ayant été élevée chrétiennement, elle sut reporter sur ses enfants le dévouement dont elle avait été l'objet de la part de ses parents. Elle avait compris que l'éducation est un grand bienfait, et devenue veuve, elle apporta un beau zèle à faire instruire, dans la mesure de ses moyens, les petits orphelins que la Providence avait laissés à sa charge. Parfois elle se montra sévère, quand elle rencontrait chez eux de la négligence ou de l'apathie pour l'étude.

Charles-François étant l'aîné, ce fut un sacrifice pour cette pauvre veuve que de s'en séparer tous les jours, quand elle aurait pu utiliser ses services pour les menus détails du ménage. Quelquefois elle se trouvait dans l'obligation de le garder à la maison, et alors elle courait au séminaire demander au Supérieur la permission qui ne lui était jamais refusée.

Un jour, madame Painchaud se rendit auprès du Supérieur pour régler une question indépendante des études de Charles-François. L'affaire terminée, le Supérieur lui dit : " Pourquoi avez-vous donc retiré votre enfant du séminaire? Il y a trois semaines que nous ne l'avons pas vu " !—" Comment, répartit la mère, trois semaines ! mais il part tous les matins pour ses classes avec son dîner ; serait-ce possible qu'il me trompe ? " Effarée elle retourna à sa résidence, rue Saint-Valier, bien résolue d'épier l'enfant et de le prendre en flagrant délit.

Le lendemain, Charles-François partit à l'heure ordinaire pour la haute-ville, ignorant que sa mère le suivait de près. Bientôt elle l'aperçut avec une troupe de gamins qui l'attendaient pour aller prendre leurs ébats dans quelque ruelle. Elle courut à lui, en disant : " Misérable, c'est comme cela que tu abuses de ma trop grande confiance, et qu'au lieu de suivre tes classes, tu t'amuses à gaminer par les rues. File de ce pas au séminaire, c'est moi qui vais t'y conduire ? " L'enfant ne se le fit pas dire deux fois, et, tout penaud, il prit la route qui devait le mener à sa classe. Mais rendu à la porte du Palais, il s'arrêta tout à coup, et voyant sa mère en toilette de matin, il fut pris comme d'un mouvement de pitié. " Tenez, ma mère, dit-il, je vous promets que je vais me rendre au séminaire, et retournez-vous-en chez nous ? Désormais je ne manquerai plus à ma classe."

Ce fut la fin de cette escapade, et Charles-François dut à l'inflexibilité de sa mère de ne plus interrompre ses leçons. Aussi, disait-il plus tard à qui voulait l'entendre : " Si je n'ai pas fait un vagabond, c'est grâce à ma mère, qui a su corriger mes mauvaises inclinations."

Ses compagnons de jeu, plus légers que méchants, lui donnaient de mauvais conseils : " Fais donc comme nous, lui disaient-ils, tu n'as qu'à montrer de l'entêtement et tu verras que ta mère finira par te laisser tranquille." Charles-François se crut obligé de suivre ces avis pernicieux, et un dimanche matin, à l'heure de la grand'messe, au lieu de se préparer à partir pour l'église, il dit à sa mère, qui lui manifestait son étonnement : " Je ne vas pas à la messe aujourd'hui ! "—" Oui-dà, reprit madame Painchaud, eh bien ! nous allons voir cela ! " Prenant une ligne à pêcher, puis la repliant en plusieurs bouts, elle administra au petit rebelle une correction en règle. Il lui fallut bien prendre le chemin de l'église.

A partir de ce moment l'enfant se montra soumis et il n'osa plus regimber contre l'autorité maternelle. Il fut même la consolation et la joie de toute sa famille.

Madame Painchaud se maria en secondes noces avec Pierre Laviolette, poulieur, de Saint-Roch de Québec. C'était le 23 mai 1802, cinq ans après la mort de son premier mari. Autant elle avait été heureuse avec ce dernier, autant elle fut malheureuse avec Laviolette. Mgr Plessis écrivait un jour à M. Painchaud : " Laviolette continue toujours de faire expier à sa pauvre femme l'énorme faute qu'elle a commise de s'attacher à lui."

Madame Painchaud fut, durant toute sa vie, l'objet des plus tendres attentions de son fils. Il la faisait venir de temps à autre à son presbytère. En 1808, elle se rendit à Carleton pour y faire un assez long séjour ; elle lui fit sa dernière visite à Sainte-Anne, en 1835.

Nous voyons par des lettres de M. l'abbé Desjardins, chapelain de l'Hôtel-Dieu, que celui-ci portait un grand intérêt à la mère de M. Painchaud, qui vécut la plus grande partie du temps à Québec et y mourut le 27 janvier 1842, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Son service et sa sépulture se firent à l'Hôtel-Dieu, en présence de MM. C.-F. Baillargeon, curé de Québec, Laurent-Thomas Bédard, chapelain de l'Hôpital-

Général, Charles-Félix Cazeau, secrétaire du diocèse de Québec, Edouard Parant, François-Germain Rivard, chapelain de l'Hôtel-Dieu, et de plusieurs parents et amis.

Madame Painchaud survécut donc à son fils. Elle éprouva un vif chagrin de cette séparation, mais elle se consolait à la pensée qu'elle serait introduite dans le ciel par celui qu'elle avait introduit dans la vie. " J'ai vu bien des mères de prêtres, écrit l'abbé Bougaud. J'ai toujours remarqué en elles, même dans les plus simples, une élévation de sentiments, une noblesse d'âme, une foi et une énergie qui me faisaient comprendre comment leurs fils s'étaient donnés à Dieu. Et en même temps j'ai été souvent frappé du développement de toutes ces qualités en elles ; je le considérais comme une sorte de rayonnement sur leur âme de la grâce du sacerdoce de leur fils; à la manière de ce parfum versé sur la tête du grand prêtre, et qui, après avoir consacré son front, coulait lentement le long de sa barbe et allait embaumer jusqu'aux franges de son vêtement."

O mères chrétiennes, qui avez fourni des prêtres à l'Eglise, réjouissez-vous, car votre couronne sera radieuse là-haut !

2—L'AIEUL DE M. PAINCHAUD.

François Painchaud, né en 1721, mourut en 1812, à l'âge très avancé de 91 ans 3 mois et 10 jours.

3—LES FRÈRES ET LES SŒURS DE M. PAINCHAUD

Neuf enfants sont issus du mariage de François Painchaud avec Angélique Drouin. L'un d'eux, Jacques, ne vécut que peu de temps, les autres fournirent une carrière assez longue ; quelques-uns parvinrent à un âge très avancé. Voici leurs noms avec l'année de leur naissance, par ordre chronologique :

1. Charles-François, né en 1782.
2. Victoire, née en 1783.
3. Julie, née en 1784.

1—Pierre Laviolette était mort quelques années auparavant.

4. Joseph, né en 1787.
5. Emérence, née en 1788.
6. Jacques, né en 1789.
7. Marie-Louise, née en 1791.
8. Alexis, né en 1792.
9. Justine, née en 1796.

VICTOIRE.

L'aînée des filles avait épousé François Normand, de l'Islet, dont elle eut un garçon appelé François et surnommé *Donken*, qu'elle amena avec elle à Carleton, en 1806. Ici, elle épousa en secondes noces, un protestant converti, Gédéon Ahier, natif de Saint-Hélier, île de Jersey, et domicilié, depuis quelque temps, à Carleton où il faisait le commerce. De ce second mariage naquit une fille, nommée Virginie, filleule de M. Painchaud, qui épousa, en 1835, M. Vital Têtu, citoyen distingué de Québec et député de Montmorency, en 1836, avant l'Union des Canadas.

Gédéon Ahier mourut à Carleton, le 20 mai 1845; sa femme Victoire Painchaud l'avait précédé dans la tombe de trente-deux ans. Elle était morte en 1813, à l'âge de trente ans seulement.

JULIE.

Celle-ci épousa Pierre Godier, et mourut en 1859, laissant plusieurs enfants. Elle vécut à Saint-Roch de Québec.

JOSEPH.

C'est le célèbre docteur Painchaud, qui sut joindre à une grande habileté comme médecin, le talent de conférencier éminent. Son originalité est restée attachée à ses œuvres, dont peu survivent.

Le docteur Painchaud a pratiqué la médecine pendant soixante ans, (de 1811 à 1871) se consacrant tout entier à son art, et acquérant une réputation fort enviable. On le vit à la tête des associations médicales de Québec, et lors des grandes épidémies de choléra, surtout en 1832, il ne négligea aucun effort pour en enrayer les effets désastreux.

Sept enfants naquirent de son union avec mademoiselle Parant, sœur de M. A. Parant, Supérieur du séminaire de Québec pendant une assez longue période. Ce sont : 1—Marie-Geneviève, épouse de feu le sénateur Baillargeon, morte en 1883 ; 2—Joséphine, qui fit profession à l'Hôtel-Dieu sous le nom de Mère Saint-André, morte en 1862 ; 3—Joseph, médecin, fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec, et décédé en Floride vers 1852 ; 4—Mathilde, ou la Mère Sainte-Antoinette, ursuline, morte en 1848 ; 5—Antoinette, épouse de feu M. Edouard Fréchette, marchand de Québec, décédée en 1862 ; 6—Edouard, célibataire, décédé en 1861 ; et 7—Antoine, arpenteur, le seul survivant de cette belle famille.

EMÉRENCE.

Celle-ci épousa, à la baie des Chaleurs, Sébastien Landry, père de feu le docteur J.-E. Landry, et aïeul de l'honorable sénateur Landry, de Québec.

Après le mariage de sa sœur Victoire, elle était descendue à Carleton pour la remplacer au presbytère de M. Painchaud. C'est là qu'elle connut M. Landry, un des plus braves citoyens de l'endroit. M. Painchaud le tenait en haute estime.

Emérence Painchaud est morte en 1868, à l'âge avancé de quatre-vingts ans.

MARIE-LOUISE.

Un jour l'abbé Painchaud arrivait à Québec de ses missions de la baie des Chaleurs, content de revoir sa mère et ses sœurs. Mais quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre en arrivant que Marie-Louise, qu'il avait fait instruire et qu'il affectionnait beaucoup, était sur le point de se marier. Déjà deux bans avaient été publiés à l'église. M. Painchaud fut attristé, car il avait cru remarquer chez sa sœur des signes non équivoques de vocation religieuse. Il résolut de tenter un effort suprême pour la détourner du mariage. " J'avais rêvé pour toi, lui dit-il, un sort plus heureux, et je crois sincèrement, ma sœur, que tu es destinée au cloître.

Si tu veux m'en croire, tu mettras de côté ce mariage qui paraît te sourire, pour entrer à l'Hôtel-Dieu où Dieu t'appelle." Marie-Louise ne fut pas incrédule, et elle entra le 26 février 1812 dans cet Hôtel-Dieu où elle devait passer cinquante-trois ans de sa vie. La Mère Saint-Augustin est morte le 10 février 1865, laissant une grande réputation de vertus et de dévouement. Sa douceur angélique était proverbiale dans la communauté.

Les archives de l'Hôtel-Dieu de Québec conservent en manuscrit une note biographique de cette excellente religieuse. " Marie-Louise Painchaud de Saint-Augustin fut un vrai modèle de ferveur et de régularité, un des plus précieux membres de notre communauté...Pendant sa belle et longue carrière de soixante-quatorze ans, dont elle a passé cinquante-trois en religion, elle fut neuf ans supérieure, et autant assistante, maîtresse des novices vingt-deux ans. Aussi la presque totalité de la communauté se compose-t-elle aujourd'hui de sujets qui furent ses élèves...Les belles qualités du cœur dont elle était abondamment douée, la douceur, l'affabilité, la bonté et l'affection lui ont mérité à juste titre le doux nom de mère chérie. Aussi la pleurons-nous toutes aujourd'hui comme des enfants pleurent une tendre mère."

Alexis.

Il y aurait beaucoup à raconter sur la vie aventureuse d'Alexis Painchaud, sur ses courses comme marin dans le golfe et sur l'océan. Il s'était marié à une demoiselle Arseneau, de la baie des Chaleurs, et cinq enfants vinrent bénir son union. Ce sont : Alexis, navigateur comme son père, noyé en 1860 dans le golfe Saint-Laurent ; Flore, filleule de M. Painchaud, mariée à Pierre Hudon, marchand de Montréal ; Henriette, qui épousa M. François Pominville, avocat de Montréal, est encore vivante ; Edouard, médecin pratiquant à la Louisiane ; et Félix, notaire, fixé aux îles de la Madeleine, où il est mort accidentellement, en 1891.

JUSTINE.

C'est la mère de l'honorable sénateur Pelletier, ancien ministre de l'agriculture sous l'administration Mackenzie, de 1874 à 1878. Elle avait d'abord épousé Jean-Marie Pelletier, cultivateur, de la Rivière-Ouelle, qui était veuf et père de trois enfants. Du second mariage sont issus, outre le sénateur, Joseph, Alphonse, tous deux cultivateurs, Samuel, arpenteur, Victor, médecin, mort en 1866, une fille mariée à M. Antoine Gagnon, père de l'honorable M. Ernest Gagnon, ancien secrétaire provincial, présentement shérif de Québec.

Madame Pelletier assista M. Painchaud à ses derniers moments. Elle-même est morte, le 1er novembre 1855, âgée d'environ cinquante-neuf ans.

3—SES ONCLES ET SES TANTES.

Nous avons vu au chapitre premier que M. Painchaud avait une tante et deux oncles, David et Henri.

Sa tante s'était mariée à un capitaine américain, du nom de Whitney, qui disparut quelque temps après son mariage, et dont elle ne reçut jamais de nouvelles.

Madame Whitney vécut d'abord à l'Islet, puis, pendant quelque temps, chez M. Painchaud, à Sainte-Anne, et finit ses jours à l'Ile-aux-Grues, à un âge fort avancé.

David, appelé aussi Jérôme, était le parrain du Fondateur. Il épousa une demoiselle Langlois, de l'Ile-aux-Grues, sœur de la mère de Mgr Baillargeon [1]. De ce mariage naquirent : 1. Charles, en 1798, qui s'unit à mademoiselle Vézina, mort en 1868 ; 2. François, médecin, pratiqua à Varennes, où il épousa mademoiselle Duchesnois, qui est encore vivante ; le docteur est mort en 1891 ; 3. Louis, marié à mademoiselle Lemieux, et père de seize enfants ; 4. Elizabeth, devenue madame Joseph Defoy, encore vivante à Lévis ; 5. Julie, la Mère Saint-Borgia, ursuline, morte en 1833 ; 6. Lucie, madame Dery, de Sainte-Anne, morte sans famille ; 7. Mar-

1—David est mort en 1848, et sa femme, en 1865.

celline; 8. Adèle; 9. Rosalie; 10. Anna, épouse de Guillaume Lachance, [1] de Saint-Michel, morte en 1840; 11. Marguerite, madame Fournier, de Saint-Thomas de Montmagny; 12. Augustin, Frère de la doctrine chrétienne, décédé en 1865, à Saint-Louis, Missouri.

Elizabeth ou Betsy, Adèle, Rosalie et Lucie fréquentaient régulièrement le presbytère de Sainte-Anne, où M. Painchaud, leur cousin, les recevait avec la plus grande affabilité. Il bénit le mariage de Lucie avec M. Déry.

NOTE B (*Liv.* 1, *chap.* 1, *p.* 15.)

SIR HENRY HARDINGE

Le condisciple de M. Painchaud fut de nouveau secrétaire de la guerre en 1841. Sa bonne fortune le fit arriver au poste éminent de gouverneur général de l'Inde en 1844, et il l'occupa jusqu'en 1848.

Pendant son séjour à l'étranger, Sa Majesté le créa, le 2 mai 1846, vicomte de Lahore et de King's Newton.

En 1852, le viconte Hardinge était nommé maître général de l'Ordonnance, et le 28 décembre de la même année, il devenait général commandant en chef des forces britanniques.

Le 2 octobre 1855, il atteignait le haut grade de feld-maréchal.

1--Ce M. Lachance ne fut pas toujours chanceux. Parti de Québec à l'âge de 14 ans sur un vaisseau anglais, il se rendit en Angleterre. Là il prit du service dans la marine royale. La frégate qui devait le ramener en Canada fut prise par les Français, qui le firent prisonnier. Quelque temps après, il fut pris par les Espagnols, et une seconde fois par les Français. Il demeura en France jusqu'en 1818. M. Lachance a conservé toute sa vie un anneau de la chaîne que les Espagnols lui avaient mise aux pieds pendant les sept semaines de sa captivité. Il est mort en 1888, à Saint-Michel de Bellechasse.

· Le vicomte Hardinge se retira de la vie publique en 1856, et il mourut le 24 septembre de la même année, à South Park, à l'âge de 71 ans.

Il avait épousé, le 10 décembre 1821, lady Emily-Jane, première marquise de Londonderry, dont il eut deux enfants mâles, Charles Stewart, le vicomte actuel, Arthur-Edward, et deux filles, Frances-Elizabeth et Emily-Carolina.

La devise de cette noble famille est : *Mens æqua rebus in arduis*, c'est-à-dire *calme en face des difficultés*. Ce fut bien là aussi la qualité maîtresse de lord Hardinge. Il brillait aussi par son égalité d'humeur et sa jovialité. Toujours il sut se montrer homme d'affaires, actif et prudent. Une si riche nature unie au zèle à toute épreuve et au sentiment du devoir, explique suffisamment les honneurs qu'il a reçus. M. Painchaud disait un jour : " Si jamais il m'était donné de passer en Europe, j'irais sans hésiter un instant frapper à la porte de *Harry* [1] et lui demander l'hospitalité, je sais que je n'aurais pas besoin d'intermédiaire pour arriver à lui, et je sais qu'il se souvient de nous comme en 1798, bien qu'il y ait quarante ans que nous ne nous soyons pas vus et peut-être plus de vingt qu'il ne m'ait pas écrit. Je connais son cœur, ni le temps ni les distances ne peuvent le refroidir."

Si un pareil témoignage peut être honorable pour l'illustre militaire, les sentiments qui l'ont dicté ne font pas moins d'honneur à son digne ami.

NOTE C. (*Liv.* 1, *chap.* 4, *p.* 50.)

VIEILLES RELIQUES

1. UN NAVIRE EN IVOIRE.—Cet élégant et délicat bâtiment est le fruit de trois ou quatre années de veilles et de travaux d'un Français réfugié à Londres par suite de la révolution de 89. Ce Français, que quelques uns m'ont dit être noble, d'autres un prêtre, donnait des leçons dans les familles, le

1—C'est ainsi que l'appelaient M. Raimbault et ses élèves.

jour, et, le soir, s'occupait de construire ce petit chef-d'œuvre. Lorsqu'il l'eut terminé, il le vendit à un capitaine de vaisseau qui l'apporta en Canada, espérant en tirer bon parti ; mais ayant fait naufrage, lui et son équipage eurent à souffrir de la faim dans la traversée, et furent obligés de prendre terre en différents endroits en remontant le fleuve. Le vent contraire et le manque de provisions les forcèrent encore à demander des comestibles chez M. de Borniol, alors curé de Saint-Laurent, île d'Orléans. Ce brave prêtre l'accueillit avec hospitalité, l'hébergea pendant plusieurs jours et lui offrit quelques effets pour subvenir aux premiers besoins. Le capitaine reconnaissant les honnêtes procédés du prêtre, lui fit cadeau du petit vaisseau.

Vers 1816, le même capitaine de vaisseau revint encore au Canada, et ayant conservé un souvenir affectueux de la courtoisie du curé de Saint-Laurent, lui offrit de nouveau un autre bâtiment en miniature presque semblable au premier, et M. de Borniol alla en faire l'offrande (du premier sans doute) à l'évêque de Québec, Mgr Plessis, qui le plaça dans sa chambre de réception où il fut exposé aux regards des visiteurs jusqu'en 1822, où il le donna à M. Painchaud. Petit bijou précieux par la matière employée à sa confection et plus encore par la main qui l'a légué. [Note de M. Bois.]

Ce petit chef-d'œuvre mesure environ dix-huit pouces de longueur. Il est à quatre ponts et porte 114 canons parfaitement imités.

2. Un fusil de chasse.—C'est un de ces anciens fusils à pierre dont se servaient autrefois les chasseurs. Il a six pieds de long.

M. Painchaud était un chasseur de première force. Aussi s'en donnait-il à cœur joie, lorsque l'automne arrivé, les outardes, les canards et autres oiseaux aquatiques venaient prendre leurs ébats sur le plage de Sainte-Anne. Son chien l'accompagnait toujours dans ses courses. Cet ami fidèle fut enterré en face du collège ; un peuplier de Lombardie indique encore l'endroit où il fut enfoui. De mon temps, on

parlait souvent au collège du chien de M. Painchaud, de son âne *Roussin* et de sa jument *Malec*, qui a servi de sujet à un poème héroï-comique composé par M. T.-B. Pelletier, et à plusieurs pièces de vers plus ou moins bien réussies.

Voici l'épitaphe qui lui fut dédié par un poète de ce temps-là :

Ci-git défunt Malec,
Véritable animal,
Grand cœur, long cou, corps sec,
Bête comme un cheval.

3. Un sleigh.—Rien de plus original que cette voiture d'un autre âge, dont la forme est celle d'une chaloupe suspendue sur des patins. Ce sleigh a figuré avec honneur dans la procession carnavalesque de Québec, le premier février 1894. M. le docteur Marmette, de Montmagny, l'acheta, vers 1840, de feu le capitaine Hamon, qui l'avait eu lui-même d'un nommé Clausse. Celui-ci se l'était procuré lors de l'encan des meubles de M. Painchaud, en 1838. Le bateau portait écrit sur sa coque le nom de *Sainte-Anne*.

Note D. (*Liv.* 1, *chap.* 5, *p.* 78)

GUÉRISONS ATTRIBUÉES A M. PAINCHAUD

Pauline Lagacé, de Sainte-Anne, souffrait depuis deux ans d'une bosse à un pied qui la faisait marcher péniblement. Le médecin lui avait conseillé de monter à Québec pour subir une opération à l'hôpital de la marine. Ne pouvant se résigner à suivre cet avis, elle préféra se recommander à l'intercession de M. Painchaud, decédé depuis quelque temps déjà, et son mal disparut presque aussitôt.

En 1866, les fièvres typhoïdes régnaient épidémiquement dans la paroisse de Sainte-Anne. Chez un nommé Fortune

Martin, onze personnes avaient été frappées à la fois, et il ne restait plus que la mère pour soigner ces fiévreux. Jugez du trouble de cette pauvre femme qui passait tout son temps, les nuits et les jours, au chevet de ses malades, les uns délirants, les autres inconscients et trop faibles pour se suffire à eux-mêmes. Malgré tout elle eut assez de courage et de santé pour résister à cette terrible épreuve, qui ne devait pas être la dernière.

Deux ans plus tard, de nouvelles fièvres entrèrent dans la maison, avec la perspective, pour la mère, de les voir se propager comme la première fois. Madame Martin, ayant entendu parler de guérisons obtenues par M. Painchaud, se rendit à la sacristie où le portrait de l'ancien curé de Sainte-Anne était suspendu à la muraille. " En ouvrant la porte de la sacristie, dit-elle, j'aperçus son portrait comme s'il fût venu à ma rencontre pour me dire : *Ne crains rien, personne autre dans ta maison n'aura les fièvres.* Je suis revenue consolée ; une seule de mes filles a eu les fièvres ; et je suis certaine que j'ai été préservée par la protection de M. Painchaud."

La femme de Pierre Ouellet, fils de Honoré, fut guérie, étant fille, d'un cancer à la lèvre, par des remèdes que M. Painchaud lui prescrivit.

La femme de Germain Ouellet avait une petite fille de quatre ou cinq ans souffrante d'une affection du cuir chevelu, tellement développée qu'on eût dit qu'elle portait une calotte noire sur la tête. Tous les moyens ordinaires en ces cas furent employés sans succès. Un jour, voyant venir M. Painchaud, elle dit à son enfant : " Cours vite trouver M. le curé, et demande-lui de te guérir ?" L'enfant obéit à sa mère, et M. Painchaud lui dit : " Ce n'est rien, mon enfant, mais demande à ta maman de faire frire du beurre et de l'appliquer sur ton *bobo.*" La mère, qui connaissait ce remède, l'avait déjà employé sans succès. Par obéissance cependant elle y recourut de nouveau, et elle fit bien, car cette fois, son enfant fut radicalement guérie.

Un soir, un habitant de Saint-Pascal se présentait au presbytère de Sainte-Anne, accompagné de sa femme et d'une petite fille de six ans, qui portait, depuis six mois, une tumeur dans la région lombaire. M. Painchaud lui recommanda d'avoir recours à la bonne sainte Anne, et elle guérirait. La prédiction se réalisa, car, six mois plus tard, la tumeur était complètement disparue et l'enfant pouvait marcher à l'aise, ce qu'elle ne faisait auparavant qu'avec beaucoup de difficultés.

Eléonore Pelletier, de Sainte-Anne, déclare que M. Painchaud l'a soignée pendant longtemps, et si elle a pu prolonger son existence, c'est grâce aux remèdes qu'il lui donnait régulièrement. Les médecins l'avaient abandonnée à son triste sort, avouant leur incompétence dans son cas.

La même déclare qu'elle fut souvent témoin de guérisons extraordinaires opérées par M. Painchaud lorsqu'il était curé de Sainte-Anne, mais elle rapporte un fait plus étonnant que les autres, car, cette fois, il nous faut sortir du domaine de la science médicale pour l'expliquer.

M. Painchaud avait la spécialité de guérir les cancers de toute nature, malins et bénins. Comme nous l'avons déjà écrit dans un chapitre précédent, sa réputation s'était propagée tout le long de la côte du Saint-Laurent.

Un jour, une femme de Rimouski arrive en voiture au presbytère de Sainte-Anne, après avoir franchi près de cinquante lieues. La pauvre malade souffrait d'un cancer de nature maligne. M. Painchaud l'accueille avec la meilleure grâce, et lui recommande un remède spécial et certaines mesures de précaution dont la négligence pouvait compromettre tout bon résultat, même après un grand mieux. La femme fut guérie, mais elle oublia bientôt les recommandations de M. Painchaud. Au bout d'un an, le mal reparut avec son intensité première, et la pauvre femme résolut de faire encore une fois le voyage de Sainte-Anne. Quand elle y arriva, M. Painchaud était mort depuis quinze jours. Exprimer son chagrin, serait bien difficile ; tout de même elle ne se découragea pas. S'adressant aux personnes du

presbytère, elle les supplia de lui laisser voir la chambre à coucher du défunt. Là elle prit dans ses mains le cordon suspendu dont se servait M. Painchaud pendant sa dernière maladie pour se mettre sur son séant, et adressa à Dieu une prière pour sa guérison. Et cette femme, dont la foi était aussi vive que celle de la Cananéenne, fut guérie.

On rapporte plusieurs autres guérisons opérées de la même manière, entre autres celle d'un cultivateur de Sainte-Anne, presque aveugle. Lorsque M. Painchaud fut exposé, après sa mort, cet homme courut prier auprès du curé qu'il vénérait comme un saint. S'approchant du cadavre, et ne pouvant, à cause de sa cécité partielle, contempler à son gré les traits du défunt, il s'écria : " Faites, ô vous qui m'avez si souvent protégé, que je puisse vous voir encore une fois avant que nous nous séparions pour toujours." Et l'on assure que cet homme recouvra la vue sur-le-champ.

Il est notoire que des familles de Sainte-Anne conservent encore des morceaux de vêtement qui ont appartenu à M. Painchaud, et qu'elles les considèrent comme des reliques précieuses en temps de maladie.

Nous notons ces divers témoignages sans les apprécier en aucune façon, laissant à chacun la faculté de les prendre pour ce qu'ils valent. Les personnes qui nous les ont communiqués, tout en étant dignes de foi, ont pu se laisser influencer par une trop grande admiration pour M. Painchaud.

NOTE E. (*Liv.* 2, *chap.* 2, *p.* 153.)

SYSTÈME DE LANCASTER

En 1797, un nommé Joseph Lancaster, d'Angleterre, fonda à Londres une école pour la classe pauvre, d'après un système économique et tellement perfectionné, à son avis, que la dépense annuelle pour chaque enfant ne devait pas

excéder cinq ou six chelins. Le duc de Bedford et Lord Somerville visitèrent l'école que Lancaster avait fondée.

En 1805, le roi Georges III donna une audience au célèbre professeur et se déclara si satisfait de sa méthode, qu'il décida de lui payer une rente annuelle de cent livres.

Cette institution prit un grand essor, non seulement dans le Royaume-Uni mais aussi à l'étranger. Un bureau ou comité en prit bientôt la direction, toujours comptant sur le patronage royal. Le but avoué consistait à apprendre à tous les enfants à lire la Bible, sans se préoccuper des différentes croyances et des disciplines particulières aux nombreuses sectes.

Le professeur s'attachait à l'enseignement simple de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique et de la géographie, au moyen de moniteurs choisis avec soin parmi les élèves. Grâce à cette répartition de la besogne journalière, la marche, dans les classes, était plus rapide. [1]

Le système de Lancaster fut suivi au séminaire de Québec, avec certaines modifications. M. l'abbé F.-X. Baillargé avait été chargé de la besogne.

1—Pour plus amples détails sur ce système, consultez l'ouvrage publié à Londres en 1834 : *Manual of the system of primary instruction pursued by the model schools of the British and foreign School Society.*

Note F. (*Liv.* 2, *chap.* 2. *p.* 167.)

LISTE DES ÉLÈVES DE 1829 à 1838.

1829–1830.

Entrés en sept. et oct. 1829 :

Deschênes, Henri	Sainte-Anne de la Pocatière.
* Gagnon, Clovis	" "
Martineau Ovide	" "

Ouellet, J.-B.........................Sainte-Anne de la Pocatière.
Ouellet, Pierre [1]................. " "
Potvin, Clovis......................... " "
Potvin, Firmin........ .... " "
Richard, François................. " "
Sirois, Paul........................ " "
Boivin, Tobie.......................Malbaie.
Gagnon, François................... "
* Bélanger, Alexis.................Saint-Roch des Aulnaies.
* Pelletier, J.-B..................... " "
* Bois, L.-E........... ....Québec.
Doucet, Eugène..................... "
Mercier, Auguste.................. "
Paradis, Laurent................... "
Cormier, Alexandre...............Iles de la Madeleine.
Deschênes, Godefroy..............Rivière-du-Loup.
Dénéchaud, Télesphore.........Berthier.
Dénéchaud, Edouard............. "
Gauvreau, Olivier................. "
Gauvreau, Narcisse [2]........... "
Fortin, Honoré.......................Saint-Jean Port-Joli.
Fraser, Joseph. ....Beaumont.
Faucher, Narcisse.................Saint-Michel.
* Lebel, Cyprien...... ....Kamouraska.
Marmeau, François...............Arichat.
Michaud, André....................Saint-André.
* Rioux, Julien...... ....Trois-Pistoles.
Roy, Louis [3].........................Rivière-Ouelle.
Théberge, Adrien [4]...............Saint-François.
* Langlois, Antoine....... ...... " "

---

* L'astérique indique un prêtre.

1—Vit encore à Sainte-Anne.

2—Encore vivant à l'Ile-Verte.

3—L. Roy mourut le 30 mai 1831.

4—C'est le fondateur du collège Masson, à Terrebonne.

En novembre :

Donnelly, Edmond................Saint-Roch des Aulnaies.

En décembre :

Duchesnay, Charles...............Québec.
Dionne, Charles.-F...............Sainte-Anne.

En janvier 1830 :

* Dunn, William..................Kilkenny (Irlande).

En février :

Ouellet, Damase...................Sainte-Anne.
Stewart, William..................Québec.

En avril :

Hudon, Firmin.....................Rivière-Ouelle.
Donnelly, Andrew.................Saint-Roch des Aulnaies.

En mai :

Gauvreau, Jean.....................Malbaie.
* Gagnon, J.-B.....................Sainte-Anne.
Painchaud, Alexis [1].............Montréal.

En juin :

Tanguay, Cyprien [2].............Québec.

En juillet :

Bois, Etienne [3]....................Sainte-Anne.
* Lebel, Antoine ....Kamouraska.

1—Neveu de M. Painchaud.

2—Mgr Tanguay, auteur du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes.*

Le 9 septembre 1893, Mgr Tanguay allait rendre visite à son *alma mater,* qui lui fit une chaleureuse réception.

3—Vit encore, à Sainte-Anne.

1830-31.

Les élèves de l'année précédente, moins : Godefroy Deschênes, C.-F. Dionne, Narcisse Faucher, Damase Ouellet, Louis Roy, Paul Sirois et François Gagnon.

Les vingt nouveaux étaient :

Derome, Dominique	Montréal.	
Derome, F.-M [1]	"	
Marquis, Solyme	Québec.	
Tourangeau, Joseph	"	
Quirouet, Edouard	"	
Saint-Pierre, Elzéar	Saint-Roch des Aulnaies.	
Tremblay, L.-E	"	"
Letellier, Luc [2]	Rivière-Ouelle.	
*Thériault, Anselme	Saint-Jean Port-Joli.	
Pelletier, Amable	Kamouraska.	
Dumais, Théophile	Rivière-Ouelle.	
*Perras, J.-B	Saint-Charles.	
*Proulx, Antoine	Baie du Febvre.	
Caron, Pierre	Saint-Anne.	
Deslauriers, Joseph	"	"
Deschênes, Frédéric	"	"
Guy, Prime	"	"
Roy, Louis [3]	"	"
Sirois, Olivier	"	"
*Richard, Edouard	"	"

1831-32.

Ne revinrent pas : Etienne Bois, Pierre Caron, Edmond Donnelly, Charles Duchesnay, Andrew Donnelly, Théophile

1—Avocat et littérateur distingué. Il rédigea le *Canadien* et pratiqua longtemps sa profession à Rimouski.

2—C'est l'honorable M. Letellier de Saint-Just, qui fut lieutenant-gouverneur de la province de Québec, de 1877 à 1879.

3—Ancien médecin de Québec, père de M. Elzébert Roy, secrétaire du département des travaux publics, à Ottawa.

Dumais, Auguste Mercier, J.-B. Ouellet, Amable Pelletier, Cyprien Tanguay [1] et Honoré Fortin.

Voici la liste des 25 nouveaux :

Bernier, Abraham..................L'Islet.
Lebourdais, Jacques.............. "
Cannon, Jacques....................Québec.
Patterson, Peter.................... "
Dégagné, Germain ....Ile-aux-Coudres.
*Dionne, Henri.....................Sainte-Anne.
Deschênes, Georges.............. " "
Moreau, Luc......................... " "
*Leclerc, N.-A....................... " "
Roy, Salluste......................... " "
Miville, Clovis...................... " "
*Mauranlt, Joseph.................Ile-Verte.
Marmeau, Hippolyte.............Arichat.
*DeGaspé, T.-A.....................Saint-Jean-Port-Joli.
Dubé, L.-Philippe..................Saint-Roch.
Pelletier, Firmin.................. " "
Morin, L.-Marie.................... " "
Soulard, Auguste [2] .... " "
*Miville, Cajetan.................. " "
Fortin, Télesphore [3] ....Baie Saint-Paul.
Landry, J.-E..........................Carleton
Ouellet, Thomas...................Malbaie.
Tanguay, Augustin...............Saint-Michel.
*Martineau, David................ " "
*Marceau, Lazare.................. " "

1832-33.

Les élèves dont les noms suivent ne revinrent pas à l'automne de 1832 : A. Bélanger, L.-E. Bois, J. Fraser, J. Lebour-

---

1—Le jeune Tanguay était le filleul de M. Chartier. C'est ce dernier qui lui avait ménagé son entrée au collège.

2—Avocat et littérateur. Soulard est mort jeune, en face d'un avenir brillant.

3—M. Fortin vit encore, à la Baie Saint-Paul.

dais, A. Michaud, L.-M. Morin, L. Paradis, J.-B. Perras, A. Théberge, O. Sirois et W. Dunn.

Les 17 nouveaux étaient :

Bélanger, Pierre....................Saint-Roch des Aulnaies.
Bégin, J.-Jacques...................Sainte-Anne.
Guy, Edouard....................... " "
Lévesque, Charles.................. " "
Roy, Henri........... .... " "
Saint-Pierre, Bruno............... " "
Lenoir, Pierre.......................Arichat.
* Paradis, Didier....................Saint-André.
* Dufour, Edouard..................Baie Saint-Paul.
Dubé, C.-T............................Rivière-Ouelle.
Deschênes, Joseph................. " "
Garon, P.-Henri [1]................. " "
Dupuis, Octave......................Kamouraska.
Varin, Benjamin.................... " "
Dubois, Ferdinand................Québec.
Dupont, Charles.................... "
Painchaud, François [2]...........Ile-aux-Grues.

1833–34.

Ne revinrent plus au collège : J.-J. Bégin, A. Cormier, E. Doucet, C. Miville, T. Ouellet, F. Potvin, F. Pelletier, D. Paradis, F. Richard, E. Quirouet, F. Deschênes, Jacques Cannon, C. Potvin, D. Derome, D. Martineau, L. Marceau, H. Roy, P. Guy, G. Deschênes et P. Patterson [3].

Les nouveaux étaient :

Audette, Jean.......................Québec.
Bois, Georges F...................... "
Boissonnault, Georges............ "
*Cloutier, Cléophas...............Islet.

1—M. Garon vit encore, à Kamouraska.

2—Neveu de M. Painchaud.

3—P. Patterson mourut en novembre 1832.

Dupont, Témistocle...............Québec.
Dubé, V.-Octave....................Sainte-Anne.
Latouche, Edouard................Québec.
Marquis, Jean......................Saint-André.
Morin, Joseph......................Québec.
Taché, Wenceslas............ . .Kamouraska
Taschereau, Philippe............Québec.
Venner, Pierre .... "

1834-35.

Ne revinrent pas à l'automne : F. Dubois, F. Hudon, E. Latouche, S. Marquis, J. Morin et P. Venner.

Les nouveaux étaient :

Burroughs, John [1]...............Québec.
Buteau, Samuel.................... "
Dupont, Wenceslas............... "
Leprohon, Philippe............... "
Lacroix, Anaclet.................. "
Manning, Hubert.................. "
Hunter, Norval..................... "
* Desjardins, Joseph..............Kamouraska.
Desjardins, Hospice.............. "
Marceau, François.................Saint-Valier.
Mauranlt, Bonaventure..........Ile-Verte.
Duguay, Joseph....................Baie du Febvre.
* Duffy, Patrick....................Sligo (Irlande).
Hudon, Joseph.....................Rivière-Ouelle.
Langlais, Alexandre............. " "
Pearson, Pierre.................... " "
* Jean, P.-Honoré..................Saint-Jean Port-Joli.
Lachance, Guillaume............Saint-Michel.
Gamache, Clément................Sainte-Anne.
Gamache, Olivier.................. " "
Piuze, Elzéar [2].................... " "
Cimon, Cléophe....................Malbaie.

1—M. Burroughs est protonotaire à Québec.

2—Vivant et résidant à Arthabarkaville ; fils du notaire Piuze.

1835-36.

Les élèves suivants ne revinrent plus :

J. Audette, G. Boissonnault, S. Buteau, C. Cimon, T. Dénéchaud, E. Dénéchaud, F.-M. Derome, O. Dupuis, P. Duffy, T. Fortin, C. Gagnon, O. Gauvreau, J. Gauvreau, N. Hunter, A. Langlais, C. Lebel, A. Lebel, J.-E. Landry, P. Lenoir, A. Lacroix, O. Martineau, J.-B. Pelletier, A. Painchaud, A. Proulx, E. Saint-Pierre, L.-E. Tremblay, W. Taché, L. Moreau et F. Marceau.

Les nouveaux étaient :

Juneau, Emmanuel [1]..............Québec.
*Huot, Louis-Joseph [2]........... "
Wyse, Frédéric..................... "
Couillard, Georges................. "
Desjardins, Pierre..................Kamouraska.
Smith, L.-J.... ....Baie des Chaleurs.
Caze, Ovide..........................Sainte-Anne.
Grondin, Etienne.................. " "
*Potvin, Hyacinthe............... " "
Pelletier, Thomas [3]............... " "
Gagnon, Prudent...................Saint-Pascal.
*Lapointe, Epiphane.............Ile-aux-Coudres.
Michaud, Docithé..................Saint-Roch.
Rousseau, Antoine................Trois-Pistoles.
Tremblay, L.-O......................Eboulements.
Tremblay, Patrice................. "
Taschereau, Charles..............Sainte-Marie, (Beauce.)

1—Nicolas Juneau, père d'Emmanuel, est celui qui engagea M. Wexler à donner ses biens au collège.

2—M. l'abbé Huot est encore curé de Saint-Paul l'Ermite.

3—C'est l'honorable M. Pelletier, conseiller législatif.

1836-37.

Ne revinrent pas à l'automne de 1836 : T. Boivin, H. Deschênes, G. Dégagné, C.-T. Dubé, C. Dupont, J. Duguay, N. Gauvreau, O. Gamache, E. Juneau, L. Letellier, G. Lachance, J. Maurault, H. Marmeau, H. Manning, D. Michaud,

P. Ouellet, J. Rioux, W. Stewart, A. Soulard, J. Tourangeau, A. Thériault, A. Tanguay, P. Taschereau, J. Deslauriers.

Les nouveaux étaient :

Garon, Pierre........................Rivière-Ouelle.
Beaulieu, Joseph...................Kamouraska.
Lebel, Charles [1].................... "
Beaulieu, Bruno....................Sainte-Anne.
Deschênes, Thomas............... " "
Dion, L.-M.......................... " "
Highland, James.................. " "
Ouellet, Euloge..................... " "
Pelletier, Bruno .... " "
* Roy, Clovis........................ " "
Smith, Jos.-L........................ " "
Jones, Charles.......................Québec.
Parke, J.-M.......................... "
Wyse, John........................... "
Ennis, John..........................Saint-Pascal.
Harvey, Didier ....Ile-aux-Coudres.
Morin, F.-X..........................Saint-François.
Langlois, François................. " "
Lamontagne, Victor..............Rimouski.
Blais, Hubert........................Saint-Pierre.
Mathieu, François.................Québec.
* McGauran, Bernard............Sligo (Irlande).
Marquis, Evariste.................Saint-André.
Saint-Pierre, Germain........... " "
Pelletier, Cyprien..................Saint-Jean Port-Joli.
Painchaud, Augustin [2].........Ile-aux Grues.
Painchaud, Edouard [3].. ....Montréal.
Eschembach, Onézime...........Saint-Roch des Aulnaies.
Pelletier, Alexis.................... " "
* Tremblay, Grégoire............ " "
Tanguay, Georges [4]...............Saint-Valier.

1.—C'est le Dr Lebel, médecin pratiquant à Québec.

2.—Neveu de M. Painchaud.

3.—Neveu de M. Painchaud.

4.—Ancien inspecteur d'écoles. Vit encore, à Saint-Gervais.

1837–38.

Les élèves qui n'entrèrent pas à l'automne furent : A. Bernier, J. Burroughs, H. Blais, H. Dionne, E. Guy, J. Highland, C. Jones, F. Mathieu, J.-M. Parke, F. Wyse et John Wyse.

Les nouveaux s'appelaient :

Casgrain, Françeis	Rivière-Ouelle.
Casgrain, Charles-Clément	" "
Casgrain, Philippe [1]	" "
Casgrain, Charles-Eusèbe [2]	" "
Garon, Louis	" "
Hudon, Louis	" "
*Ouellet, L.-J.-A	" "
Laurent, Narcisse	" "
*Blanchet, Amable	Saint-Roch.
Deschênes, Alphonse	" "
*Pelletier, André	" "
*Pelletier, Narcisse	" "
Pelletier, Damase	" "
Ledroit, Théophile [3]	Québec.
Blumhart, Georges	"
Boucher, Olivier	L'Islet.
Giasson, Jos.-Hilaire	"
Champlain, Siméon	Rimouski.
Gauvreau, Louis	"
Latulippe, Prudent	Saint-Valier.
Dufour, Norbert	Ile-aux-Coudres.
Dionne, Antoine	Sainte-Anne.
Ouellet, Joseph	" "
Ouellet, Ildefonce	" "
Potvin, Victor	" "

1—Ancien député de l'Islet, citoyen de Québec.

2—Sénateur, père de l'honorable M. T.-C. Casgrain, procureur général de la province de Québec.

3—M. LeDroit est encore plein de vie.

Gleason, Johny [1].. ....Sainte-Anne.
Paré, Henri.......... ....Saint-François, R. d. S
Patton, William....................Pointe-Lévis.
Rioux, Majorique..................Trois-Pistoles.
Tremblay, Vital....................Eboulements.
Parent, Edouard....................Saint-Pascal.
Montminy, Octave.................Saint-André.

NOTE G. (*Liv.* 2, *chap.* 6, *p.* 215)

M. JEAN RAIMBAULT

Nous avons vu qu'à son arrivée d'Europe, le jeune ecclésiastique, échappé à la persécution révolutionnaire, fut ordonné prêtre et installé comme professeur au séminaire de Québec. Sa santé déclinant, il se livra au ministère des âmes, à l'Ange-Gardien d'abord, puis à la Pointe-aux-Trembles, près Montréal, et enfin à Nicolet, où la petite école de M. Brassard avait pris les proportions d'un collège classique. M. Raimbault occupait donc, à Nicolet, la même position que M. Painchaud à Sainte-Anne: tous deux avaient charge d'âmes, tout en étant à la tête de leur collège respectif.

Sans être hostile à la fondation du collège de Sainte-Anne, le curé de Nicolet éprouva certaines craintes que sa franchise ne lui permit pas de cacher à son ancien élève. Il lui écrivait, le 22 février 1827, lorsque tout était encore à créer; " Je crains bien qu'un projet de collège dans vos cantons ne nuise à l'entreprise de Nicolet, quoique ce soit pour le même objet. Il serait pourtant dommage de partager l'attention et la bourse entre plusieurs objets."

Il ne faut pas oublier, qu'à cette époque, le nouveau

1—Avocat à Rimouski. Le protégé de M. Painchaud est mort le 2 mai 1894.

collège de Nicolet était en pleine construction. L'édifice était considérable et partant coûteux : 660 pieds de bâtisse en pierre, à trois étages, devaient absorber un capital assez rond, et la corporation du collège n'était pas riche.

La bénédiction de la première pierre du collège neuf eut lieu le 31 mai 1827, un mois avant la bénédiction du collège de Sainte-Anne.

Nous lisons dans l'histoire du séminaire de Nicolet un éloge bien mérité de ce Français distingué, de ce prêtre vertueux, qui prit Nicolet à son berceau, assista à ses développements et en fit une institution prospère et vénérée dans tout le pays.

NOTE H. (*Liv.* 2, *chap.* 6, *p.* 215.)

M. JÉROME DEMERS

Né à Saint-Nicolas, le 1er août 1774.

Ordonné prêtre le 24 août 1798, il se consacra tout entier à la grande œuvre de l'instruction de la jeunesse au séminaire de Québec. Pendant les cinquante-cinq années qu'il a passé dans cette maison, il a presque constamment professé soit la théologie, soit les humanités ou la philosophie. Il fut en outre, supérieur pendant 18 ans, de 1815 à 1821, de 1824 à 1830, et de 1836 à 1842 ; procureur neuf ans, en 1805 et de 1810 à 1815, de 1821 à 1824 ; directeur du petit séminaire six ans, en 1802 et 1803, et de 1806 à 1810 ; directeur du grand séminaire en 1804. " A la mort de Mgr Plessis, dit l'*Abeille* (Vol. 5, No 33, 19 mai 1853) et à celle de Mgr Panet, les suffrages unanimes du peuple et du clergé le désignèrent comme coadjuteur, mais sa modestie opposa toujours un obstacle invincible à son élévation sur le siège épiscopal......

" On se rappelle avec quelle éloquence il faisait autrefois entendre la parole de Dieu dans la chaire de vérité, cette

voix puissante, ce geste noble et expressif, ces images saisissantes et cette science profonde qui savait s'accommoder à la portée des moins savants.

" Le nom du vénérable M. Demers passera donc à la postérité parmi ceux que le Canada peut se glorifier d'avoir produits et parmi ceux dont la vie toute entière se résume en deux mots : *Pertransiit benefaciendo.*"

M. Demers mourut le 17 mai 1853, à l'âge de 79 ans, et il a été inhumé dans la chapelle du séminaire de Québec.

NOTE I. (*Liv.* 2, *chap.* 6, *p.* 215.)

M. L'ABBÉ C.-F. BAILLARGEON

L'intimité de M. l'abbé Baillargeon avec M. Painchaud s'explique d'autant mieux, qu'ils étaient nés tous deux à l'Ile-aux-Grues et qu'il y avait des alliances entre leurs familles. Nous avons vu que Jérôme-David Painchaud, oncle du Fondateur, avait épousé une sœur de la mère de Mgr Baillargeon.

M. Baillargeon allait souvent visiter le curé de Sainte-Anne ; il y passait même des semaines entières.

Tout le monde se rappelle la bonté de cœur et la sensibilité du noble archevêque Baillargeon. M. Painchaud en reçut des témoignages non équivoques, lorsqu'il fut devenu Supérieur du collège. Il lui écrivait un jour : " Vous avez pleinement triomphé. Sainte-Anne ne sera plus une maison inutile et même à charge aux évêques, mais un collège intéressant aux yeux de la religion, la seconde ou la troisième pépinière de lévites...Que votre cœur doit être soulagé ? Maintenant cet enfant de douleurs va marcher seul et prospérer. Vous, comme le bon père de famille, vous allez contempler avec tressaillement ses progrès, ses succès

et sa gloire, qui sera toujours la vôtre......Essuyez donc vos sueurs, goûtez enfin le repos du cœur, le repos et la paix du triomphe." [1]

Nous avons trouvé dans les papiers de M. Painchaud un document assez curieux : c'est le procès-verbal d'une réunion de la Société dite *de la Bonne-Amitié*, dont les membres se composaient de M. L.-Thomas Bédard, chapelain de l'Hôpital-Général (1819–51), de M. Baillargeon, alors chapelain de Saint-Roch de Québec, et de M. Painchaud lui-même. La pièce est évidemment badine, mais elle démontre que ces trois vénérables prêtres formaient un trio très uni.

Le collège de Sainte-Anne a souvent reçu la visite de Mgr Baillargeon. Pendant vingt ans, ce fut ce Prélat qui y allait présider aux ordinations consécutives à la retraite de l'automne. Quelle joie parmi les élèves à l'arrivée de cet évêque ! Quel plaisir aussi pour le Prélat que les deux jours passés dans ces murs élevés à la religion par son ami de cœur ! Comme il se plaisait, dans ses réponses aux adresses des élèves, à leur rappeler le souvenir de M. Painchaud, et en quels termes touchants s'acquittait-il de ce pieux devoir de l'amitié ? Voilà vingt-quatre ans que le saint évêque s'est envolé vers un monde meilleur, et son souvenir est loin d'être effacé dans notre mémoire. Un élève de Sainte-Anne ne saurait oublier cet homme-là !

1—Lettre de M. Baillargeon à M. Painchaud, en date du 21 septembre 1834.

NOTE J. (*Liv.* 2, *chap.* 6, *p.* 216.)

LISTE DES PRÊTRES QUI ONT ÉTUDIÉ AU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE

NOM	ADRESSE	DATE DU DÉCÈS
1830 [1]		
Tanguay, Mgr Cyprien...	Ottawa	
1832.		
Bélanger, Alexis...........	....	7 sept. 1868
Bois, L.-E..................	....	9 juillet 1889
Dunn, William............	....	10 janv. 1875
Perras, J.-B................	....	4 août 1872
Théberge, Adrien.........	....	19 janv. 1863
1833.		
Marceau, Lazare..........	....	22 juil. 1872
Martineau, David.........	....	21 déc. 1882
Paradis, Didier	....	23 mars 1885
1835.		
Duffy, Patrick..............	....	?
Gagnon, Clovis............	....	16 août 1876
Langlois, Antoine.........	....	9 mai 1892
Lebel, Antoine.............	....	30 mars 1871
Lebel, Cyprien.............	....	sept. 1885
Pelletier, J.-B..............	....	25 juin 1892
Proulx, Antoine...........	....	26 oct. 1878

1--La date correspond au départ du collège de chacun des élèves.

Nom	Adresse	Date du décès
1836.		
Maurault, Joseph..........	....	5 juillet 1871
Rioux, Julien..............	....	27 juin 1890
Thériault, Anselme.......	....	?
1837.		
Dionne, Henri.............	....	14 mars 1861
1838.		
DeGaspé, T.-A............	....	10 mars 1889
Dufour, Edouard..........	....	19 mars 1889
Miville, Cajetan...........	....	?
1839.		
Huot, Louis-Joseph......	Saint-Paul l'Ermite....	
Richard, Edouard.........	....	5 mai 1871
1840.		
Cloutier, Cléophas........	....	25 déc. 1889
Gagnon, J.-B...............	....	28 sept. 1876
1841.		
Rousseau, Godfroy.......	....	24 juil. 1852
1842.		
Desjardins, Joseph.......	....	21 juil. 1852
Jean, Honoré	....	30 juin 1853
Leclerc, N.-A..............	....	31 oct. 1883
Tremblay, Grégoire......	....	4 août 1885
McGauran, Bernard...	....	23 mai 1882
1843.		
Bégin, François...........	Saint-Pacôme...	
Hudon, Henri, S. J........	Saint-Boniface....... ...	

Nom	Adresse	Date du décès
1843.		
Lapointe, Epiphane		28 oct. 1862
Potvin, Hyacinthe		27 sept. 1875
1844.		
Blanchet, Amable		23 avril 1882
Ouellet, L.-J.-A		29 avril 1891
Pelletier, André		11 juin 1890
Pelletier, Narcisse		13 juil. 1874
1845.		
Bernier, J.-M		5 nov. 1887
Langlais, Louis, C. S. V.	Beaverville, Ill	
Roy, Clovis	Saint-Alexandre	
1846.		
Desjardins, Louis		8 oct. 1887
Michaud, Joseph, C.S.V.	Montréal	
1847.		
Blanchet, J.-B	Sainte-Luce	
Kelly, Patrick	Sainte-Agathe	
1848.		
Babineau, F.-X		16 avril 1890
1849.		
Dion, E.-V	Ottawa	
Lagacé, Pierre		6 déc. 1884
Otis, Lucien		12 juin 1868
1850.		
Beaulieu, T.-E	Québec	

NOM	ADRESSE	DATE DU DÉCÈS
1850.		
Demers, Guillaume.......	South Bend. Ind.........	
Fafard, Edouard...........	Saint-Joseph de Lévis.	
Fortin, Maxime...........	....	22 fév. 1887.
Pelletier, Joseph...........	Saint-Louis de Kent...	
1851.		
Beaulieu, Georges.........	Sainte-Anne	
Casgrain, Alphonse.......	Fall-River.......	
Chouinard, F., C. S. V....	Manteno, Ill..............	
Dionne, Pierre.............	....	30 mars 1889.
Hudon, Joseph.............	....	16 juin 1890.
Paradis, F.-I................	Saint-Raphaël............	
1852.		
Blais, Walstan..............	Saint-Laurent (I. O.)...	
Casgrain, Raymond H...	Québec..........	
Gaudin, Godfroy O........	Saint-Valentin...........	
Soulard, Thomas...... ...	....	20 sept. 1861.
1853.		
Blais, Ludger................	Rivière-du-Loup.........	
Boily, Roger...........	Baie Saint-Paul.........	
Casgrain, Georges.........	....	18 fév. 1884.
Méthot, Eugène	....	17 avril 1867.
Murphy, James	....	?
Richard, Charles-S........	Sainte-Sophie............	
Vallée, Stanislas..........	....	22 sept. 1875.
1854.		
Hudon, Joseph-L..........	N.-D. de Lévis............	
Soulard, Elzéar............	....	10 mai 1860.
1855.		
Dubé, P.-P....................	Sainte-Julie...............	

Nom	Adresse	Date du décès
1855.		
Letellier, Michel	Lake Linden, Mich.	
Potvin, Georges		2 fév. 1886.
Rouleau, Luc	Rimouski	
Sirois, J.-N.	Cap Saint-Ignace	
Winter, Alphonse	Durango, Colorado	
1856.		
Fournier, C.-G.	Sainte-Flavie	
Holohan, Patrick		1887 (?)
Lavoie, Théophile, O.M.I.	Lowell, Mass.	
Pelletier, Achille	Québec	
1857.		
Gagnon, Hyacinthe	Saint-Edouard	
Lavoie, Amable	Orléans, Ottawa	
McGourthy, James		1884 (?)
1858.		
Guay, Jacob	Ripon, Ont.	
Leclerc, B.-E., V.G.	Malbaie	
Normandin, Omer	Rimouski	
Pelletier, François		12 oct. 1881
Vallée, Achille	Saint-Flavien	
1859.		
Bernier, L.-N.	Saint-Epiphane.	
Bossé, Mgr F.-X.	Caplan	
Fournier, Louis	Paris	
Rioux, Raoul	S.-Henri des Tanneries	
Vallée, J.-B.	Saint-Jérôme	
1860.		
Bacon, Charles	L'Islet	
Caron, Thomas	Clarence Creek, Ont.	

Nom.	Adresse.	Date du décès.
1860.		
Casgrain, René............	Québec	
Frénette, C.-E.............	Saint-Jean Port-Joli...	
Gagnon, Louis..............	Saint-Isidore, N.-B......	
1861.		
Drapeau, J.-O...............	Matane....................	
Dugal, Théodule...........	Saint-Léonard, N. B...	
Fafard, Ambroise.........	Baie Saint-Paul.........	
Gagnon, Louis..............	Sainte-Famille (I.-O.)..	
Gauvreau, Antoine.......	N.-D. de Lévis............	
Roussel, David............	Sainte-Anne (Sag.).....	
1862.		
Bernier, Bernard..........	Québec.....................	
Chalifour, Arthur.........	Cap d'Espoir.............	
1863.		
Auclair, Elzéar.............	Saint-Urbain..............	
Bégin, Pantaléon..........	Saint-Malachie...........	
Connolly, John.............	Lucan, Ont................	
Cormier, F.-X...............	Cocagne, N. B............	
Francœur, Léandre........	Cassellman................	
Girard, Adolphe............	Saint-Prime...............	
Kéroack, Hubert...........	Saint-Dominique........	
Moreau, Magloire.........	N.-D. du Mont-Carmel	
Moreau. Philippe..........	N.-D. lac Témiscouata	
Roy, Edouard...............	Saint-André..............	
White, J.-S...................	Salem, Oregon...........	
1864.		
Cazeau, Prudent, S. J.....	....	3 fév. 1884
Desjardins, J.-R............	Collège Sainte-Anne...	
Girard, Joseph..............	N.-D. du Portage........	
Langlais, Ignace, C.S.C.	Memramcook, N. B.....	
Michaud, Joseph...........	Bouctouche, N.-B.......	

Nom.	Adresse.	Date du décès.
1864.		
Parent, C.-Léon...........	Chicoutimi................	
Pelletier, J.-A...............	Ile-aux-Coudres.........	
Chiniquy, L.-G.............	West Covington, Ky...	
Soucy, J.-O..................	....	12 janv. 1892
Tremblay, Wilbrod......	....	13 fév. 1890
1865.		
Blais, Mgr A.-A...........	Evêque de Rimouski..	
Boily, Pierre................	....	11 nov. 1887
Bolduc, Majorique.........	Cacouna....................	
Hudon, Max..................	Berthier......................	
Larrivée, Cyprien.........	Paspébiac..................	
Lepage, Josué..............	....	20 mars 1894
Marceau, Ludger	St-Johnsbury............	
Ouellet, Antoine..	Shédiac, N. B............	
Ouellet, Joseph..............	Ste Marie, Bouctouche	
Soulard, J.-B.................	Les Ecureuils............	
Tanguay, Ferdinand......	....	?
Watters, B.-J................	Détroit, Mich............	
1866.		
Caron, L.-S..................	Marinette, Wisc.........	
Dubé, Herménégilde.....	Saint-Jean Port-Joli....	
Garon, Samuel..............	Saint-Gilles...............	
Guay, Mgr Charles........	Saint-Joseph de Lévis.	
Guy, Claude..................	Sacré-Cœur de Jésus...	
Hudon, E.-E..................	Ste-Jeanne de Neuville	
Lacasse, Amand, S.P.M.	Blythebourne, N,-Y....	
Leclerc, J.-E.................	Saint-François, I.-O....	
Lévesque, D. S. S..........	....	21 juil. 1884.
Montminy, Th.............	Saint-Georges...........	
Pâquet, Nazaire............	Saint-Apollinaire.......	
Pelletier, Pierre...........	La Broquerie, Man.....	
1867.		
Gagné, Lucien..............	Saint-Ferdinand.........	
Grondin, L.-E...............	Sainte-Hélène...........	

NOM.	ADRESSE.	DATE DU DÉCÈS.
1867.		
Martin, Joseph.............	Montréal..................	
Parent, Edouard...........	....	30 nov. 1888.
Sheehy, William, S.P.M.	Brooklyn, N.-Y..........	
1868.		
Collet, Ch.-A.................	Collège de Ste-Anne...	
Desjardins, H...............	Saint-David................	
Têtu, Ludger.................	....	20 juil. 1876.
1869.		
Delagrave, Th............ ..	Saint-Pierre, R. du S...	
Dubé, Paul..................	Sainte-Emmélie	
Paradis, Edmond..........	Québec	
Têtu, Mgr H................	"	
1870.		
Boulet, Jean.................	Saint-Magloire...........	
Caron, L.-Z........	....	1 juin 1878.
Leblanc, Arthur............	Saint-Gabriel	
Lizotte, Joseph.............	Roberval...........	
Pelletier, Fortunat........	Saints-Anges	
Pelletier, Octave..........	....	7 déc. 1878.
Proulx, Narcisse..........	Saint-Evariste...........	
1871.		
Garneau, Ferd..............	S.-Roch des Aulnaies..	
O'Leary, Peter..............	Québec	
Paradis, Alfred..............	Lac Temagaming......	
Richard, Charles...........	Saint-Gervais	
1872.		
Dupuis, J.-B.................	Carrollton, Mich........	
Jean, Z........................	Sainte-Françoise	

NOM.	ADRESSE.	DATE DU DÉCÈS.
1873.		
Boulianne, J.		4 sept. 1879
Cloutier, Gabriel	Saint-Boniface	
Gosselin, J.	Montauban	
Guy, Georges	Sainte-Louise	
Hudon, Marcellin	Saint-Siméon	
Pelletier, Jean	Anse Saint-Jean	
Roberge, Thomas	Saint-Alexis	
1874.		
Dionne, Emile	Collège de Ste-Anne	
McGratty, Hugh	Valcartier	
1875.		
Dumond, Israël	Saint-François, N. B.	
Langlais, J.-B.	Angers	
Lemieux, Joseph	Tadoussac	
Sylvain, Oscar	Fall River, Mass.	
Turcotte, Théophile	St-Benoit-Labre	
1876.		
Côté, Alphonse-Benoît	Salmon River, N. E.	
Desjardins, Bruno	Saint-Antonin	
Hardy, David	Torbay, N.-Ecosse	
Labbé, René	Sainte-Anastasie	
Talbot, Alphonse	N.-D. du Rosaire	
Tanguay, Omer		21 juin 1892
Tremblay, Louis	Collège de Ste-Anne	
1877.		
Bernier, Zéphirin		7 juin 1883
Bérubé, A.-P.	Saint-Hubert	
Blanchet, Félix		10 juin 1882
Deschênes, Philippe	Saint-Samuel	
Lessard, Louis	Collège de Ste-Anne	
Michaud, Adolphe	Saint-Eugène	
Pelletier, Georges	Saint-Nérée	

Nom.	Adresse.	Date du décès.
1877.		
Saint-Pierre, L., C. S. R.	Ste-Anne de Beaupré..	
1878.		
Dubé, Clément............	Arthur, Ont...............	
Leclerc, Charles...........	Saint-Aubert............	
Têtu, Alphonse............	Québec....................	
Thiboutot, J.-B............	Saint-Pierre-Baptiste.	
Tremblay, Alfred..........	Chicoutimi...............	
1879.		
Bégin, F......................	Saint-Germain....	
Chabot, F....................	Collège de Ste-Anne....	
Dupuis, F.....................	Québec.............	
Gauthier, Joseph..........	Windsor, Ont............	
Grenier, Adolphe..........	Saint-Prosper............	
Samson, Cyrille............	Québec...........	
Séguin, Napoléon..........	Lennoxville......	
Sirois, Félix................	St-Pierre de Malbaie...	
1880.		
Dubois, Isidore............	Cranbourne...............	
Dionne, Alfred.............	St-Maxime de Scott....	
Gagné, Charles.............	Québec.....	
Letellier, A., C. S. S.........	Montréal.......	
Lévesque, Luc..............	Saint-Camille...........	
Ouellet, P.-A................	Saint-Onésime...........	
Pelletier, Dominique.....	Collège de Ste-Anne....	
Richard, Joseph............	Sainte-Perpétue.........	
Simard, Etienne............	Saint-Hilarion..	
1881.		
Cantillon, Charles.........	Apto, Ont.................	
Couture, F.-X...............	S.-Bernardin de Sienne	
Garon, Louis................	Deschambault	
Goudreau, Georges........	Collège de Ste-Anne...	
Guimont, Daniel...........	Saint-Philémon	

Nom.	Adresse.	Date du décès.
1881.		
Hudon, Alphonse	Saint-Ambroise	
Jean, Cyprien, C. S. S.	Montréal	
Ouellet, Pierre	Saint-Désiré	
Têtu, François	Collège de Ste-Anne	
1882.		
Caron, P. A.	Saint-Eleuthère	
Casgrain, F.-X.	Fall River, Mass	
Delille, Philippe	Québec	
Lavoie, Joseph	Québec	
Lévesque, Clément	Sainte-Croix	
Miville, Georges	Collège de Ste-Anne	
Murdock, Edward	Renous Bridge, N. B.	
Thériault, Henri		10 mai 1888
1883.		
Bacon, Louis, O. P.	Saint-Hyacinthe	
Beaulieu, Siméon	Rockland, Ont	
Dumas, Joseph	Somerset	
Garon, Paul	Saint-Donat	
Gauvreau, Lucien	N.-D. de Lévis	
Grondin, Pierre	Saint-Bruno	
Jouvin, P. A.	Biddeford, Maine	
Levasseur, J.	Irwin Station, Ill	
Taschereau, A.	Québec	
Têtu, Georges, C. S. S.	Paris	
1884.		
Poirier, Emile	S.-Anne de la Pocatière	
Pouliot, Alphonse	Saint-Agapit	
Richard, Edouard	Collège de Ste-Anne	
1885.		
Benoit, Léonard, O.P.	Saint-Hyacinthe	
Kéroack, Arthur	?	
Martineau, Théodore	Cap Bald, N.-B.	
Dégagné, N.	Chicoutimi	

Nom.	Adresse.	Date du décès.
1886.		
Destroismaisons, M......	Collège de Ste-Anne...	
Garon, Denis................	N.-D. de Lévis...........	
Hudon, Arsène............	Lorette.....................	
Leclerc, Bruno-O...........	Montmagny	
Richard, Salluste...........	Charlesbourg	
Roy, Télesph, C. S. S......	Montréal	
Vézina, Léonce	Collège de Ste-Anne...	
1887.		
Dumais, Ludger............	Collège de Ste-Anne...	
Gagnon, F.-R.....	Trout-River, N.-B......	
Gauthier, Jean.............	Ile d'Anticosti..........	
1888.		
Chamberland, M...........	Papineauville...	
Chénard, David............	Chicoutimi	
Chénard, J.-Sylvio.........	Saint-François	
Dionne, Elzéar..............	Collège de Ste-Anne...	
Lavoie, Georges...........	Cap Saint-Ignace.......	
Lemieux. Alphonse......	Saint-Boniface, Man...	
O'Neil, Thomas...........	Sherbrooke................	
1889.		
Castonguay, Luc...........	Magog.........	
Garon, Isidore..............	Masham Mills...........	
Martin, Olivier.............	Saint-Georges............	
Pelletier, Eugène..........	Sainte-Julie...............	
Sasseville, Robert.........	Saint-Bonaventure	
1890.		
Martin, Emile...............	Québec.....................	
Rouleau, Joseph............	Collège de Ste-Anne...	
Proulx, Armand...........	" " ...	
Vivants : 222.		
Décédés : 70.		

NOTE K. (*Liv.* 2, *chap.* 7, *p.* 231.)

M. JEAN HOLMES

M. Holmes naquit à Windsor, Vermont, le 8 février 1799, de parents protestants. Etant venu en Canada, il se convertit et étudia la philosophie au collège de Montréal. Ordonné prêtre le 5 août 1823, il fut successivement vicaire à Berthier (Montréal) et missionnaire des cantons de l'Est. Epuisé bientôt à la suite de ce ministère pénible, il offrit ses services au séminaire de Québec, qui les accepta avec joie. Dès lors il montra les talents extraordinaires dont il était doué. Ses connaissances étaient universelles, et il enseigna toutes les branches des sciences physiques, l'histoire, la géographie. Son traité de géographie est un ouvrage d'un immense mérite.

Prédicateur éloquent, M. Holmes s'est rendu célèbre parmi les catholiques de Québec, qui se pressaient en foule autour de lui pour l'entendre. Ses *Conférences* ont été publiées en un volume, qui restera pour sa gloire.

Pendant trente ans M. Holmes a souffert d'une maladie lente mais cruelle, qui devait le conduire au tombeau. Sa résignation était admirable, et il a vu venir la mort sans sourciller, car sa vie n'avait été qu'une longue préparation à cet acte suprême.

M Holmes mourut, le 18 juin 1852, à l'âge de 53 ans. Il s'était retiré à Lorette, depuis un an et demi.

PIECES JUSTIFICATIVES.

DOCUMENT 1. (*Liv.* 1, *chap.* 1, *p.* 4.)

ACTE DE BAPTÊME DE M. PAINCHAUD

EXTRAIT DU REGISTRE des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Ignace, du Cap Saint-Ignace, pour l'année mil sept cent quatre-vingt-deux.

Le sept de novembre mil sept cent quatre-vingt-deux, par nous, curé de l'Islet, de Saint-Ignace et des îles voisines, soussigné, a été baptisé, sous condition, Charles-François, enfant de François Painchaud et de Marie-Angélique Derouin, ondoyé, âgé d'un mois et vingt-huit jours. Le parrain a été Jérôme-David Painchaud, et la marraine Marie-Geneviève Lavoie. Le père de l'enfant a signé avec nous.

(Signé) { FRANÇOIS PAINCHAUD.
JACQUES PANET, Ptre.

Lequel extrait, nous soussigné, curé de la paroisse de Saint-Ignace, certifions être vrai et conforme au registre original, déposé dans les archives de cette paroisse.

Expédié au Cap Saint-Ignace, le 5me jour du mois d'août mil huit cent quatre-vingt-onze.

N.-JOS. SIROIS, Ptre.

DOCUMENT 2. (*Liv.* 1, *chap.* 2, *p.* 29.)

JOURNAL DE MON VOYAGE À LA BAIE DES CHALEURS, EN 1806.

SEPTEMBRE.—Le mardi (16) les adieux se font au presbytère. A 7.15 messe à la basse-ville et déjeuner chez M. Bruneau. On doit partir à 10 heures. En quittant le port la goélette échoue : une marée perdue. Départ fixé à 10 p.m. Le pauvre bonhomme Chamberland et Alexis [1] attendaient sur le quai.

17.—Le mercredi, on lève l'ancre, bien que le vent soit faible. Adieu, pauvre Québec ! Nous passons devant l'Ile-aux-Grues, la chère Ile ! Le ciel est serein et pur, le vent faible et l'île charmante, témoin toujours cher des jeux et des chasses agréables de ma jeunesse passée. Le vent mollissant, nous prenons une bordée à l'Ile-aux-Oies, et de retour nous atteignons l'église de l'Islet, où on jette l'ancre. La chaloupe va à terre et l'on y rencontre M. Bernier et le petit Jourdain. Bonne réception, tout est prêt, tout y rit. On visite l'église et le curé [2] que nous engageons à nous montrer son jardin, dont il détache les deux seuls melons mûrs et nous les offre gracieusement. Le soir, bruyant départ accompagné des cris aigus des volailles braillardes. Embarquement nocturne avec des gens de terre et Joseph en habit d'ordonnance. Beau temps. Après la veillée se font les adieux de part et d'autre.

18.—Le vent nous oblige de relâcher à la Pointe-aux-Pins. Nous débarquons au moment où le cœur commence à bondir, et nous allons chez Germain Jacques, où Donken nous fait

---

1—Alexis Painchaud, frère de M. Painchaud.

2—M. Jacques Panet fut curé de l'Islet pendant 50 ans, de 1779 à 1829. Il mourut en 1834, âgé de 80 ans. Il était frère de Mgr B.-C. Panet, qui était à cette époque coadjuteur de Mgr Plessis, et en même temps curé de la Rivière-Ouelle.

bien rire. De là nous allons en charette chez les bonnes gens que nous surprenons et qui nous reçoivent de leur mieux.

20.—Je dis la messe, c'est le jour anniversaire de mon ordination. Le temps est un peu sombre et n'en est que plus propre à exciter ma mélancolie, en me rappelant les beaux jours passés dans ces mêmes lieux. Nous partons à midi et demi de la pointe, et le soir nous sommes à l'entrée du Saguenay.

21—A 6½ heures nous sommes par le travers du Bic. Toute la nuit le vent a été excellent, hormis une fois qu'il a cessé. Toute la journée le vent est faible et le temps calme. A 4 heures, de la pluie, puis du vent de sud, et le soir bon et fort vent de sud-ouest. Les écumes de la mer en face sont quelque chose de joli. Le vent augmente, on va serrer le hunier et prendre des ris. A 11½ heures je monte sur le gaillard, et la mer augmente comme le vent.

22.—A trois heures après minuit, s'élève un vrai vent de foudre, mer terrible. Le matin, à 5 ou 6 heures, nous sommes vis-à-vis les Métis. Je monte sur le pont, et quel spectacle ! La mer est en fureur, des montagnes d'eau, qui s'élevant jusqu'à vingt pieds, semblent vouloir nous engloutir dans les abîmes salés. La maladie me gagne, à peine puis-je dire mon bréviaire. Le soir nous serrons terre et arrivons à l'Anse-au-Griffon, où nous passons la nuit à l'abri d'un vent furieux.

23.—Le matin, au point du jour, nous partons pour nous rendre à Percé, qui n'est qu'à 12 lieues. Après avoir fait les tours des pointes, nous voici arrivés. Ce cap ressemble assez à une forteresse entourée d'eau de tous côtés. On vient à bord : c'est Labbé et son fils. Je débarque, heureux de toucher le pavé des vaches et des philosophes. Je rencontre Nicole, de Québec, qui me donne des nouvelles du Canada. Les gens indifférents dans le même pays, ne le sont plus dans un autre. Nicole me parut un prince. Nous débarquons nos effets chez M. Robin, qui nous promet sa chaloupe,

lorsqu'elle sera de retour de Paspébiac. Nous allons chez Labbé où nous dînons. Je me rappelle que le capitaine nous a promis de nous mener droit chez nous, si le vent devient nord-est. Je vais le trouver afin de lui rappeler sa promesse. Nous sommes embarqués, mais avec combien de peines? Le roulis est affreux ; on craint le sud-est, car alors il faudra se rendre à Halifax. Il n'y a pas moyen de débarquer. Le vent cesse, mais la mer est terrible, tellement que l'on craint pour les mâts. Un raz de marée nous tient et nous porte au large. Que je regrette d'avoir laissé la terre de Percé ! Je me couche pour me soustraire à mes tristes regrets.

24.—Plus de terre, de tous côtés des montagnes d'eau, le perfide élément est en fureur. La mer vient de côté et passe pardessus nous d'une manière effrayante, tout culbute dans la chambre. Victoire vomit tout, jusqu'à sa bonne humeur. Je vais dire mon bréviaire, Dieu sait comment.

Le vaisseau fait beaucoup d'eau, et je crains que quelque bordage ne se détache ; la pompe ne tarit plus, et la voie d'eau augmente toujours. Que faire ? Mais que fit saint Paul pendant la tempête qu'il essuya pendant deux ou trois jours ? Si le bâtiment menace de couler, nous tâcherons de faire côte, si toutefois la mâture résiste, et bien que nous ne voyions pas encore terre. *In manibus tuis sortes meæ.* Mais qu'entends-je ? Un matelot annonce que le grand mât est cassé ; il tient encore cependant. Quel embarras ! Par une sage précaution on abat la grande voile. A midi moins un quart, on crie : terre ! c'est le bout de l'île Saint-Jean, ainsi que le capitaine l'avait prédit. Alors renaît un rayon d'espérance. Oui, la plus chétive cabane, dans le fond d'un bois, vaut bien mieux qu'un vaisseau de ligne sur la mer.

Le soir, nous forçons un peu plus la voile pour entrer dans le *gut* ou détroit de Canseau.

25.—Ce matin je monte sur le gaillard. Quel beau coup-d'œil ? Nous sommes entre deux terres, dans un joli canal de la largeur de dix arpents : c'est le *gut* de Canseau. Nous mouillons tout près de terre, par un temps charmant. L'au-

rore paraît et semble vouloir restaurer les pauvres matelots fatigués par la tempête.

26.—Nous sommes chez madame Bellehache. Cette femme est instruite, à bec et ongles. Je fais pêche d'une raie longue de quatre pieds et large de trois.

Le temps est au beau, départ. Le capitaine nous reconduit à bord. A 7.40 h. p. m. temps superbe, il fait un clair de lune à ravir. Pour souper nous faisons des *crêpes*, et chacun tourne la sienne. Nous allons mettre à la cape à l'entrée de la baie de Canseau, en attendant un vent favorable. A dix heures, il nous faut jeter l'ancre, car nous dérivons sur une île.

27.—Le matin, brume, pluie et atteignons Arichat, et je vais seul chez M. Lejamtel.

28.—Dimanche. Je chante la grand'messe, les vêpres et le salut. Le soir, je m'ennuie.

29.—Fête de saint Michel. Temps calme, je dis la messe, puis je cours à bord. Nous allons mouiller dans le havre de Glasgow, près d'une île où nous faisons fricot.

30.—Hier nous parcourûmes l'île pour y chercher des fruits sauvages ; j'y trouvai de ces feuilles tournées en pot à lait, qui sont remplies de belle eau claire et bonne à boire. Elles croissent dans la mousse des savanes. C'est d'elles dont parlent Bernardin et Gosselin Despréaux.

Le soir et toute la nuit, vent contraire.

OCTOBRE 1.—Le matin, vent toujours contraire. Quand partirons-nous ? Le soir, à 4 heures, le vent change et devient bon. Nous levons l'ancre et partons avec joie. A dix heures, la brise est excellente.

2.—A huit heures a.m. nous sommes par le travers de l'île Théodore. A. 10½ heures nous apercevons la ville d'Halifax du côté de l'est, elle ressemble très fort à Québec. A 11 heures, nous sommes mouillés dans le port. J'endosse l'habit du capitaine et je vais chez M. Burke.

10.—J'ai interrompu mon journal jusqu'à ce jour. Depuis

mon arrivée je n'ai eu qu'à me réjouir d'être tombé ici. M. Maguire, M. Doyle et autres, sans compter M. Burke, qui les vaut tous ensemble, s'y prennent de toutes les manières pour nous faire plaisir.

Halifax est une ville propre et jolie, très commerçante; les maisons en sont de bois et coquettes, la plupart sans toit élevé. Nous avons eu une bataille simulée dans les environs de la cité. Toutes les troupes étaient en action.

En retournant nous rencontrons M. Camererre, pilote français du 94e de ligne le *César*, qui nous conduisit lui-même à ce beau vaisseau et nous en fit voir toutes les curiosités. J'ai rencontré le pauvre infortuné Fairbank.

Hier nous avons vu le jardin royal, où il y a de superbes pêches. Tout dans cette ville est extrêmement cher. Hier les deux dames Blake et mademoiselle Macdonald s'embarquèrent pour Québec avec M. Ruelle, qui emporte mes lettres. Nous nous préparons à partir demain, samedi, pour la baie des Chaleurs.

16.—A 6 heures p.m. nous partons du havre de Glasgow. où nous séjournions depuis hier midi, étant partis, la veille, d'Halifax par un vent furieux. M. Burke nous accompagna sur le quai avec le bon M. Maguire. Au havre susdit nous sommes débarqués sur la même île. Nous sommes allés à la chasse et n'avons rien tué.

17.—Le matin, nous doublâmes l'île de Canseau, où nous sommes demeurés jusqu'au second jour, que nous partîmes avec le vent de sud-ouest, qui nous manqua au milieu de la route et nous obligea de rentrer à Arichat pour la seconde fois. C'était le samedi.

Dimanche j'y chantai la messe, et M. Pichard, de Tracadie, prêcha.

21.—Ce matin, nous sommes partis d'Arichat en louvoyant sans relâche.

24.—A 8¼ heures p.m. nous sommes mouillés à la Plâtrière depuis hier soir. Madame Normand est très mal; nous l'avons débarquée chez madame Bellehache dont la maison

est pleine d'Anglais. Le capitaine doit y passer la nuit. Que faire? car elle ne pourra endurer la mer. Mais Dieu voit tout, c'est lui qui ménage tous les événements pour sa plus grande gloire et notre salut. *Laudetur J. C.*

NOVEMBRE, 12.—*Je reprends mon journal, interrompu depuis le 24 octobre, la multiplicité des événements depuis ce jour ne m'a pas permis de le reprendre plus tôt.*

OCTOBRE, 24.—Je passai la nuit bien mal à mon aise, et le matin, lorsque le capitaine vint crier à bord, je craignis encore plus, et cette alternative de savoir si ma sœur allait mieux ou plus mal, me fatigua beaucoup. Le capitaine, avec son air embarrassé, ne fit que l'augmenter. Je débarquai et ne la trouvai guère mieux. Cependant le vent était bon et il fallait partir. J'allai faire un tour sur une pointe qui s'avance dans la mer. Là je me livrai à mes réflexions. Du même endroit j'aperçus notre goélette qui doublait la pointe de la Plâtrière. Enfin je préparai Victoire pour l'embarquement. Madame Bellehache obligeamment ne voulut rien accepter pour tout le temps que nous y étions restés, excepté un peu d'oignons, chose rare dans ce pays.

Etant embarqués, nous n'eûmes pas un fort vent, à peine suffisant pour sortir du *gut*. Victoire reposait, et nous commencions à nous réjouir de l'espoir d'un heureux passage. De temps en temps je filais un peu d'écoute, et cela me réjouissait.

Vers 2 heures p. m. toujours bon vent, mais nous avions la mer debout, ce qui indiquait de deux choses l'une : ou qu'il avait venté fort du vent contraire au large, ce qui était vrai, ou qu'il en ventait encore. Nous n'osions point croire cette dernière supposition, tant nous avions peur, car si la mer devenait grosse, et surtout par le vent contraire, il y avait tout à craindre pour ma sœur. Cependant le vent se hâlait de l'avant. Pour n'être point spectateur de ce funeste

changement, je descendis en bas et me jetai sur mon lit. Quelques moments après, un matelot vint m'y trouver. Je lui demandai si le vent était bon. Il me répondit d'un air morne que non. J'ignore si jamais réponse ne m'a jamais fait autant de peine. Aussitôt la fièvre s'empara de moi et me causa un saignement de nez. Quoique le vent fût debout, le capitaine ne laissa pas que de porter à la pointe de l'est de l'île Saint-Jean. La mer couvrait le pont à chaque instant.

Le soir venu, nous arrivâmes à la pointe susdite, et la doublâmes, croyant trouver le vent meilleur le long de terre, mais après avoir poussé une longue bordée au large, il fallut revenir sur notre route jusqu'à un esquif qui nous donna du limaçon pour nous aider à havrer sous la pointe. Nous y passâmes la nuit avec beaucoup de roulis.

Le matin, le vent est faible. Nous passâmes deux jours toujours battus de vent contraire. Le second jour, un dimanche, bon vent, on lève l'ancre. Après deux heures de marche, le vent se rehâle de l'avant, il fallut porter au large.

Le soir je montai sur le gaillard, et j'observai que les nuages passaient sur la lune avec la vitesse du trait, poussés du vent de nord. Ma sœur, ce soir-là, nous donna encore plus à appréhender qu'à l'ordinaire. La fièvre la tourmentait si fortement que, dans un transport, elle sortit de son lit et monta sur le pont. J'eus toutes les peines du monde à la faire descendre. Mais elle étouffait dès qu'elle était en bas ; il lui fallait respirer le grand air. Arrivée dans la chambre, elle recommença ses fréquents vomissements, précédés d'étouffements et suivis de défaillances. Nous ne savions que faire ; tout ce qu'elle prenait était un peu d'eau sucrée additionnée de quelques gouttes de vin.

Mais nous n'étions pas au bout de nos malheurs. Voilà que sur les onze heures de la nuit, la mer se gonfle horriblement, et le vent de nord s'élève avec furie. Nous étions par le travers de l'île Saint-Jean, à 25 ou 30 lieues au large. Bientôt il ne fut plus possible de porter de voile ; on mit à la cape. Tout culbutait dans la chambre. Il fallut déposer

la malade sur le plancher, au milieu des coffres qui roulaient de côté et d'autre. Un pot d'eau renversa sur la chandelle et l'éteignit. Au même moment le poêle s'arracha de ses clous et fut renversé dans la chambre. Le feu, la cendre, la fumée, l'eau, les cris de la malade, le roulis, le grand mât qui menaçait ruine, tout cela formait un spectacle assez pitoyable. Le capitaine était découragé, et nous ne savions que faire. Mais c'est dans les grandes adversités que Dieu montre qu'il est un père compatissant, en nous donnant la force de supporter les épreuves qu'il nous envoie. Je lui offris mes peines, qui n'étaient grandes que par les souffrances de ma pauvre sœur. Je me recommandai surtout à la bienfaisante Mère des affligés, la sainte Vierge, à la puissante intercession de laquelle je dois le salut de ma sœur.

Comme j'étais obligé de me tenir sur le plancher pour protéger d'une cassette le dos de la malade, elle me dit en confidence que si elle mourait, on voulût bien ne la point jeter à la mer. Je tâchai de la rassurer, et j'y réussis en lui faisant part de quelques desseins conçus dès la veille.

Le mauvais temps augmentant toujours, il fallut rebrousser chemin vers la pointe de l'est. Nous y arrivâmes sur notre misaine vers les 9 ou 10 heures du matin. Dès que nous fûmes sur la pointe, la mer s'aplanit, et notre malade prit du mieux. Toute la journée le temps est doux et le vent léger. Nous faisions le tour de l'île, qui a 80 lieues de tour et le vent tournait avec nous. Cela nous réjouit beaucoup. Le soir, apparence de bon vent. Nous fîmes la prière, et nous nous couchâmes dans la douce attente de voir bientôt terminer notre long voyage.

28.—Mardi.—Bon vent. Nous avons fait trente lieues durant la nuit. La malade passa une partie de la journée sur le pont, pour respirer le bon air, car dans la chambre, on l'aurait aisément fendu avec un couteau. Le soir, bon vent.

29.—A 7 heures a. m. nous étions enfin à l'entrée de la baie des Chaleurs, à 3 ou 4 lieues de la pointe de Miscou. Calme dans l'après-midi, vent debout, très chaud, nous

apportant une odeur de terre brûlée. Nous louvoyons afin d'atteindre le port-Daniel, un des postes de ma mission. Nous n'en étions qu'à quelques arpents, lorsque nous fûmes accueillis d'un grain de vent si furieux, qu'il fallut abattre toutes les voiles. L'eau poudrait comme de la neige et s'élevait à 12 ou 15 pieds en tournoyant. Il fallut faire relâche trois lieues, sous la pointe-au-Maquereau, où nous eûmes assez de peine à étaler. Nous y restâmes deux jours. Le deuxième, nous appareillâmes et fîmes rencontre de la goélette d'Hilaire Poirier, qui allait à Québec, et nous dit que du coup de vent précédent tous les bâtiments de Tracadièche avaient été jetés à la côte, et qu'un homme était mort le jour précédent.

31.—Le soir une voix crie : bon vent ! et l'on part avec l'espoir d'arriver. On convint que si l'on pouvait atteindre Paspébiac, j'y débarquerais pour me rendre à cheval jusqu'à Bonaventure, afin d'y dire la messe le jour de la Toussaint. On se couche ainsi. Le matin, au jour, nous étions vis-à-vis Bonaventure, et comme le vent semblait devoir augmenter, nous y débarquâmes un homme, et continuâmes, espérant être assez tôt rendus à Tracadièche pour la messe. Nous fûmes frustrés dans nos espérances. Le vent manqua absolument et passâmes la journée sans pouvoir débarquer à Bonaventure. Ce ne fut que dans l'après-midi qu'un léger vent de sud nous poussa vers nos côtes. Nous entrâmes dans le port de Tracadièche à nuit fermée.

Enfin notre voyage était fini, nous la touchions cette terre si longtemps et si ardemment désirée. Il aurait fallu nous offrir gros pour nous faire embarquer de nouveau. La maison où nous logâmes fut celle de madame Dugas, mère du capitaine.

Le lendemain, qui était un dimanche, je cours à l'église, je visite, furette partout, arrange tout pour la messe, à laquelle il y eut beaucoup de monde. Avant la messe, j'avais reçu la visite des principaux citoyens de l'endroit.

DOCUMENT 3 (*Liv.* 1, *chap.* 3, *p.* 43).

JOURNAL DE LA MISSION DE RISTIGOUCHE

EN JUILLET 1807.

En conséquence des règlements passés ce printemps avec les sauvages touchant la punition des ivrognes et les moyens de prévenir les désordres, il fallut, le premier dimanche de juillet, en chasser quinze de l'église. La chose se fit après l'aspersion. Plusieurs en eurent le cœur ulcéré, convaincus qu'ils étaient, ont-ils ajouté, que n'ayant point contribué à bâtir l'église, je n'avais pas le droit de maîtrise pour les en chasser. La chose passa pourtant.

J'avais déjà poussé une visite aux principaux marchands des lieux voisins, les priant amicalement de ne point donner de boissons enivrantes aux sauvages, les informant de plus que, s'ils le faisaient, je serais obligé de recourir aux lois qui le défendent, et de les mettre à l'amende. On me promit tout bien obligeamment [1].........

JUILLET, 13.—J'espère n'avoir plus à craindre pour la boisson, car MM. les soi-disant Anglais des environs, qui depuis longtemps exercent un pouvoir tyrannique et monopoleur sur les pauvres sauvages en dérision des lois, se trouvent maintenant plus gênés à cet égard, surtout depuis que, faisant mes efforts pour bannir l'ivrognerie, j'en ai mis quelques uns à l'amende pour cause de boisson. Ces messieurs n'ont pas même de licence pour en vendre aux blancs. Tout est donc tranquille, mes sauvages sont sobres depuis qu'on ne leur vend plus de rhum. Ce calme est unique depuis nombre d'années.

14.—Que diantre est cela ? Tout le monde accourt au presbytère, les femmes sont toutes tremblantes, la crainte et la

1—La partie omise ici se trouve au chapitre troisième du livre premier, comme citation.

terreur sont peintes sur leurs visages ; elles regardent vers le bois avec effroi. Des brigands, dit-on, ont été vus dans les bois. Ce sont eux qui ont volé tout le butin qui manque, ils veulent enlever hommes et femmes qu'ils trouvent à leur portée. La nuit est tout proche, il ne reste que quatre hommes au village, tous les autres sont allés au flambeau. Tout le monde est autour d'un feu devant ma porte ; chacune des vieilles conte son histoire analogue à la crainte du jour. Le soir, la nuit est venue, et les cabanes éloignées se vident pour se rendre au centre. On m'apporte le plus précieux à garder, des capots pleins de je ne sais quoi. Les vieilles disent que c'est peut-être le diable qui apparaît ainsi pour punir les sauvages de leurs ivrogneries et désobéissances au *Patliache*. Pour mettre tout à profit, je ne manque pas de leur dire que, supposé qu'il arrivât quelque malheur de la part de ces brigands, sûrement Dieu l'aura permis pour les punir de leurs péchés.

Ces brigands en question existent réellement et ont été vus par des femmes, d'un bord à l'autre d'une rivière. Ils ont déjà fait quelques dommages, et un des hommes qui restait en a tué un, il y a quelques années. On vient me demander des munitions de guerre pour préparer une vigoureure résistance ; je les donne de bon cœur. Et pour moi qui reste seul, avec un petit garçon, qui meurt de peur, et le fidèle Pollux, je mets deux fusils en ordre à la tête de mon lit, et mon casse-tête à portée, en cas d'accident. Pollux seul forme l'avant-garde dans le premier appartement. Je barricade ma porte.

10 heures. Je me couche.

10½ heures. Quel tapage à ma porte! quel vacarme! on frappe, on crie : *alnou, alnou, ala, ala*. J'entends autour de la maison la terre trembler sous les pieds d'une multitude qui se sauve et d'autres qui poursuivent. Pollux fait un vacarme de démon. Je saute hors du lit, je pense à mes armes, mais comme je ne veux m'en servir que pour sauver ma vie d'un danger, inévitable autrement, je les laisse pour aller voir ce qui en est.

Quelques sauvagesses, toutes hors d'elles-mêmes, m'apprennent quoi? qu'une jeune fille vient de tomber dangereusement malade. Je cours avec elles.

Le lendemain, il fut question de se mettre à la poursuite des brigands. Le juge de paix me propose de convoquer tous les blancs du lieu pour cet effet; mais pour n'être point des Don Quichottes, on résolut un armistice.

Le même jour, il m'advint une affaire bien pire que les brigands. Une petite goélette partie exprès de Tracadièche vient chercher Victoire pour paraître en cour samedi, et moi lundi. Il faut que je parte malgré le grand nombre d'affaires. Ce qui pis est, cet homme indigne qui veut me traduire, est un gueux que j'ai assisté de mille manières, et qui, pour me forcer à donner de l'argent, menace de me charger de calomnies si noires, que Victoire n'ose rien me dire. Dieu! à quoi l'on est exposé en cherchant le bien. Voilà peut-être que je vais passer pour un peu coupable, tandis que je ne le suis aucunement à cet égard. Dieu soit loué! je pars. Le démon a beau faire, Dieu est Dieu!

20—Lundi.—Me voilà bien mouillé! Toute la nuit, la pluie nous a battus avec un gros vent de nord-est. Hier, je partis de Carleton, mes affaires étant arrangées le mieux du monde, surtout du côté principal. Le misérable ne fut pas seulement écouté. L. J. C. Maintenant point de feu à la maison; le jour paraît. Nous sommes trempés comme des canards et fort mal à notre aise. Deux enfants sauvages nous ont conduits dans un canot, où pour couverture contre la fureur du temps, on a le ciel et pour soutien au-dessus des abimes de la mer, une méchante écorce mal cousue. Nous allons faire du feu et manger.

21—Mardi—J'en suis encore essoufflé...On pense toujours aux brigands. Il y a une demi-heure, j'étais à lire tranquillement. On arrive tout à coup dans ma maison, heurtant, frappant d'estoc et de taille sur les portes et les bancs, on se rue sur ma porte. Je vois des figures rongées par l'effroi, qui ne peuvent articuler que ces mots: *alnou, alnou,* sauvages, sauvages, et prennent la fuite aussi promptement

que l'éclair. Ils étaient déjà sortis, que je n'avais pas eu le temps de me lever. A ce coup je me crus pris, car pensé-je, les brigands fondent à l'improviste sur le village, et ces gens m'avertissent de m'esquiver par la fuite. Je crus même qu'il n'était plus temps de me sauver, et qu'il fallait inévitablement faire ferme avec mon chien et mes armes. Cependant il faut voir. Je sors dehors, le monde court de tous côtés, je cours aussi moi-même pour savoir ce qui me fait courir.

Mais voici l'affaire et le caractère peureux de mes sauvages. J'apprends qu'à l'instant trois jeunes gens, étant allés dans la forêt, ont trouvé le lieu où ont couché quelques uns des brigands. Un d'eux, pour preuve du fait, arrache un piquet de la cabane. Mais tout à coup voilà que la main qu'il pose sur le piquet est saisi de tremblement et de douleur. Il porte le piquet sur son pied. On l'a porté à sa cabane, et tout le monde dit que c'est le diable, ou tout le moins, de fiers sorciers. J'ai eu toutes les peines du monde à les désabuser. A force de soigner le malade, on l'a rappelé à un meilleur état. Je présume que le tout n'est qu'une attaque de paralysie, ou de quelque autre maladie fort ordinaire. Voilà la nouvelle du jour.

Le soir, tous les fusils se préparent, les pistolets et les couteaux, puisque c'est le diable. Sûrement ils vont le tuer, ils vont courir les bois toute la nuit. Gare à lui ?

24.—Cette nuit, je dormais d'un profond sommeil, ainsi que la plupart du village, lorsque tout à coup on sonne l'alarme. Les brigands sortent du bois, et commencent à piller. On les voit, plusieurs l'affirment par serment. On sort avec précipitation des cabanes, les mères même oublient leurs enfants, tous courent vers le rivage, sautent dans les canots et poussent au large pour éviter une mort certaine et prochaine. Quelques uns veulent rappeler les fuyards, mais en vain. L'épouvante est trop forte, et le péril trop certain. Or, écoutez l'histoire.

Une femme vaporeuse songe, pendant son sommeil, que

les brigands la viennent prendre ; elle se lève en sursaut, crie au voleur, aux assassins. Le reste de la cabane est réveillé par le bruit et se croit pris, ignorant que l'autre rêve, et cette étincelle met le feu au village. Voilà ce que c'est que la bravoure de mes sauvages. C'est, je crois, le caractère général de ces nations intrépides, menaçant les étoiles quand il n'y a pas de danger, mais effrayés du bruit d'une souris. Lorsque l'épouvante fut passée, on a songé au Patliache, qui pendant l'action ronflait sur son sapin. On s'est reproché sa négligence à cet égard. Mais si cela échéait encore, en réalité je m'attends bien à rester avec Pollux, qui, seul, vaut le village.

DOCUMENT 4 (*Liv.* 1, *chap.* 4, *p.* 59).

LES VOIX DE L'ILE SAINT-JEAN [1]

Quelque temps après la mort de Mgr Denaut, évêque de Québec, dans l'hiver de 1806, on commença à entendre dans une église de l'Ile Saint-Jean, celle de Rustico, si je ne me trompe, une ou plusieurs voix bien extraordinaires, qui tantôt accompagnaient le chant religieux et tantôt poussaient des soupirs et des sanglots si pénibles, qu'on a vu des gens s'évanouir dans l'église même. Bientôt les mêmes voix se firent entendre dans toutes les autres églises de l'île, même dans tous les lieux de prière et jusque dans les sucreries, en un mot, partout où il y avait congrégation et prière. Je crois même avoir constaté par les témoignages les plus irrévocables, que les uns les entendaient chanter et les

1—M. Painchaud rédigea ces pages en 1826, mais il les retoucha en 1830, et ce ne fut qu'alors qu'il se décida à demander le témoignage de MM. Beaubien et Cécil, sur la prière que M. l'abbé Bois lui en fit. Plus tard, celui-ci étant parvenu à se procurer l'opinion de Mgr Plessis sur cette merveilleuse circonstance, M. Painchaud avoua n'avoir pas connu auparavant l'opinion du grand évêque, bien qu'il ait écrit cette dissertation à sa demande.

autres sangloter, précisément dans le même temps et de la même place, mais jamais toute une congrégation ne les a entendues à la fois ; une seule personne les entendait, par exemple, au milieu d'un banc où deux autres n'entendaient rien, et les mêmes personnes ne les entendaient pas tous les dimanches.

Il y avait déjà six ans que ce phénomène existait, lorsque je suivis feu Mgr Plessis en mission dans cette île, avec MM. Th. Maguire, Beaubien et Côté, secrétaire. Sa Grandeur, qui avait d'abord paru rire de ce qu'on lui en rapportait, finit par n'en plus douter, et consigna ces faits singuliers dans un journal qu'on peut consulter.

Comme j'ai eu occasion d'entendre, et principalement au séminaire de Québec, les raisons qu'on avance, soit pour prouver l'impossibilité du fait, soit pour l'expliquer physiquement, il m'est venu à l'idée d'en examiner la valeur en passant.

Je commence par déclarer que je n'entends point me prononcer sur la nature de ces voix, mais seulement faire voir la nullité de ces raisons.

Etre trop crédule est un défaut, ne l'être pas assez en est un autre. Selon la religion, on n'est obligé de croire que ce qui est de foi, mais selon le sens commun, aucun homme raisonnable ne peut refuser de croire un fait appuyé sur des témoignages suffisants. Il faut donc commencer par examiner ces témoignages, et se méfier d'une espèce de paresse assez naturelle à l'esprit humain, même le mieux doué, qui fait qu'on refuse quelquefois de croire un fait, ou bien qu'au contraire on le croit sur parole, plutôt que de se donner la peine d'en faire l'examen. Ce cas est peut-être plus commun qu'on ne le croit. D'un autre côté, tout en examinant, on se fie quelquefois trop, et quelquefois on ne se fie pas assez à certains témoignages. Ces deux extrêmes ont leur danger, puisque le vrai n'est pas toujours vraisemblable, et *vice versa*. J'ai pitié d'un homme qui me dit qu'il ne veut

pas croire un fait parce qu'il est trop extraordinaire, ou parce qu'il ne le peut expliquer.

Ainsi, on refuse de croire aux voix de l'Ile Saint-Jean, parce qu'il est trop extraordinaire d'entendre des voix sans même soupçonner les organes qui les produisent, et pour se tirer d'embarras on commence

1—Par nier la suffisance des témoignages qui établissent le fait ;

2—En supposant le fait indubitable, c'est-à-dire prouvé par un nombre suffisant de témoins, on l'attribue à l'imagination dérangée ou

3—A quelques ventriloques ou instruments sonores ;

4—Enfin de ce que les Acadiens seuls les entendent on en infère une espèce de ridicule dont on se targue comme d'une raison péremptoire pour nier le fait.

Après avoir répondu aux premières objections, M. Painchaud arrive à la dernière :

" Malgré tout cela, il est, dit-on, une circonstance qui jette beaucoup de doute sur la possibilité du fait, et même du ridicule, c'est qu'il n'y a que les Acadiens seuls qui entendent ces voix. Car, pourquoi les Canadiens, les Anglais, les Irlandais, les Ecossais et autres ne les ont-ils jamais entendues ? Pourquoi les prêtres eux-mêmes ne les entendent-ils pas, lorsqu'elles chantent avec eux ? [1]

Réponse.—Les Canadiens, les Ecossais, etc., ayant les oreilles percées et organisées comme les Acadiens, au moins la différence n'est pas encore connue, que je sache, devraient, ce me semble, entendre de la même façon, s'il y avait du mécanisme naturel dans la production de ces voix si bien articulées. Car l'air frappé et ébranlé communique un son

1—Lorsque j'étais sur les lieux, aucun prêtre n'avait encore entendu ces voix ; je ne les entendis pas non plus moi-même, quoique chantant chaque jour les cantiques de mission qu'ils chantaient avec moi, suivant le témoignage des Acadiens. Mais depuis, MM. Cécil et Beaubien, missionnaires, les ont entendues. On peut les consulter à ce sujet. [*Note de M. Painchaud.*]

à l'oreille d'un Anglais comme à celle des Français, sans éprouver le moindre obstacle de la part des antipathies ni des préjugés nationaux.

L'air qu'on respire, l'eau qu'on boit, les aliments enfin dont on se nourrit, peuvent à la longue influer sur l'imagination. Mais les Acadiens de l'Ile Saint-Jean respirent le même air, boivent de la même eau, se nourrissent des mêmes aliments que les autres habitants ; et les autres n'entendent rien. Donc, c'est une autre cause.

Les Acadiens qui entendent dans leurs églises acadiennes et jamais dans celles des Ecossais, catholiques comme eux, cessent-ils d'être les mêmes hommes pour entrer dans une église qui n'est pas la leur ? Si leur imagination n'était pas frappée de la circonstance de la prière dans une église, ou dans tout autre lieu, pourquoi ne le serait-elle pas également dans une église écossaise où officie le pasteur commun aux uns et aux autres ?

Sur le tout, il est de la dernière évidence qu'aucune des raisons alléguées ne milite contre la réalité de l'existence des voix en question, et qu'aucune des explications données ne saurait souffrir le moindre examen.

Que conclure donc en cette matière ? Chacun en conclura ce qu'il voudra. Mon bût n'a été que de répondre aux objections et explications qui avaient été émises à ce sujet. Je dirai de plus que, quoiqu'aucune des explications qui me soient parvenues à ce sujet ne m'ait satisfait, je suis bien éloigné cependant de prononcer que la cause productive de ces voix ne soit pas naturelle. Nous connaissons si peu de chose, nos lumières sont si ténébreuses que, la foi exceptée, c'est agir avec prudence que de s'associer le doute pour compagnon ordinaire de nos connaissances humaines, car rien n'est parfaitement clair, et même ce doit être une preuve de la sincérité avec laquelle j'écris, j'avoue et je reconnais que, malgré le soin que j'ai pris dans l'examen des témoignages et des rapports relatifs au sujet en question, il a pu très bien se faire que j'aie mal entendu ou que l'on

m'ait mal entendu. Cependant, c'est ici l'exposé fidèle du cas, tel que je l'ai compris, ainsi que ceux qui étaient avec moi.

Il était un temps où l'on croyait sur les moindres preuves, souvent sur des présomptions ; aujourd'hui nous ne croyons plus rien. On pourrait sous ce rapport comparer le monde à ces pierres tendres au sortir des carrières, mais que la succession des temps rend plus dures que le marbre le plus compact. Plus il vieillit, plus il s'endurcit aux vérités, non seulement spéculatives, naturelles et morales, mais qui pis est, religieuses et divines. *Putas inveniet fidem in terris ?* [1]

On a vu autrefois des choses moins prouvées et moins croyables que celles dont nous parlons, ces cohortes aériennes dont il est parlé au second livre des Machabées. A cela l'on réplique qu'il n'y a plus de parité, vu qu'il s'agit de l'Écriture sainte. D'accord ! cependant il n'en est pas moins vrai que l'on croyait à ces merveilles longtemps avant que Dieu eût inspiré l'auteur peu connu qui a recueilli ces faits ; plusieurs années s'étaient écoulées avant que Dieu eût fait connaître qu'on ne s'était pas trompé en croyant des choses si extraordinaires. Nous ne les eussions pas crues, si nous eussions exigé, comme à présent, des démonstrations. Il eût été si facile d'expliquer ces phénomènes au moyen de l'électricité dans les nuages qui se rapprochent, s'attirent, se choquent, se repoussent, se déchirent, en représentant nécessairement une multitude singulière de figures variées et capables de correspondre aux images formées dans des cerveaux déjà effrayés par l'approche des calamités terribles qui dès lors menaçaient et avaient déjà commencé à affliger la nation juive. Les étincelles électriques qui sortent quelquefois des nuages agités ou trop remplis de ce fluide, imitent assez le cliquetis lointain des armes, comme un tonnerre éloigné, celui des chariots, etc.

Enfin, il est évident que les explications eussent été bien plus vraisemblables que celles qu'on a voulu donner aux

---

1—S. Luc, XVIII.

voix de l'Ile Saint-Jean, cependant elles eussent été fausses. Ces combats aériens annonçaient ceux que les Juifs devaient soutenir contre la férocité de leurs ennemis. La voix de ce Jésus, fils d'Ananias (suivant quelques historiens), homme singulier dont le langage se réduisait à crier continuellement: Malheur à Jérusalem ! a précédé et annoncé le sac de cette trop fameuse ville, et la dispersion de ses déicides habitants. On a remarqué qu'il criait plus les jours de fête que les autres, comme les voix de l'Ile Saint-Jean, qui auront peut-être un jour leur signification ; ce qui est arrivé dans un siècle, peut arriver dans un autre.

DOCUMENT 5. (*Liv.* 1, *chap.* 4, *p.* 67.)

JOURNAL

DE MON VOYAGE DE TRACADIÈCHE POUR QUÉBEC DANS LA " TROIS-MILLE-CLOUS."

1814

AOUT, 18.—Départ de Carleton annoncé par une cannonade bruyante des vaisseaux et de terre, depuis Maria jusqu'à La Nouvelle. Beau temps à venir à la rivière de Jean Capland...Le soir, nous échouons et couchons sur les plages de Bonaventure, après avoir annoncé notre arrivée par trois coups de canon (pistolets).

19.—Temps calme. Nous entrons dans le goulet et en sortons, quelque temps après, pour atteindre la goélette de Bourdages qui emmène M. Leclerc. Nous passons la journée en visites, attendant le bon vent. Le soir, légère brise et nous arrivons, la nuit, à Paspébiac, et couchons à bord de Bourdages.

20.—On part de bon vent, quoique fort léger. A midi, nous sommes par le travers de Port-Daniel. Le soir, nous sommes arrivés à la pointe-au-Genièvre. On nous salue d'une couple

de salves de mousqueterie. On se résoud à rester pour le lendemain, vu l'apparence de vent contraire.

A midi, nous avions chanté la messe, prêché, etc. Si le vent continue au nord-ouest, nous partirons demain matin pour la Grande-Rivière ou Percé. Nous allons chanter les vêpres.

Le soir, la pauvre "*Trois-mille-clous*" a failli perdre sa galerie. Les vêpres ont été retardées pour courir à son secours.

22.—La mer est très grosse et le vent peu favorable. La Grande-Rivière où nous allons aborder étant difficile d'accès, nous attendons quelques heures. Ce soir nous sommes à l'Anse-à-Beaufils et y couchons.

23.—Nous voilà à Percé. Mon équipage, retenu depuis le printemps, m'a déserté, et il en faut former un autre parmi les rebuts qui restent. Le pauvre presbytère est toujours, à la couverture près, dans le même triste état. Percé! que seras-tu un jour!

Midi.—Mon équipage n'est pas encore formé, et le temps et le vent sont très bons. Dommage qu'il faille languir ici sur le rivage. Les honnêtetés seules de M. Robin adoucissent l'âpreté de mon impatience. Nous ne partirons que demain matin.

24.—Nous allons partir; bon vent, beau temps.

Midi.—Nous sommes à la Rivière-au-Renard. Nous avons traversé les baies de Percé et de Gaspé, pavillon et huniers hauts. Le temps est calme et il pleut. Coucher ici.

25.—Fort vent contraire de nord-ouest. Conséquemment il faut se résoudre à demeurer tapis dans le fond de notre anse, d'où nous voyons passer en relâche les bâtiments que la violence du vent oblige de se hâter de faire un havre.

La Rivière-au-Renard est un assez bon havre pour les vents nord-nord-ouest. L'entrée en est tout aisée, il suffit de tenir le milieu ou à peu près entre les deux pointes, où l'on trouve cinq ou six brasses d'eau. On ne préfère souvent l'Anse-au-Griffon à cette place que parce qu'on ne la connait pas assez. Quatre familles forment toute la population de

cet endroit ; ce sont de bonnes gens qui vivent de la pêche à la morue, et un peu de la terre, qui semble assez bonne. Témoignant hier à ces bonnes gens ma surprise de ce qu'ils ne semaient pas de grains, ils me répondirent, qu'en ayant semé un petit champ, il y a quelques années, les suisses, les écureuils et les mulots avaient, de concert avec les oiseaux, tout coupé et détruit les grains en épis, de sorte qu'il n'en restait pas un épi debout au temps de la récolte.

28.—Nous sommes au Grand-Etang, emballés dans la rivière, d'où nous ne pouvons sortir par la faute de nos pilotes. Le vent est excellent, et nous n'en pouvons profiter.

Le soir, nous arrivons à la Madeleine, après avoir ramé toute la journée, qui a été d'un calme remarquable.

29.—Nous sommes partis de la Madeleine ce matin, après avoir enrichi la rivière d'un bon bassin. A cet instant nous sommes encore à une demi-lieue au-dessus de l'anse Pleureuse. Je remarque sur les caps de granit que nous côtoyons, une inscription bien formée que l'on voit tout à l'aise à la distance d'un arpent du rivage. La voici :

VI NAVTI

Les lettres sont blanches sur un fond gris.

Le soir, nous sommes à la Rivière-à-Pierre. Beau havre—beaucoup de fruits : groseilles, petites poires—surtout beaucoup de mouches.

30.—Nous sommes partis ce matin de la Rivière-à-Pierre un peu avant le jour. Le soleil levant nous a amené une furieuse brise de sud-ouest. Après nous avons pu atteindre Mars, où nous sommes mouillés en attendant que la mer soit assez haute pour entrer dans la rivière.

31.—Cette place est des plus stériles en fruits et en chasse ; la bonté seule de son havre peut dédommager du reste.

Septembre, 1.—Que faire pour passer le sacerdoce sur un banc de sable fréquenté uniquement par les mouches qui nous aveuglent.

2.—Le soir nous partons avec bonne apparence de vent.

Midi. Nous voici au Cap-Chatte. A peine avons-nous pu atteindre ce poste, où nous sommes bien reçus et bien traités.

3.—Nous sommes toujours au Cap-Chatte, mais notre retard est bien adouci par l'honnêteté de M. Sasseville et sa famille. Sa maison est la chapelle temporaire où hier nous avons célébré solennellement les saints Mystères.

Il y a quinze ans qu'il n'est pas passé de prêtre par ici. J'ai confessé environ quarante personnes et communié douze, dont un infirme, chez lui. La population à cet endroit est de cinq familles catholiques, savoir : M. Sasseville, François Drouin, J.-B. Servant, Armand et Michel Dugas. Outre cela, il y a encore quatre autres familles à trois lieues en bas d'ici, à Sainte-Anne : Alexis Vallée, Jos. Lévesque, Jos. Vallée et Pierre Lévesque. Le tout forme 38 âmes, qui sont nécessairement dans une grande disette spirituelle. La prière se fait chez le dit M. Sasseville, qui s'y prête avec beaucoup de zèle et de décence.

6.—Gros vent.

7.—Même temps.

8.—Enfin le vent cesse, et nous partons avec l'espérance d'un vent favorable dans le cours de la journée. Nous n'avons eu en partant d'ici d'autre havre que les Méchins à cinq lieues, et Matane à quinze.

Le soir, grâces à Dieu, nous sommes entrés dans Matane. C'est un excellent havre, lorsqu'on y est entré ; mais l'entrée en est très dangereuse, lorsque la mer vient du large. Nous avons eu toute la journée une très grosse mer poussée par le vent de nord, qui pourtant ne se rendait pas jusqu'à nous, mais à quatre lieues d'ici le nord-est nous a enfin atteints. Il a augmenté peu à peu, et la mer étant déjà poussée de vent de nord, est devenue très grosse en peu de temps. Connaissant par ouï-dire les dangers de l'entrée de Matane, j'ai hissé pavillon, lorsque je suis venu à la vue, aussitôt une troupe de pilotes détenus par l'attente des vaisseaux, se montrent sur le haut du cap qui domine sur ce havre, et m'ont aussitôt fait signe de faire le tour d'une longue batture de

sable qui semble boucher l'entrée du havre, et sur laquelle la mer se brisait avec une fureur et un bruit rauque à faire peur. M. James Forbes, connaissant à notre voilure et surtout à notre pavillon, que nous étions étrangers, est venu au-devant de nous, dans sa chaloupe, jusque près de la barre; mais ne comprenant guère son signe et me fiant à une barge de pêcheurs qui entrait devant nous, j'ai eu la maladresse de prendre un autre chenal, où la mer étant toute basse, une vague m'a jeté de l'autre côté dans des brisants tumultueux, qui ont secoué la pauvre *Trois-mille-clous* de manière à éprouver ses varangues, et vu l'impéritie de mon gauche d'équipage, m'auraient un peu détenu submergé, malgré les cris et gesticulations des spectateurs sur le rivage, si je n'eusse eu la chance de la faire éviter d'un autre côté, et aller droit au rivage où les plus obligeantes personnes du monde nous ont reçus et retirés de la fureur des vagues follement irritées contre nous.

Après avoir débarqué le bagage, cinq bons rameurs ont eu le courage de s'embarquer pour ramener la voiture naufragée dans le havre, ce à quoi nous avons heureusement réussi par habileté. Nous n'avons presque rien perdu. Demain nous continuerons notre route.

9.—Vent contraire ; nous partons à la rame.

10.—Nous entrons au Petit Métis.

11.—Nous avons passé la nuit à la pluie.

12.—Nuit remarquable par les aurores boréales.

13.—Nous voici enfin à la Pointe-au-Père, mais ce n'est qu'après avoir ramé comme des forçats, toute la nuit dernière et cette matinée. Je prends une calèche pour me rendre à l'église de Rimouski.

14.—Nous sommes dans le vieux Bic, qui est un havre charmant, mais dont nous ne pouvons guère profiter, vu la continuité de vent contraire qui nous maçonne dans chaque havre.

15.—Ce soir le vent est bien tombé, ce qui nous donne l'espoir de passer les murailles cette nuit.

16.—Nous sommes à l'abri, mais la journée a été assez dure pour en conserver la mémoire. A une heure après minuit nous sommes partis à la rame, et au jour nous étions aux Trois-Pistoles, où il a fallu donner des pistoles pour avoir du pain et du beurre. A peine embarqués, l'air est devenu nord-est. Phénomène des plus agréables pour nous ; mais il ne s'en est guère fallu que nous ne soyons restés entre l'île-aux-Basques et terre, où nous avons traîné assez loin, baisant de durs cailloux de temps à autre. Cependant le vent a augmenté de plus en plus et la force du baissant nous a rencontrés à l'île-Verte. La brume est venue ensuite avec un surcroît de vent, de manière que nous avons trouvé aux Pèlerins la mer très mauvaise. Passé les dits îlets, la première terre que nous avons vue a été Saint-André, où la mer ne faisait que de commencer à monter. Nous avons donné un rude coup de talons au large. Ce qui, en moins de rien, a été suivi de la rupture de notre balestan de misaine.

Enfin le soir venant avec la pluie et la brume encore plus épaisse, nous avons pensé à faire une terre pour havrer la nuit. Ce havre a été la rivière de Kamouraska, où je suis arrivé sans la connaître, sans avoir bu ni mangé depuis une heure après minuit, et il est cinq heures et demie du soir. Mais l'hospitalité de l'obligeant M. Chamberland nous restaure assez bien.

....

DOCUMENT 6 (*Liv.* 1, *chap.* 5, *p.* 79.)

LETTRE A MM. LES CURÉS AU SUJET DES MALADES—(9 copies.)

STE-ANNE, 22 juillet 1834.

Monsieur,

Comme il arrive souvent que des infirmes de différentes paroisses s'adressent à moi, dans l'espoir, je ne sais sur quoi fondé, de quelque soulagement, et que le nombre en va toujours croissant, jusque là que, cette année surtout, j'en ai été parfois obsédé, j'ose prendre la liberté de vous observer

que vous rendriez un vrai service d'abord à moi, et ensuite à ceux de votre paroisse qui pourraient se disposer au même voyage, en les prévenant bien et duement que je les réfère aux gens de l'art, et que, dans tous les cas, je suis fermement résolu à n'écouter que ceux qui me présenteront de la main de leur curé un certificat de leur incapacité à payer un médecin. J'en excepte pourtant les cas cancéreux, lorsque le médecin ou refuse de s'en occuper ou en déclare l'incurabilité, car, dans ce cas, risquer un remède ce n'est rien risquer pour celui qui n'y a aucune prétention.

En vous priant d'excuser la présente, qui a besoin de beaucoup d'indulgence de votre part, je vous prie de me croire avec la considération la plus distinguée,

Votre dévoué serviteur,

CHS-FRS PAINCHAUD.

DOCUMENT 7 (*Liv.* 1, *chap.* 5, *p.* 79.)

LETTRE À PROPOS DU CHOLÉRA.

SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE, 28 juin 1832.

Monsieur l'Editeur,

Pour épargner au Bureau de Santé, qui doit être encombré, le trouble d'une nouvelle communication, ayez donc la bonté d'accueillir les notes suivantes sur l'état sanitaire de cette paroisse, en cas qu'elles puissent être de quelque utilité, surtout dans un temps où tout citoyen doit à la société son contingent des moyens que la Providence met à sa portée en faveur de ses frères.

Depuis dix jours cinq cas de choléra ont eu lieu ici. Le premier a été funeste, mais, selon mon humble opinion, par le défaut absolu des soins et des précautions les plus indispensables.

Symptômes :—Diarrhée, vomissement, froid et crampes aux

extrémités, pression de l'estomac, déjections bilieuses et quelquefois séreuses. Un de ces derniers cas a été guéri sans aucun soin.

Ayant recommandé, comme je crois que tous l'ont fait, de procéder immédiatement au rétablissement de la circulation et à exciter la sueur la plus abondante, dès les premiers instants de la maladie, aucun des cas subséquents n'a été funeste.

Je sens qu'on aura raison de soupçonner, avec moi, ces cas de n'être que ceux du choléra ou *trousse-galante* ordinaire, devenu plus commun par le concours de certaines circonstances. Mais il ne me paraît pas moins raisonnable de croire que dans un temps d'épidémie, la plupart des maladies ordinaires ont alors une tendance commune à l'épidémie dominante et y participent plus ou moins ; ce qui peut s'attribuer, avec beaucoup de probabilité, à la nature de l'air ambiant, et ce qui peut aussi rendre une épidémie plus ou moins contagieuse, suivant les diathèses plus ou moins prédisposantes des sujets.

Je dirai un mot sur le dernier cas, arrivé avant-hier.

Le malade, *Joson* Ouellette, est un homme d'environ 66 ans, qui, depuis dix ans, a essuyé deux maladies sérieuses, la première, inflammation d'entrailles, la seconde, pleurésie dont il ne faisait, pour ainsi dire, que de relever, quand le choléra l'a surpris par un froid fatigant et continu, environ vingt-quatre heures avant l'attaque décidée. Diarrhée bilieuse, vomissement, crampes, pression étouffante à la partie épigastrique, vertiges et délire. Averti à temps, je saisis l'occasion pour éprouver la vertu, peut-être imaginaire chez moi, de la fleur de soufre combinée avec un peu de sirop ou melasse étendu dans du brandy chaud ou du rhum mêlé d'un peu d'eau, le tout précédé de deux pilules de coloquinte—sans calomel—c'est-à-dire un simple tonique, moutarde aux extrémités, mais surtout de larges sacs de cendre très chaude sur l'estomac, le ventre et la plante des pieds, sudorifiques infiniment préférables à tous égards et

dans tous les cas aux briques, cailloux, et encore plus aux bouteilles d'eau.

Une heure après cette prescription envoyée à la hâte, on accourut me quérir pour administrer le malade que l'on croyait mourant. Je ne me rendis cependant que lentement, pour donner le temps aux sudorifiques de produire leur effet. A mon arrivée, le malade suait on ne peut mieux, depuis quelque temps ; le poulx était fort et élevé, la connaissance revenait par de bons intervalles, la couleur plombée de la figure me semblait disparaître ; enfin, après les boissons théiformes de menthe, et un synapisme au creux de l'estomac, qui pourtant n'ayant été appliqué que devant moi, n'avait pu produire un grand effet, la pression épigastrique ayant cessé, je fis cesser graduellement la *suerie*, et à la fin, changer avec beaucoup de soin les flanelles du malade, qui, environ quatre heures après l'attaque, était, on peut dire, bien et continue de l'être. Il se sent un appétit qu'on ne lui laisse satisfaire que légèrement ; la soif seule le fatigue encore.

On voit par là que notre choléra, si choléra il y a, est bien mitigé ; aussi, avons-nous l'espérance qu'avec la grâce de Dieu, en prenant la maladie à son début, nous viendrons à la maîtriser. A cet effet nous avons des espèces de médecins temporaires en différents quartiers, assez au fait des diagnostics généraux pour administrer les premiers et peut-être les seuls remèdes nécessaires à la campagne.

CHS-FRS P.

N. B.—Le collège est encore intact, et tant qu'il le sera, on y gardera les élèves, même pendant les vacances, à moins que le fléau ne cesse généralement ailleurs. Liberté cependant aux parents de disposer autrement de leurs enfants. On a allégé les tâches, prolongé les récréations et profité de l'indulgence si raisonnable de notre digne Evêque.

Document 8 (*Liv.* 1, *chap.* 5, *p.* 81).

LETTRE DE M. PAINCHAUD A CHATEAUBRIAND

A Son Excellence le Vicomte de Chateaubriand, etc.

Excellence,

Pardonnerez-vous à un pauvre Canadien inconnu, mais qui traverserait les mers pour vous aller baiser les mains, d'oser vous adresser une lettre, sans autre motif que l'orgueil de parler à l'admirable auteur du *Génie du Christianisme*, appuyé de l'espoir présomptueux de recevoir de sa main un mot, qui seul lui vaudrait la gloire d'une action d'éclat dont il est incapable?

Vous ennuyer de l'expression de mon admiration pour tout ce qui tombe de votre plume, n'est donc point mon objet. Sachez seulement que, plus d'une fois, ne pouvant plus lire, j'ai mis là votre livre pour aller à l'église sécher d'abondantes larmes de religion et d'admiration; vous dirai-je même que le bon petit troupeau que je conduis vous en est redevable pour quelque chose, sans le savoir?

Je dévore vos ouvrages, dont la mélancolie me tue, en faisant néanmoins mes délices; c'est une ivresse. Comment avez-vous pu écrire de pareilles choses sans mourir? Oh! qu'en analysant jusqu'à la tristesse native du son de la voix humaine, vous avez admirablement bien représenté l'homme, tel qu'il est ici bas, gémissant par nature, *super flumina Babylonis!* Vous avez donné le jour d'une énergie brillante à des sentiments qui demeuraient comme en embryon dans le fond de mon âme, et que je croyais presque inexplicables. Votre ouvrage traversera les siècles sans vieillir, parce qu'il tient à l'édifice éternel fondé sur la pierre. Toutes les âmes sensibles et religieuses dans les âges à venir le liront avec larmes, et malheur à celui qui aura la force de retenir les siennes; votre mémoire sera éternelle.

J'ai remarqué depuis longtemps que, fidèle à sa promesse, le Seigneur, dans tous les siècles, a toujours suscité de ces génies rares, qu'on peut regarder comme enfantés par la nécessité des circonstances, selon qu'il est écrit : *dabitur vobis in illa hora quid loquamini.* Ainsi, dans ces derniers temps, après l'orage destructeur de la révolution française qui a ébranlé le monde physique et moral, il ne fallait rien moins qu'un Bonald, un de Maistre, et surtout un Chateaubriand, pour couvrir de leurs boucliers impénétrables la reconstruction de l'ancien temple. Oh ! que *le grain de sable* [1] que vous y avez porté est touchant et précieux! quel trait de l'ennemi pourra jamais dégrader la muraille qu'il a fortifiée !

Après qu'on a lu, même ce que nos devanciers ont dit de mieux pour la défense de la religion, et pour peu que l'on soit au fait de l'esprit du siècle, on est obligé d'avouer qu'il manque encore quelque chose, même beaucoup, puisqu'il est vrai que le genre de défense doit varier comme celui de l'attaque. Mais ouvre-t-on votre livre, on y trouve et on poursuit avec avidité, d'une page à l'autre, précisément ce que l'on désespérait de jamais rencontrer, *dabitur vobis.* Alors les larmes coulent, et du cœur partent ces élans de reconnaissance vers le Dieu des miséricordes qui nous a donné un tel défenseur. Soyez donc béni, homme de la Providence!

La force irrésistible de vos arguments ferme d'autant mieux la bouche aux philosophistes, qu'ils n'ont pas même l'occasion de vous reprocher, comme aux auteurs ecclésiastiques, l'exercice commandé du métier, si l'on peut s'exprimer ainsi. Ils sont, au contraire, forcés de reconnaître l'intensité de la conviction, qui seule a pu opérer de pareils chefs-d'œuvre chez un homme né pour sentir au suprême degré, d'analyser même ce qu'il y a de plus fin et de plus séducteur. S'ils eussent eu autant de jugement que de malice, ils ne vous auraient jamais critiqué.

1—Allusion à la préface du *Génie du Christianisme.*

Vous êtes donc l'homme de la nature et celui de la religion, c'est-à-dire cet être presque idéal pour moi avant de vous avoir connu. Il me semble, en vérité, que j'aurais un plaisir ineffable à vous voir, et vous seriez l'homme de l'univers dont j'ambitionnerais le plus un quart-d'heure de conversation.

Comme je vous aime, errant parmi nos sauvages, chez qui j'ai erré pendant huit ans, en qualité de simple missionnaire! Vous avez eu occasion de vanter leur hospitalité avec raison; mais si, *quod non accidat!* un nouvel orage vous éloignait encore des rives du vieux monde, vous trouveriez sur celles du nouveau, non plus des sauvages seulement, mais un peuple d'amis et d'admirateurs, qui brigueraient l'honneur de vous y offrir le partage de ce qu'ils ont, un feu clair, des eaux limpides, une peau de castor et un ciel bleu; ou en canadien, *bon feu, bonne mine et bon chien,* car les jeunes gens, vous le savez, ont coutume d'être plus généreux que les vieillards.

Mais je m'oublie auprès de Votre Excellence, c'est un grief de plus ajouté à la témérité de ma lettre, et je n'ai pour excuser l'un et l'autre que l'admiration d'un inconnu qui ose se souscrire de Votre Excellence,

Le très humble et très dévoué serviteur,

CHS-FRS PAINCHAUD, *Prêtre-curé.*

SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE,

District de Québec, Canada, 19 janvier 1826.

P.S.—Notre église vient de faire une perte incalculable dans la personne de son cher évêque, Mgr J.-O. Plessis, décédé subitement, le 4 *ultimo.*

Pallida mors æquo pulsat pede.

———

Document 9 (*Liv.* 1, *chap.* 5, *p.* 81.)

RÉPONSE DE M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND.

Paris, le 29 avril 1827.

Si la date de votre lettre est exacte, monsieur, ce n'est qu'après plus d'un an que cette lettre me serait parvenue ; je n'ai donc pu avoir l'honneur de vous répondre plus tôt. Je ne mérite pas sans doute, monsieur, les louanges que vous voulez bien me donner; mais croyez que je suis infiniment plus touché des éloges d'un *pauvre curé* du Canada, que je ne le serais des applaudissements d'un prince de l'Eglise. Je vous félicite, monsieur, de vivre au milieu des bois ; la prière qui monte du désert est plus puissante que celle qui s'élève du milieu des hommes ; toute pour le ciel. elle n'est inspirée, ni par les intérêts ni par les chagrins de la terre ; elle tire sa force de sa pureté.

Désormais, monsieur, les tempêtes politiques ne me jetteraient sur aucun rivage ; je ne chercherais pas à leur dérober quelques vieux jours, qui ne vaudraient pas le soin que je prendrais de les mettre à l'abri ; à mon âge il faut mourir pour le tombeau le plus voisin, afin de s'épargner la lassitude d'un long voyage. J'aurais pourtant bien du plaisir à visiter les forêts que j'ai parcourues dans ma jeunesse, et à recevoir votre hospitalité.

Agréez, monsieur, je vous prie, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

CHATEAUBRIAND.

Document 10 (*Liv.* 1, *chap.* 5, *p.* 82).

LE PETIT-CAP

Mon cher ami; [1]

J'arrive de Saint-Joachim, et je vous plains de ne pas connaître ce lieu charmant, où la fleur littéraire de notre jeunesse canadienne savoure, pendant un mois et demi, les délices de la campagne la plus agréable que j'aie vue de ma vie. Ce petit coin du Canada réunit les agréments les mieux adaptés à l'usage auquel les messieurs du Séminaire de Québec, seigneurs du lieu, l'ont si généreusement consacré.

Dès la fin de la paroisse de Sainte-Anne, on commence à voir un avant-goût des beautés de Saint-Joachim, au moment où, après avoir été resserré depuis l'Ange-Gardien, au pied d'un côteau fertile et continu jusque-là, on découvre brusquement dans un lointain de vaste étendue, une agréable variété de vallons et de côteaux en amphithéâtre, rayés en différents sens par le soc de la charrue, et joliment entrecoupés de bosquets ou de buissons verdoyants qui ombragent des ruisseaux, dont les sinuosités semblent se jouer en serpentant au milieu de cette variété de sites ; l'aspect en serait un peu rude, s'il n'était adouci par la richesse des moissons qui le couvrent annuellement, et les nombreux troupeaux qui en paissent les jachères.

La paroisse de Saint-Joachim n'a rien de bien remarquable jusqu'au Château-Bellevue, situé vers son extrémité inférieure. Le château lui-même, solidement bâti, n'offre pas d'abord, à celui qui le voit pour la première fois, la dixième partie des beautés champêtres qui l'entourent. Il est élevé sur une éminence d'environ trois milles de circon-

---

1—Cet ami était M. Baillargeon, alors chapelain de l'église de Saint-Roch de Québec, qui devait être du voyage, mais que des circonstances particulières empêchèrent d'accomplir un projet qui lui souriait beaucoup.

férence, et de 50 à 60 pieds de hauteur dans le voisinage de l'édifice. Une chapelle aussi simple qu'élégante et propre, l'avoisine d'un côté, et la maison du concierge de l'autre; le tout au milieu d'un bois charmant qu'on a eu soin de conserver et d'élaguer aux endroits convenables, mais qu'on a eu le bon goût de laisser dans son état natif vers les parties les plus excentriques. Une route enchanteresse pratiquée par les élèves, et nommée ici *Waterloo*, et là *Wellington*, commençant à quelques pas du portail de la chapelle, vous promène au milieu d'un bois varié, tantôt de taillis élégants et ombragés, tantôt de bosquets de trembles ou de peupliers, plus loin de sapins sombres et silencieux, ou de chênes touffus et de majestueux pins, et vous ramène, sans qu'on y pense, à peu près à l'endroit d'où vous étiez parti, et que vous ne soupçonneriez pas si proche, si les cris de joie des élèves qui couvrent presque habituellement le jeu de paume, placé à l'extrémité sud-ouest du château, ne vous en avertissaient. Il y a aussi un billard pour les ecclésiastiques au bout de la maison du concierge.

Mais un des plus grands charmes de cette demeure champêtre, c'est la variété et l'agrément des petites campagnes qu'on fait dans ses alentours, et à des distances qu'on dirait calculées tout exprès, suivant la portée des jeunes gens. Tantôt c'est à la *Petite chute*, entre Saint-Joachim et Saint-Ferréol ; on y va dîner sur le bord d'un précipice dont on approche sans le moindre danger ; tantôt à la *Chapelle aux hirondelles*, au pied du majestueux cap Tourmente ; tantôt au sommet même de cette montagne, d'où l'on a un des plus beaux points de vue du monde ; tantôt au *Pactole*, entre le cap Tourmente et la montée du lac ; ce fleuve, ou plutôt ce frais ruisseau, ne roule point, à la vérité, des sables d'or comme celui de l'Anatolie, mais on fait un petit campement sur ses rives, où l'on s'égaie on ne peut plus à l'aide des fricots sauvages qu'on y fait et dévore avec tant de goût ! Tantôt c'est un lac, au nord du sommet du cap Tourmente; l'on y couche sous une cabane élevée sans frais, mais on y dort, quand il ne pleut pas, de tout son appétit, après avoir

parcouru le lac sur des radeaux, au moyen desquels on va à la découverte des endroits les plus abondants en truites.

La prudence expérimentée des directeurs de cette sage maison donne un surveillant ou zélateur à chaque troupe d'écoliers qui demande à s'absenter du château à de petites distances, et toujours un maître de salle, lorsqu'il s'agit d'aller au loin. Alors on voit, et quelquefois dans le même temps, une troupe munie d'abondantes provisions, de poêles à frire ou autres ustensiles de cette nature, s'en aller au *Pactole*, tandis qu'une autre troupe, armée de lignes et de fusils, s'en va coucher au lac. Le départ est toujours précédé et le retour suivi d'un mot de prières à la chapelle, et la route égayée par des chansons souvent fort jolies et toujours amusantes. Oh! qu'il est divertissant de voir revenir les différents partis, avec des anecdotes, des découvertes ou de petits accidents, qui relèvent si bien le plaisir d'une heureuse jeunesse toute entière à la joie si pure de cet âge d'innocence! Souvent, longtemps avant qu'on la voie, les échos d'alentour répètent les chansons de la bande joyeuse qui revient. Elle arrive, battant la marche sur des chaudières ou des poêles; des huzzas répondent aux huzzas, et rien n'est plus drôle. Chacun ensuite détaille à celui qu'il rencontre les plaisirs ou les aventures de l'expédition. Tandis que cette scène bruyante se passe dans un endroit, enfoncez-vous dans les routes Waterloo ou Wellington, et vous y rencontrerez ordinairement, à chaque heure du jour, quelqu'un qui lit, médite, rêve ou prie. Oh! que ces rencontres relèvent infiniment la beauté de ces asiles champêtres, aux yeux de celui qui, comme le sensible Bernardin de Saint-Pierre, trouve qu'il manque quelque chose au plus beau paysage du monde, s'il n'y aperçoit au moins la cabane d'un sauvage.

Hic omnes arbusta juvant humilesque myricæ.

O Delille! que n'as-tu vu Saint-Joachim! On a le plus grand soin des élèves, soit en leur faisant prendre le sommeil nécessaire, soit en les fournissant abondamment de tout ce qu'il leur faut, surtout dans les campagnes, pour prévenir les suites de la fatigue, du chaud ou du froid. On ne leur fait sentir de la règle que ce qu'il faut précisément pour

ranimer chaque jour le plaisir de la liberté. En un mot, on ne dit rien de trop en affirmant qu'on fait tout ce qu'on peut désirer pour le bien temporel et spirituel des élèves ; le meilleur père de famille n'en ferait pas davantage. J'ai été enchanté encore de l'honnêteté et de la politesse qui distinguent les élèves de l'un et l'autre séminaire. L'observateur philanthrope ne manquera pas, en passant par les différentes fermes de ces messieurs, d'y remarquer partout des hommes robustes et honnêtes, des visages gais et tranquilles qui semblent ne manquer de rien, et ne désirer autre chose que de vivre et mourir où ils sont ; aussi les changements y sont-ils rares.

Remontés sur le cap avec la connaissance des agréments qui l'entourent, on se plaît à jeter la vue sur le beau Saint-Laurent, dont la largeur à cet endroit, à six lieues, est interrompue dans un agréable lointain, par la partie inférieure de l'Ile d'Orléans et l'archipel des îles aux Grues et autres adjacentes, d'un aspect des plus agréables. D'un autre côté, la hauteur des montagnes qui couronnent au septentrion toute cette campagne, les cascades et les petites rivières qu'on y découvre en quelques endroits à travers des massifs de verdure, font de *Bellevue* un lieu tout romantique, des plus agréables, peut-être du monde, surtout pour celui à qui il rappelle si vivement les beaux jours passés de l'innocence et du bonheur.

Illa terrarum mihi præter omnes
Angulus ridet......

Saint-Joachim est un lieu national, en ce qu'il est consacré et ouvert à tous les pensionnaires du séminaire de Québec, et par conséquent à tous ceux qui veulent y aller, parce que la plupart de nos hommes instruits, sans compter le clergé, à quelques exceptions près pourtant, lui doivent quelque reconnaissance, et le revoient avec plaisir et sensibilité ; parce qu'enfin, c'est le seul de l'Amérique, peut-être du monde entier, où la jeunesse en corps puisse passer d'aussi agréables vacances. C'est un sanctuaire champêtre et qu'on doit traiter comme tel......

12 septembre 1825.

DOCUMENT 11 (*Liv.* 2, *chap.* 2, *p.* 152.)

MANIFESTE DE M. PAINCHAUD—1 AOUT 1828.

COLLÈGE DE SAINTE-ANNE.

On a annoncé l'été dernier l'établissement d'un nouveau collège dans le comté de Cornwallis. Cet édifice, capable de contenir au-delà de cent pensionnaires, avec le domestique nécessaire, a été couvert avant l'hiver. On y commencera les classes vers le 1er juin prochain, si les espérances que nous fondons sur le zèle de nos compatriotes ne sont pas frustrées.

Nous nous rendons au désir pressant de plusieurs amis de l'éducation en publiant ici un aperçu du système qu'on y suivra.

L'évêque de Québec aura la surintendance de l'établissement. Le curé de la paroisse en sera le supérieur ordinaire.

La différence de religion n'influera en rien sur l'admission ni le traitement des élèves. Aucune discussion religieuse n'y sera permise contre quelque religion que ce soit.

On s'occupe actuellement de la recherche des moyens d'y laisser aux élèves protestants, c'est-à-dire non catholiques, la plus grande liberté religieuse possible sous un règlement catholique, et nous espérons réussir, au moins nous ferons notre gloire d'accorder tout ce qui est accordable en ce point délicat.

La nourriture sera aussi bonne que nos moyens nous le permettront, et cet article sera surveillé avec la plus scrupuleuse attention, puisqu'il intéresse si prochainement la santé des élèves. Ceux qui connaissent le local, savent qu'on en chercherait en vain un plus salubre. Un côteau sec, élevé, complanté d'arbres toujours verts, auprès d'une jolie montagne, en face de notre beau Saint-Laurent, tel est ce

local favorisé de la nature. Ajoutant à cela cet air marin si recherché, on aura un aperçu des avantages sanitaires de l'établissement. On se propose d'entourer l'édifice d'une triple galerie aboutissant à un double pavillon, pour la commodité des recréations, les jours de mauvais temps, si insalubres aux élèves renfermés dans des salles trop humides et et pas assez aérées.

Les élèves mangeront à la table de leurs maîtres, ce qui indique assez qu'on s'occupera d'eux, même à table. Ils auront un ou plusieurs domestiques pour les servir à table, faire leurs lits et leur rendre les autres services nécessaires.

Quant à la partie principale, le système classique, en voici le cadre :

Les classes supérieures seront distribuées pour un cours régulier d'éducation classique. On y adoptera la tactique lancastrienne jusqu'à un certain point, et ce que les nouveaux systèmes éprouvés nous offrent de mieux en ce genre. On y enseignera les langues française, anglaise et latine, et probablement le grec. La rhétorique, la logique, la métaphysique, la physique...viendront à la suite, mais non dans l'ordre usité jusqu'à présent dans ce pays. Les classes seront de six heures par jour, et l'on espère qu'elles ne fatigueront point les élèves, vu la variété des exercices et la manière dont ils seront conduits.

Les élèves ne seront astreints à aucun costume particulier, soumis à aucun châtiment corporel ni à aucune punition humiliante. Des remontrances modérées, la privation de quelque parti de plaisir, ou quelque tâche utile à remplir pendant une partie de la récréation, telles seront les punitions ordinaires et permises aux professeurs, qui seront en même temps leurs maîtres de salle, au moins pour les premières années. En un mot, on tâchera de les former par les sentiments et l'honneur, et lorsque cette voie sera reconnue inefficace pour quelqu'un, on le renverra honnêtement à ses parents. Les fautes graves contre les mœurs seront seules un cas d'exclusion perpétuelle.

On aura pour but principal de tirer tout le parti possible des talents des élèves en leur faisant aimer l'étude et les y attachant par toutes sortes d'encouragements et l'éloignant de tout désagrément inutile. Tout, jusqu'aux recréations, aux promenades, sera calculé pour les instruire de quelque chose d'utile, à mesure que les occasions s'en présenteront, comme l'histoire naturelle, l'agriculture, etc, et ces occasions ne sauraient être rares dans une campagne romantique, ornée de pics, de montagnes, de rivières, de lacs, où l'on peut aller étudier ainsi, les jours de congé. Chacun sait que ce que l'on apprend jeune et par les yeux, surtout à l'occasion d'objets qu'on revoit souvent, ne s'oublie presque jamais. Or de combien de choses utiles ne peut-on pas orner ainsi l'esprit et la mémoire des jeunes gens pendant son cours d'études, sans les fatiguer, sans même s'apercevoir qu'ils étudient. Nous croyons qu'il est aussi beau que rare de voir des écoliers s'ennuyer d'habitude et solliciter le maître de commencer avant l'heure une classe de trois heures de suite; nous l'avons vu cependant de nos yeux, et cette expérience nous encourage pour l'avenir. Un jeune homme sortant d'un collège de campagne, devrait, selon nous, savoir un peu de tout, pour n'avoir point la honte de faire de nouvelles études à chaque pas qu'il fait ensuite dans le monde; il devrait aussi, n'importe d'où il sort, savoir se présenter en compagnie et se tenir à table. Enfin, nous pensons, que c'est en mettant ainsi les élèves à même de tous les genres, qu'on peut bien plus sûrement observer leurs goûts et leurs talents particuliers. Ainsi le pensait l'abbé Delille :

> Dès qu'un heureux hasard vient s'offrir à vos yeux,
> Hâtez-vous, saisissez ce germe précieux.

Combien d'hommes de talent ont passé leur vie à rebours ou à côté de la carrière qui les aurait conduits à l'immortalité, peut-être au bonheur, s'ils eussent eu occasion de la connaître à temps ? C'est donc, selon nous, un des points essentiels que de s'attacher à bien connaître et à diriger les talents particuliers de chaque élève et de pouvoir satisfaire

aux questions des parents sur cet objet majeur, particulièrement lorsqu'il s'agit à la fin de les diriger dans le choix si important d'un état de vie.

Tel est donc le cadre du système dont nous projetons l'exécution plus ou moins complète, suivant que nous en aurons plus ou moins les moyens.

On connaît assez combien aisément on y peut faire entrer l'étude de plusieurs sciences et arts d'une utilité journalière. Par exemple, à propos de géographie, viennent naturellement la navigation et l'astronomie. A propos d'histoire, en commençant par celle du pays, se présente celle de notre constitution et des lois principales qui nous régissent et dont l'ignorance fait tant de mal. Avec les mathématiques se trouvent l'architecture, le dessin, la peinture, etc. Oserons-nous encore annoncer que nous enseignerons à vivre à nos élèves ? J'entends l'art si précieux de conserver la santé ou de la recouvrer après l'avoir perdue. Car, à quoi sert tout le reste sans ce baume de la vie, cette âme de l'univers ? *Primo vivere* est l'adage, le principe universel de tout être doué de la faculté de penser. Où en sommes-nous cependant à cet égard ? A confier nos vies au premier venu, qui sera médecin au lieu d'être maçon, et dont je ne dis pas seulement l'ignorance, mais une simple négligence ou une méprise peut vous envoyer *ad patres*, ou au moins détruire votre santé pour toujours.

Vous allez donc faire des médecins de vos élèves, nous dira quelque sage cervelle ? Nullement, mais autant que possible leur inculquer des principes solides et clairs d'hygiène et les mettre au fait, pour eux-mêmes, des cas de maladies les plus ordinaires et des moyens curatifs les plus à portée de tout le monde, et ce, sans leur faire perdre une minute du temps de leurs classes ordinaires. Nous l'avons déjà dit, nous regardons toujours en pitié ces grands savants qui connaissent tout ce qu'il y a dans les bibliothèques et les cabinets des curieux, qui sont capables de vous répondre sur tout, excepté sur le principal, qui savent tout, en un mot, excepté savoir vivre......

Que savais-tu, pauvre enfant, disait si bien ce sauvage Abénaquis au jeune Anglais adoptif à qui il rendait la liberté, *que savais-tu quand je t'ai adopté* ?—Rien.

Conclusion, non qu'un sauvage en sache plus long qu'un blanc—à Dieu ne plaise que nous manquions ainsi aux égards que nous devons à la société civilisée à si grands frais—mais au moinsil faut apprendre de tout, autant que possible, dans le temps si précieux de la jeunesse, où il en coûte si peu.

On va peut-être encore nous objecter que nous ne ferons que des sujets superficiels, qui ne sauront qu'un peu de tout. Mais peut-on faire autre chose dans un cours d'études qui ne peuvent être qu'élémentaires ? Et puis, ce qu'ils apprendront de surérogation, pour répondre dans le sens de l'objection, peut-il jamais leur nuire ? Si, au lieu de cinq à six ans au moins qu'on emploie ordinairement au latin, on n'en mettait plus que deux ou trois, alors pourquoi ne pas s'occuper d'autres choses et compléter ce qu'on appelle un cours d'études ?

Ce cours d'études achevé, alors qui empêche que chaque élève suive sa partie? Mais, alors même, toutes les autres notions qu'il aura acquises en divers genres, lui seront d'une utilité journalière, puisque tout se lie dans la nature, au physique comme au moral. Malheur aux institutions qui ne comprennent pas cette vérité ! Un homme, élevé comme nous l'entendons, sera bon partout, rendra de grands services partout, sera accueilli et respecté partout. C'est donc l'homme que nous voudrions former. Y réussirons-nous ?

Où trouverez-vous des professeurs capables de remplir vos vues, va-t-on nous dire encore ?

Voilà, certes, une objection, et nous avouons en effet que c'est une des tâches les plus difficiles. Cependant nous espépérons que nous ne serons pas obligés de traverser l'Atlantique pour cet objet, et d'autant moins, qu'il ne s'agit pas tant de perfectionner les élèves dans chaque science que de leur en donner la clef et le goût. Or, d'après ce principe,

nous espérons qu'avec de bons auteurs modernes, des talents, du goût, de l'étude et un peu d'aide, un jeune professeur, après de bonnes études, pourra aisément se tenir au-dessus de sa classe pendant le premier cours et devenir excellent pour les cours subséquents. Au reste, nous ne prenons pas l'engagement de débuter par des merveilles, mais seulement de faire de notre mieux, et surtout d'essayer d'un système raisonné et désiré par les amis de l'éducation. Le temps, l'expérience, les bons avis que nous sollicitons de quiconque voudra bien nous favoriser, nous dirigeront dans cette épreuve, critique à bien des égards.

Désirant conserver la plus parfaite union avec les autres institutions du pays auxquelles nous devons tant, nous leur tendons la main, en disant avec les députés d'Enée arrivant sur les bords Laviniens :

> Non erimus regno indecores, nec vestra feretur
> Fama levis.................
> Vous ne rougirez point un jour de vos bienfaits :
> Peut être nos secours vous vaudront quelque gloire ;
> Et notre cœur jamais n'en perdra la mémoire.

DOCUMENT 12 (*Liv.* 2, *chap.* 3, *p.* 162.)

DISCOURS PRONONCÉ A L'OCCASION DE LA BÉNÉDICTION DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE

Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam. Psalm. 126, v. 1.

Si j'éprouve en ce moment quelque regret, c'est de n'avoir pas un discours digne de la solennité du jour, de l'illustre auditoire qui m'environne, et surtout capable de célébrer convenablement le zèle des citoyens de cette paroisse. Obligé de suppléer à un autre orateur, il n'a pas été laissé à mes faibles talents un loisir suffisant pour préparer quelque

chose digne de la circonstance. Cependant, c'est le cœur qui doit parler en ce moment, et le cœur qui sait sentir est toujours assez éloquent.

Heureux habitants de Sainte-Anne ! oui, heureux ! comme quiconque est venu à bout d'un grand dessein : aujourd'hui une entreprise, qui fera à jamais la gloire de votre paroisse, est heureusement terminée, et vous pouvez jouir avec orgueil du fruit de vos travaux, de votre zèle et de vos sacrifices. Il y a deux ans, on ne voyait que quelques humbles végétaux là où l'on voit s'élever aujourd'hui une magnifique maison consacrée à la noble fin de l'éducation de la jeunesse. Qui vous eût dit, il y a deux ans, qu'aujourd'hui se ferait, dans votre paroisse, la bénédiction et l'espèce de dédicace d'un aussi magnifique collège, vous n'eussiez pu le croire, la chose vous eût paru impossible, et cependant cette chose impossible vous l'avez exécutée et vous y mettez aujourd'hui la dernière main. Vous ignorez peut-être ce qu'a dit quelqu'un : " que la volonté de l'homme est toute-puissante," quand elle est fortement prononcée ; qu'aucun obstacle ne résiste, que nulle entreprise n'est au-dessus des forces d'un homme de cœur, surtout quand la religion est le motif et le but de ses travaux.

Jouissez, citoyens de Sainte-Anne, jouissez de votre ouvrage ; que tous les étrangers, qui ont contribué à une si heureuse entreprise, jouissent avec vous de leurs généreux dons ; le collège de Sainte-Anne est achevé, aujourd'hui s'en fait la bénédiction solennelle. Quelle joie et quelle gloire en même temps pour votre paroisse, de voir le second dignitaire de l'Eglise du Canada, s'arracher à ses nombreuses occupations, entreprendre un voyage tout exprès pour venir faire lui-même cette religieuse cérémonie, vous honorer de sa présence, applaudir à votre zèle et prendre possession au nom du vénérable évêque de ce diocèse, que les fatigues seules ont empêché de se transporter ici, malgré son désir ouvertement exprimé, venir prendre possession, dis-je, d'un établissement qui entre naturellement sous la juridiction des chefs de l'Eglise.

Vous remarquez aussi avec plaisir un nombreux clergé de ce district, et quelques autres amis de l'éducation mêlés parmi vous, venant augmenter par leur présence la solennité de ce jour; vous pouvez remarquer sur leurs visages satisfaits l'approbation qu'ils donnent à une entreprise qui doit faire rejaillir de si grands avantages sur cette partie du district en particulier, et contribuer si éminemment au bien de la religion et de la patrie.

Oui, tout bon citoyen et tout bon catholique doit se réjouir de l'érection de cette maison, parce que tout bon citoyen doit se réjouir de voir se multiplier les moyens de répandre l'éducation dans le Canada, et tout bon catholique doit désirer de les voir toujours entre les mains des ecclésiastiques.

Que tout bon citoyen doive se réjouir de voir se multiplier les moyens de répandre l'éducation dans le Canada, il faudrait, pour en douter, oublier par distraction, quels sont les avantages de l'éducation en général, et quel en est le besoin pour le Canada en particulier. A présent que le nombre des personnes instruites se multiplie, il est aisé à chacun, et même à ceux que les circonstances ont privés de l'éducation, d'en apprécier les avantages. Quelle facilité, quelle aisance l'éducation ne donne-t-elle pas dans le commerce ordinaire de la vie? Quelle supériorité ne procure-t-elle pas à l'individu qui la possède? Quels moyens ne fournit-elle pas pour mieux conduire les affaires temporelles, pour parvenir à une certaine indépendance dans la fortune, à une certaine aisance à laquelle la Providence ne défend pas d'aspirer? Et surtout en développant davantage les facultés intellectuelles, elle peut rendre capable d'une connaissance plus détaillée de la religion, inspirer plus d'attachement à ses devoirs religieux, rendre le cœur plus propre à la vertu, effet que l'éducation devrait toujours produire, si les passions ennemies de la vertu n'interceptaient pas quelquefois son heureuse influence. Mais si, malheureusement, toutes les personnes d'éducation ne sont pas toutes vertueuses, ce serait très mal raisonner que d'en attribuer la faute à l'éducation, car

l'ignorance doit nécessairement produire et produit en effet beaucoup de vices.

De plus, que tout bon citoyen doive se réjouir de voir se multiplier les moyens de répandre l'éducation en Canada, parce que le Canada a le besoin le plus urgent de l'éducation, il suffit pour s'en convaincre de jeter un regard autour de nous. Environnés d'une population étrangère, aussi différente avec nous de religion et d'habitudes que d'origine, fière de sa puissance et de sa prééminence acquise sur les autres nations, orgueilleuse de ses lumières, de ses richesses et de ses succès, animée d'un tel esprit public que chaque individu s'identifie avec la nation, que la gloire et l'importance acquises par le corps en général, chaque particulier se l'approprie ; quelle sympathie pouvait-on attendre entre ces fiers Bretons et une province sortie d'une nation ennemie et toujours rivale? Une lutte devait nécessairement s'ensuivre. Quelle déférence, quel respect devait-on attendre d'eux pour les droits d'une province que leur intérêt particulier et leur orgueil national leur suggéraient de regarder et de traiter en province conquise ? Ils devaient naturellement tendre à établir en Canada l'ilotisme politique, comme ils l'ont essayé naguère sous un chef trop facile. Forts d'une supériorité que leur donnait une plus profonde connaissance des institutions anglaises substituées aux institutions françaises dans le pays, forts surtout d'une éducation supérieure à celle de la masse des Canadiens, qu'est-ce que ceux-ci pouvaient attendre d'eux ? Le mépris qu'ils ne nous ont pas épargné depuis la conquête. Qu'est-ce donc qui sauvera le Canada du mépris, de la dégradation, de l'esclavage politique? L'éducation, l'éducation politique ; et si l'on fait réflexion que nos droits religieux reposent sur la même base que nos droits politiques, on ne devra pas trouver étrange que j'appuie dans la chaire évangélique sur des considérations politiques que la circonstance amenait nécessairement. Il faut de l'éducation en Canada ; on l'appelle de toute part ; et quel est celui qui n'a pas entendu ce cri ? Il suffit en ce temps d'être soupçonné, non pas d'être l'ennemi de l'éducation,

mais seulement de manquer de zèle pour la promouvoir, pour être taxé coupable de lèse-société.

Si l'érection du collège de Sainte-Anne, considérée du côté politique, doit être un sujet de joie pour tout bon citoyen, tout bon catholique ne doit pas moins se réjouir de voir cette maison entre les mains et sous la juridiction des ecclésiastiques.

Le siècle passé a vu s'élever dans la France un de ces orages politiques qui, formé dans le secret des conspirations, grossi de toutes les passions humaines, est venu après avoir brisé le lien de tous les devoirs, fondre en torrent sur le trône et l'autel, et comme ils étaient mutuellement appuyés l'un sur l'autre, ils ont été renversés tous deux. Fier de ses succès dans le royaume très chrétien, le philosophisme ne prétendait à rien moins qu'à étendre sur le monde entier les horreurs de l'anarchie politique et religieuse. Si des promesses divines n'avaient assuré de garantir la barque de saint Pierre de tout naufrage, elle eût péri infailliblement, tant la tempête était redoutable ! Elle a pu, au milieu de la tourmente, paraître pour un instant submergée ; mais on l'a vue, soutenue par la main du Tout-Puissant, s'élever au-dessus des flots et continuer sa course immortelle. Cependant le calme n'est pas parfaitement rétabli : plusieurs de ces fausses maximes qui ont amené la terrible catastrophe qui faillit anéantir pour toujours en France la religion et ses ministres, ont continué et continuent encore à l'agiter ; amenées par le souffle d'un mauvais génie, elles se sont répandues sur d'autres pays et ont pénétré dans notre Canada même, jusqu'à présent si renommé par sa foi. On ne peut plus se le dissimuler, un germe d'impiété, sous le nom de libéralisme, fermente dans plus d'une tête, et gagne tous les jours du terrain dans les hautes classes de la société canadienne. Plusieurs de nos citoyens d'influence n'ont pas encore abjuré la religion, il est vrai, mais ils ne la regardent plus que comme une institution politique, utile épouvantail pour le petit peuple seulement. On ne lui fait pas, je l'avoue, une guerre ouverte, une guerre de persécution,

mais de proche en proche on la resserre, on cherche à l'éloigner des institutions publiques et à le reléguer au fond du sanctuaire. On sent qu'elle sera toujours forte tant qu'elle sera chargée de l'éducation, car elle pourra toujours par ce moyen se recruter.

Pour ne pas faire injure à ma nation, je dois avouer que le mal que je signale n'est pas général, mais peut-être est-il plus étendu qu'on ne croirait, parce qu'un libéralisme mal entendu devenant à la mode, bien des citoyens, religieux dans le fond, donnent les mains, sans s'en douter, aux vues outrées de ces libéraux. Plaise à Dieu que je me sois trompé dans le tableau que je viens de présenter de l'état actuel de la société en Canada, et que quelques actes publics, sans compter d'autres qui pourront les suivre, et je pourrai ajouter très probablement, n'aient pas déjà justifié mes craintes pour l'avenir,

Et que serait-ce si de tels esprits venaient à s'emparer de l'éducation ? Quelle éducation serait-ce qu'une éducation qui n'aurait pas la religion pour base ? Car quelle morale et quelle vertu si elle ne reçoit sa sanction de la religion ? Sainte Religion, seule base du bonheur public, comme du bonheur individuel, seule force des empires, comme seule ressource et seule consolation des particuliers dans le triste pèlerinage de notre vie mortelle, puisse-t-elle être toujours florissante dans le Canada ! C'est à l'enseigner, la faire chérir et pratiquer, que le collège de Sainte-Anne est destiné. Tous ceux qui sont chargés de sa direction sont animés de cette vue. Ils s'y emploieront autant par conviction que par état, bien persuadés de servir par là et l'Eglise et la patrie.

Unissons nos vœux, messieurs, au sacrifice que ce vénérable Pontife va offrir au Dieu Eternel, afin qu'une maison bâtie pour sa gloire soit toujours gardée par sa Providence ; car, que pouvons-nous, faibles mortels, sans le secours du Tout-Puissant ? " *Nisi dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.*"

ETIENNE CHARTIER, PTRE.

DOCUMENT 13 (*Liv.* 2, *chap.* 3, *p.* 165).

AFFAIRE CHARTIER

La Minerve du 12 novembre 1829.

Encore un coup d'état ! Ce ne sont plus des destitutions dans la milice ou la magistrature, fort inoffensives pour les destitués, et dégradantes seulement pour ceux qui en faisaient usage, *c'est l'exil,* ce sont les proscriptions qu'il faut à la faction qui pèse sur nous depuis si longtemps, et qui a juré notre ruine fatale ! ! Le Conseil Exécutif s'est assemblé ; le Procureur-Général de la Bureaucratie a tonné à son ordinaire, on a surpris la conscience du chef de l'Administration, on a intimidé nos Pasteurs ; et un *citoyen Anglais,* un Prêtre catholique est exilé du sol natal et relégué dans une terre étrangère, sans examen, sans procès, sans que ses accusateurs osent se montrer devant la majesté des lois qui confondraient leurs iniques persécutions !......Non, cela ne se peut. Les Evêques sont incapables de tant de bassesse, ils n'auront pas fléchi par crainte ; et l'*Administrateur* respecte trop la sainte autorité des lois, pour soustraire les citoyens à son égide, et commander une injustice. Messire Chartier ne sera pas exilé. Quoi qu'il en soit, les amis du pays s'inquiètent, et se demandent où en est le pays...... on attend.

......Messire Chartier a-t-il, par quelque flagrante inconduite, violé les canons et la discipline de l'Eglise ? A-t-il enseigné le libertinage aux élèves confiés à sa vigilance ? A-t-il scandalisé les fidèles par l'irrégularité de ses mœurs ? Ou bien encore a-t-il cherché à ébranler les principes fondamentaux de la liberté constitutionnelle, mis le gouvernement en danger, et fait chanceler l'autorité légitime de la Grande-Bretagne ? A-t-il prêché la révolte, fait des vœux pour l'étranger, jeté au-delà de la frontière un œil coupable? Non, il a fait plus que tout cela, il a déplu aux conseillers de la dernière administration et à la Bureaucratie......... Certes, si M. Chartier a péché dans son discours, ce n'est pas

dans la partie dont on lui fait un crime ; c'est plutôt lorsqu'il accuse ses compatriotes d'être opposés à l'éducation religieuse, et qu'il va presque jusqu'à nous doter, Peuple et Législature, d'une espèce de libéralisme anti-religieux.

......Le jeune et courageux directeur des études au collège de Ste-Anne ne s'est donc pas rendu coupable de haute trahison, ni d'outrage envers le gouvernement. Il a dit seulement, il n'a pas même dit tout à fait, qu'en général, ceux qui sont venus d'outre-mer s'établir parmi nous depuis la conquête, ont traité les anciens habitants avec insolence et avec orgueil, qu'ils ont accaparé tous les pouvoirs de l'Etat, brouillé toutes les idées d'ordre et de gouvernement, entravé l'éducation nationale, et assailli sans cesse nos institutions politiques et religieuses, assurées par la justice et la générosité de la mère-patrie. Ces faits, qui pourrait les faire nier au pays, même à la face de cent mille baïonnettes... ...

Même si M. Chartier, sans manquer à la vérité la plus exacte, se fût permis des expressions hardies, des épithètes exagérées peut-être, n'avait-on pas des cours et des jurés, des prisons et des bourreaux ? Mais on n'eût, même en supposant la possibilité du succès, frappé qu'un individu isolé, et le coup n'eût avili personne ; on a mieux aimé traîner le corps entier devant l'exécutif, dans la personne des évêques, pour le convaincre avec éclat de sa dépendance absolue, et de son impuissance en faveur de la victime. On a voulu que l'autorité, dont on sapait l'indépendance, portât elle-même les coups que décernait l'arbitraire, et fît à ce dernier de ses propres ruines un rempart contre l'opinion.

....

Que la disgrâce de M. Chartier vienne de l'autorité ecclésiastique et non de la puissance civile, ce n'est pas moins celle-ci, ou ceux qui en ont usurpé les pouvoirs, qui l'ont en effet ordonnée. Un de nos dignes pasteurs était présent à l'inauguration du nouveau collège, et avait entendu prononcer le discours dont il s'agit. Si ce discours eût été si séditieux, personne n'était à portée, mieux que lui, d'en bien saisir la noirceur, il en aurait témoigné son indignation, et

aurait infligé sur le champ au coupable la peine qui l'attendait plus tard. Rien de semblable n'a eu lieu ; peut-être même a-t-on félicité le prédicateur sur la justesse de ses remarques, peut-être a-t-on, dans un repas à la fois religieux et national, félicité le pays de ce qu'enfin on allait voir disparaître les obstacles que l'éducation avait rencontrés jusqu'alors, et dont M. Chartier avait si courageusement indiqué la course.

S'il eût payé immédiatement sa témérité par l'exil, on aurait du moins rendu justice à la conviction consciencieuse des évêques sur sa culpabilité. La peine n'a été infligée que pour condescendre aux désirs d'un pouvoir, ou d'une réunion quelconque d'aspirants au pouvoir......

L'événement qui nous occupe, s'il était confirmé, ou plutôt, car il ne l'est que trop, si on osait en poursuivre l'exécution, serait d'autant plus pénible, que M. Chartier a consacré presque toute sa vie à la philosophie de l'enseignement, et que ses nombreux travaux en ce genre auraient facilité les perfectionnements qu'il se proposait d'adopter, et dont le collège de Ste-Anne allait faire une si heureuse épreuve. Si ce M. a des opinions peu agréables à la Bureaucratie, ces opinions sont le résultat d'une conviction fondée sur les faits mêmes. M. Chartier a vécu longtemps dans le monde; il est parvenu, avant d'embrasser l'état ecclésiastique, à une profession honorable; il a jugé par lui-même de la loyauté du pays et de la perversité de ses ennemis ; il a exprimé sa conviction avec un courage qu'on pouvait attendre de lui plutôt que de jeunes ecclésiastiques, qui n'auraient connu du monde et de ses puissances que la vie uniforme des collèges et les dictées bienveillantes d'une toute paternelle autorité.........

DOCUMENT 14 (*Liv.* 2, *chap.* 5, *p.* 197.)

PROCLAMATION

Province du Bas-Canada } AYLMER.

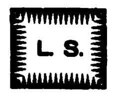
De par Son Excellence le Très-Honorable Mathew Lord Aylmer, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine-général et Gouverneur en chef dans et sur les provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, Vice-Amiral en icelles, etc.

Attendu que dans la Session du Parlement Provincial du Bas-Canada tenue dans la quatrième année de Sa Majesté Guillaume Quatre, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi et en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent trente-quatre, il fut passé un certain bill intitulé : Acte pour incorporer le collège de Sainte-Anne de la Pocatière, dans le district de Québec, par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée de cette Province ; et vu que le dit Bill, dans le dit Parlement Provincial, dans la même session et icelui le dix-huitième jour de mars, en l'année susdite, fut présenté à moi, le dit Mathew Lord Aylmer, étant alors Gouverneur en chef, administrant le Gouvernement de Sa Majesté dans la dite Province, pour la sanction de S. M. et fut alors par moi réservé pour la signification du plaisir de S. M. sur icelui ; et, attendu que le dit Bill a été mis devant S. M. en Conseil et qu'il a plu à S. M. par et de l'avis de son Conseil, le 15e jour d'août, an dernier passé, de sanctionner le dit Bill, et conformément au plaisir royal de sa dite Majesté à l'égard d'icelui, le dit bill a été alors confirmé, ratifié et finalement passé en loi.

En conséquence, en obéissant au statut fait et pourvu en pareil cas, par cette proclamation je signifie, publie et fais

savoir que le dit Bill a été comme susdit mis devant S. M. je requiers et commande tous juges, officiers de justice et ministres de justice et tous autres loyaux sujets de S. M. et toutes personnes quelconques que les présentes peuvent concerner, d'en prendre connaissance et de se gouverner en conséquence.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, au Château Saint-Louis, dans la cité de Québec, le septième jour de janvier, mil huit cent-trente-cinq, dans la cinquième année du règne de Sa Majesté.



[Signé] D. DALY,
Secrétaire-Provincial.

DOCUMENT 15 (*Liv.* 3, *chap.* 5, *p.* 248).

REMERCIEMENTS AU PUBLIC APRÈS L'EMPRUNT DES £500

EDUCATION.

Monsieur l'éditeur,

J'ose espérer que le public verra, par la nature du rapport ci-dessous, la raison qui l'a produit ; en conséquence il me pardonnera de rappeler un instant son attention sur le sujet de mon adresse du mois dernier relative à l'éducation. Malgré la pénurie pécuniaire où nous nous trouvons, le résultat a surpassé de beaucoup mes espérances, car on boursillait encore généreusement en maints endroits, lorsque déjà la somme était déposée chez Messire le curé de Québec. Il est même reconnu que si ce premier et prompt succès n'eût été aussitôt divulgué, j'aurais eu à recevoir ou plutôt à refuser le double, peut-être le triple de la somme suffisante. Mais mon objet était rempli. Je regrette seulement de ne pouvoir publier certaines particularités qui me touchent sensiblement.

Je confesserai cependant, à la gloire de ces âmes célestes, qui sont l'honneur de la religion comme celui de l'humanité, que j'ai été obligé d'accepter en dehors de la somme prêtée, celle de £25 5 0 déposée gratuitement pour le même objet. J'ai dit *obligé*, car mes efforts, tout sincères qu'ils ont été, n'ont pu faire refluer ces dons vers leurs généreuses sources, dont les unes sont laïques, les autres ecclésiastiques. On a répondu à mes instances que je n'étais pas libre de refuser ce qu'on ne donnait qu'au collège. Cela peut être vrai, mais il est encore plus vrai que parmi ces donateurs il en est qui n'ont à donner que ce qu'ils s'ôtent de la bouche.........

O clergé de mon pays ! ! !

On m'a décidé a jeté le voile public sur le détail du résul-

tat général et particulier de ces générosités. Mais c'est un sacrifice de ma part, surtout quand ce voile silencieux couvre de généreux étrangers qui me sont inconnus, et des célébrités du barreau de Montréal.

Je cèderai cependant à la reconnaissance et à la justice en signalant ici un fait que je ne puis cacher. C'est que, d'après information respectable et positive, il est constant que si mon appel eût failli du côté canadien, il eût réussi d'un autre côté.........

Mais j'avais compté sur mon Dieu et mon Pays !

Honneur donc et reconnaissance éternelle à ces généreux et véritables philanthropes !

Je dois ajouter qu'un événement heureux et récent a pleinement justifié ce que certaine prudence financière avait traité de démarche prématurée et surtout intempestive. Quoi qu'il en soit, toujours peut-on dire avec vérité : *a Domino factum est istud ;* tant il est vrai que lorsqu'il s'agit ardemment du bien public, c'est-à-dire de la religion pratique, il ne faut ni balancer, ni tâtonner, mais *avancer*, et l'on ne sera pas confondu, car la parole de Dieu est la vérité. " Jupiter veut qu'on se remue," a dit la nature par l'organe de la Fable.... et sans établir une comparaison irréligieuse entre cette dernière et la sainte Écriture, qui nous enseigne à remplir la loi éternelle, j'observerai cependant humblement que celle-ci nous avise encore mieux et dans le même sens, lorsqu'elle dit à ceux qu'elle charge de travailler à l'œuvre sainte : *Confortamini et agite diligenter, et erit Dominus vobiscum in bonis.* (2, Parab.)

Sur le tout, comme je ne suis pour rien en tout ce que la divine Providence a fait en notre endroit, je ne puis que l'en bénir de tout mon cœur, et en féliciter de même ma chère Patrie.

CHS-FRS PAINCHAUD.

DOCUMENT 16 (*Liv.* 3, *chap.* 2, *p.* 268).

TESTAMENT DE M. PAINCHAUD

SAINTE-ANNE, 12 mars 1837.

Au nom de la très sainte-Trinité et très adorable Trinité A. M. E. N.

Ego ingredior viam universæ terræ. R. 3, 2.

Les dernières volontés de CHARLES-FRANCOIS PAINCHAUD, prêtre, curé de la paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, district de Québec, et propriétaire du collège y situé.

Je, Charles-François Painchaud soussigné, désirant pour la gloire de Dieu que ce que je possède de bien terrestres puisse, après ma mort, parvenir sans troubles à la destination que j'ai toujours eu en vue, après avoir renouvelé à Dieu mon Créateur le don journalier de mon âme, et la prière bien sincère d'être admis au bonheur des élus, tout pécheur que je suis, ordonne et règle ce qui suit :

1—Je veux que mon corps soit rendu à la terre sur laquelle il est né, et qu'il soit en conséquence inhumé sous le plancher du sanctuaire de l'église de l'Ile-aux-Grues, du côté de l'évangile, vis-à-vis et près de la fenêtre du nord, en par mes exécuteurs testamentaires payant les frais nécessaires, comme ceux du transport et du service dans la dite église, lors de l'inhumation, avec une somme de trente piastres pour l'ouverture de la terre ;

2—Je donne et lègue à ma sœur Julie, épouse de Pierre Godier, une somme de dix livres courant, une fois donnée ; ce legs est purement personnel, de sorte que si elle décédait avant moi, ses héritiers ou ayans cause n'y auraient aucun droit ;

3—J'ordonne qu'outre les services d'usage, tels que celui du décès, de l'inhumation, si elle ne suit le premier, celui après trente jours, etc., l'anniversaire à chacun desquels je défends positivement qu'on mette plus de vingt-quatre cierges en tout, on me fasse dire au plus tôt deux cents messes basses pour le repos de mon âme, et vingt-cinq autres à mon intention, telle que connue de Dieu ;

4—Je donne mes hardes aux pauvres de la paroisse et mon linge au plus pauvre des ecclésiastiques du collège de Sainte-Anne ;

5—Je donne à l'église de Carleton, dans la baie des Chaleurs, la somme de dix livres courant, et pareille somme à celle de Ristigouche ;

6—Je donne à l'église de Sainte-Anne, où je réside actuellement, tout ce qui, lors de mon décès, pourra m'être dû provenant des dîmes non payées ou autres droits curiaux dont je n'acquitte point les gens ; mais je désire que l'on annonce deux fois de suite au prône, que je fais remise de la moitié de toute et chacune dette, à ceux qui, dans un temps donné, feront l'aveu consciencieux du montant des dites dettes ;

7—Je donne et lègue à ma nièce Virginie Ahier, épouse de Vital Têtu, écuyer, une petite bibliothèque vitrée en bois d'acajou, avec une commode qui la soutenait lorsqu'elle était à son usage ;

8—Quant à tout le reste de mes meubles et immeubles, de quelque nature qu'ils puissent être, je les lègue et donne purement et simplement à la corporation du collège de Sainte-Anne, pour le soutien du dit collège, laquelle corporation je constitue ma légataire universelle ;

9—Je désigne comme suit mes principaux immeubles, sans entrer dans le détail des meubles ou mouvants animaux, etc., le tout se trouvant compris dans l'article précédent et devant être pris tel qu'il se trouvera au jour de mon décès :

1—Un lopin de terre en culture dans le premier rang de la paroisse de Sainte-Anne, comprenant ce qu'il y a depuis le

bas de la cour, au sud du presbytère, sur la largeur d'un arpent, en remontant du susdit point jusqu'à la rivière Saint-Jean au midi ;

2—un quart d'arpent à partir du même point, c'est-à-dire du trait carré susdit, du bas de la côte susdite en allant vers le fleuve jusqu'à la borne-nord du terrain de l'église où passe actuellement le nouveau chemin du roi, et de là sur la largeur d'un demi-arpent jusqu'au terrain de Joachim Gamache sur le bord de la côte, comprenant le terrain sus désigné, un hangar à grains, étable, écurie, fournil, une maison avec ses dépendances au nord du chemin nouveau cité ci-dessus ;

3—tout le terrain comprenant le collège avec toutes ses dépendances sans réserve quelconque, le dit terrain actuel s'étendant sur le côteau du collège en allant au sud-ouest jusqu'à celui des mineurs Cazes, borné au nord-est par celui de l'église, au nord par celui d'Etienne Grondin, séparé par le fossé le long de la clôture du bas du jardin, au sud en remontant sur la largeur d'un demi-arpent le long de la route jusqu'au trait carré de Joseph Hudon, ensuite par un autre demi-arpent de même dimension et contigu au premier, mais se rendant à une ligne droite tirée du milieu de la grande porte de l'église actuelle ; ce demi-arpent est encore un bien de mineur ; le reste du dit terrain du collège est borné au sud par celui de Pierre Grondin ;

4—un demi-arpent de front, prenant au pied de la côte et borné au sud par la route de l'église, au nord-est par Joachim Gamache, au sud-ouest et au nord par Jean-Marie Anctil, avec les bâtisses y construites ;

5—un demi-arpent de front de terre en culture, prenant du chemin du roi du premier rang et allant jusqu'au sommet de la montagne dite du Royaume ;

6—treize arpents de front sur quarante-deux de profondeur dans le quatrième rang de la paroisse de Saint-Roch des Aulnaies, avec les cabanes et ustensiles de cinq sucreries ;

7—la moitié du No 5, 2e rang dans le township d'Ixworth, achetée de la veuve P.-M. Bérubé ;

8—environ dix-huit lots et demi dans le même township sur environ six lots et quelques perches de front, étant en remontant les 5e, 6e et 7e, bornés au sud-ouest par les trente-sept derniers concessionnaires dont Hector Pelletier est le premier de ce côté, et au nord-est par un lot de réserve pour le clergé protestant, tel enfin qu'arpenté et désigné au diagramme dressé par Frédéric Weyss, arpenteur, et demeurant aux archives du collège ;

9—une terre située en l'Ile-aux-Grues, où sont bâtis l'église et le presbytère de cette paroisse, ensemble un lopin de terre y attenant et laissé jusqu'à présent à l'usage du curé ; mais, du moment que la dite paroisse aura été légalement érigée de manière à pouvoir acquérir, la partie de cette terre à prendre du bord de la côte, derrière le presbytère actuel, en allant à la basse marée, appartiendra à la fabrique susdite sans aucune redevance quelconque ; l'autre partie de la même terre à prendre du bord de la côte susdite en allant à basse marée au sud de l'île, appartiendra au collège de Sainte-Anne, et tant qu'il n'y aura pas de curé résident dans l'Ile, il en jouira et disposera en toute propriété, mais tant qu'il y aura un curé canoniquement nommé par l'évêque diocésain, ce curé aura la jouissance de toute la dite terre, en payant une redevançe de dix chelins par an ; pourvu toutefois qu'il entretienne la dite terre *en bon père de famille*, au défaut de quoi, la Corporation sera maîtresse de disposer comme bon lui semblera de la dite terre jusqu'à ce qu'un autre curé duement qualifié revendique le privilège accordé par ma présente disposition, mon intention étant de favoriser mon lieu natal, qui, quoique peu populeux, a cependant autant de besoin de secours spirituels que les paroisses les plus considérables ;

10—mon intention est encore qu'on n'aliène aucun des fonds ci-dessus, non plus que ceux que je pourrais acquérir par la suite, tels, par exemple, l'emplacement que je viens d'acheter d'Hilaire Hudon au nord de la sacristie de cette église, ainsi désigné par le contrat d'achat, qui ne doit être payé qu'au mois de mai prochain, et un autre lopin de dix-

huit pieds de largeur à partir de la barrière du collège en allant jusqu'au coin du jardin à patates actuel, occupé mais vendu par le susdit Hilaire Hudon, borné au sud par celui de la fabrique et au nord en partie par celui d'Abraham Dion, ce lopin de terre est destiné à faire un chemin clos en planches, mais de sorte qu'on n'y puisse attacher les chevaux, pour l'usage exclusif du collège ; mais, s'il arrivait que l'on bâtit une nouvelle église plus à proximité du terrain du collège, alors je donne et lègue purement et simplement ce lopin à la fabrique pour la commodité des braves paroissiens de Sainte-Anne. Quand je règle qu'on n'aliène aucun des fonds légués par moi au collège, j'entends à moins que ce ne soit en vue de quelque échange ou autrement, pour le plus grand bien de la maison, et à l'unanimité des membres de la Corporation, et non autrement ;

11—je donne et lègue à ma mère Angélique Drouin, une rente viagère de vingt-cinq livres courant, à lui être payée par la Corporation du collège ;

12—je laisse à la Corporation la liberté de faire un choix de mes livres pour laisser au collège tous ceux qu'elle jugera propres à cette destination, et de tirer des autres le parti le plus utile, selon sa prudence ;

13—si la mort me surprend avant d'avoir fait quelques arrangements avec mon successeur, je désire qu'il me succède en tout et qu'on lui offre la préférence sur les terres, bâtisses et mouvants actuellement à mon usage, soit à un prix fixé et convenu entre lui et la Corporation, soit, s'il voulait continuer, comme moi, à prendre son nécessaire raisonnable sur la dîme, et donner le reste au collège, qui a besoin, d'ici à longues années peut-être, de ce secours que je laisse à la disposition des supérieurs ecclésiastiques chargés de la nomination des curés de Sainte-Anne qui, je l'espère et le désire, seront les supérieurs-nés du collège, tant qu'ils en seront les protecteurs effectifs, au jugement de la Corporation ; mais, si la dite Corporation trouvait plus avantageux de mettre mes effets en vente ou seulement une partie d'iceux en laissant tout ce qui est et serait alors

à l'usage du collège, je lui en laisse la liberté, mais il faudrait autant que possible que ce fût d'accord avec mes exécuteurs testamentaires ;

14—si la mort m'arrivait avant la fin des études de François, d'Augustin et d'Edouard Painchaud, actuellement au collège, je leur lègue la liberté d'y continuer leurs études, à raison de dix livres courant à payer pour les deux premiers, et la même somme pour le dernier ;

15—si ma tante Whitney est encore à mon service à mon décès, j'ordonne qu'on lui remette ce qu'elle déclarera sous serment avoir dépensé de son propre argent pour mes intérêts, et dix livres courant en sus, en reconnaissance de ses services. Et pour exécuter le présent testament, j'ai choisi et nommé par les présents choisis et nommés, et prie ensuite bien cordialement Messires Louis-Marie Cadieux, curé de la Rivière-Ouelle, Beaubien, curé de Saint-Thomas, et François Pilote, directeur actuel du collège de Sainte-Anne, comme mes exécuteurs testamentaires, aux fins expliquées ou simplement indiquées au présent testament, de vouloir bien me rendre ce dernier service en faveur du collège. Connaissant leur désintéressement et leur zèle pour l'éducation religieuse, je croirais les offenser, si je leur offrais de partager avec le collège pour payer leur trouble, aussi je crois leur rendre justice en ne leur assignant rien que les frais nécessaires, le reste leur devant être remis au centuple dans une vie plus heureuse ;

16—j'autorise mes exécuteurs testamentaires susdits de faire en mon nom cession et abandon général, suivant la teneur du présent mon testament, au collège de Sainte-Anne, entre les mains de la corporation du dit collège, qui leur en donnera une décharge légale, au moyen de laquelle les dits exécuteurs seront déchargés de toute obligation à cet égard, et la dite corporation sans autre forme sera constituée en possession légale, conformément à mes dernières volontés.

Ad majorem Dei gloriam !

Les jour, an que dessus.

CHS-FRS PAINCHAUD, Ptre.

CODICILLE.—22 JANVIER 1837.

Je recommande Johny Gleason, enfant orphelin de père et de mère, à la charité de la Corporation, qui, je l'espère, me succèdera dans l'œuvre de son éducation. On trouvera au registre des baptêmes et mariages, pour l'année 1833, des notions sur lui et quelques autres orphelins. Ames sensibles ! !

2E CODICILLE.—14 FÉVRIER 1837.

En explication de l'article 15 ci-dessus relatif à ma tante Whitney, les dix livres y mentionnées ne doivent lui être données que s'il y a plus d'un an qu'elle est à mon service, et, dans le cas contraire, elle n'en aurait que cinq, et les cinq autres devraient être partagées également entre mes deux plus anciennes servantes, Domitille Morin et Geneviève Hémond, si elles sont encore à mon service lors de mon décès.

3E CODICILLE.—14 NOVEMBRE 1837.

Comme cette maison actuellement occupée par Barth. Lapointe est une grande décharge pour le curé et le collège, et qu'il vient d'y bâtir une grange, étable et écurie, je lègue au dit B. Lapointe et son épouse la jouissance de la dite maison et dépendances, leur vie durante, moyennant une rente annuelle de trente chelins au collège. Par collation du ci-dessus déposé. Certifié véritable par Messire C.-F. Painchaud.

Signé, le 27 janvier 1838.

R. PIUZE, N. P.

DOCUMENT 17 (*Liv.* 3, *chap.* 2, *p.* 269).

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-ANTOINE DE L'ILE-AUX-GRUES, 1838.

Le quatorze février 1838, nous prêtre soussigné, curé de Saint-Thomas, avons inhumé dans l'église de cette paroisse, dans le chœur, du côté de l'évangile, vis-à-vis la fenêtre, le corps de Messire Charles-François Painchaud, prêtre, curé

de Sainte-Anne la Pocatière, Supérieur et fondateur du collège établi en la dite paroisse, décédé au dit lieu de Sainte-Anne, le neuf du présent mois, à l'âge de cinquante-cinq ans et quelques mois, le défunt ayant demandé lui-même, dans son testament, à être inhumé dans l'église de cette paroisse, lieu de sa naissance. A l'inhumation furent présents : Messieurs Alexis Mailloux, François Pilote, Zéphyrin Sirois, Thomas-Benjamin Pelletier, prêtres, monsieur Antoine Langlois, clerc tonsuré ; Messieurs François et Charles Painchaud, John McPherson, écuyer, seigneur de cette paroisse, Benjamin Lemoine, écuyer et plusieurs autres, qui tous ont signé avec nous.

(Signé)

AL. MAILLOUX, Ptre D. C. Ste-Anne.
B.-N. LEMOINE,
J.-N. MCPHERSON,
A. LANGLOIS,
A. LAVOIE,
T.-B. PELLETIER, Ptre.
F. PILOTE, Ptre du C. de Ste-Anne.
CHS-FRS PAINCHAUD.
Z. SIROIS, Ptre.
J.-L. BEAUBIEN, Ptre.

DOCUMENT 18 (*Liv.* 3, *chap.* 4, *p.* 281.)

INSCRIPTION

SUR LE MARBRE TRANSPORTÉ DE L'ILE-AUX-GRUES À LA CHAPELLE PAINCHAUD.

D. O. M.
Hic jacet
Illustr. ac Rev : CAROLUS FRANCISCUS PAINCHAUD
Hujusce filius Insulæ,
Qui postquam presbyter factus,
In variis locis ejus curæ commissis,
Semper fuit patriæ et religionis gloriæ
Verus amator.

At zelo præsertim pro juvenum educatione zelatus
Innumeris difficultatibus superatis,
Tandem in Sanctæ Annæ parochia
Quam fauste per viginti et tres annos rexit,
Collegii fundamentum jecit,
Die IIa julii A. D. 1827
Cujus demum studiosæ juventuti portas aperuit
Die 1a oct. A. D. 1829.
Hanc institutionem nascentem sudoribus rigabit
Crescentem indesinenter laboribus coluit
Patrimonio ditavit et vita
Donec revocatus ad Deum
Die IXa Febr. A. D. 1838, ætatis suæ LVI.
R. I. P.

Almo Patri
Memores discipuli quos caritate perpetua dilexit
Hoc pium monumentum erexerunt
Die———mensis———A. D. 1872.

D. O. M.

Ici repose l'Illustre et Rév. Charles-François Painchaud, enfant de cette Ile, qui, après avoir été ordonné prêtre, se montra toujours, dans les différentes charges qui lui furent confiées, un vrai et fidèle serviteur de la patrie et de la religion. Rempli surtout d'un grand zèle pour l'éducation de la jeunesse, il réussit, après avoir vaincu de nombreuses difficultés, à jeter, le 2 juillet 1827, les fondations d'un collège dans la paroisse de Sainte-Anne qu'il dirigea pendant vingt trois ans, puis il en ouvrit les portes à la jeunesse avide d'instruction, le 1er octobre 1829. Il a arrosé de ses sueurs cette institution naissante, il sacrifia pour son accroissement sa bourse et sa vie, jusqu'à ce qu'il fût rappelé à son Dieu, le 9e jour de février 1838, dans la 56e année de son âge.

Les anciens élèves ont érigé à la mémoire de ce Père vénéré, qui les protège sans cesse de son amour, ce pieux monument de leur reconnaissance, 1872.

Document 19 (*Liv.* 3, *chap.* 4, *p.* 282.)

INSCRIPTION

SUR LE MARBRE PLACÉ DANS LA CHAPELLE DU COLLÈGE.

D. O. M.
Ad memoriam
Ill : et Rev : C.-F. Painchaud
Hujusce Collegii Fundatoris.
Studiosæ juventuti
Devotus,
Inter labores et ærumnas
Vitam semper agens,
Coram Deo et hominibus
Meritis plenus
Obiit
Die IX Feb. A. D. 1838
Ætatis suæ LVI.
Qui seminant in lacrymis
In exultatione metent
R. I. P.

A la mémoire de l'Ill. et Rév. C.-F. Painchaud ; rempli de dévouement pour la jeunesse studieuse, après avoir vécu au milieu de travaux et d'épreuves continuelles, il mourut, plein de mérites devant Dieu et devant les hommes, à l'âge de 56 ans.

Ceux qui sèment dans les larmes, récolteront dans l'allégresse.

R. I. P.

Document 20 (*Liv.* 3, *chap.* 4, *p.* 288).

DISCOURS DE L'HONORABLE M. THOMAS CHAPAIS

L'un des maîtres de la poésie contemporaine a écrit ces vers dont l'accent est si profondément mélancolique :

Gloire, jeunesse orgueil, biens que la tombe emporte !
L'homme voudrait laisser quelque chose à la porte,
Mais la mort lui dit non !
Chaque élément retourne où tout doit redescendre,
L'air reprend la fumée, et la terre la cendre.
L'oubli reprend le nom.

L'oubli reprend le nom ! Oui, messieurs, cette parole est vraie, pour les hommes qui ne se distinguent pas de la foule, qui fournissent paisiblement une tranquille carrière, qui traversent l'existence en ne traçant derrière eux qu'un sillon léger. Elle est vraie, souvent même pour des hommes de bien dont les vertus privées brillent d'un modeste éclat, durant la vie, mais dont la mémoire est impuissante, après la mort, à vaincre l'atmosphère de silence qui pèse sur les tombeaux. " Je le veux, s'écrie Lacordaire, une prière amie nous suit au-delà de ce monde, un souvenir pieux prononce encore notre nom ; mais bientôt le ciel et la terre ont fait un pas, l'oubli descend, le silence nous couvre, aucun rivage n'envoie plus sur notre tombe la brise éthérée de l'amour."

Et cependant, messieurs, nous voici aujourd'hui réunis autour d'un cercueil qui contient une poussière humaine vieille déjà d'un demi-siècle. Et nous l'entourons de nos hommages, et nous l'entourons de nos respects, et nous sommes accourus de toutes parts pour lui faire un triomphal cortège, pour lui apporter le tribut de notre admiration et de notre reconnaissance.

Pourquoi cela ? Pourquoi cette démonstration religieuse et cette pompe civique ? Pourquoi ces honneurs posthumes

et ce concours populaire ? Ah ! c'est que la plainte émouvante du poète, c'est que le pathétique gémissement de l'orateur sacré n'ont pas toujours d'application pratique.

Il y a des noms qui défient l'oubli. Il y a des mémoires qui bravent le temps. Il y a des renommées que la mort ne peut entamer, pas plus que l'acier ne peut mordre le diamant. Il y a des gloires qui survivent à la tombe. Il y a des œuvres qui durent, lorsque s'est éteint depuis longtemps le souffle inspirateur qui les créa. Et le nom, la mémoire, la renommée, la gloire, l'œuvre de M. Charles-François Painchaud, fondateur à jamais illustre du collège de Sainte-Anne, sont de ceux qui font violence à l'histoire et conquèrent l'immortalité.

En effet, parmi le cortège d'hommes illustres dont s'honore l'humanité, il n'est pas de groupe plus auguste et rayonnant d'un plus pur éclat que celui des fondateurs. Fondateurs de peuples ou d'empires, fondateurs d'Ordres ou de cités, fondateurs de grandes institutions intellectuelles, religieuses ou hospitalières, ils occupent une place à part au Livre d'or de la gloire humaine. Leur œuvre n'est presque jamais de celles qui coûtent au monde des larmes et du sang. Héros pacifiques, leur ambition se borne à conquérir la durée pour les créations de leur génie. Car c'est là le caractère spécial de leur mission. Fonder c'est jeter des assises sur un fond solide où s'appuieront les constructions futures. Fonder c'est vaincre le temps, et faire peser, cent ans d'avance, sa volonté et sa pensée sur les destinées des générations à naître. Fonder c'est franchir les limites étroites du présent, pour prolonger son action par un effort sublime jusque dans le domaine illimité de l'avenir.

M. Charles-François Painchaud fut un fondateur. Il fonda un collège catholique, l'une des plus grandes choses qui soient sous le soleil. Il créa une école de discipline, d'études, de progrès intellectuel et moral où des milliers d'esprits et des milliers de cœurs viendraient, dans le cours des âges, recevoir un aliment, une direction et une doctrine.

Quel don royal fait à la religion et à la patrie ! Et quelle

influence féconde la création de M. Painchaud n'a-t-elle pas exercée sur les progrès de notre cher pays, depuis un demi-siècle !

Je parcours par la pensée la liste déjà si longue des prélats éminents, des apôtres vénérés, des saints prêtres qui ont grandi à l'ombre de ces murs bénis, pour l'honneur du sacerdoce, pour la sanctification des âmes, et pour l'élévation morale de notre race. Sans le collège de Ste-Anne, combien de lointains territoires n'auraient pas connu la bonne nouvelle évangélique, combien de paroisses canadiennes ne seraient pas nées, combien de vocations précieuses ne seraient pas écloses. Et, dans la société civile, que de talents seraient restés stériles, que de belles intelligences n'auraient donné ni leurs fleurs ni leurs fruits. En un mot, que de citoyens distingués auraient manqué leur vie, si le phare allumé par la main de M. Painchaud n'eût fait tomber sur leur front de quinze ans un de ces lumineux rayons qui ouvrent au regard des horizons nouveaux.

M. Painchaud a été un fondateur. Auparavant il avait été un apôtre. Durant huit ans il avait parcouru les missions de la baie des Chaleurs et s'y était dépensé avec un admirable zèle. Missionnaire, éducateur de la jeunesse, curé de paroisse dévoué au service des âmes, sa vie fut pleine d'œuvres, de labeurs et de vertus.

Son caractère était fait de grandeur, de noblesse, d'enthousiasme et de courage. C'était une âme ardente, un cœur chaud, une intelligence éprise d'idéal. Nous avons parlé du fondateur et de l'apôtre. Il suffirait de parcourir sa vaste correspondance pour découvrir l'artiste et le lettré. Il aimait les Arts qui sont un reflet terrestre de l'Eternelle Beauté. Il avait le culte des lettres qui donnent des ailes à la parole, et qui revêtent la pensée humaine de lumière et d'harmonie. Lisez son admirable lettre à Chateaubriand et vous saisirez sur le vif ce talent original et spontané, ce style rapide, plein de mouvement et de couleur, cette élévation de pensée, cette extraordinaire vivacité d'impressions qui a été à la fois l'un des charmes et l'un des tourments de sa vie.

Car il connut l'épreuve, cette pierre de touche des grandes âmes. Il laissa bien des gouttes de son sang aux aspérités et aux ronces du chemin. Il rencontra sur sa route les contradictions, la malveillance et la calomnie. Et son cœur trop sensible en reçut d'incurables blessures.

Malgré tout cependant, malgré les obstacles et les épreuves, la grande œuvre de sa vie s'accomplit avant que la mort vînt le toucher de son doigt glacé. Et il put s'écrier, à son heure dernière, avec beaucoup plus de vérité que le poète latin :

Exegi monumentum ære perennius
Regalique situ pyramidum altius ;
Quod non imber edax, non aquilo impotens
Possit diruere, nec innumerabilis
Annorum series, et fuga temporum,
Non omnis moriar.

J'ai élevé un monument plus durable que l'airain, plus élevé que les royales pyramides ; rien ne pourra le détruire, ni la pluie qui ronge, ni l'Aquilon impuissant, ni l'innombrable série des années, ni la fuite des temps. Je ne mourrai pas tout entier.

Non, il n'est pas mort tout entier. Il revit dans l'admiration et la gratitude de la postérité. Il revit dans cette maison glorieuse, notre chère et inoubliable *Alma Mater*, où nous avons passé quelques unes des années les plus ensoleillées de notre radieuse jeunesse. Il revit dans vous tous, messieurs, qui êtes sa gloire et sa couronne, parce que vous avez grandi à l'ombre tutélaire de l'arbre qu'il a planté. Et devant cette bière glorieuse où les apparences de la mort ne peuvent réussir à voiler l'immortel rayonnement de la vie, en face de ce monument de la pitié filiale, au milieu de cette pompe magnifique, il me semble qu'une parole admirable de nos Livres sacrés jaillit spontanément du cœur aux lèvres de tous : *Defunctus adhuc loquitur.*

Oui, du fond de la tombe, sa voix éloquente nous parle en ce moment avec une force et une autorité souveraines. " Ah ! si ma gloire et mon nom vous sont chers, nous dit-elle, soyez fidèles aux enseignements de ma vie. Méprisez

les ambitions vulgaires, et ne laissez pas étouffer dans vos âmes au contact des réalités grossières la soif sacrée de l'idéal. Que vos cœurs tendent vers les sommets où règnent le Vrai, le Bien et le Beau. Aimez l'Eglise et la Patrie : l'Eglise, qui est la mère des nations, et qui a eu pour notre race de spéciales sollicitudes ; la Patrie canadienne pour laquelle a coulé le sang des aïeux, et dont le fier drapeau vous a été confié, afin que vous le transmettiez sans tache aux générations qui vous suivront. Gardez les traditions de Ste-Anne, où mon esprit règne toujours. En un mot, aimez ce que j'ai aimé, combattez ce que j'ai combattu, servez ce que j'ai servi."

Non, nous ne serons pas sourds aux accents de cette voix d'outre-tombe. Et, puisque nous formons tous une seule famille, à notre tour nous nous adresserons au grand ancêtre qui fait notre orgueil, en empruntant à un fils de Ste-Anne quelques strophes harmonieuses :

Tu fus grand, ô Painchaud ! Ta belle intelligence
Plana sur les plus hauts sommets ;
Et les âpres sentiers menant à la science,
Tu les suivais, tu les aimais.

Mais ton cœur, ô Painchaud, qui dira sa richesse !
Tous les nobles amours s'y donnèrent la main ;
Religion, Patrie, amis, savoir, jeunesse,
Tout cela, tu l'aimas d'un amour surhumain.

Et faisant un seul tout de toutes ces tendresses,
Tu voulus noblement les doter à la fois ;
Sainte-Anne vit le jour, et, riche de promesses,
Marcha vers l'avenir sous tes prudentes lois.

Un demi-siècle à peine, aujourd'hui nous sépare
Du jour de la fondation,
Et Sainte-Anne déjà brille au loin, comme un phare
Eclairant notre nation.

O Painchaud ! si ton œil revoyait la lumière
De notre Canada français,
Des larmes de bonheur mouilleraient ta paupière,
Et d'orgueil tu tressaillirais.

Car l'œuvre, sous tes yeux, dans la misère née,
Est grande et forte maintenant,
Elle porte bien haut sa tête couronnée
Et charme les yeux du passant.

De ses milliers d'enfants, à bon droit elle est fière ;
Elle peut, sans rougir les presser sur son cœur ;
Citoyens distingués, élus du sanctuaire,
Ils font son ornement, sa joie et son bonheur.

Et maintenant, messieurs, notre œuvre filiale est accomplie. Désormais, après plus d'un demi-siècle de séparation, les restes du Fondateur et du Père vont reposer sous la voûte de ce monument, au milieu du *sonore bocage* qui a souvent versé l'ombre rafraîchissante de ses rameaux sur son front brûlant. A son tombeau vénéré les héritiers de sa pensée pourront venir puiser force et lumière, et les fils de son œuvre viendront quelquefois méditer les grands exemples de sa vie.

Dormez votre sommeil, ô prêtre illustre, ô citoyen glorieux ! Nous savons que votre âme veille, que votre génie plane sur le toit qui abrita nos jeunes années, et que votre cœur paternel nous bénit.

DOCUMENT 21 (*Liv.* 3, *chap.* 4, *p.* 288.)

DISCOURS DE L'HONORABLE M. L.-P. PELLETIER

La Province de Québec a un culte qui lui est cher. Elle aime à recueillir les ossements de ses morts illustres, et à les ramener à l'endroit véritable où ils doivent reposer et dormir.

C'est en 1855 que fut ici inaugurée surtout, d'une manière solennelle, cette apothéose du tombeau qui est une vraie religion.

A quelques milles de Québec, sur cette belle route,

ombragée de grands arbres, qui se rejoignent comme une couronne de verdure sur nos têtes, et qu'on appelle le chemin Sainte-Foye, il y a un mausolée connu sous le nom de monument des braves.

Des hommes étaient morts pour nous et pour la France dans la mémorable journée du 28 avril 1760, et leurs ossements avaient été inhumés quelque part, un peu partout, là où ils avaient succombé ; après chaque bataille, on met à la hâte, à l'endroit où on les trouve, un peu de terre sur la tête de ces victimes du devoir accompli, et puis l'on passe.

C'est à la postérité qu'il appartient de faire entrer au Panthéon ces héros, qui réclament leur pierre tumulaire à l'endroit même où ils ont souffert et travaillé, à l'endroit où ils sont morts.

C'est ce que nous avons fait en 1855, en élevant le monument des braves, et c'est à ceux qui étaient morts depuis un siècle que l'honorable P.-J.-O. Chauveau disait à cette époque : " Guerriers que nous vénérons, vous avez " payé votre dette à la Patrie. Vous êtes maintenant couchés " dans la gloire. Dormez en paix, sous la base de ce monu- " ment, entourés de notre vénération, de notre amour, de " notre perpétuel enthousiasme."

Eh bien ! ce sont des paroles, non pas semblables à celles-là, mais aussi éloquentes et ayant le même sens que nous avons entendues ce matin. Nous avons élevé un monument, non plus à un guerrier des luttes sanglantes, mais à un soldat du Christ, qui a combattu et qui est mort au service de son pays, en préparant un temple à la jeunesse et à l'éducation.

Citoyens de Sainte-Anne, qui commémorez votre pasteur et votre ami, nous sommes venus nous joindre à vous, d'abord parce que nous sommes un peu des vôtres, ayant passé ici, six, huit ou dix des plus belles années de notre vie, et aussi parce que cet homme, qui fut au milieu de vous un apôtre, a été pour nous un père. Nous sommes venus, avec vous, avec

les directeurs de notre *Alma Mater*, pour reconduire jusqu'à sa dernière demeure les restes funèbres d'un grand mort.

C'était pour une cérémonie funèbre qu'on nous avait conviés. Comment se fait-il qu'en nous éveillant ce matin, au lieu d'apercevoir partout des signes de deuil, nous avons vu des drapeaux flotter à vos fenêtres, sur vos toits et devant vos demeures ?

Ah ! je le comprends, ce ne sont pas des funérailles que vous faites ici ; c'est presque une résurrection qui s'opère. C'est Dieu qui a parlé et qui a rendu son fils à la veuve de Naïm, c'est la pierre d'un tombeau que vous êtes allés soulever dans une île du grande fleuve. A genoux, vous en avez précieusement recueilli la poussière, vous l'avez apportée chez vous, et vos cœurs ont tressailli d'allégresse.

Eh bien ! le fondateur de cette maison de Sainte-Anne aura eu deux résurrections. En attendant celle de la transfiguration, dont Dieu seul marquera l'époque, qui se fera par delà l'histoire et par delà tous les temps, vous avez voulu en avoir une autre, moins complète, mais à la fois pieuse et symbolique.

Vous avez compris que, pour un croyant, la tombe n'est après tout qu'un lieu de repos en attendant l'immortalité promise ; et, avant que ne sonnât le clairon de Dieu pour sa grande revue, vous avez voulu que, doucement et sans troubler son sommeil, celui qui est mort vînt, comme un somnambule, passer devant votre presbytère et votre église, entrer de nouveau dans son collège, par cette porte du cours latin qu'il a franchie si souvent, et aller enfin continuer la nuit commencée ailleurs sur la *butte* du cours anglais, au milieu des plus petits, parmi ceux qu'il a surtout aimés.

Eh bien ! un jour comme celui-ci n'est pas un jour de tristesse, c'est une fête.

1—C'est la fête de la religion et des souvenirs ;

2—c'est celle de l'*Alma Mater* et de l'éducation ;

3—c'est celle de la patrie.

Des bouches plus éloquentes que la mienne vous ont fait l'éloge de celui dont nous célébrons la mémoire. Je me contenterai donc de développer en quelques mots ces trois points d'un discours où je laisserai surtout parler les sentiments du cœur, et que je n'ai pas l'intention de vouloir offrir comme modèle à mes jeunes amis de rhétorique et des belles-lettres.

RELIGION ET SOUVENIRS

J'ai dit que cette célébration était d'abord celle de la religion et des souvenirs.

Le collège de Sainte-Anne est un temple religieux et historique. Voici ce qu'en dit le docteur Meilleur dans son *Mémorial de l'éducation* : " Le beau collège de Sainte-Anne " de la Pocatière, dans le district de Kamouraska, fut fondé " en 1827, par Messire Charles-F. Painchaud, curé de la " paroisse, à 26 lieues de Québec. Il fut bâti avec ses épar- " gnes et les contributions volontaires de ses paroissiens et " des amis de l'éducation, résidant dans le voisinage, et l'aide " de la législature. L'hon. Amable Dionne se distingua " parmi les contribuables. Messire Ant. Langevin, V.-G., " curé de Madawaska, dans le diocèse du Nouveau-Brunswick, " a été aussi un des bienfaiteurs de Sainte-Anne. Il est décédé " en 1857, à l'âge de 55 ans. M. L. Proulx, V.G., décédé curé " de Ste-Marie de la Beauce, le 6 juillet 1871, a aussi beau- " coup aidé à établir cette florissante institution sur une " base solide et durable. M. Chs-Frs Painchaud, né à l'Ile- " aux-Grues, le 9 septembre 1782, ordonné prêtre le 21 sep- " tembre 1806, est décédé le 9 février 1838, à l'âge de 55 ans " et six mois. Il fut, suivant sa demande, inhumé dans " l'église de sa paroisse natale. Aucun n'a combattu plus " courageusement que ce digne compatriote pour la cause " de l'éducation, et aucun ne l'a fait avec plus de succès " lorsque tout paraissait s'insurger contre lui. La fatigue, " la peine et la sollicitude qu'il éprouva nécessairement dans " ce combat où tout semblait désespéré, étant au-dessus de " ses forces, le précipitèrent prématurément, l'arme à la

" main, vers le tombeau; mais il y descendit plein d'es-
" pérance dans l'avenir, et persuadé d'ailleurs que son œuvre
" religieuse et patriotique demeurerait après lui."

M. Chauveau, dans son livre de l'instruction publique au Canada, redit les mêmes éloges dans un style admirable.

M. Painchaud a été un de ces hommes prédestinés par Dieu pour l'accomplissement d'une grande œuvre ; il a été de ceux dont on peut dire, empruntant le langage toujours éloquent et sympathique de l'honorable juge Routhier, qu'ils sont un image fidèle de l'action de Dieu sur les hommes et des vocations qu'il leur inspire.

" Que de grands hommes, dit-il, ont, à certains moments
" de leur existence, senti tout-à-coup une idée sublime, une
" résolution généreuse s'emparer de leurs esprits et de leurs
" cœurs, les envahir, les absorber et leur communiquer une
" direction presque irrésistible ! C'est la main du Très-Haut
" dans les cheveux du prophète, c'est son esprit soulevant et
" emportant les intelligences et les volontés pour en faire
" les exécuteurs de ses mystérieux décrets ! Parcourez l'his-
" toire avec l'œil scrutateur du philosophe chrétien, et vous
" verrez la main de Dieu planant à certaines époques au-
" dessus de l'humanité, y choisissant un homme entre des
" milliers, le touchant à la tête et au cœur comme pour lui
" conférer un sacrement et lui inspirer une mission supé-
" rieure."

Permettez-moi, messieurs, de comprendre notre fondateur dans cette superbe définition de l'homme providentiel. Architecte divin, il a construit pour la religion et la patrie. Aussi son souvenir est resté et son nom réveille de mystérieux échos dans le cœur de la nombreuse famille spirituelle qui lui survit. Les hommes passent vite dans le monde, mais la Patrie reste toujours ; pour avoir été véritablement grand il n'est pas nécessaire d'avoir gagné de grandes batailles, d'avoir foulé l'Europe sous le sabot de son cheval, de s'être appelé César, Alexandre, ou Napoléon. Quand même vous vous êtes fait un nom dans l'histoire, quand

même vous vous seriez élevé des pyramides dans les solitudes de la mémoire, vous n'avez qu'une œuvre creuse et vide de sens, si vous n'avez pas travaillé pour Dieu et pour la Patrie, et si vous n'en avez pas laissé des traces derrière vous. Si vous n'êtes pas de cette opinion, vous êtes, comme le dit le père Lacordaire, semblable au pâtre qui s'assied au bord d'une eau courante et qui bat le flot qui passe en s'amusant du bruit qu'il cause; l'éternité vous permet cette distraction, comme elle permet à l'enfant qui trébuche dans ses premiers pas de monter aux bras de sa nourrice pour s'enorgueillir d'y être plus grand qu'à terre.

Cette commémoration, que j'appelle d'abord celle de la religion et des souvenirs, nous montre un homme qui a été grand sans le savoir, et qui est de ceux dont on peut dire qu'ils ne meurent jamais tout entiers : *non omnis moriar.*

Pour moi, messieurs, il y a des hommes dont le front dépasse tous les fronts et qui nous apparaissent environnés d'une auréole, parce que tout ce qu'ils ont fait de grand dans le monde, ils l'ont fait au cri du devoir. Au premier rang, parmi ceux-là, je place l'humble prêtre de nos campagnes, qui élargit les horizons de son presbytère en se dévouant à la grande cause de l'éducation.

Nos collèges français ont été fondés par le dévouement et la charité, ils ont été en grande partie le fruit des économies de notre clergé. Il y eut un temps où, plus encore qu'aujourd'hui, on nous jetait sans cesse à la figure l'épithète de race inférieure, où on nous appelait un peuple d'ignorants; il y en avait alors des souffrances indicibles et des déchirements intimes dans nos vieux presbytères. Aussi on vit un beau spectacle: nos protecteurs d'autrefois, nos amis de tous les jours, nos vieux prêtres descendirent pour nous dans l'arène. Ouvrant les tiroirs poudreux dans lesquels ils avaient conservé leurs économies, et peut-être aussi leur part du patrimoine de famille, ils se donnèrent la main et fondèrent nos maisons d'éducation supérieure, les disséminant un peu partout dans la province.

Autrefois la dîme était plus abondante et le clergé s'en servait pour faire plus de bien ; et cette dîme, qui venait du peuple, lui retournait, sanctifiée par la charité de ceux qui l'avaient reçue, et servait à l'instruction de la jeunesse.

Ainsi, ce prêtre dont nous célébrons la mémoire a donné trois cents prêtres à l'église du Canada.

C'est donc bien ici la fête de la religion, puisque son histoire nous redit partout les desseins de la Providence et nous montre à chaque instant l'action et la main bienveillante du clergé.

C'est aussi la fête des souvenirs.

Quel monde de pensées nous vient, en contemplant ces murs de notre collège, où nous avons vécu, à cet âge où les impressions sont si faciles et si durables, cette salle du cours anglais où je vous parle et où nous avons tant pleuré lorsque, pour la première fois—tout petits, n'ayant jamais auparavant laissé nos mères—nous y sommes trouvés si seuls, malgré le grand nombre de ceux qui nous entouraient. Les pauvres petits nouveaux, comme ils en ont eu ici de ces chagrins de l'enfance, qui paraissent inconsolables et qui durent trois jours !

Ce bocage, témoin de nos jeux, ces grands arbres où nous cherchions l'ombre, dont les branches mouvantes s'appuyaient sur nos fronts de quinze ans, et qui vont maintenant abriter la tombe de notre père spirituel, cette chapelle où l'on nous faisait prier et où l'on essayait de nous rendre meilleurs ! Tout ici nous reporte aux années d'autrefois, et, en paraissant sur cette estrade où je suis venu pour la dernière fois, il y a aujourd'hui quinze ans—quinze ans ! c'est à peine incroyable, ai-je déjà tellement vieilli ?—je retrouve devant moi, au nombre des principaux directeurs cette maison, les hommes de mon temps, qui rendent aux autres les bienfaits qu'ils ont reçus de leurs devanciers, tandis que nous, nous sommes allés planter notre tente ailleurs, cherchant quelque part notre place au soleil.

Et puis, cette distribution des prix, ces beaux livres que

nous allions—fous de joie, comme si nous avions vaincu le monde—jeter en triomphateurs dans les tabliers de nos bonnes mamans !

Et elles pleuraient de joie nos mères : c'étaient leurs enfants à elles qui avaient gagné tout cela! Comme elles étaient alors récompensées de leurs souffrances, de leur amour, de leurs bénédictions !

Triomphes de l'enfance, comme vous étiez purs et sans nuages! Combien de fois nos pieds ont saigné depuis aux ronces du chemin, et comme nous avons mieux compris depuis cette époque la mission qu'on nous confiait alors ! Il nous a fallu, pour cela, sortir de ces horizons et prendre place sur la mer mouvementée, où se balance la barque qui porte nos destinées. Après avoir descendu l'escalier paternel et celui du collège, nous sommes allés sur la place publique, et là nous avons entendu les bruits singuliers des ambitions qui grandissent et se froissent ; nous avons vu se faire la lutte du bien contre le mal, et comme une feuille que le flot humain reçoit à sa surface et fait osciller avec lui, nous avons commencé à éprouver de près les mystères de la vie et à connaître le prix qu'ils coûtent.

C'est alors qu'on commence déjà à se ressouvenir, et qu'il nous faut les saines et pieuses impressions reçues au collège pour nous guider dans le chemin à parcourir. J'ai connu des enfants de cette maison—et notre monde en est presque plein maintenant—que les luttes de la vie ont rangés les uns contre les autres, sur des questions où le doute est plus permis, mais qui se retrouvaient presque invariablement ensemble, lorsqu'il s'agissait d'un principe à défendre, d'une idée saine à faire prévaloir. Ce spectacle consolant est dû aux précepteurs d'autrefois.

Ceux qui les remplacent aujourd'hui marchent, je le sais, sur leurs traces. Aussi, lorsqu'un jour, des infiniment petits vers lesquels mon cœur me guidait, furent lancés sur le chemin de la douleur avant de pouvoir la comprendre, et qu'ils se trouvèrent à demi seuls dans le monde avant

d'avoir pu réaliser tout ce qui se met dans une tombe quand on la ferme, je les ai pris par la main et je suis venu les conduire ici, à l'ombre de ce sanctuaire, pour qu'ils puissent y recevoir au moins la science, les principes et l'éducation qui nous viennent sous cette coupole.

Successeurs de M. Painchaud, j'espère que vous en ferez des hommes !

" Alma Mater " et Education

Cette célébration est celle de l'*Alma Mater* et de l'Education.

On a dit que tout homme avait deux patries, la sienne et puis la France. A mon tour je dirai que chacun de nous a deux mères, la sienne et son *Alma Mater*.

Quand il a fallu trouver un terme générique pour désigner l'endroit où l'on est venu recueillir cette manne bénie de l'éducation dont l'intelligence se nourrit, on ne pouvait mieux faire que de choisir ce nom symbolique d'*Alma Mater*. Une mère auguste ! que de choses dans ces deux mots. On enlève un enfant à sa mère suivant la loi de Dieu, et on le confie à une autre mère qu'on appelle auguste et qui l'est réellement par sa tendresse et sa mission.

A l'âge où l'on entre au collège, l'être mystérieux et sacré que chacun de nous appelle sa mère nous est presque indispensable. C'est pour cela qu'il faut la remplacer par une autre, jusqu'à ce que cette jeune intelligence, ces petits bras et ces jambes fragiles puissent trouver eux-mêmes leur voie dans les poussées de la vie et le tumulte du monde.

L'homme le plus éloquent de ce siècle disait, un jour, sous les voutes de Notre-Dame de Paris, que Dieu, en nous appelant à naître, n'avait cru suffire à sa bonté qu'en nous donnant pour berceau le cœur d'une mère :

" Tandis que toute créature, dit-il, est emportée par " l'égoïsme, qui lui cache le vrai pour elle-même et pour " les autres, le cœur d'une mère s'en va de tout son poids " sur la pente du sacrifice et y puise une sorte d'infaillibilité

" morale, qui ne lui permet pas de se tromper, pour ainsi " dire, sur l'aliment spirituel qui convient au bonheur de " son fils. Païenne ou chrétienne, musulmane ou adorant " les fétiches, la femme, en mettant un homme au monde, " est investie d'une foi en Dieu de qui elle tient sa maternité, " et encore qu'elle ne le connut pas tel qu'il est sorti lui-" même du sein d'une vierge, elle épure sa croyance au feu " de son amour, et jamais le blasphème ne tombera de ses " lèvres sur l'âme qu'elle a conçue. L'erreur qu'elle lui " donnera, par ignorance, contiendra toute la vérité qu'elle " possède, et l'enfant bercé sur ses genoux croira et priera, " parce que la foi et la prière sont les deux grands biens de " l'homme. Voilà, messieurs, comment s'inaugura votre " vie et quelle est la première séduction dont vous fûtes vic-" times. Votre mère vous oignit d'une onction de croyance " et d'amour, cette onction était ineffaçable ; elle vous toucha " de ses lèvres, et ce baiser, tombé du ciel sur vous, est le " premier sacrement que vous ayez reçu.

" Temps précieux que la Providence ne voulut point bor-" ner au soleil d'un seul jour ! Sept ans vous sont donnés " sous cette tutelle de l'âme ! sept ans entiers, nul ne vous " disputera aux embrassements et aux leçons de votre mère. " Celui qui vous aime le plus après elle, n'a pas comme elle " ses devoirs dans sa tendresse : il est homme. Chaque matin, " prêt à franchir le seuil de son foyer, il s'arrête un moment " à votre berceau et, déjà tout pensif des soucis de la jour-" née, il sourit et passe. Sa forte main doit manier le hoyau, " peut-être l'épée ou le sceptre pesant de la justice, mais, " soit qu'il descende au *Forum*, ou qu'il aille tracer dans la " terre un obscur sillon, il vous laisse à la merci d'un amour " plus heureux et plus parfait que le sien ; le soir, sa tâche " remplie, le cœur content mais las, il vous donne un second " regard, et se dit dans un soupir : j'ai gagné aujourd'hui le " pain de ma femme et de mon fils, Dieu soit béni !

" Ainsi coulent vos premiers ans, seuls avec une âme qui " verse dans la vôtre sa vie, sa pensée, sa foi, sa physiono-" mie, sa vertu, et qui, fût-elle dépravée, vous inviterait

" encore au bien par le seul effet d'un sacrifice réel et persé-
" vérant pour vous.

" Là cependant ne s'arrêtent point les précautions divines
" pour assurer au bien, dans sa lutte avec le mal, les prémi-
" ces de la tentation. Lorsque votre raison s'allume et que
" la main d'une femme, si sublime qu'elle soit, devient trop
" faible pour retenir la vôtre, ne croyez pas que Dieu va
" vous livrer sans transition au rude attouchement des
" hommes. Non, il n'est pas temps encore. L'homme n'est
" pas assez pur pour que Dieu lui confie l'innocence et la
" faiblesse de votre âge. Au dévouement de la mère suc-
" cède le dévouement du prêtre, au sacrement de l'ordre
" naturel, le sacrement de l'ordre surnaturel. Dieu s'est
" choisi dans l'humanité une tribu particulière, image plus
" parfaite de son fils, vouée à la douceur, à la pureté, au
" sacrifice, et dont les membres, quel que soit leur âge, revê-
" tent le nom de prêtres, c'est-à-dire de vieillards, parcequ'ils
" ont reçu de la grâce divine une paix prématurée dans leur
" cœur et ce je ne sais quoi de pieux, d'aimable et de bon
" qui descend d'en haut sur la vieillesse et en fait une si
" belle couronne de la vie. Le prêtre a la force de l'homme
" tempérée par la bonté de Dieu, il est, après la mère, la
" seconde représentation de la paternité divine, plus élevée,
" parcequ'elle est surnaturelle, plus entière, parcequ'elle
" répond à tous les degrés de notre existence. C'est donc
" au prêtre que la mère, à demi détrônée par le temps, con-
" duit son fils; elle lui cède une part de son empire, afin
" qu'il cultive cette âme et y fasse éclore les germes précieux
" qui y furent déposés; et de même que l'enfant croyait à
" Dieu sur l'autorité de sa mère, l'adolescent y croira sur
" l'autorité du prêtre. Son premier amour lui donne sa pre-
" mière foi, son second amour lui donne sa seconde foi. Il
" croyait et priait au pied du crucifix de sa mère, il croit et
" prie aux pieds de l'homme qui lui rend une image vivante
" du Christ."

Voilà nos deux mères, messieurs! En fêtant la dernière aujourd'hui, il est naturel que le cœur et la pensée se re-

portent vers la première. A toutes deux nous devons l'amour, le respect et la reconnaissance de fils bien nés. Sans doute, il y en a une que l'on doit aimer plus que l'autre, parce qu'elle partira et que la vie d'une femme est bien courte pour que son fils ait le temps de lui payer en amour tout ce qu'il lui doit de reconnaissance ; mais toutes les deux nous imposent des devoirs.

Le vieux Tobie disait à son fils sur son lit de mort : " Ecoute, mon fils, les paroles de ma bouche, et pose les dans ton cœur, comme la base de ta conduite. Lorsque Dieu aura reçu mon âme, ensevelis mon corps, tu honoreras aussi ta mère tous les jours de sa vie, car tu dois te rappeler combien grands ont été les périls qu'elle a essuyés à cause de toi. Et quand elle aura aussi elle-même achevé le temps de sa vie, ensevelis-la près de moi : *Sepelies eam circa me.*"

Voilà nos obligations envers la première de nos mères. Envers la seconde aussi, elles sont les mêmes, sauf en ce qui concerne les derniers devoirs, car *l'Alma Mater*, M. Painchaud l'a voulue immortelle pour les siècles, tandis que l'autre n'est pour nous immortelle que par le désir ou le souvenir.

De *l'Alma Mater* à l'éducation la transition est facile. C'est l'une qui donne l'autre commè un bienfait de Dieu. Et ici il n'y a plus d'horizons, si je veux rendre justice au sujet que je traite, mais je me bornerai à le considérer à un seul point de vue.

Quelle est la mission que l'on vient chercher ici ?

L'antiquité d'avant Jésus-Christ, et il paraît que le monde y retourne sous certains rapports, l'antiquité païenne, dis-je, faisait sortir l'enfant du cercle de la famille et le considérait comme une chose de l'Etat. Partant de cette erreur fondamentale, les grands peuples de ce temps-là—les hommes d'Athènes comme ceux de Rome—faisaient de l'éducation une entreprise publique, et surtout une œuvre dont l'idée de Dieu était bien souvent bannie. Lorsqu'il y a dix-huit siècles le christianisme fit son entrée triomphale dans le monde, et qu'il décréta l'existence des grandes vérités dont

il se faisait un cortège, on commença à comprendre que l'éducation de l'enfance appartenait à l'Eglise et qu'elle devait se faire sous son égide.

Cela dura—époque de gloire indiscutée sous ce rapport—jusqu'à ce que l'impiété moderne ait cru devoir saper la foi, qui est la base de l'éducation chrétienne, pour la remplacer par la " Déclaration des droits de l'homme."

L'Eglise a toujours lutté contre cette erreur, qui n'était ni plus ni moins que la négation de la véritable autorité—l'autorité du père de famille qui représente celle de Dieu—et c'est pour cela que l'éducation est devenue aujourd'hui une œuvre militante. C'est l'avenir social et religieux des nations qui est l'enjeu de cette bataille, et j'estime qu'ils sont bienheureux les peuples chez qui le *progrès moderne* n'a pas encore détrôné la religion et le crucifix, dans l'école. Notre chère province est de ce nombre, et je crois qu'elle en sera longtemps.

Pour cela, il faut que chaque homme soit à son poste, que chacun se fasse vigile et signale le danger. Sentinelles avancées du devoir et de la vérité, c'est à nos évêques et à nos prêtres qu'il appartient surtout d'y voir. Mais l'homme du monde est un apôtre aussi, et chacun de nous, en grandissant, devrait se bien pénétrer de cette grande vérité, qu'il y aura pour lui autre chose à faire dans les batailles de la vie, que de se choisir une carrière et de vivre le plus commodément possible.

Ainsi je vois devant moi, en ce moment, cette intéressante jeunesse qui est l'espoir de la patrie. Sur ces fronts intelligents, dans ces regards qui brillent, il y a des espérances à fonder pour l'avenir : ces soldats des luttes futures ont-ils bien compris leur mission ?

Enfants de M. Painchaud, qu'êtes-vous venus faire ici ? Pourquoi ces palmes et ces couronnes que je vois là et que vous allez venir chercher dans un instant ? Etes-vous seulement venus ici pour vous instruire ? Vous l'avez cru peut-être, avant de scruter vos horizons, mais vous vous

êtes trompés, car vous êtes venus faire plus que cela. Dans le plan divin, est-ce que les sacrifices de vos parents n'ont eu d'autre but et ne doivent avoir d'autre effet que de faire de vous des hommes instruits ? Non, mes jeunes amis, cela est un but, mais ce n'est pas le but. Un homme instruit aurait dû toujours rester ignorant, s'il n'est pas en même temps et avant tout l'homme du devoir. Prenez cet enfant, par exemple, que la Providence a fait choisir, dans l'essaim d'une grande famille, au milieu de tous ses petits frères, pour l'envoyer au collège. Quels sacrifices, quelles privations souvent, quelle gêne au foyer quelquefois, pour mettre et garder au collège celui qui devait y aller : j'ai connu des parents qui se sont privés du nécessaire pour faire instruire leurs enfants.

Quel souffle mystérieux et inspirateur a donc passé dans les cheveux de cet homme qui supporte le poids du jour, qui ne sait rien, lui, de ce que connaît l'homme instruit, et qui paraît s'absorber exclusivement dans le sillon qu'il trace ? Si vous allez le lui demander, il ne vous le dira peut-être pas, peut-être l'ignore-t-il aussi, et n'est-il qu'un instrument docile, mais inconscient, dans le grand rôle qu'on lui fait jouer ; obscur ouvrier d'une vie sans lendemain, cet enfant du sol, qui vit et meurt à l'ombre du clocher de son village, a contribué pourtant à laisser derrière lui quelque chose qui restera : il a donné l'éducation à un homme qui peut devenir utile à son pays, à ses compatriotes.

Vous autres, les élèves de cette maison, vous êtes l'objectif de ces dévouements de vos pères. Aussi, je vous le répète, vous aurez un rôle à jouer. Peut-être monterez-vous à l'autel et réaliserez-vous pour vos parents ce rêve si cher à nos foyers canadiens : un prêtre dans la famille ! Combien d'entre eux ont caressé toute leur vie cette idée, qui voltige sur leur front le soir quand vient le sommeil, d'aller mourir dans un presbytère, près de l'église, et de recevoir de leur enfant l'onction suprême qui ouvre les portes de l'éternité !

Dans tous les cas, que vous soyez appelés à gravir les marches du sanctuaire, ou que le doigt de Dieu vous indique

une autre voie, vous exercerez toujours un sacerdoce, si vous comprenez bien votre mission.

Quels que soient vos goûts, vous n'avez pas été appelés ici pour devenir prêtre, avocat, notaire ou médecin : vous y avez été conviés pour devenir des hommes. Avez-vous lu ce beau livre d'Ernest Hello intitulé l'*Homme ?* Il était ici de mon temps et il doit encore occuper une place d'honneur dans la bibliothèque. Lisez-le et vous saurez ce que c'est que d'être un homme.

Je n'ai pas le temps de vous le dire aujourd'hui, et du reste vous l'apprendrez mieux comme cela.

FÊTE DE LA PATRIE

J'ai dit que cette fête était celle de la Patrie. Et je ne crois pas me tromper en plaçant au nombre des fêtes religieuses et nationales cette superbe démonstration dont nous sommes les témoins, et à laquelle prennent part tous les hommes distingués qui sont venus ici pour revivre un instant les années déjà vécues, et retremper leur foi et leurs souvenirs à la source pure qui les a alimentés et vivifiés autrefois.

Pour démontrer la proposition que j'émets, il convient de se demander brièvement ce que veut dire ce grand mot : *La Patrie.*

Pour la foule qui peine et qui travaille, pour celui qu'entraîne le torrent du monde et qu'absorbent les soucis du lendemain, pour celui qui ne s'arrête jamais dans sa course, afin de jeter un regard autour de lui, la Patrie c'est seulement la terre dont le laboureur entr'ouvre les entrailles afin que, comme une bonne mère, elle féconde pour lui la déchirure qu'il a faite de son sein; la patrie, c'est la maisonnette du hameau qui abrite les espérances du père de famille, les grands bois et les érablières qui bornent la vue et limitent l'horizon; c'est le ruisseau qui chante dans la plaine, près de chez soi ; ce sont les petits oiseaux qui viennent au matin d'un beau jour gazouiller sous les fenêtres ; c'est le troupeau

qui mugit au paturage; c'est la cloche natale qui invite à la prière et à la méditation.

Tout cela, c'est la Patrie, qui se voit par tout le monde; mais il y a une autre patrie que celle-là pour l'observateur qui monte sur la montagne, afin de dominer le bruit qui se fait en bas, pour le patriote catholique qui demande à tous les échos d'alentour comment il se fait que son cœur bat si fort, quand on lui parle de son pays, de ses gloires et de ses souvenirs.

Alors la patrie s'étend jusqu'aux frontières, elle renferme dans son sein de grandes cités, des champs de bataille où les nôtres se sont illustrés, de riches usines, des universités catholiques, des séminaires et des collèges où la jeunesse se prépare à entrer dans la carrière. Alors la patrie, c'est l'histoire, les grands noms du passé, les monuments qui racontent chacun leur muette épopée.

Ainsi, pour nous de la Province de Québec, la Patrie, ce n'est pas seulement le territoire qui s'étend depuis Pontiac jusqu'à Gaspé, depuis la rivière Outaouais jusqu'au golfe, ce n'est pas seulement le fleuve géant qui arrose dans son majestueux parcours la vallée du St-Laurent; ce n'est pas seulement notre histoire, ce ne sont même pas à eux seuls la Monongahéla, Oswégo, le chevalier de Lévis, le drapeau de Carillon, Brébeuf et Lalemant, Frontenac et Champlain, Mgr de Laval et Montcalm, Dollard et d'Iberville. Non, cela c'est la Patrie d'autrefois, celle de la grande gloire et des grands souvenirs, mais c'est la patrie qui agonisait et voulait mourir, lorsque, suivant l'expression du poète, le drapeau fleurdelisé ferma son aile blanche et repassa les mers. Si nous avons aujourd'hui dans la grande patrie canadienne une petite patrie française et catholique, drapée comme une petite reine dans sa majesté, et formant un des plus beaux joyaux du diadème transatlantique de celle que d'Israëli a fait appeler l'Impératrice des Indes, nous pouvons dire que nous la devons à peu près toute entière à notre clergé national, à son dévouement, à ses sacrifices et aux

maisons d'éducation françaises et catholiques qu'ils nous ont données.

J'avais donc bien raison de dire tout à l'heure que la fête d'aujourd'hui était celle de la patrie. Car M. Painchaud à Ste-Anne, M. Girouard à St-Hyacinthe, M. Brassard à Nicolet, M. Ducharme à Ste-Thérèse, M. Labelle avec les Drs Meilleur et Cazenave à l'Assomption, et les autres fondateurs de nos collèges et séminaires, ont plus fait pour l'honneur et l'avancement de la Province de Québec, et pour son progrès moral et intelligent, que nos soldats sur les champs de bataille. Ils ont été les continuateurs d'une œuvre que la conquête n'a pas tuée : celle de Mgr Laval, des Jésuites et des Récollets, de madame de la Peltrie et de la Mère de l'Incarnation.

Vous vous rappelez de cette poésie superbe qu'Octave Crémazie adressait, en 1855, à M. de Belvèze qui, debout sur la dunette de la *Capricieuse*, faisait arborer au grand mât. dans le port de Québec, le drapeau de la France, qu'on n'y avait pas vu depuis un siècle :

Tu l'as dit, ô vieillard, la France est revenue,
Au sommet de nos murs voyez-vous, dans la nue,
Son noble pavillon dérouler sa splendeur ?
Ah ! ce jour glorieux où les Français nos frères
Sont venus pour nous voir au pays de nos pères,
Sera le plus aimé de nos jours de bonheur.
Et puis, on entendit le soir, sur chaque rive,
Se mêler au doux bruit de l'onde fugitive
Un long chant de bonheur qui sortait des tombeaux.

Tout cela est bien beau et va droit au cœur, mais ce n'était qu'une allégorie basée sur une erreur de faits car, en réalité, le drapeau de la France catholique et chrétienne n'a jamais disparu ici tout entier.

Lorsqu'il descendit, criblé de balles, du promontoire de Québec, nos évêques et nos prêtres de cette époque et leurs successeurs, puis, avec eux les Painchaud, les Labelle et les

Girouard, en recueillirent pieusement les lambeaux et les firent flotter partout dans nos nos campagnes, sur le clocher de chaque village, sur le dôme de chacune des maisons d'éducation que ces pionniers du sanctuaire nous ont données, pour y faire instruire nos enfants dans la langue et la religion de leurs pères. Ces modestes héros ont reconquis le Canada pour la France, en nous fournissant ces forteresses pacifiques, mais imprenables, qui sont devenues des asiles de science où l'on apprend à être loyal à l'Angleterre, mais Français par le cœur, la langue et la religion.

Oui, cette fête est celle de la Patrie.

Le véritable Canada reconquis par la France, c'est cela, et M. Painchaud fut du nombre de ceux qui ont contribué à l'accomplissement de cette grande œuvre.

En le fêtant aujourd'hui, nous célébrons donc aussi la fête de la Patrie.

Nos collèges et nos séminaires sont des monuments.

De tout temps, les peuples ont consacré des monuments et des statues à ceux de leurs grands hommes qu'ils ont jugés dignes de cet honneur ; mais les plus beaux bronzes, élevés par la main des hommes ou le caprice des peuples, ne me disent rien de plus que la coupole de mon *Alma Mater* et cette chapelle qui a reçu aujourd'hui ce que l'épreuve et la morsure du tombeau nous ont laissé de notre fondateur.

A l'entrée du port de New-York, une statue gigantesque se dresse et attire les regards. Deux grandes républiques, celle de la Révolution en Europe et celle de Washington en Amérique, se sont donné la main par delà l'océan pour la construire. La France—qui, jadis, élevait des monuments religieux et historiques—a cru qu'elle ne pouvait mieux clore l'ère pourtant inachevée de ses révolutions, qu'en offrant à sa sœur d'outre-mer une statue qui devait s'appeler *La Liberté éclairant le monde.* Le socle a été fourni par la République américaine, et celle de là-bas a envoyé le granit du monument.

Cette géante a le bras droit levé et elle tient dans sa main

une torche que la lumière d'Edison embrase tous les soirs de ses feux ardents. Je me suis arrêté un jour en face de cette déesse contemporaine, j'ai vu au loin rayonner le jet électrique qu'elle projette et je me suis demandé s'il y avait là dedans quelque chose qui parlait au cœur ou à la pensée. C'est beau, pourtant, comme œuvre artistique, mais il me semble que c'est froid et vide de sens.

J'ai dit que nos collèges étaient des monuments. Le nôtre, celui de M. Painchaud, en est un aussi. Il ne s'élève pas pompeusement sur une île qui domine la grande métropole commerciale de l'Amérique; il ne distribue pas la lumière artificielle aux campagnes d'alentour; il ne s'appelle pas non plus de ce grand nom de " liberté moderne," qui bien souvent n'éclaire le monde que pour nous montrer la servitude morale et la licence la plus absolue; modestement caché dans un bouquet d'arbres, ce monument, le nôtre, est plus grand cependant que celui de Bedloes Island. Il ne s'élève pas sur un piédestal afin d'être vu de très loin, et cependant, avec les yeux de la reconnaissance, de la religion et des souvenirs, on l'aperçoit de partout; vous ne voyez pas de torche à son sommet, et cependant il répand une lumière abondante—celle de l'éducation religieuse et nationale—sur le vaste territoire dont il est le centre.

Charles-François Painchaud, un humble curé de campagne, a édifié à lui seul un monument à côté duquel il paraît petit le grand bronze qu'ont élevé à frais communs la France républicaine et la République américaine.

Celles-ci ont cru édifier la liberté éclairant le monde, mais, lui, a combiné la statue de la Religion sauvant le monde, et la statue de l'Education sauvant le peuple.

Avant de clore ces quelques remarques, un peu trop longues peut-être déjà pour le programme, il me semble que j'ai un devoir à remplir qui s'impose à la reconnaissance et à l'attention des anciens élèves de Sainte-Anne.

Nous avons beaucoup parlé aujourd'hui du Fondateur du collège et des continuateurs de son œuvre. Parmi ces der-

niers, il en est un auquel nous avons tous élevé un monument dans nos cœurs : je veux parler de celui qui méritera le titre de second fondateur de cette maison, et auquel le Père commun des fidèles a déjà conféré un honneur insigne, pour le remercier de son dévouement à la cause de l'éducation ; je veux parler de ce bon prêtre et de cet homme de cœur qui est venu ici faire de sa générosité et de son dévouement un rempart contre les vicissitudes matérielles que la Providence avait sans doute envoyées pour fournir à cet apôtre l'occasion d'ajouter un fleuron de plus à la couronne d'une vie déjà si bien remplie.

Monseigneur Poiré, au nom des anciens élèves, je vous remercie de ce que vous êtes venu faire ici. Si M. Painchaud pouvait se lever en ce moment pour une dernière et suprême bénédiction, c'est sur vous le premier qu'il imposerait les mains.

Il ne me reste plus qu'à dire le bonheur que nous a fait éprouver un événement récent qui a eu ici et dans nos cœurs un écho dont vous vous rappelez. Sainte-Anne a été une pépinière de prêtres ; il ne lui restait plus qu'à fournir des évêques au clergé canadien ; aujourd'hui c'est fait.

Mgr de Rimouski a été sacré chef de peuple et cet honneur a rejailli sur nous, comme sur la maison de M. Painchaud. Il a été appelé à ce poste éminent par l'élection de Dieu lui-même agissant par son vicaire sur la terre.

Autrefois, à cette époque d'ignorantins dont parle Voltaire, on comprenait cependant que tout pouvoir devait venir de sa véritable origine. Aujourd'hui on a tout transformé : la suprématie est censée venir de la foule, au lieu de descendre d'en haut, c'est le fleuve qui remonte vers sa source ; mais, dans ces âges de foi qu'on ne peut même plus admirer parfois sans se faire appeler réactionnaires, on considérait qu'un homme, quoi qu'il fût, n'avait vraiment de pouvoir et d'autorité que s'ils émanaient ou au moins s'ils étaient ratifiés par la Source de tout pouvoir et de toute autorité.

Les êtres fragiles appelés à gouverner leurs semblables, en attendant qu'ils meurent, montaient par là sur un piédestal. C'est ainsi qu'à Reims, où se faisait alors le sacre des Rois très-chrétiens, il y avait de saintes ampoules d'où coulait sur le front des têtes couronnées l'huile mystérieuse qui leur conférait, presque comme un sacrement, le droit de gouverner les peuples au nom de Dieu.

Aujourd'hui, avec la liberté moderne éclairant le peuple, on n'a pas plus besoin de cela, paraît-il. Pour ceux-là seuls dont le règne sur le monde est resté doux et suave, on a conservé l'onction du sacerdoce.

Sur le front de Monseigneur Blais les saintes ampoules ont versé leur parfum divin.

Et, lorsque ce fils de notre *Alma Mater*, debout avec sa croix d'or sur la poitrine, tenant dans sa main gauche le sceptre de sa puissance, fait descendre des parvis célestes sur la foule inclinée le *Benedicat vos omnipotens Deus*, on sent que c'est Dieu qui parle par la bouche d'un enfant du collège de M. Painchaud.

DOCUMENT 22 (*Liv.* 3, *chap.* 4, *p.* 290.)

INSCRIPTION

GRAVÉE SUR LE MARBRE DANS L'ÉGLISE DE L'ILE-AUX-GRUES.

A la mémoire du
RÉV. CHS-FRS PAINCHAUD,
Enfant de cette paroisse,
Fondateur du collège de Sainte-Anne,
Inhumé dans l'ancienne église,
le 14 février 1838,
Exhumé et transporté à Sainte-Anne de La Pocatière,
le 13 juin 1891.

—

Trois de ses os sont déposés ici.

—

In memoria æterna erit justus.

R. I. P.

LES ÉLÈVES DE SAINTE-ANNE RECONNAISSANTS.

Je ne saurais clore mon ouvrage sans offrir mes remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui ont bien voulu m'aider, en me fournissant des documents ou en me prêtant leur concours de diverses façons, entre autres à MM. les Directeurs du Collège de Sainte-Anne et du Séminaire de Nicolet, Mgr Gagnon, de l'archevêché de Québec, Mgr Bossé, M. l'abbé A. Gauvreau, M. l'abbé D. Pelletier, M. Horace Têtu.

N.-E. DIONNE.

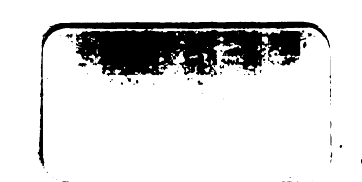
ERRATA

PAGE	LIGNE	AU LIEU DE	LISEZ
XI	6	*murs bénits*	*murs bénis.*
86	6	*attendant*	*entendant.*
207	Note 2	*le 24 mai*	*le 25 mai.*
208	6	*entendit*	*attendit.*
208	13	*évêque*	*évêque en chef.*
302	6	*Saint-Anne*	*Sainte-Anne.*
310	13	3—*Ses oncles*	4—*Ses oncles.*
337	1	1830	1860.
341	19	*Dubois*	*Deblois.*
342	18	*Dumas*	*Dumais.*

TABLE

NOTES EXPLICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES




Vie de C.-F. Painchaud :
Widener Library
004665515
3 2044 079 799 961